ANDRE BRUE

OU

L'ORIGINE DE LA COLONIE FRANÇAISE

DU SÉNÉGAL

AVEC UNE CARTE DE LA SÉNÉGAMBIE

PAR

ETIENNE-FÉLIX BERLIOUX

Professeur d'histoire au Lycée de Lyon.



PARIS

LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET C[ie]

ÉDITEURS

du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes, du Dictionnaire de l'Économie politique, du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

RUE RICHELIEU, 14

1874

ANDRÉ BRUE

OU

L'ORIGINE DE LA COLONIE FRANÇAISE

DU SÉNÉGAL

LYON

IMPRIMERIE ALF. LOUIS PERRIN ET MARINET,

Rue d'Amboise, 6.

ANDRE BRUE

OU

L'ORIGINE DE LA COLONIE FRANÇAISE

DU SÉNÉGAL

AVEC UNE CARTE DE LA SÉNÉGAMBIE

PAR

ÉTIENNE-FÉLIX BERLIOUX

Professeur d'histoire au Lycée de Lyon.



PARIS

LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET Cie

ÉDITEURS

du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes, du Dictionnaire de l'Économie politique, du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

RUE RICHELIEU, 14

1874



INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE

Caractère de l'histoire de Brüe et sources de cette histoire

I

André BRUE, *chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, commandant pour le Roi et directeur général pour la Compagnie royale de France aux côtes du Sénégal et autres lieux d'Afrique*, est à peine nommé dans l'histoire générale de notre pays, et cependant il devrait y occuper une place distinguée, si nous étions plus soucieux des intérêts de nos colonies et plus attentifs aux découvertes géographiques de nos compatriotes. Il a donné à nos possessions du Sénégal des limites qui n'ont pas été dépassées, et il a dirigé des explorations sur des contrées qu'on n'a pas toutes revues depuis l'époque où il vivait.

De 1694 à 1724, il s'occupa presque constamment des intérêts du Sénégal. Il fut successivement directeur de la colonie, chef du bureau administratif de la Compagnie et commissaire général chargé d'inspecter le domaine que cette

dernière possédait en Afrique. Par ses ordres ou sur ses indications, les postes français furent portés : du côté de l'est, au-dessus de la jonction du Sénégal et de la Falémé; du côté du nord, jusqu'à Arguin, et, du côté du midi, jusqu'à l'île de Bissao. Ces limites seules indiquent l'importance de ses travaux et l'étendue de ses plans. D'autre part, la longue durée de son administration et le temps qu'il consacra à cette œuvre prouvent qu'il ne s'agissait point d'une entreprise momentanée, mais d'un projet sérieux, attentivement discuté et poursuivi avec persévérance.

Pendant cette longue carrière, le gouverneur du Sénégal fut mêlé à des événements qui n'intéressaient pas seulement l'Afrique, mais auxquels l'Europe attachait aussi une grande importance. Colbert, qui avait formé des projets si vastes pour nous donner un empire colonial avec une grande marine, était mort depuis quatorze ans seulement, lorsque Brüe alla prendre le commandement de Saint-Louis, et le directeur vit à l'épreuve le système du grand ministre. Son histoire nous expliquera pourquoi ces tentatives échouèrent, pourquoi les réformes de Seignelay ou les plans de Law n'eurent pas plus de succès, et pourquoi notre pays a mal réussi dans ses entreprises coloniales.

Sans doute les autres colonies françaises ont fait la même expérience malheureuse, mais nulle part cette expérience n'a été aussi frappante qu'au Sénégal, car nulle part les Compagnies n'ont été aussi nombreuses et plus rapidement ruinées; Brüe en a vu six et servi trois. En second lieu, la présence de cet homme intelligent, dont les efforts n'ont pu conjurer la mauvaise influence d'une condition défavorable, donne à cette étude un intérêt particulier. Enfin, ces recherches deviennent plus instructives, parce que les Compagnies françaises trouvaient autour d'elles d'autres Compagnies rivales fondées par la Hollande, l'Angleterre et le Portugal. Un pareil voisinage permet

de faire des rapprochements utiles, et la comparaison est particulièrement intéressante quand il s'agit des Anglais.

Aujourd'hui nous admirons la puissance maritime de ce dernier peuple et nous lui attribuons volontiers un génie tout spécial pour la colonisation. Mais quand on prend ses colonies d'Afrique au XVII[e] siècle, au moment où Brüe arrivait au Sénégal, on est loin de trouver des preuves de ce don merveilleux. La situation de ces possessions africaines n'avait rien de brillant, même à côté du Sénégal français. Les établissements des Anglais étaient plus misérables que les nôtres, leurs hommes plus faibles à supporter le climat du pays, et leurs chefs moins habiles. Mais ils nous ont dépassés plus tard parce qu'ils ont été plus persévérants, et qu'ils ont mieux que nous profité de l'expérience.

Il est même curieux de voir que c'est dans la Gambie, et à l'époque de Brüe, qu'ils ont commencé à se dégager des vieux errements du commerce européen pour faire l'essai nouveau d'un régime de liberté. Il ne s'agissait point encore de cette liberté du commerce qu'ils ont proclamée de nos jours et qui admet la concurrence de toutes les nations. Ils se contentèrent d'abord d'accorder à leurs nationaux le droit d'envoyer dans la Gambie des *vaisseaux de permission*, et d'y trafiquer en même temps que leur Compagnie d'Afrique.

L'essai était modeste, sans doute, mais il attaquait le principe des monopoles que toute l'Europe avait admis et que la France appliquait avec une rigueur malheureuse. Bientôt après, l'Angleterre faisait le même essai dans le commerce international et forçait l'Espagne à ouvrir ses marchés d'Amérique à d'autres vaisseaux de permission. Sans discuter la valeur d'un régime pareil, et sans apprécier la conduite tenue par les Anglais dans cette dernière circonstance, on peut dire que l'apparition de ces vaisseaux signale une époque nouvelle dans l'histoire du commerce, une période de transition

entre le système ancien des monopoles et le régime moderne qui accepte la liberté en principe.

Mais, parmi les Compagnies rivales contre lesquelles Brüe dut lutter, la plus curieuse et la moins connue est la Compagnie du Brandebourg, qu'on appela ensuite la Compagnie prussienne d'Emden.

On est étonné de trouver, dès le XVIIe siècle, le pavillon des Hohenzollern sur les mers et sur les rivages africains. Les électeurs de Brandebourg avaient à peine quelques lieues d'une côte déserte sur les bords de la Baltique; ils ne possédaient rien encore sur celle du Nord et déjà le Grand-Electeur créait une flotte, nommait des capitaines de vaisseau et établissait une Compagnie d'Afrique. Il achetait les navires, les hommes, les officiers, et empruntait, presque de force, un port de commerce dans le voisinage de la Hollande. Or, une des stations prussiennes était à Arguin, et ce poste donna bien des ennuis à notre directeur, moins à cause de sa puissance que par la redoutable contrebande qu'il organisait autour de notre colonie.

Les événements n'avaient pas moins d'importance au point de vue des indigènes et de l'histoire africaine. Quoique nous apportions une attention plus distraite à ces populations barbares, il en est une cependant qui a vivement intéressé les savants de nos jours et excité la curiosité du public lui-même. On s'est demandé qui étaient ces Pouls, Peuls ou Fouls, qui ont surgi tout à coup dans l'Afrique occidentale pour fonder des empires aussi vastes que peu durables. Nous avons cru que ce mouvement était le premier réveil d'une race opprimée ou avilie qui se ranimait sous l'inspiration du mahométisme. Brüe, au contraire, nous la montrera organisée en nation puissante, sur la limite du Sahara, dès le XVIIe siècle; mais déjà à cette époque sa domination était minée par une force nouvelle qui ne devait pas tarder à la détruire.

Le territoire des Pouls occupait le centre de la vallée du Sénégal. A côté d'eux une seconde race indigène s'était établie dans la région occidentale du même bassin. Les Yoloffs y avaient fondé un Etat puissant; mais, après l'arrivée des Européens, ils avaient vu les pays de la côte se séparer de leur empire pour former les deux royaumes indépendants du Oualo et du Cayor. Cette révolution n'était pas encore terminée au moment où Brüe fut envoyé à Saint-Louis; il en a suivi les dernières luttes et montré les résultats.

L'intérêt de ces guerres n'était pas dans les événements eux-mêmes. Les chefs qui les conduisaient manquaient d'originalité et surtout de grandeur; les peuples qui les engageaient n'étaient que des barbares, et les villes qui en étaient le prix ne donnaient au vainqueur que des huttes de boue et de paille.

Mais, au-dessus de ces événements misérables, il y avait des intérêts plus sérieux, et ces guerres prenaient quelquefois une véritable importance si l'on examinait les principes qui y étaient engagés. En effet, le Sénégal était comme un champ de bataille où les vieilles populations de l'Afrique, restées barbares à cause de leur isolement, se voyaient attaquées en même temps par deux invasions, par deux sortes d'ennemis représentant les idées les plus opposées. Par le nord et par l'est venaient les Musulmans avec leur Coran, et les Européens arrivaient par la côte. Cette double attaque était dans toute sa force à la fin du XVII[e] siècle et elle n'est pas encore finie de nos jours.

Brüe a raconté comment les Maures du désert envoyaient chez les populations sénégaliennes tantôt leurs commerçants marabouts, tantôt des bandes armées, que les troupes du Maroc venaient soutenir. Il s'agissait pour eux de gagner des prosélytes à leur foi et de conquérir des terres plus fertiles pour leurs troupeaux. Il a vu aussi une autre invasion musulmane qui arrivait par l'est. Ces nouveaux missionnaires étaient

de race nègre et ils apportaient leur croyance, comme leurs marchandises, de l'intérieur de l'Afrique. C'étaient des Mandingues dont les invasions plus lentes, mais aussi plus irrésistibles, venaient d'atteindre l'embouchure de la Gambie. De cette sorte, les populations du Sénégal étaient prises entre un double courant de l'islamisme.

En face de ces envahisseurs musulmans, les Européens arrivaient avec leur civilisation supérieure, les richesses de leur industrie et leurs armes perfectionnées, et cependant ils ont eu moins de succès, conquis moins de pays, gagné moins de peuples. Mais cette infériorité s'explique quand on voit le caractère de leurs entreprises dans la Gambie. Sur d'autres points de l'univers, ils avaient créé des exploitations agricoles, bâti des villes ou organisé des missions religieuses; sur les bords de la Sénégambie et du Sénégal, leurs tentatives ne montraient rien de semblable à l'époque de Brüe.

Ils venaient simplement pour exploiter ce pays de la manière la plus avide et la plus égoïste. On demandait aux indigènes de l'or, de l'ivoire ou des gommes, et on leur donnait de l'eau-de-vie et de la verroterie. Les Africains, aux yeux de ces marchands, n'étaient pas des hommes qu'on dût initier aux connaissances de l'Europe; c'étaient des sauvages destinés à fournir des travailleurs aux colonies d'Amérique. Les chefs des établissements européens, même les plus intelligents et les plus distingués, n'étaient au fond que des négriers, et la traite des esclaves restait une de leurs occupations principales.

Quand on est arrivé à une pareille découverte, ces personnages cessent bien vite d'intéresser, et on doit faire un effort pour suivre leurs travaux. Cependant les entreprises de Brüe eurent tant d'importance et ses études tant de valeur, qu'on finit par oublier la déplorable mission dont il était chargé. Ensuite, si les chefs européens n'ont plus pour nous la même valeur, l'intérêt se reporte sur les malheureux indigènes qui

ont souffert à cause de notre cupidité, et envers lesquels l'Europe a contracté la responsabilité la plus grave. Enfin, un dernier intérêt aussi puissant s'attache à ces recherches à cause de nos colonies elles-mêmes. En suivant les événements de cette triste histoire, on constate bien vite que le malheureux commerce des Compagnies a compromis la prospérité de nos possessions africaines plus sérieusement encore que les erreurs de nos ministres.

Après ces indications, il est facile de voir maintenant quel sera le caractère de cette étude. Il ne s'agit point ici d'un travail biographique, qui prend un personnage à sa naissance pour le suivre jusqu'à sa mort, et il est encore moins question de faire un panégyrique. Brüe est un homme distingué, mais la colonie du Sénégal, dont il s'occupa pendant vingt-six ans, nous intéresse plus que lui, et c'est elle qui tiendra le premier rang dans ces recherches.

Or, le Sénégal est un pays qui mérite particulièrement notre attention à cause de son importance et de son histoire. Il est riche en produits variés; il renferme des populations nombreuses sur lesquelles notre influence pourrait s'étendre, et il possède un grand fleuve qui mène à des régions encore fermées au commerce de l'Europe. Cette terre est la plus ancienne de nos colonies depuis que nous avons perdu le Canada; elle nous rappelle les expéditions des Normands qui précédèrent les Portugais sur les côtes occidentales de l'Afrique, et elle a vu de nombreuses explorations dont la science a profité. Enfin, elle se trouve sur un continent qui occupe aujourd'hui l'attention du public savant, où nous possédons encore l'Algérie et où la France est appelée à prendre une grande place.

Voilà le pays dont l'histoire de Brüe nous fera connaître la nature, les traditions et les richesses. C'est lui qui a véritablement pris possession de cette contrée au nom de la science et,

jusqu'à un certain point, au nom de la France. Ses prédécesseurs n'avaient encore fourni que des renseignements incomplets sur le Sénégal et, avant son arrivée, la Compagnie n'y possédait que les îles de Gorée et de Saint-Louis.

Tant que l'ancienne monarchie a duré, les études de ce directeur ne furent jamais dépassées. De nos jours même, quoique les explorations récentes y aient ajouté des renseignements nouveaux, il est de nombreux points encore sur lesquels elles conservent toute leur importance. Mais elles seront utiles surtout quand on voudra exploiter sérieusement ce beau domaine que la Providence nous a confié; car nul mieux que Brüe n'a prévu et indiqué la destinée du Sénégal.

II

Pour retrouver l'histoire de cet homme et apprécier ses travaux, nous aurions les documents les plus riches si les mémoires qu'il avait écrits nous avaient été conservés d'une manière plus complète.

Autant qu'il est permis d'en juger, Brüe avait tenu un journal très-détaillé de tous ses actes. Les faits de guerre ou d'administration, la description des lieux, les observations scientifiques ou simplement curieuses, les renseignements commerciaux y étaient notés avec soin. Ce journal était comme un compagnon que le directeur emportait avec lui, qui lui tenait lieu de société et recevait ses confidences. Brüe conserva toujours cette habitude de prendre des notes, et il y fut fidèle dans tous ses voyages, non-seulement en Sénégambie, mais encore en Portugal et aux îles Açores.

Mais on ne possède pas ses mémoires mêmes. Un brave dominicain, le père Labat, qui s'occupait beaucoup de

géographie, les a coupés par morceaux et distribués dans sa description de l'Afrique occidentale (1). Il a traité de la même façon d'autres journaux, des notes et des rapports que la Compagnie des Indes occidentales avait dû lui communiquer. Tous ces renseignements, mélangés entre eux, entremêlés de dissertations fort longues sur l'histoire naturelle, forment un assemblage assez disparate, où l'ordre chronologique est remplacé par un ordre tout à fait arbitraire. L'auteur y décrit, l'une après l'autre, chacune des contrées que l'on rencontre entre le cap Blanc et la Sierra-Leone, et, sur chaque point, il entasse tous les renseignements géographiques ou historiques dont il dispose. Voilà son livre; c'est de là qu'il faut retirer et mettre en ordre les documents qui nous sont nécessaires.

Dans ce travail de triage, il a fallu avant tout retrouver la succession des faits; car Labat oublie, plus d'une fois, de nous en donner les dates. Il lui arrive même de nous égarer en cousant à la suite des récits entièrement distincts. C'est surtout par le rapprochement et la comparaison des événements qu'il est possible de reconnaître les morceaux épars des documents primitifs et de les ajuster entre eux dans leur ordre naturel. Alors, les faits et les personnages reprennent leur vraie physionomie, et, au lieu d'une description géographique nous retrouvons l'histoire vivante de la colonie à une époque des plus curieuses de ses annales.

Mais il est plus facile de remettre les événements à leur place que de réparer les oublis et de combler les lacunes. On remarque, en effet, que le livre de l'Afrique occidentale a traité sommairement quelques époques et négligé certains grands faits qu'il indique à peine. Ces oublis peuvent quelquefois être imputés à Brüe lui-même ou aux autres témoins

(1) *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale*, par le père Jean-Baptiste LABAT, de l'ordre des Frères-Prêcheurs. — Paris, chez Guillaume Cavelier, 1728.

que Labat a consultés, mais ce dernier a dû en commettre un certain nombre. Comme il était particulièrement curieux de détails géographiques, il s'attachait beaucoup plus aux descriptions qu'au récit des événements. Lorsque ces lacunes se présenteront, il ne sera pas toujours possible de les combler ; cependant on trouvera plus d'une fois le moyen de réparer la négligence de l'auteur.

Une troisième difficulté, c'est de distinguer dans le livre de Labat ce qui appartient à Brüe et ce qui est l'œuvre du géographe, car ce dernier indique rarement l'origine des matériaux qu'il emploie. Il semble cependant qu'on peut, d'une manière générale, assigner à chacun d'eux la part qui lui revient. Le directeur n'a pas seulement fourni le récit des faits et la description des lieux, il a encore donné de nombreuses indications sur les produits de chaque pays, plantes et animaux. Mais les dissertations qui accompagnent ces détails relatifs à l'histoire naturelle doivent être l'œuvre de Labat. L'histoire de Brüe a peu de chose à voir dans un pareil travail.

On peut également attribuer à Labat les discussions géographiques qu'on trouve dans son livre et qui ont quelquefois pour but de critiquer les opinions du père Baudrand, l'auteur d'un dictionnaire de géographie. Les réflexions qui sont mêlées au récit des événements doivent encore lui appartenir dans un certain nombre de cas; mais il faut reconnaître qu'il n'a pas soumis à une critique assez sérieuse les matériaux dont il se servait et les événements dont il se faisait l'historien. Toutes les pages qu'il a reproduites ne méritaient pas d'être conservées. Il aurait dû être plus sévère parfois, et contrôler plus attentivement les passages ou les idées qu'il empruntait à ses mémoires. Nous aurons à signaler quelques graves erreurs commises par cet écrivain.

Cependant la négligence de Labat peut s'expliquer. Quelquefois il se trompait, parce qu'il copiait naïvement les jour-

naux qu'il avait sous les yeux ; ailleurs, il était égaré par des opinions reçues, au-dessus desquelles il ne savait pas s'élever ; enfin, il est allé trop vite peut-être dans la rédaction de son livre. C'est à cette dernière cause qu'il faut attribuer quelques erreurs matérielles dont nous verrons la preuve.

De nombreuses citations permettront d'apprécier plus exactement le livre de Labat et même le journal de Brüe. Il semble, en effet, qu'on retrouve des pages entières de ce dernier. On les reconnaît à la forme du récit et à certaines habitudes de style, qui reparaissent dans les pièces officielles rédigées par cet administrateur. Si l'on y remarque parfois un peu de négligence, on se l'explique sans peine, car le directeur était beaucoup plus occupé de ses affaires que de la rédaction de ses notes.

De son côté, malgré un savoir réel et des recherches intéressantes, le Père Labat a trop peu songé à corriger la rédaction des journaux qu'on lui confiait. En dehors des renseignements nombreux qu'il fournit, son livre n'a qu'une valeur médiocre. Le mérite de cet écrivain, c'est de s'être intéressé à l'histoire de nos colonies, aux découvertes de nos voyageurs et aux travaux de nos marins. Il a rendu un véritable service en recueillant des documents qui auraient peut-être péri sans lui.

Un fait nous permet de voir combien on était peu soucieux jusque-là de faire de pareilles recherches. Les archives de la Compagnie du Sénégal n'avaient pas même gardé le nom des anciens directeurs de cette colonie, et, lorsque Brüe voulut connaître ses prédécesseurs, il dut s'adresser aux nègres eux-mêmes, qui lui fournirent sur ce sujet des renseignements précieux. C'est encore à la mémoire des indigènes qu'il fallut recourir, à l'époque de Colbert, pour retrouver le souvenir de nos anciens navigateurs (1).

(1) LABAT, II. p. 151.

On voit maintenant à quelle source il faut remonter pour avoir l'histoire de Brüe et connaître l'origine de notre colonie du Sénégal. Les renseignements les plus nombreux et les plus essentiels ont été recueillis par Labat, et on les retrouve dans les cinq volumes qu'il a publiés sur l'Afrique occidentale. D'autres relations, écrites par des voyageurs qui visitèrent ce pays vers l'époque de Brüe, fournissent encore des détails assez nombreux, et les pièces officielles donnent une troisième série d'indications.

A la vérité, tous ces documents étaient à la disposition du public depuis longtemps ; mais on constate bientôt qu'ils ont été mal utilisés, quand on examine les ouvrages où il en est question.

Parmi les écrivains français qui se sont servis des travaux de Labat, il y en a trois qui ont donné de très-longs extraits de sa relation. Le plus ancien est l'abbé Prévost, qui commençait à publier sa collection de voyages en 1745. Cet auteur ne s'est pas borné à reproduire le livre de l'*Afrique occidentale*, en l'abrégeant, il en a distribué les matériaux dans un ordre nouveau, et il a même annoncé qu'il rétablissait l'ordre chronologique que Labat avait négligé (1).

Si cette promesse avait été bien tenue, Prévost aurait donné une véritable histoire de Brüe; mais il songeait fort peu à faire un travail pareil. En effet, son récit commence, comme celui de Labat, par les événements qui s'accomplirent de 1721 à 1723, c'est-à-dire par la fin. D'ailleurs, il a pris toute cette étude dans une collection anglaise, et il ne s'est pas même donné la peine de confronter cette traduction avec le texte du géographe français, ou il a fait ce contrôle d'une manière trop rapide (2).

(1) *Histoire générale des voyages*, édition in-4°, 1745, tome II, p. 460.
(2) Tome II, p. 430.

Un second écrivain, Walckenaer, a reproduit aussi, longuement, l'histoire de Brüe dans la collection très-volumineuse qu'il a publiée sur l'Afrique, et il a encore annoncé le projet de rétablir l'ordre chronologique des faits. Mais il n'a rien changé, en réalité, à la distribution que Prévost avait empruntée à la traduction anglaise, et il a encore commencé par l'histoire de la guerre d'Arguin, dont le directeur fut témoin à la fin de sa carrière. Le seul changement fait par cet auteur, c'est qu'il a corrigé la relation de Prévost sur le texte primitif de Labat (1).

Enfin, Durand, le premier directeur de la Compagnie de la gomme, établie en 1785, a aussi fait de nombreux emprunts à Labat, dans l'ouvrage qu'il a publié sur le Sénégal. Mais son livre est surtout une étude géographique, et il ne donne pas l'histoire même de Brüe. D'ailleurs, il semble que Durand n'a consulté que la relation publiée par Prévost, au lieu de recourir à l'édition même de Labat (2).

Outre ces trois auteurs, un certain nombre d'écrivains et de voyageurs contemporains ont parlé de Brüe et se sont occupés de ses travaux; mais nous aurons à constater plus d'une erreur dans les citations qu'ils en ont faites. On peut donc dire que l'histoire de l'ancien directeur du Sénégal est restée peu connue jusqu'à présent, et que personne n'a encore mis en ordre les documents recueillis par Labat.

Il faut même ajouter que ce travail était presque impossible jusqu'ici. En effet, pour entreprendre une étude semblable, où les discussions de géographie sont liées de la manière la plus intime aux événements historiques, il fallait avoir des

(1) Walckenaer. *Collection des relations de voyages par terre et par mer, en différentes parties de l'Afrique, depuis* 1400 *jusqu'à nos jours*, tome II, chap. VIII et suivants.

(2) Durand. *Voyage au Sénégal.* — Paris, 1802.

renseignements précis sur les lieux où ces faits s'accomplirent et sur les peuples qui en furent les témoins. Or, un grand nombre de ces indications faisaient défaut il y a quelques années seulement, lorsque personne n'avait revu ou étudié les pays connus par André Brüe.

Depuis vingt ans, au contraire, les contrées de la Sénégambie ont été visitées par de nombreux explorateurs ; on a refait les voyages que l'ancien directeur avait exécutés ou ordonnés, et les projets qu'il avait formés ont été repris de nouveau. Les cartes et les publications actuelles nous permettent donc de contrôler la relation de Labat, et les travaux de Brüe trouvent un commentaire dans l'œuvre de ses successeurs.

Cette comparaison perpétuelle, entre les documents recueillis par Labat et les renseignements contemporains, ne donnera pas seulement une solution aux difficultés géographiques, elle aura de plus un autre résultat d'une valeur aussi grande. Elle permettra d'apprécier exactement les travaux, les études et les projets de l'ancien directeur. En effet, si l'œuvre de cet homme n'avait laissé aucune trace qui fût visible aujourd'hui, cette œuvre aurait été d'une importance médiocre, lors même qu'un grand éclat l'eût entourée jadis.

Mais, si la colonie porte encore maintenant la marque de son passage, si ses études sont encore d'une application utile et si ses projets n'ont rien perdu de leur importance, cet administrateur a eu un rôle véritablement sérieux, quand même l'histoire aurait oublié de le signaler. C'est à cette dernière conclusion que les faits doivent nous amener.

Maintenant, après avoir indiqué le caractère de ce travail et les matériaux qui ont servi à le faire, il ne reste plus qu'à prendre une dernière précaution avant d'aborder le sujet lui-même : il faut trouver d'abord la place d'André Brüe dans l'histoire générale du Sénégal. Si l'on néglige une pareille

recherche, si l'on trace le tableau d'une époque isolée sans le mettre dans son cadre naturel, on fausse les événements ou on leur donne des proportions inexactes. Cette obligation est d'autant plus stricte ici, que l'histoire de notre colonie est mal connue. Il est possible, d'ailleurs, de saisir rapidement, presque d'un coup d'œil, cette vue d'ensemble dont nous avons besoin.

La fondation de notre colonie se rattache aux vieilles expéditions des Normands sur les côtes occidentales de l'Afrique, et l'histoire de ce pays doit rappeler d'abord le souvenir de ces premières entreprises. Celles-ci remontent au XIVe siècle, au règne de Charles V. Au moment où Du Guesclin chassait les Anglais de nos provinces, les vaisseaux de Dieppe et de Rouen partaient pour les pays du poivre, de l'ivoire et de l'or; mais les expéditions étaient bientôt suspendues sous le règne malheureux de Charles VI. Plus tard, lorsque François Ier et son fils eurent une flotte nationale, les voyageurs normands reprirent le chemin de l'Afrique et continuèrent à explorer ces contrées jusqu'au règne de Henri IV. Voilà les deux premières périodes. Elles ont ce caractère commun qu'elles sont restées peu connues. Pour en retrouver le souvenir, il faut compléter par des documents étrangers le récit insuffisant de nos chroniques.

C'est vers la fin du XVIe siècle que les Normands renoncèrent à leurs courses lointaines et à leurs prétentions sur la Côte-d'Or, pour se borner à l'exploitation du Sénégal. Ils avaient mis leur principal établissement à l'embouchure de ce fleuve, afin que la barre qui en ferme l'entrée leur fournît une protection refusée par la marine royale. Mais cette dernière grandit bientôt avec Colbert, et notre petite colonie dut subir l'impulsion donnée par le puissant ministre. Si la Compagnie de Law continua encore ce premier mouvement, il fallut attendre le règne de Louis XVI pour voir un nou-

veau réveil dans nos entreprises coloniales. Ce réveil se manifesta au moment où notre flotte nouvelle allait se mesurer avec la marine anglaise dans la guerre d'Amérique. Ces deux périodes de Colbert et de Louis XVI appartiennent à l'époque royale. L'impulsion, les ordres, la direction, tout partait du pouvoir central, tandis que, à l'époque précédente, nos entreprises maritimes venaient de l'initiative particulière. Cette époque royale est relativement riche en documents de toute sorte.

Les travaux de colonisation, interrompus pendant la Révolution et l'Empire, ont recommencé après 1815. Depuis lors, la guerre n'est plus venue les entraver; mais plus d'une fois cette œuvre a été suspendue par l'inconstance ou les embarras de l'administration. C'est à cause de ces interruptions qu'on trouve trois périodes dans l'histoire contemporaine de notre colonie du Sénégal. La première a duré à peu près autant que la Restauration, la seconde comprend une partie du règne de Louis-Philippe, la troisième, qui correspond à celui de Napoléon III, a vu des entreprises et des travaux nombreux.

Ce tableau de l'histoire du Sénégal nous permet de retrouver la place de Brüe. Il est arrivé au milieu de l'époque royale, au moment où nos colonies étaient organisées d'après les principes de Colbert. L'élan que ce ministre avait imprimé à nos entreprises maritimes et à nos tentatives coloniales n'était pas encore arrêté complètement, et Brüe obéit à cette impulsion quand il commença sa carrière. A la fin de celle-ci, au contraire, quand il remit son journal à Labat et que le livre de ce géographe parut, on avait oublié depuis longtemps le ministre de Louis XIV. Mais nos colonies, après un arrêt de quelques années, subissaient une impulsion nouvelle à la suite des entreprises de Law. C'est donc entre l'époque de Colbert et celle de Law que Brüe a exécuté ses travaux.

Maintenant que la place de cet homme est trouvée, il est enfin possible d'aborder directement le sujet de cette étude.

Les premières recherches porteront sur les événements qui se sont accomplis immédiatement avant son arrivée, de 1664 à 1697. Ce travail est indispensable, car c'est dans cette période que la Compagnie du Sénégal a été créée, et que les Compagnies rivales ont subi des transformations ou des changements qui en réglaient la situation. La Compagnie anglaise avait reçu sa dernière charte en 1672 ; celle d'Emden avait été organisée par le Grand-Electeur en 1683 ; les Hollandais avaient cédé Arguin et Gorée en 1678, et les traités qui réglaient le commerce du Cayor étaient de 1679. Tous ces faits, qui n'appartiennent pas à l'histoire de Brüe, mais qui en sont les préliminaires nécessaires, formeront une seconde partie de cette introduction. Cependant ils seront racontés avec moins de détails que les événements suivants.

L'examen de cette période de 1664 à 1697 aura encore un autre avantage, celui de nous ramener à l'origine même de notre colonie. En effet, les événements accomplis dans ce pays avant l'époque de Colbert sont si peu connus qu'ils suffisent à peine à remplir quelques pages. Cette étude rétrospective est d'autant moins étrangère à André Brüe, qu'il a recueilli lui-même plusieurs renseignements relatifs à ces premières années. On peut dire qu'il a été à la fois le premier historien, le premier géographe et le premier organisateur du Sénégal français. Il est donc juste que l'histoire du cet homme raconte aussi l'origine de notre colonie.

SECONDE PARTIE

Les Compagnies européennes et l'Afrique occidentale, de 1664 à 1697

I

La Sénégambie a un caractère et un rôle très-nettement marqués. Elle est située sur la limite du désert et des terres fertiles, au point où s'arrête la race blanche et où la race noire commence à se montrer. Au nord, sont les sables brûlants et les populations maures; au midi, les tribus nègres et les régions des grandes pluies. Un massif montagneux qui n'a pas encore de nom, mais que Jomard appelait les Alpes africaines, la domine du côté de l'est et lui envoie de belles rivières, pendant qu'il fournit des tributaires au Niger, sur le versant opposé (1).

Tous ces cours d'eau, qui descendent vers l'Océan et entre lesquels on distingue trois beaux fleuves : le Sénégal, la Gambie et le Rio-Grande, ont donné au pays une fertilité remarquable et y ont attiré de nombreux habitants. En même temps ils procurent au commerce des voies toutes tracées pour pénétrer dans cette contrée et en recueillir les richesses.

La Gambie, en particulier, et le Sénégal peuvent conduire les marchands jusque dans l'intérieur des terres, et ces grandes routes ont d'autant plus d'importance qu'elles ouvrent des communications avec la vallée du Niger.

(1) Réné Caillié. *Relation d'un voyage à Tombouctou et à Jenné*, t. III, p. 270.

Ces nombreux avantages de la Sénégambie avaient frappé depuis longtemps les voyageurs européens. Aussi, chacune des puissances qui possédaient une marine et s'occupaient de commerce, avait ouvert des relations avec cette côte et y avait fondé des comptoirs. Les Français étaient à Saint-Louis, les Hollandais au cap Vert, les Anglais dans la Gambie et les Portugais dans le Rio-Grande. Ils rivalisaient entre eux pour attirer à leurs établissements les indigènes de la région maritime ou les caravanes de l'intérieur. C'était à qui l'emporterait sur ses voisins pour acheter la poudre d'or, l'ivoire, les cuirs, la gomme ou les esclaves.

Pour avoir leur part dans ce commerce africain, les Normands s'étaient établis à l'entrée du Sénégal, à l'embouchure du Niger, comme on disait alors, car on croyait y voir une branche de ce fleuve mystérieux. La station offrait plusieurs avantages, outre celui de dominer un grand fleuve de l'Afrique. Elle était facile à défendre à cause de la barre qui ferme le Sénégal, et elle était relativement rapprochée de la France : on allait en dix-huit ou vingt jours de Rouen à Saint-Louis.

On ne saurait dire avec précision à quelle époque le premier poste français du Sénégal a été fondé, mais il est certain que cette fondation est antérieure au XVII[e] siècle. Labat a eu soin de le rappeler : « De tous les établissements que les Normands avaient sur cette côte, nous dit-il, il ne leur restait que celui du Sénégal ou du Niger à la fin du XVI[e] siècle (1). »

Ce poste avait d'abord été établi dans une petite île nommée Bocos; mais plus tard, à une époque également inconnue, il fut transporté dans l'île qui prit le nom de Saint-

(1) LABAT, t. I, p. 2.

Louis (1). Voilà tout ce que l'on sait sur l'origine même de notre colonie du Sénégal.

La première date à peu près certaine que l'on ait sur l'histoire de cette contrée, est celle de 1626. Mais, si l'on possède la liste complète des directeurs qui ont résidé à Saint-Louis depuis cette époque, on sait fort peu de chose sur les événements qui se sont accomplis dans la colonie, de 1626 à 1664 (2).

On a cependant deux relations sur cette période. Une d'elles fut publiée, en 1643, par un soldat nommé Janne-

(1) Labat, t. II, p. 229.

(2) Liste des directeurs qui sont allés au Sénégal avant André Brüe. Cette liste est donnée d'après les indications de Labat (t. I, de la p. 7 à la p. 36), avec une correction qui sera expliquée plus tard.

Sous la Compagnie de Dieppe et Rouen :

Thomas Lombart,	1626-1631,	mort au Sénégal.
Jacques Fumechon,	neuf ans,	revenu.
Jean Colyer,	1641-1648,	revenu.
de Souffy,	1648-1650,	mort au Sénégal.
Mesineau,	1651-1658,	mort au Sénégal.
Raguenet,	-1661,	mort au Sénégal.
du Boulay,	1662-1664,	mort au Sénégal.

Sous la Compagnie des Indes occidentales, 1664-1673 :

Jacquet,	1665-1668,	revenu.
de Richemont,	-1673,	mort au Sénégal.

Sous la Compagnie d'Afrique, 1673-1681 :

Jacques Fumechon, 1674-1682, mort au Sénégal.

Sous la Compagnie du Sénégal, 1681-1695 :

Dancourt (oublié par Lebat), six ans, revenu.
Chambonneau, deux ans environ, revenu.
de la Courbe (intérim), deux ans environ.
Chambonneau encore, trois ans environ, mort au Sénégal.

Sous d'Apougny, propriétaire, et sous la Compagnie dite de Paris, 1694-1709 :

Jean Bourguignon, un an et demi, revenu.

quin, sieur de Rochefort, qui s'était mis au service de la Compagnie normande, et qui partit en 1637 avec un certain capitaine Lambert. Ce livre, qui fournit les premièrs documents français qu'on possède sur le Sénégal, donne peu de renseignements historiques. Il raconte que Jannequin vit construire un établissement à Bieurt, vers l'embouchure du fleuve, sur la rive gauche, et qu'il se rendit ensuite au Terrier-Rouge, une escale qui se trouvait à l'entrée de l'empire des Fouls, non loin du point où s'est élevé plus tard le fort de Podor. Le premier de ces postes, celui de Bieurt, qui était à la portée des indigènes, disparut bientôt ; le marché du Terrier-Rouge, au contraire, fut toujours fréquenté par les commis des anciennes Compagnies (1).

La seconde relation fut écrite par deux capucins de Rouen, qui visitèrent, en 1635, les pays voisins du cap Vert. Elle nous apprend qu'ils y trouvèrent des chrétiens nègres, français et portugais ; qu'ils furent fort bien reçus et qu'ils convertirent même un certain nombre d'indigènes. Ces détails sont intéressants, car ils signalent une situation qui changea désormais et que les voyageurs n'ont plus connue dans la suite. On cessa, en effet, de songer aux intérêts religieux de ces populations ; les Européens ne pensèrent plus qu'à leur trafic, et les nègres devinrent de plus en plus méchants (2).

Le commencement du XVIIe siècle avait vu aussi les Anglais et les Hollandais venir prendre, dans les pays voisins de la Gambie, une place que les Portugais avaient occupée jusque-là.

(1) *Voyage en Lybie, au Sénégal*, etc., par JANNEQUIN. — Paris, 1643. Dans la collection de Walckenaer. t. II, p. 328.

(2) *Relation des RR. PP. Alexis de Saint-Lô et Bernardin de Renouard.* — Dans Walckenaer, t. II, p. 304.

Après ces premiers événements, il ne se passa plus rien de remarquable au Sénégal jusqu'au moment où la petite colonie française fut donnée à la Compagnie des Indes occidentales. On ignore même quelle était la nature précise et l'importance du commerce fait par les Normands dans ce pays. Il semble, cependant, que leurs affaires étaient assez prospères, si l'on en juge par la mauvaise grâce avec laquelle ils abandonnèrent leur exploitation quand ils y furent contraints. Mais l'existence de leur Société était incompatible avec le système commercial que Colbert avait adopté.

« Il fallut donc, nous dit la relation de Labat, bon gré, mal gré qu'en eussent ces bons Normands, qu'ils cédassent l'intérêt qu'ils avaient au commerce d'Afrique, l'habitation et le fort Saint-Louis sur le Niger, et tous leurs autres comptoirs, marchandises, bâtiments et effets, à la nouvelle Compagnie des Indes occidentales, pour la somme de cent cinquante mille livres. Le contrat en fut passé devant Le Bœuf et Baudry, notaires à Paris, le 28 novembre 1664 (1).

Il est inutile de discuter ici la valeur du système inauguré en 1664, d'autant plus que les faits eux-mêmes nous montreront quels résultats il a donnés au Sénégal. Mais il faut connaître cette organisation nouvelle, qui a eu tant d'influence sur le sort de notre colonie.

Ce fut l'ordonnance du 28 mai 1664 qui constitua la Compagnie des Indes occidentales. Elle lui donna en même temps le Canada, les Antilles, le commerce d'une grande partie de l'Amérique, et tout celui de l'Afrique occidentale. Pour ce qui regarde cette dernière concession, on y lit que le roi lui cédait l'exploitation de l'Amérique, ensemble toute la côte d'Afrique depuis le cap Blanc jusqu'au cap de Bonne-Espérance, soit que lesdits pays nous appartinssent pour avoir

(1) LABAT, t. I, p. 15.

été ci-devant habités par des Français, soit que ladite Compagnie s'y établît en chassant ou en soumettant les sauvages ou naturels du pays ou les autres nations de l'Europe qui n'étaient pas dans notre alliance, afin que ladite Compagnie ayant établi de puissantes colonies dans lesdits pays, elle les pût régir et gouverner dans le même esprit (1).

Ce qui caractérisait la nouvelle organisation, ce n'était pas la création d'une Compagnie souveraine, car la France avait eu déjà des institutions pareilles. Ainsi, le Canada avait appartenu à une Compagnie qui datait de 1628, et une autre société semblable avait reçu la souveraineté des Antilles en 1642. Mais Colbert étendait ce principe en créant une Compagnie plus puissante, en soumettant à son monopole des pays ouverts jusque-là au commerce libre et en lui donnant un programme plus ambitieux.

Un fait qui a été trop peu remarqué, c'est que la Compagnie des Indes occidentales fut rapidement organisée, tandis que sa rivale des Indes orientales rencontra beaucoup plus de difficultés. « Le nombre des actionnaires ou intéressés que l'on avait fixé, dit Labat, fut bientôt rempli et, comme la nouveauté enchante toujours les Français, il y avait presse à y porter son argent (2). »

Il semble même que l'ambition de ces actionnaires entraîna le ministre à prendre les mesures que l'ordonnance du 28 mai nous a fait connaître. « Ils se mirent en tête, dit la relation, que, pour faire quelque chose de bon, il fallait tout faire ; et qu'afin que leur commerce fût avantageux, il fallait qu'eux seuls fissent tout le commerce de la nation ; de sorte qu'ils ne se contentèrent pas de ce qu'ils pouvaient faire aux îles

(1) ISAMBERT. *Anciennes lois françaises*, t. XVIII, p. 37.

(2) LABAT, t. I, p. 14. — PIERRE CLÉMENT, *Histoire de Colbert*, chap. IV, p. 170. — *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, t. II, p. 161, etc.

d'Amérique, qui n'était déjà que trop capable de les occuper, quand même ils auraient été en plus grand nombre et plus au fait du commerce qu'ils n'étaient, mais ils demandèrent et obtinrent, privativement à tous les autres, de faire tout le commerce depuis la rivière des Amazones jusqu'à celle de l'Orénoque, tout celui des Antilles, celui de la Nouvelle-France, de l'Acadie, de la baie d'Hudson et autres endroits; et afin que rien ne manquât pour faire échouer plus promptement leurs desseins déjà trop vastes, leur avidité leur fit encore envahir le commerce que la Compagnie de Normandie avait établi et qu'elle cultivait avec soin sur les côtes du Sénégal, avec défense à tous autres sujets de Sa Majesté de regarder seulement les côtes d'Afrique, depuis le cap Blanc jusqu'à celui de Bonne-Espérance. »

Il est difficile de contrôler l'exactitude de ces renseignements, qui jettent un jour nouveau sur les mesures de Colbert, et il serait déplacé de les discuter ici. Mais, quels qu'ils soient, ils indiquent au moins les plaintes des commerçants libres contre le système qu'on inaugurait en 1664.

L'expérience devait montrer combien le ministre s'était trompé. Malgré l'appui de l'Etat et l'ambition de ses actionnaires, la Compagnie des Indes allait succomber après quelques années d'existence. Cependant elle a laissé deux souvenirs intéressants dans l'histoire de notre colonie; car elle fit entreprendre deux voyages d'exploration.

Le premier de ces voyages se fit le long de la côte, dans des régions connues depuis longtemps. Il ne s'agissait donc point de trouver des terres nouvelles, mais de réunir des renseignements sur le commerce de ces contrées, et de recueillir des souvenirs sur les anciennes expéditions des Normands auxquelles l'ordonnance du roi avait fait allusion. Villault de Bellefond, qui prit part à cette expédition, réunit en effet des informations assez nombreuses; mais il aurait fallu que les

recherches historiques, publiées à la suite de sa relation, eussent été soumises à une critique plus sévère. Il est étonnant, d'ailleurs, que personne n'ait songé, à cette époque, à utiliser les archives de Dieppe, que la guerre devait détruire quelques années plus tard (1).

L'autre voyage est peu connu. L'expédition fut dirigée vers des contrées encore inexplorées, et il s'agissait de résoudre un problème géographique intéressant. Une embarcation montée par trente hommes fut envoyée, en 1667, dans le haut Sénégal, pour reconnaître si ce fleuve avait quelque communication avec la Gambie. En effet, l'opinion des marchands, formée sur le rapport des indigènes, voulait que ces deux cours d'eau fussent deux branches du grand fleuve de l'intérieur, et le même honneur était également attribué à toutes les principales rivières de la côte. Mais l'expédition fut malheureuse. Les voyageurs, qui connaissaient mal le régime du Sénégal, furent surpris par les basses eaux, de sorte qu'ils eurent les plus grandes peines pour remettre leur embarcation à flot. Quatre ou cinq seulement rentrèrent à Saint-Louis (2).

Pendant ce temps, les deux Compagnies voisines, celles de l'Angleterre et de la Hollande, commençaient une lutte dont la Compagnie française devait profiter plus tard pour prendre leur place. A cette époque, les Hollandais avaient sur les flancs du Sénégal deux forteresses bien gênantes, qui auraient étouffé la colonie française s'ils les avaient gardées; c'étaient les forts d'Arguin et de Gorée. Le premier, qui avait été enlevé

(1) *Relation des costes d'Afrique, appelees Guinée*, etc., *le tout remarqué par le sieur Villault, sieur de Bellefond, dans le voyage qu'il a fait en* 1666 *et* 1667. — Paris, 1669.

(2) *Les voyages du sieur Lemaire aux îles Canaries, cap Vert, Sénégal et Gambie.* — Paris, 1695, p. 83.

aux Portugais en 1638 (1), leur livrait un vaste marché, et leur permettait de faire concurrence à nos comptoirs de l'intérieur. Arguin est une île déserte, située en face d'une côte également aride; mais les pays du Tiris et de l'Aderer n'en sont pas éloignés, et il y a, dans le voisinage, des salines où les Maures viennent s'approvisionner. Aussi le commerce de cette place a-t-il eu quelquefois de l'importance. Les indigènes y vendaient de la gomme, de l'ambre et des plumes d'autruche, et ils y recevaient en échange des marchandises qu'ils portaient ensuite jusqu'à Tombouctou.

La seconde place des Hollandais était encore plus heureusement située que la première. En effet, l'île de Gorée, qui est abritée du côté du nord pas le cap Vert, comme Arguin est protégée par le cap Blanc, a l'avantage de posséder une meilleure rade et d'être en face d'une côte plus riche. C'est le point où le rivage voit disparaître les sables qu'on rencontre jusque là, et où il commence à montrer en même temps des rochers et de la verdure. Le comptoir de Gorée commerçait particulièrement avec le Cayor, un pays très-riche en troupeaux, qui avait à vendre, chaque année, une grande quantité de cuirs verts(2).

Cependant l'importance de Gorée et d'Arguin n'était pas assez grande pour que les Hollandais eussent mis dans la Sénégambie la résidence de leur directeur général. Le centre de leur commerce et leurs établissements les plus considérables étaient sur la côte d'Or de Guinée, et il en était de même pour les Anglais. Ce fut une circonstance heureuse pour les maîtres du Sénégal (3).

(1) Labat, t. I, p. 70.

(2) Ricard. *Le Bœuf à bosse*, revue coloniale, 2e série, t. XV, p. 584.

(3) Bosman. *Voyage de Guinée* (traduction française). — Londres, 1705, pp. 47, 54.

Les Hollandais avaient acquis Gorée en 1617 (1), et c'était l'année suivante que les Anglais avaient commencé leurs entreprises dans la Gambie (2).

Le fleuve où ils avaient essayé de s'établir leur présentait de nombreux avantages, une longue voie navigable, des rives fertiles et des marchés très-fréquentés. Mais ils y avaient rencontré beaucoup de difficultés, surtout de la part des marchands portugais qui exploitaient le commerce de cette contrée, et il ne semble pas que ces premières tentatives aient eu des résultats sérieux. En tout cas, il est difficile de dire à quelle époque ils fondèrent l'établissement qui s'appela plus tard Jamesfort.

Ce fut seulement sous le règne de Charles II que leur Compagnie, qui portait toujours son vieux nom de Compagnie des aventuriers d'Afrique, commença à prendre quelque importance. Ce prince l'avait réorganisée en 1660. Il lui donna en 1662 une nouvelle charte par laquelle il lui accordait pour mille ans le commerce des côtes qui s'étendent de Salé au cap de Bonne-Espérance (3). Bientôt après, les Anglais se mirent en mesure de déloger les Hollandais de leurs possessions d'Afrique.

Le 1er février 1664, Robert Holmes enleva Gorée, et les hostilités s'engagèrent ensuite sur la côte de Guinée. Il en résulta une guerre sérieuse, à la fin de laquelle les Hollandais allaient abandonner définitivement l'Amérique, et céder à leurs adversaires la ville qui est devenue New-York. Il est même possible que les Anglais eussent d'abord menacé les établissements de la côte d'Afrique afin d'y attirer la flotte des

(1) LABAT, t. IV, p. 108.

(2) WALCKENAER, t. III, p. 322. — LABAT, t. I. p. 304.

(3) Les chartes de la Compagnie anglaise sont à la fin de l'ouvrage de Lebat, intitulé : *Voyage du chevalier Desmarchais en Guinée et à Cayenne.*

Provinces-Unies et d'être plus libres pour s'emparer de leurs possessions américaines (1).

Dès que cette agression fut connue, Ruyter partit pour l'Afrique. Il reprit Gorée, n'entra pas dans la Gambie, ruina le comptoir de la Sierra-Leone, et se rendit vers la côte d'Or pour se porter ensuite en Amérique. Après son départ, les Hollandais furent chassés d'Arguin en 1665 et y rentrèrent en 1666. Mais, si cette guerre qui leur fit perdre la Nouvelle-Amsterdam ne leur enleva aucun établissement sur la côte africaine, elle laissa leur Compagnie d'Occident beaucoup plus faible et prépara indirectement les succès que les Français remportèrent quelques années plus tard.

Les Portugais, qui ne prirent aucune part à ces luttes, avaient été relégués peu à peu dans les régions situées au sud de la Gambie. Ils y possédaient encore deux villes qu'ils ont toujours gardées, Cacheo et Geba, avec un certain nombre de forts que l'histoire de Brüe nous fera connaître dans la suite; mais ils n'avaient pas une marine assez puissante pour être redoutables, et leur concurrence commerciale n'était pas plus dangereuse pour leurs rivaux.

Le caractère particulier de leur domaine, c'est qu'il produit une quantité considérable de cire, et qu'il n'a pas, comme le Sénégal et la Gambie, une grande route qui conduise dans l'intérieur de l'Afrique. Au XVIIe siècle, les Portugais étaient les seuls qui n'eussent pas confié leurs possessions africaines à une Compagnie souveraine. Elles obéissaient au gouverneur royal de Cacheo.

(1) BRANDT. *Vie de Ruyter.* — Amsterdam, 1698, p. 209. — LEDIARD. *Histoire navale d'Angleterre*, t. II, p. 557, à l'année 1664. — LABAT, t. I, p. 71. Ce fut aussi Robert Holmes qui fortifia Jamesfort, en 1664. (PRÉVOST, t. III, p. 21.)

II

Une nouvelle période s'ouvrit avec l'année 1672, qui vit commencer la guerre de la France contre la Hollande. A cette époque, la Compagnie anglaise reçut encore une nouvelle organisation, quitta son ancien nom et prit le titre de Compagnie d'Afrique. En même temps, Colbert était obligé de détruire lui-même sa propre œuvre. Un arrêt du Conseil d'Etat, daté du 9 avril 1672, condamna la Compagnie des Indes à se défaire de son domaine d'Afrique, et elle fut elle-même supprimée en 1674 (1).

Les Antilles furent alors réunies à la couronne, et la côte africaine fut donnée à une nouvelle société, composée de trois actionnaires, nommés Egret, François et Raguenet. Ce fut la Compagnie française d'Afrique. Cette dernière dut payer aux anciens actionnaires la somme de 75,000 livres et leur promettre une redevance annuelle d'un marc d'or. (18 novembre 1673.)

Elle se mit à l'œuvre avec ardeur, et la guerre de Hollande lui rendit le service de la débarrasser des deux postes ennemis d'Arguin et de Gorée, qui surveillaient jusque-là l'établissement de Saint-Louis. Le vice-amiral d'Estrée, qui commandait une flotte de onze vaisseaux de ligne, alla enlever Gorée, que le gouverneur Hopsac n'essaya pas de défendre ; mais il en démolit les forts au lieu de les donner à la Compagnie française (2).

Cependant du Casse arriva quelque temps après, avec un

(1) Isambert, t. XIX, p. 152. — *Vie de Colbert*, p. 181. — *Letres, Instructions et Mémoires*, t. II, p. 166. — Labat, t. I, p. 17.

(2) Labat, t. IV, p. 110. — Lemaire, p. 54.

bâtiment armé par celle-ci, pour prendre possession de l'île, et y installer des commis. Il conclut en même temps avec les rois maîtres de Rufisque, Joal et Portudal, des traités qui donnaient à la Compagnie le monopole du commerce dans leurs Etats (1). L'année suivante, ce capitaine, qui était allé demander l'approbation de la cour, revint s'emparer d'Arguin, presque sans difficulté, si l'on en croit Lemaire, avec un peu plus de peine, suivant le récit de Labat (2). Mais il ne jugea pas à propos d'en garder le fort, et il se contenta de le raser. Cette négligence causa plus tard à la Compagnie de sérieux embarras, car les Hollandais ne devaient pas tarder à y rentrer. Déjà même ils essayaient de nous déloger des côtes voisines de Gorée en excitant les indigènes contre leurs nouveaux voisins (3).

Cette dernière tentative eut un résultat tout différent. Du Casse, après avoir tiré une éclatante vengeance du pillage des comptoirs, imposa aux rois de Baol, de Sine et de Cayor, des traités qui donnèrent à la Compagnie la propriété de toutes les côtes situées entre le cap Vert et la Gambie, et lui confirmèrent en même temps le monopole exclusif du commerce qui s'y faisait (1679). Cette dernière clause occasionna dans la suite bien des difficultés, mais elle était d'accord avec le système commercial du XVIIe siècle (4).

En attendant que les faits nous aient montré d'une manière plus complète en quoi consistait ce système, il suffit pour le moment d'en indiquer le caractère général, qui était celui de l'exclusion la plus absolue possible de toute concurrence. Chaque Compagnie s'efforçait de chasser les étrangers de son domaine commercial comme elle en écartait ses nationaux en

(1) Labat, t. IV, p. 114.
(2) Lemaire, p. 46. — Labat, t. I, p 74.
(3) Labat, t. IV, p. 116.
(4) Labat, t. IV, p. 122.

vertu de la charte qui lui avait été remise. Mais elle ne pouvait arriver à ce résultat sans rencontrer la résistance la plus grande de la part des indigènes ou des autres Compagnies, et, quand elle avait réussi, elle devait organiser une surveillance rigoureuse pour écarter la contrebande des interlopes. Le commerce ainsi constitué amenait des luttes incessantes.

A la fin de la guerre de Hollande, la Compagnie d'Afrique reçut la propriété des îles d'Arguin et de Gorée, qui furent abandonnées à la France par le traité de Nimègue. Un arrangement signé avec le domaine royal et approuvé pas le Conseil, le 25 mars 1679, lui donna encore la charge de porter aux Antilles deux mille esclaves par an pendant huit années, sans compter ceux qui étaient destinés aux galères du roi. En même temps, l'Etat lui accordait une prime pour la fourniture des nègres, un monopole pour le commerce des îles d'Amérique, et une remise de la moitié sur les droits d'entrée pour toutes les marchandises qu'elle importait en France.

Tout cela ne l'empêcha pas de se ruiner. « Les actionnaires, dit Labat, avaient souffert de si grandes pertes pendant la guerre, essuyé des contre-temps si fâcheux, perdu tant de navires et de cargaisons et contracté des dettes si considérables pour soutenir leur commerce, qu'ils furent obligés de manquer tout à fait, et leurs créanciers se trouvèrent encore heureux d'accommoder avec eux à trois quarts de perte. » Ils vendirent donc leurs priviléges, le 2 juillet 1681, pour une somme de 1,010,000 livres 10 sols. Cette seconde Société avait duré aussi peu que la première (1).

La troisième Compagnie qui lui succéda comptait neuf actionnaires, parmi lesquels on remarquait du Casse, qui venait de se faire connaître pendant la dernière guerre, et d'Apougny qui devait organiser plus tard la quatrième Société.

(1) LABAT, t. I, p. 24.

Cette Compagnie ne tarda pas à voir son domaine amoindri. A la suite des arrêts du 12 décembre 1684 et du 6 janvier 1685, la limite de sa concession fut fixée à la rivière de Sierra-Leone; elle abandonna la côte méridionale de l'Afrique à la Compagnie nouvelle de Guinée et elle prit elle-même le nom de Compagnie du Sénégal. Cette nouvelle organisation fut l'œuvre de Seignelay (1).

Le prétexte de cette mesure était que cette société n'avait pas fourni deux mille nègres par an et qu'elle avait importé une quantité d'or insuffisante. Vainement répondit-elle qu'elle avait porté en Amérique 4,561 esclaves en moins de deux ans et demi, et qu'elle avait introduit en France plus de quatre cents marcs d'or, la séparation fut maintenue. « On commençait, dit la relation, à s'apercevoir à la cour qu'il n'était pas possible qu'un petit nombre de personnes, avec des fonds assez limités, pussent pousser vivement le commerce dans une si grande étendue de pays. » Le système de 1664 subissait donc une nouvelle atteinte (2).

Les explorations, qui avaient été suspendues pendant la durée de la deuxième Compagnie, recommencèrent avec la troisième. Il y eut d'abord, en 1682, le voyage du directeur général Dancourt, qui se rendit par terre du cap Vert à Saint-Louis. Lemaire, qui l'accompagnait, put recueillir quelques

(1) Labat, t. I, p. 20.

(2) Voici l'énumération de ces différentes mesures, qui sont indiquées d'une manière insuffisante dans les ouvrages d'Isambert et de M. Pierre Clément.

1672, 9 avril, arrêt du Conseil d'Etat forçant la Compagnie des Indes orientales à se défaire de ses possessions d'Afrique.

1673, 8 novembre, ces possessions sont vendues à une nouvelle Compagnie.

1675, 16 décembre, traité des directeurs généraux du domaine d'Occident avec le sieur Oudiette, qui est chargé de fournir des nègres pour les îles françaises d'Amérique.

1676, 13 janvier, arrêt du Conseil accordant à Oudiette une prime de treize livres par nègre livré.

renseignements sur le pays du Sénégal et voir de près le commerce des esclaves. Il a signalé les horreurs de cette traite que l'histoire de Brüe nous fera mieux connaître encore. Le livre de ce voyageur nous apprend en même temps que Labat s'est trompé en disant que le directeur envoyé au Sénégal en 1682 s'appelait Fumechon. D'ailleurs, ce dernier écrivain a démontré lui-même sa propre erreur, puisque, dans un autre passage, il a raconté que Fumechon fut directeur de 1674 à 1682 (1).

Dans la même année 1682, trois membres de l'Académie des sciences allèrent à Gorée faire des observations astronomiques. Ils déterminèrent la position de cette île à 19° 25′ long. O. de Paris et 14° 39′ lat. N. C'est probablement la première détermination régulière qui ait été faite pour la carte d'Afrique (2).

Un autre voyageur, qui a gardé l'anonyme, visita un peu plus tard la partie méridionale du domaine de la Compagnie, et il a laissé une petite relation sur les pays qui s'étendent de Joal, près du cap Vert, à l'embouchure du Rio-Grande (3).

1679, 21 novembre, traité avec la nouvelle Compagnie pour la fourniture des nègres, qui est enlevée à Oudiette.

1679, 25 mars, arrêt du Conseil homologuant ce traité.

1679, juin, lettres patentes donnant à la nouvelle Compagnie le titre de Compagnie d'Afrique, et confirmant ses priviléges.

1681, 2 juillet, la Compagnie d'Afrique vend ses droits à de nouveaux intéressés.

1684, 12 septembre, arrêt du Conseil restreignant la concession de la Compagnie d'Afrique aux territoires situés entre le cap Blanc et la Gambie.

1685, 6 janvier, arrêt du Conseil étendant la concession de la Compagnie jusqu'à la rivière de Sierra-Leone, exclusivement.

1685, janvier, déclaration royale établissant la Compagnie de Guinée.

(1) Labat, t. I, pp. 23 et 30.

(2) *Memoires de l'Académie des sciences*, t. I, p. 35.

(3) *Relations d'un anonyme, à la suite du livre de Lemaire.*

Enfin, un dernier journal, que Labat a eu à sa disposition, a donné à ce géographe des détails sur l'archipel des Bissagos et sur les visites qu'y firent deux marchands nommés de la Fond et Bourguignon, le premier en 1685 et 1686, le second en 1687 et 1688 (1). Ces mémoires et ces publications prouvaient que le public français commençait à s'intéresser aux expéditions maritimes.

Pendant que les voyages se multipliaient le long de la côte, d'autres explorateurs cherchaient de nouveaux marchés dans la vallée du Sénégal. En 1689, le directeur Chambonneau arriva jusqu'à l'entrée du Galam, un royaume qui se trouvait vers le confluent de la Falémé, et un autre directeur, Bourguignon, ordonna en 1693 l'exploration du lac Cayar, qui s'étend au nord du fleuve, dans la direction du désert. Nous verrons plus tard combien l'on attachait d'importance à ce lac (2).

Mais toutes les explorations furent forcément suspendues par la guerre qui éclata en 1688. Celle-ci donna en même temps à la colonie du Sénégal de nouveaux voisins qui devaient lui susciter des embarras sérieux. Dejà, en 1685, les Français avaient saisi non loin du cap Blanc un bâtiment nommé le *Morian*, « soi-disant appartenant à la Compagnie d'Afrique de Brandebourg. » Plus tard, ils apprirent que le fort d'Arguin avait été relevé au commencement de cette guerre, et qu'il avait arboré le drapeau de Frédéric-Guillaume; mais ils ne purent jamais croire que l'occupation de cette île eût été faite au nom de ce prince (3).

Il était difficile, en effet, d'admettre que l'électeur de Brandebourg, maître seulement d'une côte sablonneuse dans la

(1) Labat, t. V, p. 85.
(2) Labat, t. II, p. 180; t. III, p. 308.
(3) Labat, t. I, pp. 76 et 83.

Poméranie ultérieure, eût véritablement une flotte et une Compagnie de commerce. Ce fait était cependant incontestable. Sans discuter encore ce qui regarde Arguin, il est certain que Frédéric-Guillaume travaillait en ce moment à créer une marine pour son petit État. Il avait armé une escadre dans son port de Pillau et avait fondé une Compagnie d'Afrique, en 1683, en même temps qu'il songeait à établir une Compagnie des Indes orientales (1).

Lorsque les querelles des États de Frise avec la duchesse Christine-Charlotte lui permirent d'entrer à Emdem, en 1683, il se hâta d'y porter le siége de sa Compagnie, qui prit désormais le nom de cette ville. En Afrique, son principal établissement était le fort de Frédériksbourg, sur la côte d'Or, mais son drapeau flotta aussi sur le fort d'Arguin. Il est vrai que les affaires de la nouvelle Compagnie furent loin de prospérer. Elle fut volée par ses administrateurs et attaquée par ses voisins, si bien qu'elle dut faire place à une seconde société en 1697. Nous verrons plus tard quel rôle particulier les gouverneurs d'Arguin avaient pris dans cette entreprise prussienne (2).

La même guerre de la ligue d'Augsbourg, qui favorisa l'établissement des Brandebourgeois sur la côte du Sahara, causa encore d'autres malheurs à la Compagnie du Sénégal. En 1692, le gouverneur anglais de la Gambie, James Booker, enleva Saint-Louis à Desmoulins et Gorée à Félix. Cependant les Anglais furent bientôt chassés du premier poste par le capitaine Bernard, et le second leur fut repris en 1693. Après cela, le capitaine de la marine royale de Gennes leur enleva encore, en 1695, la place de Jamesfort qu'il détruisit. Ce qui caractérise ces coups de main, c'est qu'ils s'accom-

(1) Onno Klopp, Geschichte Ostfrieslands, Fünfter Zeitraum, p. 450.

(2) Klopp, pp. 450 et 470. — Bosman. *Voyage de Guinée*, p. 8.

plirent avec la plus grande facilité, car il n'est pas certain que les cinq siéges précédents aient coûté la vie à un seul homme (1).

Mais ces derniers succès ne suffirent pas pour relever la Compagnie. Ses affaires étaient dans un tel désordre, que le directeur Chambonneau fut arrêté par ses propres commis et forcé de rentrer en France en 1690, en attendant qu'on lui rendît son titre. Enfin, les intéressés eux-mêmes demandèrent à vendre les dernières années de leurs priviléges, ce qui leur fut accordé par les arrêtés du 28 août 1692 et du 20 août 1694 (2).

Labat a expliqué cette ruine par le changement fréquent des administrateurs, la diminution du territoire de la concession, le départ de quelques actionnaires, le dégoût de plusieurs autres, et les pertes occasionnées par la guerre. Ces causes secondaires avaient de l'influence, sans doute, mais il y en avait de bien plus graves qui s'opposaient à la prospérité des Compagnies et qui tenaient à leur constitution elle-même. Les faits nous montreront plus tard la nature de ces dernières causes, que Labat et Brüe n'ont jamais comprises.

Par deux actes du 18 septembre et du 13 novembre 1694, d'Apougny acheta les priviléges et les propriétés de la troisième Compagnie pour la somme de trois cent mille livres seulement. Après avoir essayé quelque temps de marcher tout seul, il fut bientôt forcé de s'adjoindre dix-huit actionnaires, par deux arrangements datés du 23 janvier et du 19 mars 1696. Le roi ratifia ces changements par les patentes du mois de mars 1696, qui prolongèrent jusqu'à trente ans la

(1) Froger. *Relation du voyage de M. de Gennes aux côtes d'Afrique.* — Amsterdam, 1699, p. 10. — Prévost, t. II, p. 446. — Labat, t. IV, p. 276.

(2) Labat, t. I, p. 32.

durée des priviléges achetés par la nouvelle Compagnie. Celle-ci, qui était la quatrième, choisit enfin André Brüe pour directeur général.

Ainsi, au moment où cet homme était chargé de diriger les affaires de la Compagnie au Sénégal, les Français avaient pour voisins, sur la côte occidentale d'Afrique, les Anglais, les Portugais et les Brandebourgeois. Les Hollandais devaient y reparaître plus tard. La Compagnie française possédait les deux forts de Gorée et de Saint-Louis; mais elle était tellement pauvre, que tout son domaine, avec les marchandises, les navires et le droit de souveraineté, ne lui avait coûté que 300,000 livres.

Le commerce avait été sans profit jusque-là et la guerre sans gloire; les explorations seules avaient eu quelque importance, et encore n'avaient-elles pas dépassé l'entrée du Galam, le point où Bakel s'éleva plus tard. Les directeurs, mal secondés par leurs agents, peu encouragés par les actionnaires et se renouvelant sans cesse, s'étaient contentés en quelque sorte de vivre au jour le jour. On n'avait fait du pays qu'une étude incomplète, et aucun plan sérieux n'avait été formé pour en préparer l'avenir.

En ce qui concernait son organisation, la Compagnie était toujours régie d'après les principes adoptés par Colbert. C'était le Conseil d'Etat qui réglait toutes les conditions de son existence. Un bureau de direction générale, siégeant à Paris, avait l'autorité supérieure dans sa propre administration; l'assemblée des intéressés décidait les questions importantes, et le directeur commandant régissait la colonie.

Voici quel était le pouvoir de ce dernier, d'après la commission de Brüe (1). Il réglait toutes les opérations du com-

(1) LABAT, t. I, p. 48.

merce et déterminait le travail des employés ; il avait le droit de destituer les officiers et d'en nommer de nouveaux, en attendant la décision du bureau ; il était investi du commandement militaire de toutes les forces et délivrait des passeports ; il faisait des traités avec les chefs locaux et poursuivait les interlopes ou contrebandiers. En d'autres termes, il avait le droit de paix et de guerre avec les indigènes ; il possédait une autorité absolue sur les employés, et était chargé de surveiller les Compagnies rivales. Telle était la mission qui fut confiée à André Brüe en 1697.

NOTE SUR LA CARTE DE LA SÉNÉGAMBIE

Une carte complète cette étude sur André Brüe. Ce travail était indispensable, car il est impossible de retrouver sur les cartes modernes, même les mieux faites, tous les pays visités par le directeur ou par ses agents ; beaucoup de localités ont changé de nom depuis l'époque où il vivait, et d'autres n'ont plus été revues après lui.

Cette carte contient les noms des lieux dont il est question dans ce livre. Cependant elle ne renferme pas la côte d'Arguin ni celle de Portendic, pour lesquelles il n'y a aucune difficulté. A côté des villages qui existaient au commencement du XVIII[e] siècle, elle indique aussi quelques-uns de nos postes actuels, afin qu'on se rende mieux compte de la position des premiers.

Entre toutes les contrées pour lesquelles les cartes modernes étaient insuffisantes, le Bambouck tient le premier rang.

Les officiers de Brüe avaient exploré dans ce pays de nombreuses mines d'or, et il importait d'en faire connaître la place. Il aurait même été utile de reprendre à part l'ancienne carte de ces mines et de la raccorder avec une carte moderne, en la complétant par les nombreux renseignements recueillis au XVIIIe siècle. Mais un pareil travail, qui serait d'ailleurs assez long, était trop étranger à cette étude : on l'a donc omis pour se borner aux indications indispensables.

Les matériaux qui ont servi à faire cette carte de la Sénégambie sont tirés des sources suivantes :

Carte du Sénégal, dressée sous la direction du général Faidherbe, par le baron Brossard de Corbigny, etc.;

Carte des dépendances de la colonie du Sénégal, par M. Vallon, capitaine de frégate (1);

Map of the west coast of Africa, by John Arrowsmith (2);

Carte du Soudan occidental, par M. Mage.

De nombreuses cartes locales, qui seront indiquées plus tard, ont servi pour les détails.

Les cartes de Brüe ont fourni toutes les indications sur la géographie de ces contrées au commencement du XVIIIe siècle.

La comparaison de ces documents divers, qui ne sont pas toujours d'accord, apporte parfois des difficultés sérieuses. La difficulté n'est pas moins grande quand il faut retrouver le véritable nom des populations dans un pays dont l'histoire n'est pas faite, et dont les races ont été étudiées d'une manière insuffisante. On peut juger de cet embarras en jetant un coup d'œil sur la carte où Berghaus donne l'ethnographie africaine (3). On verra qu'il est peu de pays qui offrent une population aussi variée que la côte occidentale de l'Afrique.

(1) A. BRY. — Paris.
(2) Publiée par ARROWSMITH. — Londres, 1858.
(3) HEINRICH BERGHAUS. *Physikalischer Atlas.*

Un autre fait plus direct nous montrera encore mieux cette difficulté.

M. Mage, dont la carte et le livre nous ont donné de nombreux renseignements sur le Soudan occidental, parle d'une race d'hommes qu'il appelle les Soninkés, et il ajoute même qu'il y a des Soninkés musulmans. Il est d'accord en cela avec M. le général Faidherbe, et ce dernier nous apprend que Soninké signifie homme de Soni, une dénomination dont le sens est perdu. Tous les deux donnent ce nom aux Sarakholès. Cependant un écrivain nègre, M. Horton, nous dit que le nom de Soninké désigne les Mandingues restés païens, et M. Hecquard confirme cette indication en nous apprenant que ce mot signifie buveur (1). Il est donc impossible d'en faire le nom d'une race, et contradictoire de désigner des musulmans par une pareille dénomination. On voit, par cet exemple, combien un seul mot peut donner d'embarras quand on étudie une contrée et des populations encore peu connues.

(1) MAGE. *Voyage dans le Soudan occidental*, pp. 148 et 397. — FAIDHERBE, *Notice sur la colonie du Sénégal*, p. 27. — James Africanus HORTON. *West African countries and peoples.* — London, 1868, p. 77. — HECQUARD. *Voyage sur la côte et dans l'intérieur de l'Afrique occidentale*, p. 96.



LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

Arrivée à Saint-Louis et premier voyage dans l'empire des Fouls

(1697)

La quatrième Compagnie montra, dans les premiers jours, un zèle et une activité qui pouvaient faire espérer des succès. Un règlement détermina les fonctions et les appointements des employés ; on voulut profiter de l'expérience du passé, et chacun des actionnaires s'occupa avec ardeur des affaires de la Société. Cela leur était facile, puisqu'ils étaient au nombre de dix-neuf seulement. Mais bientôt ces hommes, qui n'étaient peut-être ni marins, ni marchands, ni administrateurs, s'ennuyèrent d'une pareille besogne qui les détournait de leurs occupations habituelles. Alors, ils remirent la direction de la Compagnie à un délégué, qui ne tarda pas à les imiter en se déchargeant de son travail sur quelque employé subalterne, et les désordres recommencèrent comme par le passé (1).

De tout ce beau zèle il ne resta qu'une chose : la nomina-

(1) Labat, t. I. p, 35

tion de Brüe. Sa commission est datée du 4 juin 1697. Elle commence ainsi : « Comme il est nécessaire, pour le bien et le service de la Compagnie, d'établir un directeur général, avec la qualité de commandant dans tous les pays de sa concession, et étant pleinement informé de votre capacité, probité, bonne conduite et expérience en fait de la guerre et du commerce, et de la profession que vous faites de la religion catholique, apostolique et romaine, et pour autres bonnes considérations à ce Nous mouvant : Nous vous avons nommé et établi, nommons et établissons par ces présentes directeur général, etc. (1). »

Les considérants de cette nomination, qui fournissent les seuls renseignements qu'on ait sur la carrière antérieure de Brüe, nous apprennent, comme on le voit, qu'il avait été militaire, marchand et décoré de l'ordre du Saint-Sépulcre. Il est difficile de savoir dans quelles circonstances il avait porté les armes, et il importe peu de connaître comment il avait gagné son titre de chevalier, car cette décoration était d'une valeur fort médiocre (2). Mais nous savons un peu mieux où il avait exercé le métier de marchand. En effet, il a rappelé lui-même un séjour assez long qu'il avait fait à Tripoli et les renseignements qu'il avait recueillis sur le commerce de cette ville (3). Pour sa nouvelle profession, il avait besoin de cette double expérience du soldat et du négociant.

Il y apporta de plus d'autres qualités qui n'étaient pas moins nécessaires, en premier lieu une bonne santé qui ne souffrit jamais des atteintes d'un climat dont la réputation est assez mauvaise.

Il possédait en même temps une instruction variée, qui lui

(1) Labat, t. I, p. 48.
(2) Moreri.
(3) Labat, t. III, p. 362

permettait d'observer toute chose, d'étudier, non-seulement l'organisation des Compagnies rivales et l'histoire des indigènes, mais encore les productions multiples des pays qu'il parcourait. Les notes dont il remplissait son journal n'étaient pas toujours d'une valeur incontestable, et on peut y trouver à redire; mais elles montrent qu'il avait un véritable besoin d'étudier et de savoir.

Outre les informations qu'il recueillait lui-même, il chargeait encore ses agents d'en prendre de leur côté, et il réunit de la sorte des renseignements très-précieux. On s'étonne seulement que ce désir d'apprendre ne l'ait pas décidé à étudier les langues indigènes; car on verra qu'il avait encore besoin d'interprètes en 1715, pour comprendre l'arabe et le yoloff.

Brüe se rendit d'abord à l'île de Saint-Louis, où il arriva le 20 août 1697. C'était le chef-lieu des possessions françaises et la résidence du directeur général; mais rien n'était plus misérable que ce poste. L'île, de nature sablonneuse, manquait d'eau potable et n'avait d'autre verdure qu'un bouquet de palétuviers. Le fort consistait en quatre tours construites autrefois par les Normands et reliées entre elles par une muraille; une enceinte en bois, quatre bastions et trente canons en complétaient les défenses. Tout autour, quelques huttes servaient d'habitation aux serviteurs et aux employés de la Compagnie; mais on n'y voyait rien qui ressemblât à une ville, ni même à un village (1).

Labat ne nous dit pas combien il y avait d'habitants dans cette capitale de la colonie; cependant il est probable qu'ils atteignaient à peine le nombre d'un cent ou deux. Les indigènes ne pouvaient s'établir dans une île qui n'offrait aucune ressource, et les Européens qui n'appartenaient pas à la Compagnie en étaient forcément exclus par les priviléges de

(1) LABAT, t. II, p. 220.

celle-ci. La constitution même de ces sociétés, et le monopole dont elles jouissaient, rendaient la véritable colonisation fort difficile, sinon impossible.

Une pareille situation ne compromettait pas seulement l'avenir de nos établissements, elle les exposait encore à un danger permanent. En effet, ces postes isolés pouvaient facilement être surpris par les nègres du voisinage, et le danger était d'autant plus grand que la Compagnie du Sénégal n'entretint jamais plus de deux cents hommes, même lorsqu'elle posséda six établissements. Aussi les employés étaient-ils toujours sur leurs gardes (1).

En arrivant, Brüe put constater que le fort était assez bien tenu, suffisamment approvisionné de munitions, et gardé avec soin. Mais il ne fut pas également satisfait des conditions dans lesquelles il trouva les employés de la Compagnie ; car ces derniers vivaient hors de la place, dans des cases isolées, qui leur servaient d'habitation. Le directeur décida qu'ils viendraient tous prendre leurs repas dans le fort, et il les invita à assister à la prière qui s'y faisait soir et matin. Celui qui oubliait cette invitation perdait la ration d'eau-de-vie qu'on distribuait en ce moment (2).

Après avoir fait connaissance avec ses employés, Brüe dut se mettre en relation avec les chefs indigènes les plus voisins de Saint-Louis. On trouvait alors, dans la vallée inférieure du Sénégal, trois petits royaumes qui étaient habités par une même race et qui avaient formé jadis l'empire des Yoloffs. C'étaient les pays de Oualo (appelé Hoval par le directeur), de Cayor et de Djolof. Leur séparation, qui avait probablement été occasionnée par l'arrivée des Européens, datait de 1566 (3).

(1) LABAT, t. II, p. 233.
(2) LABAT, t. II, p. 232.
(3) LABAT, t. II, p. 248.

Jusqu'à cette époque, le Djolof, placé à l'intérieur, dominait les deux autres provinces, qui s'étendaient sur le bord de la mer; mais la situation changea lorsque celles-ci eurent reçu la visite des vaisseaux marchands et purent acheter des armes. Depuis le morcellement de l'ancien empire, le Cayor s'étendait du cap Vert au lac Guier ou Panié-foule; le Djolof propre avait gardé les pays voisins du Bounoun, la rivière qui tombe dans ce lac, et le Oualo commençait au Guier pour pénétrer ensuite sur la rive droite du Sénégal. Ce dernier territoire, qui est au nord du fleuve, a été enlevé plus tard aux Yoloffs par les Maures du désert

Les premières relations du directeur avec les chefs indigènes nous forcent à rechercher tout de suite quelle était la véritable situation des Français au Sénégal.

A cette époque, malgré ses forts, ses soldats et ses vaisseaux de guerre, la Compagnie ne possédait pas encore une véritable colonie. Elle n'avait ni territoire, ni villages, ni sujets sur le continent africain et, si du Casse lui avait acquis la possession des côtes voisines de Gorée, elle n'avait pas encore profité de cette acquisition. Les rois indigènes étaient restés les maîtres du pays, et les Français étaient entièrement à leur merci. Sans leur consentement, il était bien difficile d'avoir des provisions, de faire du commerce et de trouver des serviteurs. Ces chefs réclamaient une redevance pour laisser prendre de l'eau ou du bois : ils réglaient les ventes, fixaient le prix des marchandises, et indiquaient les marchés où les échanges devaient avoir lieu. Leurs sujets fournissaient à la Compagnie des serviteurs, des soldats et surtout des matelots pour la navigation du Sénégal. On employait ces derniers pour conduire les embarcations sur la barre du fleuve, et pour les traîner à la cordelle quand on le remontait. Ces serviteurs nègres, qu'on nomme des *laptots*, sont encore aujourd'hui un élément indispensable de notre colonie du Sénégal.

Pour toutes ces concessions qu'ils faisaient à la Compagnie, les rois exigeaient une sorte de redevance annuelle qu'on appelait une coutume. Cette coutume était presque toujours payée en marchandises, et il était rare que les chefs demandassent une petite somme d'argent. Sur la côte, on calculait la valeur des objets en la comparant à celle d'une barre de fer, et la barre devenait ainsi une sorte de monnaie nominale (1).

Des arrangements conclus avec les princes réglaient les coutumes qu'il fallait payer chaque année, mais les traités n'étaient pas toujours respectés, et ils donnaient lieu à des difficultés nombreuses. Dans ces conditions, les Français étaient moins les maîtres du sol que les locataires de leurs établissements, et les chefs nègres restaient les souverains du pays. Ce régime des coutumes, qui avait été accepté par toutes les Compagnies européennes, a duré jusqu'à nos jours, pour la vallée du Sénégal. Les redevances n'y ont été supprimées qu'après 1852 (2).

Le premier de ces princes indigènes avec lequel Brüe fit connaissance, fut le petit brac, l'héritier présomptif du brac ou roi du Oualo. Ce chef se hâta de venir faire au nouveau directeur une visite qui devait naturellement lui rapporter quelque présent.

Ce fut une première occasion pour Brüe de voir de près la race africaine et de commencer ses études. Dans toutes les circonstances de ce genre, il observait attentivement ses visiteurs, et son journal donnait souvent de longues descriptions sur les personnages qu'il recevait, sur leurs vêtements, leurs manières et leur conversation. Les détails de ce genre n'ont

(1) Lemaire, p. 159. — Durand, t. I, chap. XVI, p. 223.

(2) *Revue coloniale*, t. XVII, p. 168. — Faidherbe. *Notice sur la colonie du Sénégal*, p. 14. — Madival. *Le Sénégal*, p. 40.

d'intérêt pour l'histoire qu'autant qu'ils reproduisent les traits généraux d'une population.

Le petit brac fut introduit dans la salle d'audience où le directeur l'attendait assis sur son fauteuil et entouré de ses officiers. Il laissa lui-même à la porte les gens de sa suite et n'amena avec lui que deux chefs et deux *griots*. Ceux-ci chantèrent pendant toute l'audience, en s'accompagnant sur leur luth barbare (1).

Le costume du brac consistait en une tunique flottante, d'un tissu de coton blanc et bleu ; mais ce qui faisait la valeur de ce vêtement, c'est qu'il était orné d'un grand nombre de pièces de drap écarlate ou de peau couvrant des gris-gris, c'est-à-dire des amulettes. Brüe put saisir sur le fait un des traits les plus frappants du caractère de ces peuples : chez eux, le faiseur de gris-gris est une puissance redoutée.

Pendant que la conversation s'engageait, les nègres se mirent à fumer leur pipe et on vida un flacon d'eau-de-vie. C'était une autre puissance, également redoutable, qui faisait sa première apparition. Comme l'eau-de-vie tenait une grande place dans le commerce de la Compagnie, elle devait naturellement être de la première fête. Cette fois, le directeur faisait une simple politesse au chef qui le visitait ; mais il y aura, plus tard, des distributions beaucoup plus abondantes et nous devrons étudier le résultat de ce commerce.

La résidence du petit brac était à Maka, dans l'île de Bifèche, au-dessus de Saint-Louis. Avant d'arriver à cette île, on en trouvait une première, nommée Sor et aussi Jean-Barre, du nom de son principal propriétaire (2). Les Jean-Barre appartenaient à une famille puissante et ils étaient au service des

(1) LABAT, t. II, p. 234.

(2) AUBE. *Carte de l'embouchure du Sénégal.* — Revue maritime, X, p. 288. — AZAN. *Carte du Oualo*, ibid. IX, p. 628.

Français depuis un temps immémorial. Ils leur donnaient des pilotes pour traverser la barre à laquelle ils devaient leur nom, et leur fournissaient des interprètes. Cette dernière profession avait même fini par être leur apanage : tous les Jean-Barre, jusqu'aux enfants, parlaient couramment le français. C'était en même temps une famille d'agriculteurs, et leurs *lougans* étaient les mieux tenus de la contrée. Brüe put voir bientôt cette agriculture africaine : le travail se faisait au son du tambour, et le seigneur, couvert de ses armes, y conduisait lui-même ses vassaux.

Ce fut quelques jours après son arrivée que le directeur alla faire une visite au chef des Jean-Barre, et une chasse aux pintades lui en fournit l'occasion. L'influence de ce chef était d'autant plus grande en ce moment que son frère était *alquier* chez le damel ou roi du Cayor, et que cet officier était chargé à la fois du commandement des troupes et de toutes les relations avec les étrangers (1).

La troisième visite du nouveau venu fut plus sérieuse que les précédentes, car il s'agissait du roi de Oualo. Ce dernier venait prendre possession d'un village à deux lieues de Saint-Louis, en sorte que l'occasion était favorable pour aller le voir sans perdre de temps. Brüe s'y rendit en grande cérémonie, avec son habit brodé d'or et son chapeau galonné. La barque était armée de petites pièces de canon ; car les rois tenaient beaucoup aux décharges d'artillerie dont le bruit les rehaussait aux yeux de leurs sujets.

Le brac vint sur le bateau accompagné de trois chefs entre lesquels Brüe distingua particulièrement Malo, dont l'expérience et l'autorité étaient reconnues à la cour du Oualo. Dans cette entrevue, on vit encore reparaître les griots, et il y eut une scène fort peu sérieuse, lorsque le roi voulut essayer le

(1) Labat, t. II, pp. 147 et 308.

chapeau galonné du directeur à qui il prêta son bonnet en échange. Cependant la conversation prit bientôt un autre caractère ; on causa du commerce et des relations du brac avec le damel, et Brüe donna des conseils qui furent goûtés par tous les visiteurs (1).

Le directeur, qui avait reconnu l'influence des marabouts en voyant le petit brac couvert de gris-gris, dut l'apprécier encore mieux dans cette nouvelle entrevue, car le roi du Oualo portait un exemplaire du Coran suspendu à son cou, dans un étui de maroquin. Cette influence était d'autant plus extraordinaire que les Yoloffs sortaient, à cette époque, d'une grande lutte avec les Maures et que la guerre avait eu précisément un caractère religieux. Brüe recueillit, sur cet événement, des renseignements précieux qu'il nous a conservés.

Les marabouts qui avaient causé cette guerre étaient venus se fixer les uns après les autres chez les Yoloffs. Ils s'étaient contentés d'abord de prêcher leur croyance, mais ils n'avaient pas tardé à prendre un autre rôle. Bientôt ils s'étaient mis à faire de la politique et à exciter les nègres contre leurs chefs. Enfin, un dernier moyen leur avait assuré le succès : ils s'étaient chargés de faire pousser les récoltes par des artifices merveilleux, sans qu'on eût besoin de travailler.

A la suite de toutes ces manœuvres, une révolte avait éclaté et une armée du Maroc était venue la soutenir. Le brac et le damel avaient succombé sur le champ de bataille, le chef du Djolof, qu'on appelait le bour-ba-Djolof, avait été obligé d'abandonner ses États, et les marabouts étaient restés les maîtres du pays. Quant aux gens du Maroc, ils s'étaient payés en enlevant des esclaves. Ce résultat avait commencé à désabuser les nègres, et la famine n'avait pas tardé à leur ouvrir complètement les yeux. Une nouvelle lutte s'était alors

(1) Labat, t. III, p. 2.

engagée sous la direction de trois princes des anciennes familles royales. Les Maures avaient dû sortir de la contrée, mais les marabouts n'avaient pas tardé à y rentrer avec leurs gris-gris. Ces événements s'étaient passés entre les années 1673 et 1679, pendant que les Français combattaient contre les Hollandais, car Lemaire, qui avait appris quelque chose de cette lutte, a raconté qu'elle s'était terminée quatre ou cinq ans avant son arrivée (1).

En donnant ces renseignements, Brüe signalait véritablement un des traits les plus essentiels de l'histoire du Sénégal, la rivalité des nègres et des Maures (2). Ces deux races, qui diffèrent autant par leur caractère que par leur couleur, sont facilement devenues ennemies l'une de l'autre. En effet, les nègres possèdent une contrée abondante en eau, riche en pâturages et fertile en produits de toute sorte, tandis que les Maures sont relégués dans un désert aride, où ils ont de la peine à vivre, eux et leurs troupeaux. Les entreprises religieuses de ces derniers ont encore ajouté un élément de plus à cette rivalité. Il en est résulté des luttes sanglantes, qui ont duré jusqu'à nos jours et dans lesquelles les noirs ont été longtemps vainqueurs.

Après avoir inspecté Saint-Louis et visité les environs de ce poste, Brüe se hâta de partir pour une tournée sur le Sénégal, car la saison des grandes eaux devait finir bientôt, au bout de quelques mois.

Ici, Labat nous met dans l'embarras, lorsqu'il nous raconte que Brüe, qui était arrivé le 20 août, commença son voyage le 28 juillet (3). Mais il a dû rapporter à ce départ une date qui appartient à l'expédition de l'année suivante. En

(1) Labat, t. III, p. 85. — Lemaire, p. 91.
(2) Faidherbe. *Notice sur le Sénégal*, p. 31.
(3) Labat, t. III, p. 173; IV, p. 293.

effet, il commet la même erreur pour le chiffre de l'année; deux fois il répète 1698 pour 1697. Bien certainement le directeur n'a pu quitter Saint-Louis avant le mois de septembre, car nous savons qu'il a envoyé une barque vers la Gambie le 10 de ce mois. Il est donc resté trois semaines ou un mois environ sur la côte, avant de partir; il est même allé à Gorée comme nous le verrons plus tard.

Ce voyage de Brüe nous fait connaître la vallée du Sénégal qu'on avait visitée déjà, mais que personne encore n'avait bien décrite. Cependant il faut compléter la description qu'il en a donnée par d'autres indications, afin d'avoir une une idée vraie de ce pays où notre colonie était établie, et qu'il allait habiter pendant de longues années.

La région qui s'étend entre la Gambie et le Sénégal présente trois zones parfaitement distinctes, comme trois étages dont la constitution et les produits diffèrent entièrement. La zone maritime est sablonneuse. Le sable se montre d'abord sur la plage, forme plus loin des dunes qui retiennent les eaux dans une série d'étangs, et disparaît enfin à mesure qu'on avance dans l'intérieur. Ici la terre se couvre de verdure et produit de nombreux palmiers avec de gigantesques baobabs (1).

Au-delà de cette première zone, quand on a dépassé le lac Guier et la rivière de Bounoun, on entre dans une contrée dont le sol rougeâtre indique la présence du fer. C'est un plateau qui s'étend jusqu'à la Gambie où il se termine par un rebord rocheux. L'intérieur, qui est souvent sans eau, montre tantôt des plaines herbeuses où vivent les éléphants, tantôt des gommiers qui aiment les pays arides (2). Puis les ruis-

(1) Berg. *Note sur la composition géologique du Oualo.* — Revue coloniale, 2e série XVIII, p. 523.

(2) *Voyage de Rubault.* — Dans Durand, t. II, p. 273.

seaux reparaissent avec la riche verdure, quand on arrive au troisième étage ou à la zone rocheuse du bassin supérieur. Ici, le sol présente des roches granitiques et de riches mines d'or.

Brüe voulait remonter lui-même toute la vallée du Sénégal pour se rendre compte de la véritable situation du pays, relever le crédit de la Compagnie et regagner les princes mécontents. D'ailleurs il était heureux d'explorer cette terre inconnue, qui lui présentait partout des spectacles nouveaux et des sujets d'étude. A ce moment de l'année, lorsque les pluies venaient de finir, le fleuve coulait à pleins bords et les rives en étaient toutes vivantes. Les champs avaient repris leur verdure, les arbres s'étaient couverts de feuillage, les oiseaux les plus variés s'enfuyaient devant la petite flotte, les singes descendaient aux dernières branches pour voir les visiteurs de plus près, et les grandes herbes de la prairie se courbaient sous les pieds des éléphants. Le jeune directeur était saisi d'admiration à la vue d'un pareil spectacle et son esprit se laissait aller aux plus belles espérances (1).

La flotte se composait de trois chaloupes, ayant chacune deux chambres ou cabines, et d'un certain nombre d'embarcations plus légères. Les bateaux étaient armés avec le plus grand soin, car il ne s'agissait pas seulement d'y vivre quelques mois, il fallait encore qu'ils fissent honneur aux jours de fête et qu'ils se conduisissent bien en cas de combat. Une barque et deux canots précédaient la flottille pour prévenir les populations, préparer les achats et annoncer au roi des Fouls, le siratik, qu'il allait bientôt recevoir les coutumes dont le paiement était négligé depuis l'interruption du commerce. C'était ce prince, le plus puissant du Sénégal, que Brüe désirait voir surtout.

(1) LABAT, t. III, pp. 175 et suiv. — AUBE. *Le fleuve du Sénégal.* — Revue maritime, XII, p. 226.

Cependant, malgré le désir qu'il avait de le visiter au plus tôt, il était obligé de s'arrêter dans chaque village. Pour gagner les populations, il apportait des présents à tous les chefs et achetait toutes les marchandises qu'on lui offrait; ses barques faisaient ensuite une course à Saint-Louis, à mesure qu'elles avaient complété leur chargement. Aussi le commerce se ranimait partout, les anciennes alliances étaient renouvelées et les indigènes se montraient empressés autour des visiteurs.

Le directeur traversa d'abord les terres du Oualo, puis il aperçut, au-dessus de l'île de Bifèche, une portion du Sahara qui arrive jusqu'au fleuve. C'est là que se trouvait l'escale du Désert fréquentée par les Maures. Quand il eut dépassé le marigot qui vient du lac Cayar, il toucha enfin aux terres du siratik. Désormais les sables avaient disparu, et le fleuve qui se divisait en plusieurs bras pour entourer l'Ile à Morfil, apportait à ses rives la plus grande fécondité. Alors se montrèrent les grandes plaines herbeuses que fréquentent les éléphants. On apercevait aussi des champs cultivés et de nombreux villages dans cette île du morfil ou de l'ivoire (1).

Tous ces villages appartenaient aux Fouls, et Brüe allait faire connaissance avec cette population devenue célèbre plus tard, qui diffère autant des nègres que des Maures. Déjà d'autres voyageurs avaient parlé des Fouls et avaient signalé la grande place qu'ils occupaient en Afrique (2), mais personne n'avait encore pénétré dans l'intérieur de leur domaine et étudié de près leurs mœurs et leur caractère. Avant de le suivre dans cette expédition et d'examiner les renseignements qu'il a recueillis, il importe de rappeler la position géographique de cette race, une indication qui est assez mal précisée dans nos

(1) Labat, t. III, p. 180.
(2) Marmol. *L'Afrique*. Traduction de Perrot d'Ablancourt, p. 81.

livres et qui nous aidera à mieux comprendre le récit du directeur.

On trouve des Fouls dans presque toute la contrée dont le Sénégal, le Niger et l'Océan marquent les limites. Sur trois points de cette immense région, ils se sont réunis en corps de nation ; mais ailleurs on les rencontre au milieu des autres populations, où ils occupent souvent des villages séparés, appelés foula koundas (1). Leurs trois groupes sont placés d'une manière symétrique : le Fouta-Sénégalais, au centre de la vallée du Sénégal ; le Fouta-Djalon, sur les montagnes qui séparent ce fleuve du Niger, et l'empire des Fellatahs, dans ce dernier bassin. De ces trois groupes, celui du Sénégal est certainement le plus ancien, et, si on le prend au XVIIe siècle, avant que le mahométisme l'eût transformé, il devait conserver quelques-unes des institutions nationales de cette vieille race. C'est à cause de cela que les études de Brüe sont d'une valeur exceptionnelle.

II

Quand il eut dépassé la frontière des Fouls, le directeur rencontra le village de Lali qui avait une certaine importance pour les Français ; car c'était dans le voisinage que se trouvait l'escale du Terrier-Rouge, le marché fréquenté par les Brakna. Au-delà, avant d'arriver dans le centre de l'empire, il dut encore traverser les deux provinces de Oualaldé et de Kaéaédi, que Labat nomme Hovalaldé et Cahaidé. Les villages qui portaient ces deux derniers noms, et qui existent toujours, appartenaient alors à deux farbas ou à deux seigneurs vassaux du siratik.

(1) HECQUARD. *Voyage sur les côtes et dans l'intérieur de l'Afrique occidentale*, p. 185.

Oualaldé était le domaine d'un chef fort dévoué aux Français comme toute sa famille. Ce farba avait même rendu un service à la Compagnie, quelques-mois auparavant, en sauvant l'équipage d'une barque qu'une tempête, un *puchot*, suivant l'expression locale, avait fait sombrer. Aussi Brüe se montra généreux envers lui; mais il ne semble pas que l'amitié des Français ait été bien profitable pour ce brave Foul, car il avait appris dans leur fréquentation à devenir un amateur forcené d'eau-de-vie.

Brüe nous fournit ici l'occasion de voir de près le commerce de la Compagnie et d'apprécier son propre rôle.

Ce Farba, nous dit le livre de Labat, « était un des plus riches seigneurs en bestiaux qui fût dans tout le pays; il aimait l'eau-de-vie passionnément, de sorte qu'on était assuré de faire une traite avantageuse avec lui quand on lui apportait de cette liqueur. Le prix ordinaire d'un grand bœuf et bien gras, était un rodome, autrement un flacon d'eau-de-vie tenant une pinte (1). »

Après avoir expliqué qu'on doit toujours donner aux nègres des bouteilles entièrement pleines, sous peine de les offenser, il continue ainsi : « On voit par cet échantillon le gain que la Compagnie doit faire quand elle a soin que ses départements soient bien fournis d'eau-de-vie, car tous les nègres aiment à boire, il n'y a que du plus ou du moins. Or, la pinte d'eau-de-vie, au prix de la Compagnie, ne vaut que vingt sols, et on a déjà profité cent pour cent dessus. Je parle du temps ordinaire où les denrées et l'argent sont à leur juste valeur. Si donc on a un bœuf pour vingt sols, quel profit est plus considérable que celui-là, puisque la peau et les cornes suffisent pour payer l'eau-de-vie qu'on a donnée? »

Voilà, dans toute sa simplicité, quel était le commerce de

(1) LABAT, t. III, p. 187.

la Compagnie, on pourrait dire le commerce européen, dans cette partie de l'Afrique. Il enseignait aux indigènes l'usage de l'eau-de-vie et leur procurait cette boisson, sans s'inquiéter des ravages désastreux qu'elle pouvait causer. Les marchands ne remarquaient qu'une chose, c'est que la vente des liqueurs alcooliques était toujours assurée et qu'elle semblait rapporter de gros bénéfices. De son côté, la relation redonne ces beaux calculs sans y joindre un seul mot de blâme. Sans doute c'est un des passages où Labat a simplement répété ce qu'il lisait ou ce qu'il avait entendu.

Au lieu d'examiner ici la valeur de ce commerce qui prétendait gagner le cent pour cent, d'indiquer les résultats désastreux produits par la vente des boissons alcooliques et de rechercher quel remède il était possible d'opposer à un pareil désordre, on écartera toute discussion morale, pour ne faire qu'une observation bien simple. Ces marchands, qui calculaient si bien, ne savaient-ils pas que l'indigène cesse de travailler dès qu'il s'est mis à boire, que le commerce disparaît lorsque le travail est suspendu, qu'une population d'ivrognes devient plus redoutable à cause de ses vices, qu'elle force les vendeurs à s'entourer de précautions coûteuses et qu'elle ruine leurs établissements à la première occasion ?

Sans doute, la Compagnie ne vendait pas seulement de l'eau-de-vie, et elle apportait encore d'autres marchandises d'une valeur plus sérieuse ; mais l'influence de ce commerce plus honnête était annulée d'avance par la vente des boissons. Il en était de même pour Brüe : ses réformes, ses travaux et ses plans étaient compromis par les opérations malheureuses auxquelles il prêtait son concours. C'est là le tort de cet homme de n'avoir pas su s'élever au-dessus des idées grossières de ses actionnaires, pour créer un commerce qui eût assuré d'honnêtes bénéfices pour le vendeur et des progrès sérieux pour l'indigène.

Cette même pensée étroite du marchand, qui ne songe qu'à un profit immédiat, reparaît encore dans un autre passage du même récit, quand l'auteur nous montre les champs des Fouls remplis de cotonniers et qu'il nous parle de leur industrie. « L'usage des rouets, dit-il, qui avanceraient bien plus l'ouvrage, leur est encore inconnu, aussi bien que beaucoup d'autres choses où il n'est pas de l'intérêt de la Compagnie de les rendre si savants et si habiles, de crainte qu'ils n'en apprissent à la fin suffisamment pour se passer d'elle et de ses marchandises ; c'est ce qu'elle doit éviter sur toutes choses (1). »

« Elle doit, au contraire, introduire chez ces peuples, tant qu'elle pourra, l'usage des choses qu'ils ne connaissent pas encore, et surtout ce qui peut contribuer à l'ajustement des femmes, afin que, s'y accoutumant, ils s'en fassent à la fin une nécessité si absolue, qu'ils ne s'en puissent plus passer, et qu'ils fassent passer à la Compagnie tout le fruit de leur travail, de leur négoce, de leur industrie. »

En d'autres termes, si l'on prenait ces recommandations à la lettre, il fallait éviter de donner aux indigènes des connaissances utiles, leur inspirer le goût des dépenses frivoles et s'arranger de manière à les exploiter le plus longtemps possible.

C'étaient là des théories barbares, qui dénotaient en même temps une ignorance profonde des principes économiques les plus élémentaires. Mais ces idées étaient peut-être entrées si profondément dans les habitudes d'un certain commerce qu'on avait fini par en oublier l'immoralité. C'est ce qui explique pourqnoi Labat les a exposées si naïvement, sans en comprendre le caractère. Ici encore, il devait copier ses journaux.

(1) LABAT, t. III, p. 267.

Est-ce que Brüe lui-même avait aussi mal compris que son historien l'immoralité de ces principes ? On en doute quand on voit ses études, et on y croit lorsqu'on examine sa conduite. Quoi qu'il en soit, il est certain qn'il a subi l'influence des idées pernicieuses répandues autour de lui et qu'il a mal résisté à la direction mauvaise que la Compagnie donnait à son commerce.

Cette situation nous explique maintenant le vrai rôle de cet homme. Il se livrait à de belles recherches, il formait de magnifiques projets, il travaillait avec énergie, mais son ouvrage s'écroulait à mesure, parce qu'il bâtissait sur un terrain mauvais. Il lutta pendant vingt-cinq ans pour agrandir le commerce et le domaine de la colonie, mais il en compromit lui-même l'avenir en rendant plus méchantes les populations qui l'entouraient. C'est à cause de cela qu'il n'a rien fondé de grand malgré ses longs efforts, et qu'il a récolté peu de gloire malgré ses travaux remarquables. Nous verrons cependant que la seconde période de son administration mérite peut-être qu'on fasse une réserve en sa faveur.

Enfin, au milieu de ses études et des opérations de son commerce, le directeur arrivait à Guiorel, l'escale du siratik, un port qui a dû se déplacer comme beaucoup d'autres villages ; car on trouve aujourd'hui Guiray sur la rive gauche, non loin du point où l'on voyait l'ancienne escale, située sur la rive droite.

L'arrivée de la flotte fut un véritable événement pour le pays des Fouls, d'autant plus que les Français n'y avaient point paru depuis plusieurs années. D'ailleurs, elle apportait à tous quelque chose de nouveau, des marchandises, des présents ou des fêtes. Dès que le canon en eut annoncé l'approche, le farba de la ville se hâta de venir recevoir le directeur français, et un courrier partit immédiatement pour porter cette nouvelle au siratik. Bientôt après arrivèrent les acheteurs, les curieux et les visiteurs officiels.

Brüe reçut successivement Boucar-Siré, un fils de l'empereur, qui avait son domaine dans le voisinage, le bouquenet ou grand-maître du siratik et le comalingue ou premier officier de la couronne (1). Le bouquenet était particulièrement chargé de reconnaître et de recevoir les coutumes destinées à l'empereur et aux princesses de sa maison. Elles comprenaient un assortiment de marchandises assez variées : des étoffes, de l'ambre, du fer, de la vaisselle, du sucre, de l'eau-de-vie et quelques pièces de monnaie au coin de la Hollande, le tout, d'une valeur de quinze à dix-huit cents livres. Quand toutes les formalités eurent été remplies, le directeur reçut une invitation pour se rendre à la cour, et, bientôt après, il se mit en route.

Brüe arrivait à temps pour voir les vieux Fouls, car cette population allait se transformer quelques années plus tard, au point qu'on a de la peine à la reconnaître dans les Fouls d'aujourd'hui. Leur empire était alors agité par une révolution que l'islamisme avait peut-être occasionnée et où les marabouts jouaient certainement un très-grand rôle. Malheureusement, Labat ne nous a pas donné toutes les indications qui seraient nécessaires pour bien comprendre ces événements, et il a précisément oublié de dire quelle était l'ancienne religion des Fouls.

Les marabouts maures qui travaillaient, en ce moment, à renverser de l'empire des siratiks, avaient commencé leurs entreprises dans ce pays vers 1672, à peu près à la même époque où ils attaquaient les nègres du bas Sénégal. Mais ils employaient ici des moyens tout différents. Chez les Yoloffs, ils s'étaient déclarés les adversaires des princes ; chez les Fouls, au contraire, ils se faisaient les courtisans du siratik Siré. Ils

(1) LABAT, t. III, p. 206.

avaient si bien gagné sa confiance, que ce chef devait en arriver à ne voir que par leurs yeux et à n'écouter que leurs conseils. Pendant ce temps, ils s'établissaient solidement dans l'empire, et s'y fortifiaient de plus en plus, en attendant une occasion qui leur permît de s'emparer du pays. Siré la leur fournit (1).

En effet, ce prince avait formé un projet qui devait amener une guerre civile. Il voulait changer la loi de la succession royale, et transmettre l'autorité à un de ses enfants, au lieu de la laisser à un de ses neveux, selon l'usage établi chez les Fouls, et les marabouts l'avaient encouragé dans cette résolution. Alors, il avait commencé par enlever à son neveu Sambaboé le titre de comalingue, qui était toujours donné à l'héritier présomptif, et il avait confié cette charge à celui de ses fils à qui il destinait le trône.

Mais Sambaboé avait pour lui un puissant parti. Son courage, sa libéralité et sa bravoure avaient séduit ses compatriotes, et il comptait de nombreux amis chez les guerriers ainsi que dans la foule. Aussi, l'indignation avait été grande quand on l'avait dépouillé de sa charge. Alors ce prince, qui avait tout à craindre de la part des Maures, s'était retiré sur la frontière où il avait été suivi par de nombreux partisans de toutes les classes.

Le siratik, effrayé de ce départ, avait levé une armée nombreuse pour attaquer les fugitifs et disperser leurs rassemblements; mais Sambaboé avait refusé de livrer bataille au vieux roi qu'il respectait toujours. Il avait été moins réservé plus tard, lorsque Siré avait remis à son fils le commandement des troupes, et il avait infligé une sanglante défaite au nouveau comalingue, ainsi qu'aux Maures, ses alliés. C'est, sans doute, de ces derniers qu'a parlé Lemaire, quand il a

(1) Labat, t. III, p. 219; t. II, p. 198.

raconté que les habitants de l'Atlas étaient venus pour détrôner le siratik (1).

Cette bataille dut se livrer en 1680. A cette époque, en effet, Sambaboé, qui était sur le point d'en venir aux mains pour une affaire générale, avait confié son petit trésor, trois mille écus environ, à un agent de la Compagnie française qui n'avait rien eu de plus pressé que de s'enfuir. Plus tard, Brüe lui en exprima ses regrets. Le prince répondit avec esprit qu'il félicitait la Compagnie d'avoir perdu un employé aussi peu scrupuleux. Il oublia de même un désagrément qu'il avait éprouvé de la part de Chambonneau. En 1689, ce directeur avait facilité la fuite de la princesse Vorangué, qui était mariée à Sambaboé et qui se retirait auprès de son frère, le brac, à la suite d'une querelle de ménage (2).

Quoique la guerre eût été favorable à ses armes, Sambaboé avait cependant renoncé à la lutte et s'était retiré dans le Galam d'où il pouvait surveiller les événements. Le roi de ce pays avait été un moment effrayé en recevant un fugitif si puissant et si bien accompagné ; mais il n'avait pu lui refuser l'hospitalité et il avait bientôt reconnu que ses craintes étaient mal fondées. C'était dans cette retraite que Sambaboé attendait la mort de Siré. Celui-ci devait finir par renoncer entièrement au commandement des Fouls, et par remettre l'autorité à son fils, afin de vivre désormais avec les marabouts. Alors le proscrit devait se rapprocher de la frontière, et occuper un canton de l'empire pour être prêt au premier avis.

Brüe arriva au milieu de cette révolution, lorsque Sambaboé était encore dans le Galam et lorsque le commandement des Fouls appartenait au siratik Siré, l'ami des marabouts. La résidence royale vers laquelle on le conduisit, et qui s'appelait

(1) LEMAIRE, p. 71.
(2) LABAT, t. II, p. 203.

Goumel, était située sur la rive septentrionale du Sénégal, près d'un marigot qui vient déboucher vers Kaéaédi. Le voyage qu'il fit pour s'y rendre offre d'autant plus d'intérêt, que personne n'a revu cette contrée après lui. M. Mage a passé beaucoup plus à l'est, en 1859, dans son exploration du pays des Douaich (1).

Voici comment Brüe a décrit cette contrée : « A peine eut-on quitté le bord de la rivière, qu'on entra dans de grandes plaines qui étaient parfaitement cultivées. Tant que la vue pouvait s'étendre, on ne voyait pas un pouce de terre inculte ou négligé ; aussi ce pays est-il extrêmement peuplé, et il semble que les villages se touchent. Ce vaste terrain est coupé d'espaces en espaces par des bouquets de bois de haute futaie. » Plus loin, en approchant du village de Boucar, où le directeur devait s'arrêter, on trouva de grandes prairies que les eaux commençaient à envahir. « Les endroits secs étaient couverts de bestiaux de toute espèce. Les chameaux, les bœufs, les chevaux, les moutons, les cabris, y fourmillaient de tous côtés, de manière que les gardiens avaient de la peine à ouvrir le passage au sieur Brüe et à sa troupe (2). »

Ces descriptions ont surtout de l'importance parce qu'elles signalent un trait peu connu de la race des Fouls. Elles nous montrent, en effet, qu'ils n'avaient pas moins d'ardeur pour cultiver leurs terres que pour élever de beaux troupeaux. Or, cette indication semble contredire les récits des voyageurs modernes qui font avant tout de ces hommes une population de pasteurs.

M. le général Faidherbe pense qu'ils ont emprunté aux nègres ce goût pour l'agriculture. « Plus ils sont mélangés de noir, dit-il, plus le goût de l'agriculture domine » chez

(1) Revue Algérienne. *Voyage d'exploration au Tagant*, t. VIII, p. 1.

(2) LABAT, t. III, p. 211.

eux (1). Peut-être vaudrait il mieux croire que les Fouls étaient partagés en différentes castes ayant chacune des occupations diveres. La relation de Brüe semble l'établir d'une manière incontestable.

Le premier village auquel il arriva appartenait à Boucar-Siré, le fils du siratik. Ce seigneur lui fournit l'occasion de voir les Fouls de près, car il donna une fête en son honneur. Pendant qu'il y avait folgar ou danse publique sur la place, les hommes de la haute classe, marchands et guerriers, se réunirent pour causer autour du directeur. Celui-ci fut étonné de l'intelligence dont ils firent preuve, et il admira leur conversation. « Ils s'expliquent bien, nous dit-il, en termes choisis, leurs expressions sont nobles et leurs manières très-polies. » Déjà il avait remarqué combien les Fouls diffèrent des nègres, et il les avait décrits dans son journal. « Généralement parlant, dit la relation, ils ne sont pas si noirs que les Jaloffes, il s'en faut de beaucoup; la plupart sont de couleur de bistre. Ils ne sont aussi ni si grands ni si forts; leur taille est médiocre, dégagée et bien prise. Quoiqu'ils paraissent délicats, ils ne laissent pas d'être forts et laborieux (2). »

Boucar-Siré, qui était allé au-devant de Brüe, l'accompagna encore à son départ. L'escorte n'était d'abord que de quarante cavaliers; mais quand ils arrivèrent à Goumel et qu'ils approchèrent de la case royale, elle finit par compter trois cents hommes environ, qui étaient tous à cheval. Le directeur remarquait ici un nouveau trait de cette race; les chefs se montraient toujours à cheval, la cavalerie était leur force principale, et la caste supérieure semblait former une population de cavaliers.

Brüe avait pris ses précautions pour n'être pas éclipsé par ce

(1) Notice, p. 25.
(2) Labat, t. III, pp. 217 et 170.

luxe barbare. Sa suite comprenait, outre les serviteurs, douze laptots qui servaient de gardes, six officiers ou commis qui formaient l'état-major, plus un corps de musiciens comptant deux trompettes et deux hautbois. Ces derniers obtinrent les plus grands succès, et la foule encombra la route pour entendre leur sonnerie (1).

Siré ne manqua pas de porter le Coran suspendu à son cou quand il reçut le directeur. C'était, d'ailleurs, un homme à l'air vif et ouvert, dont les cheveux et la barbe commençaient à blanchir. Il avait le nez aquilin et la bouche petite, deux traits qui distinguent le Foul du nègre. Sa tenue était des plus modestes, mais il avait une véritable distinction. Ce n'était plus ici la familiarité insolente ou l'avidité brutale qu'on trouve auprès de certains rois nègres. Avec lui, les relations gardèrent toujours un caractère de réserve et de noblesse qui mettait le Foul bien au-dessus du nègre. Le siratik ignorait également les interminables délais que les princes africains font subir à leurs visiteurs, et les questions sérieuses furent résolues dès la première audience. Brüe lui rappela son ancienne alliance avec les Français, l'assura du dévouement de la Compagnie, et lui montra tous les avantages d'un commerce régulier. Siré répondit qu'il oubliait tous ses griefs, qu'il avait de l'affection pour la Compagnie, et que le directeur pouvait être certain de son amitié. Enfin, il accorda l'autorisation d'établir des comptoirs et des forts dans toute l'étendue de ses domaines; c'était le point capital de la négociation, et Brüe obtenait un plein succès (2).

Le directeur acheva de gagner le siratik par les présents qu'il lui offrit en son nom et en sus des coutumes. C'étaient des épées montées en argent, une paire de pistolets, des lunet-

(1) LABAT, t. III, pp. 212 et suiv.
(2) LABAT, t. II, p. 223.

tes et des verres ardents. Il se rendit ensuite chez les princesses de la famille impériale, et il réussit sans peine à s'assurer leur protection. Mais il les étonna beaucoup en refusant le superbe établissement qu'on lui proposa, car le siratik ne songeait à rien moins qu'à en faire son gendre.

Toutes ces visites lui fournissaient l'occasion d'avancer les affaires de la Compagnie, et d'ajouter à ses études quelques observations nouvelles. Le second jour, il assista d'abord à une revue, et, si les exercices ne lui offrirent rien d'intéressant, il put admirer les hommes et les chevaux. Les cavaliers montraient une grande agilité. Ils étaient au nombre de sept cents seulement; mais, en cas de guerre, le siratik réunissait les contingents que les seigneurs des seize provinces de l'empire devaient lui amener. Le directeur se rendit ensuite à une audience royale, et il trouva Siré qui rendait la justice avec l'assistance d'un conseil de vieillards. Ici encore, les Fouls montraient une certaine supériorité dans leur organisation.

Quand on rencontre une race aussi intelligente, et lorsqu'on aperçoit en face d'elle un administrateur capable de la comprendre, on attend toujours une pensée généreuse, on voudrait voir, à côté des opérations de commerce, une tentative sérieuse pour civiliser ces peuples; mais après avoir suivi les faits, on arrive bientôt à un triste désappointement. Rien n'a été tenté pour élever ces hommes à une condition supérieure, on a travaillé au contraire à les ruiner et à les pervertir.

Brüe ne resta pas longtemps à Goumel, car le siratik était pressé de quitter cette résidence, que les moustiques rendaient inhabitable à cette époque de l'année. Il assista au départ de la famille royale, et remarqua que le prince emportait jusqu'à la charpente de son habitation. Cette émigration, qui ressemblait à celle d'une tribu arabe, devait rappeler les vieilles mœurs d'une race primitivement nomade. La cour était accom-

pagnée d'un corps de cavaliers comptant douze cents hommes environ. Les uns escortaient le roi, les autres formaient la garde des princesses. Ces dernières étaient portées dans de grands paniers d'osier, suspendus deux par deux sur le dos des chameaux. Leurs suivantes, montées sur des ânes, trottaient tout autour, causant avec elles et rallumant leur pipe.

Brüe salua de sa fanfare et de sa mousqueterie le cortége des princesses et celui du siratik, qui était à cheval à la tête de sa noblesse. Ensuite il se remit en route avec le prince Boucar-Siré, qui lui donna encore l'hospitalité.

Le village de ce seigneur, qui était situé sur une éminence, comptait un certain nombre de cases. Ces dernières avaient la forme ronde, étaient couvertes d'un toit aigu et percées de petites fenêtres. Ces demeures fixes, bâties à côté des tentes du siratik, achevaient de démontrer que la population des Fouls se composait de plusieurs castes. Elle comprenait des agriculteurs, des guerriers et des pasteurs. Les premiers étaient attachés au sol et avaient des demeures fixes ; les autres, au contraire, avaient conservé quelque chose de leurs anciennes mœurs.

Ces renseignements sur le vieil empire des Fouls auraient été plus complets si Labat avait donné une dernière indication. En effet, il faudrait savoir si les différentes classes de cette population, les agriculteurs comme les guerriers, les sujets comme les chefs, appartenaient à la même race. La relation ne dit rien là-dessus. Elle nous apprend seulement qu'il y avait dans l'empire du siratik une aristocratie puissante, que les titres y étaient nombreux, et que les seigneurs y possédaient une autorité despotique (1). On pourrait même croire que cette situation a hâté la chute de l'empire, et il est possible que les

(1) LABAT, t. II, p. 195.

marabouts en aient profité pour exciter des révoltes et pour amener une révolution qui s'est terminée par le triomphe de l'islamisme..

Le directeur rentra enfin à Guiorel, où les commis avaient continué la vente pendant son absence. Les bâtiments étaient toujours entourés d'une foule nombreuse d'acheteurs et de curieux, qui observaient avec attention tous les actes des Européens. La pompe surtout les étonnait, et ils se figuraient qu'elle versait de l'eau par quelque vertu magique. Alors, ils en étaient venus à croire que cette eau noire devait avoir des qualités merveilleuses, qu'elle guérissait les yeux malades, les dents, les oreilles, tous les maux possibles. Il est probable cependant que quelque mauvais plaisant leur avait donné cette explication. En tout cas, il est certain que le chirurgien Béranger s'était mis à vendre la nouvelle panacée pour laquelle on apportait du lait en échange. Il était tellement sérieux dans ses fonctions, qu'il supputait scrupuleusement le prix de son remède, et, lorsqu'une pauvre femme apporta un jour une quantité de lait insuffisante, il remit gravement dans la pompe l'eau qui lui était destinée (1).

En voyant cette supercherie plus ou moins spirituelle, on sera d'abord tenté d'en rire. Mais cette plaisanterie était-elle vraiment sans danger? En dehors de toute idée de justice, les agents de la Compagnie n'avaient-ils rien de mieux à faire pour l'éducation de ces peuples? Un jour on se moquait d'eux, le lendemain on les enivrait, plus tard on leur apprenait à voler des hommes pour les vendre au comptoir.

Le directeur inventa aussi un autre petit commerce dans ce voyage. Comme il connaissait l'enfantillage des indigènes, il s'était avisé de faire ramasser, à l'embouchure du Sénégal, certains coquillages plats qui avaient un reflet argenté.

(1) LABAT, t. III, p. 253.

Il en avait d'abord donné à quelques naturels pour les récompenser de plusieurs petits services. Mais bientôt il s'était aperçu que sa marchandise avait un grand succès. Ces coquillages se transformaient en ornements de luxe ou devenaient de précieux gris-gris, après avoir été taillés sous toutes les formes et couverts de signes mystérieux. Les marabouts, qui profitaient de cette croyance, déclaraient que les nouvelles amulettes avaient des vertus extraordinaires et ils récoltaient de beaux bénéfices. Dès lors, on se mit à vendre les coquillages. Cependant la marchandise de Brüe avait un peu plus de valeur que celle de Béranger (1).

Une dernière excursion du directeur acheva de lui faire connaître le pays du siratik. Il accepta l'invitation du comalingue, qui vint un jour le prendre à Guiorel, pour le mener chez lui, au village de Laca, situé au nord de cette ville, à quatre lieues de l'escale. L'habitation de ce premier officier de l'empire était peut-être celle qui donnait l'idée la plus exacte des grandes maisons des indigènes. Elle était formée de trois cours successives entourées de haies. La première de ces cours contenait les étables, la seconde renfermait les logements et les greniers, la troisième formait une sorte de parc. Le comalingue mena son hôte chez un certain nombre de seigneurs du voisinage, et ces visites fournirent à Brüe l'occasion de recueillir des renseignements qui avaient plus de valeur pour lui que les fêtes dont il était l'objet. Il lui importait, en effet, de savoir quel était le commerce des Fouls, quelles marchandises ils demandaient, et par quelle voie ils les recevaient jusque-là. L'enquête qu'il fit à ce sujet, auprès de ses nouveaux amis, lui donna bientôt les indications dont il avait besoin, et qu'il n'avait pu se procurer à la cour du siratik.

Il apprit donc que c'étaient les Maures qui approvision-

(1) Labat, t. III, p. 255.

naient les Fouls. Ils leur apportaient des tissus de coton, des maroquins et de la quincaillerie, et ils achetaient la plupart de ces produits au Maroc ou sur la côte voisine d'Arguin. On leur donnait en échange de l'or et de l'ivoire. La première de ces marchandises venait du Galam, et on trouvait la seconde dans le pays même, qui nourrit une grande quantité d'éléphants.

Après avoir reçu ces renseignements, Brüe prit la résolution d'enlever aux Maures ce riche marché, où les produits français pouvaient défier toute concurrence étrangère. Il tenait d'autant plus à gagner les Fouls que ce peuple était véritablement le gardien de la vallée du Sénégal. Si l'alliance qu'il venait de conclure avec le siratik était maintenue, il pourrait désormais faire explorer ce grand fleuve tout entier, l'ouvrir aux barques de la Compagnie et donner à la France une large part dans le commerce de l'Afrique occidentale. Tel était le projet qu'il commençait à former et dont il devait poursuivre plus tard la réalisation.

Déjà même il avait ordonné à ses commis de remonter au-dessus de Guiorel et de pénétrer dans le Galam. Mais il les vit bientôt revenir. Ils avaient vendu toutes leurs marchandises avant d'avoir dépassé la frontière des Fouls, et ils rapportaient sur leurs barques des pagnes, de l'or et des esclaves qu'on leur avait donnés en échange.

Alors Brüe se hâta d'envoyer chercher à Saint-Louis de nouvelles provisions, et il s'apprêta à partir lui-même pour le Galam. Mais quand ses barques revinrent, il apprit que des vaisseaux arrivés de France l'attendaient à l'embouchure du Sénégal, et il dut remettre cette expédition à l'année suivante. La campagne de 1697 était close (1).

Il ne nous reste plus maintenant qu'à voir le résultat général de cette première année de l'administration de Brüe. Les faits

(1) LABAT, t. III, p. 269.

qui l'ont remplie paraissent sans doute bien modestes, si on les compare aux grands événements de l'histoire; mais si l'on songe à la faiblesse de la colonie française, aux ressources restreintes dont le directeur disposait et aux échecs de ses prédécesseurs, on reconnaîtra que cet homme avait obtenu des résultats véritablement importants.

Il avait agrandi le domaine commercial de la Compagnie, conclu avec le siratik un traité avantageux et préparé la voie à des explorations futures. Cependant ses études et ses projets avaient plus d'importance encore.

Il avait reconnu l'heureuse position de cette vallée où les Français sont établis, et il avait fait connaissance avec les deux races qui l'habitent. A l'embouchure du fleuve, il avait vu les Yoloffs qui sortaient d'une lutte sanglante avec les Maures, et ses notes nous ont permis de constater une rivalité séculaire qui existe encore de nos jours. A l'intérieur, il avait visité le vieil empire des Fouls, qui se débattait aussi contre les marabouts et qui allait bientôt disparaître. Enfin, il emportait de ce pays le projet d'une grande exploration qu'il devait réaliser l'année suivante, et dont nous reconnaîtrons bientôt les importants résultats.

Mais nous savons déjà ce qu'on pouvait attendre de tous ses efforts. La Compagnie du Sénégal, qui vendait de l'eau-de-vie, qui achetait des esclaves et qui pervertissait les populations, était incapable de donner à la France une colonie florissante, et Brüe, qui la représentait, ne pouvait assurer la prospérité de cette contrée. Ce directeur avait une belle intelligence, il formait de vastes projets et il était même honnête comme homme privé, mais il prêtait son concours à une œuvre immorale, et, à cause de cela, il devait échouer.

CHAPITRE II

Querelles avec le roi de Cayor. — Exploration du Galam et projets d'avenir pour le Sénégal.
(1697-1698)

I

Après son retour du pays des Fouls, le directeur eut plus de temps à consacrer au département de Gorée, car il passa sur la côte tout l'hiver de 1697 à 1698. Les établissements de cette île avaient été bien plus négligés que ceux de Saint-Louis, et ils avaient besoin d'une réorganisation plus complète. Voici quelle en était la situation quand Brüe les avait visités au mois de septembre précédent : « Il trouva les deux forts qu'il y a sur cette île, nous dit Labat, dans un état à faire pitié, les magasins découverts et presque abattus, et les employés de la Compagnie réduits à une si grande extrémité, faute de vivres et de marchandises de traite, qu'ils avaient été obligés de vendre jusqu'aux gonds, aux pentures et aux verrous des portes pour avoir du mil pour subsister. » Il avait fait commencer immédiatement des travaux de réparation (1).

A cette époque, Gorée avait deux forts : celui de Saint-Michel, bâti sur la hauteur rocheuse qui est au sud de l'île, et celui de Saint-François, placé près de l'anse qui servait de port (2). Ils furent armés de trente pièces de canon, et l'on construisit dans celui de Saint-François des logements pour les

(1) LABAT, t. IV, p. 126.
(2) Carte de la presqu'île du cap Vert. — *Revue maritime*, XX, p. 394.

officiers, des casernes, des *captiveries*, des magasins et des ateliers. Mais la Compagnie n'autorisa jamais l'exécution des plans qui auraient fait de Gorée une place imprenable.

Dans ce département, la tâche du directeur n'était plus la même que dans la vallée du Sénégal. En premier lieu, cette côte, visitée et explorée depuis longtemps, ne lui fournissait plus l'occasion de faire des découvertes, et, s'il pouvait encore y recueillir des notes, il n'y trouvait, pour l'ordinaire, d'autre occupation que celle de son commerce. Ensuite, la nature même du pays et le caractère des habitants lui créaient des difficultés toutes particulières. Cette contrée, baignée par l'Océan, qui était ouverte de toutes parts et qui avait de nombreuses rivières, était d'un accès facile pour les interlopes, et condamnait les employés de la Compagnie à une surveillance incessante. Les Hollandais avaient essayé autrefois d'y rentrer et les Anglais allaient tenter bientôt d'y établir des comptoirs.

Mais les difficultés les plus grandes venaient des indigènes. Au lieu de cette population intelligente et relativement honnête, que Brüe avait rencontrée dans l'empire du Siratik, il trouvait sur la côte des hommes vicieux, méchants et paresseux. « Ils fuient le travail comme la plus mauvaise chose qui soit au monde, dit la relation, et si la faim ne les pressait point, ils ne pourraient jamais se résoudre à ensemencer leurs terres ; encore n'en sèment-ils que ce qu'ils en ont besoin précisément, et, sans la fécondité extraordinaire de leur pays, ils seraient tous les ans réduits à la famine et contraints dans cette affreuse nécessité de se livrer eux-mêmes pour esclaves à ceux qui ont de quoi leur donner à manger (1). » Enfin, ce qui complétait la misère de ces peuples, c'est que les chefs étaient souvent d'odieux tyrans, qui exerçaient leur autorité de la manière la plus violente et la plus inique.

(1) Labat, t. II, p. 303.

On comprend alors combien une situation pareille devait causer d'embarras et créer de dangers, non-seulement à Brüe, mais encore à tous les commerçants qui trafiquaient sur cette côte. Cependant, lorsqu'on voit les marchands européens lutter contre des difficultés incessantes, redoubler vainement d'efforts et échouer dans la plupart de leurs entreprises, il importe de se rappeler la nature du commerce qui les amenait dans ce pays. Leur conduite n'excuse pas toujours les violences dont ils étaient les victimes, mais elle explique leurs échecs. Il est même une question qu'on peut s'adresser : l'Afrique y aurait-elle véritablement perdu, si son climat avait été plus malsain ou sa population plus redoutable, et si son territoire avait été fermé aux étrangers ? Si l'on n'examine que l'époque de Brüe, et si l'on ne regarde que le Sénégal et la Gambie, il est difficile de répondre à cette question d'une manière affirmative.

Dans ces conditions, on voit quel intérêt peut présenter l'œuvre accomplie sur cette côte par le directeur français. Les entreprises qu'il a formées, l'agrandissement qu'il a donné au domaine de la Compagnie, les établissements qu'il a fondés, tout cela doit compter pour bien peu, puisque ces succès tournaient toujours au profit d'un commerce malheureux. Mais Brüe remplissait encore une autre mission dans ces pays, et c'est à cause de cette mission qu'il intéresse particulièrement l'histoire. Il était le témoin chargé en quelque sorte de surveiller la conduite des Compagnies, de dire combien elles ont fait de mal aux peuples qui trafiquaient avec elles, et de nous apprendre quelle est la responsabilité contractée par l'Europe à l'égard de la terre d'Afrique. Son témoignage est d'autant plus grave, qu'il était lui-même un agent des plus actifs du commerce européen.

Un des plus riches marchands d'esclaves de cette côte, celui qui donna le plus d'ennuis à Brüe, et l'homme qui représen-

tait le plus exactement la population vicieuse dont les comptoirs européens étaient entourés, c'était Latir-fal-Soucabé, à la fois roi de Cayor et de Baol. Le directeur avait fait connaissance avec lui, à l'époque de sa première visite à Gorée, avant de partir pour le pays des Fouls. Il était alors resté une quinzaine de jours à Rufisque, et, pendant ce séjour, il lui avait acheté cent cinquante esclaves (1).

Comme Latir était un prince puissant et que la Compagnie avait tout intérêt à vivre en paix avec lui, Brüe s'était montré fort prévenant à son égard, et lui avait offert plusieurs fois des présents. Le damel avait accueilli ces avances avec le plus grand empressement, et n'avait pas tardé à se déclarer l'ami intime du directeur. Mais cette amitié était bien vite devenue ennuyeuse et exigeante. Latir ne voulait plus quitter Brüe un moment, se montrait de plus en plus familier avec lui, et il lui rendait à peine sa liberté quand la nuit était venue. Le directeur s'était d'abord résigné à une épreuve aussi désagréable ; mais, à la fin, il avait été forcé de rompre avec son nouvel ami.

En effet, Latir avait bientôt voulu exploiter cette amitié. Il avait demandé que la Compagnie lui fît une avance considérable de marchandises, et ses demandes étaient devenues aussi importunes que ses démonstrations. Brüe avait répondu avec la plus grande adresse, en exprimant tout son regret d'être obligé de refuser, mais en lui montrant aussi que sa décision était inébranlable. A partir de ce moment, le damel avait passé de l'amitié à une mauvaise humeur, qui devait bientôt se changer en colère. Une faute du gouverneur de Gorée avait achevé de l'irriter. Par imprudence ou par calcul, cet officier avait raconté à un seigneur du Cayor que le directeur avait dans ses magasins des étoffes autrement belles

(1) Labat, t. IV, p. 141.

que les pièces montrées à Latir : celles-ci n'étaient que de cinq aunes, tandis que les autres en avaient douze de longueur.

Alors le damel n'avait pu se maîtriser; il s'était mis à grincer des dents, et il avait adressé à Brüe de violents reproches : on l'avait trompé, mais il promettait de s'en venger d'une manière éclatante ; les Français devaient apprendre une bonne fois que leurs comptoirs du Sénégal et de Gorée étaient entre ses mains, qu'il pouvait les en chasser par la famine, les empêcher de prendre sur ses terres de l'eau ou des vivres, et d'y enrôler des laptots; si ses prédécesseurs avaient été assez lâches pour faire des traités désavantageux, il n'était pas d'humeur à accepter une pareille honte; il était le maître chez lui, et il prétendait commercer librement avec toutes les nations (1).

Voilà le roi le plus puissant de cette côte; tantôt il rampait comme un esclave, tantôt il s'emportait comme une bête furieuse; un moment il mendiait auprès des Français, et, quelques instants après, il les insultait. Nous le verrons plus tard s'enivrer pendant des journées entières, massacrer dans son entourage tous ceux qui effrayaient sa politique ombrageuse, et dévaster ses propres villages pour grossir le nombre des captifs; un jour même, il devait finir par s'emparer du directeur.

En même temps, nous connaissons toute la politique de ces contrées. Il s'agissait de savoir si la Compagnie devait garder ses priviléges et conserver le monopole du commerce sur la côte, si elle pouvait enlever les navires étrangers et imposer ses marchandises aux indigènes. Sans doute, Latir était un tyran méprisable, et la Compagnie avait des droits consacrés par des traités ; mais quand on voit le commerce qu'elle exerçait,

(1) LABAT, t. IV, p. 143.

il est impossible de condamner d'une manière absolue ce nègre qui réclamait la liberté.

Brüe avait répondu avec fermeté et avec adresse : les traités ne pouvaient être rompus ; la Compagnie était assez puissante pour lui résister s'il exécutait ses menaces ; au besoin, le roi de France viendrait au secours de ses sujets, et il vengerait d'une manière éclatante l'outrage qui leur serait fait ; au lieu de cette lutte impossible, Latir ferait bien mieux de rester l'ami des Français ; la Compagnie était toujours prête à acheter toutes les marchandises du damel, et à lui fournir celles qu'il désirerait. Enfin, pour achever de le gagner, il lui avait envoyé en présent quelques pièces de toile, et il lui avait acheté quelques captifs avec les fameuses étoffes de onze aunes. La bonne intelligence avait alors paru se rétablir entre le prince et le directeur. Quand ce dernier avait quitté Rufisque, Latir l'avait fait accompagner jusqu'à la mer par ses officiers, ses tambours et ses trompettes. Brüe était ensuite parti pour son voyage dans le haut Sénégal.

En attendant que la querelle recommençât avec les Français, le damel était retourné à une autre guerre qui durait déjà depuis deux ans, et à laquelle la Compagnie ne pouvait être indifférente. Ainsi, la Sénégambie voyait trois grandes luttes ou révolutions, vers le moment où Brüe venait pour diriger les affaires de la Compagnie, et ces trois guerres ont une importance sérieuse pour l'histoire de ces contrées. Celle qui désolait les régions maritimes avait éclaté parce que le chef du Djolof avait voulu reprendre le Cayor et l'Oualo, qui appartenaient autrefois à ses ancêtres. Il avait essayé de reconstituer à son profit l'ancien empire qui avait été renversé au XVIe siècle après l'arrivée des Portugais. C'est ce souvenir historique qui donne de l'importance à la lutte (1).

(1) Labat, t. IV, p. 131.

Le bour-ba-Djolof, dont Labat a négligé de nous indiquer le nom, avait oublié que les trois pays voisins, habités par une même race, s'étaient unis quelques années auparavant dans un effort commun, lorsqu'il avait fallu chasser les Maures et repousser les troupes du Maroc. Il avait profité de l'impopularité du roi de Cayor, l'avait tué dans une bataille et s'était emparé de ses États. Mais ses nouveaux sujets, et surtout les chefs, n'avaient pas tardé à se tourner contre lui. Ils s'étaient adressés à Latir, qui régnait alors dans le Baol, pays situé au sud du Cayor, et lui avaient demandé du secours contre l'usurpateur.

Le roi de Baol avait tué le bour-ba-Djolof dans un second combat; mais, au lieu de laisser ses alliés se choisir librement un nouveau souverain, il les avait forcés à faire l'élection en présence de son armée, après leur avoir déclaré, avec une sorte de défi insolent, qu'il traiterait en ennemi quiconque se prononcerait contre sa candidature. Il avait donc été élu roi de Cayor; mais il avait négligé la cérémonie d'inauguration, car il n'avait pas pris, dans la fontaine désignée, le bain qui consacrait chaque damel (1695) (1).

Il s'était bientôt aperçu de la haine que lui portaient ses nouveaux sujets. Alors avait commencé pour lui une existence de lutte, de défiance ombrageuse, et d'exécutions sans cesse renouvelées. Tout homme qui avait de l'influence ou possédait des richesses, devait disparaître; les uns étaient mis à mort, les autres prenaient la fuite; il n'était resté dans ses États que les misérables dont il cherchait parfois à se faire des amis. C'était à peine si sa mère, la linguère (2), qui avait gardé quelque influence sur cette nature dépravée, parvenait

(1) LABAT, t. IV, p. 135, etc.

(2) Brüe a fait un nom propre de ce titre, qui était celui de la reine-mère dans le Cayor. — FAIDHERBE. *Notice*, p. 38.

quelquefois à faire écouter un bon conseil. Un jour, sa protection avait été insuffisante pour sauver un malheureux dont la garde avait été confiée d'abord aux Français, et qui avait fini par être noyé. Cette violence n'avait pas tardé à porter ses fruits, et les nombreux proscrits qui s'étaient réfugiés dans le Djolof se vengeaient en faisant souvent des courses sur les terres du damel (1).

Le directeur, qui était revenu du haut Sénégal, reparut à Gorée au moment où Latir s'apprêtait à tirer vengeance de ces attaques. Ce prince avait réuni deux mille fantassins, autant de cavaliers et soixante-dix chameaux pour les équipages. Mais il voulait encore douze laptots français dont les fusils pouvaient assurer le succès de l'entreprise, et il envoya un alquier pour les demander au directeur. Celui-ci se tira adroitement d'affaire. Au lieu de répondre par un refus catégorique, il fit simplement venir devant l'alquier les serviteurs de la Compagnie auxquels il communiqua cette demande. Les laptots refusèrent tous un service auquel ils n'étaient pas obligés, car aucun d'eux n'était le sujet du damel, et Brüe ne prêta que deux hommes à son ombrageux allié. Mais l'expédition fut bien vite suspendue. Le mécontentement des chefs et les avis de la linguère décidèrent Latir à y renoncer (2).

C'était déjà une cause d'irritation pour le damel. Cette mauvaise humeur fut encore augmentée par les courses d'un chef yolof qui lui enleva six ou sept villages, sans rencontrer de résistance. Latir ne voulait point compromettre sa dignité royale en allant combattre contre un simple lieutenant du bour-ba-Djolof, et il n'osait confier ses troupes à un officier qui pouvait se tourner contre lui. Dans ces conditions, son esprit s'aigrit, et ce fut le directeur qui en subit les consé-

(1) LABAT, t. IV, p. 137, etc.
(2) LABAT, t. IV, p. 144.

quences, lorsque l'arrivée des vaisseaux de la Compagnie le remit en rapport avec ce prince.

Cet arrivage de nouvelles marchandises, qui ramenait Brüe auprès de Latir, eut très-probablement lieu en 1698. En effet, les navires apportaient différents objets que le roi avait demandés dans une campagne précédente, et les détails de la première entrevue de ce prince avec le directeur montrent qu'ils ne s'étaient pas rencontrés depuis un temps assez long. Cette distinction des dates n'est pas indiquée par Walckenaer, qui semble rapporter à l'année 1697 les événements qui vont suivre (1).

Avant de se rendre auprès du damel, Brüe commença par lui faire annoncer l'arrivée des marchandises, en l'invitant à amener autant de captifs qu'il pourrait, et en ajoutant qu'on avait de quoi les payer comptant. « Ce prince et les autres rois nègres, dit la relation, n'ont pas toujours des captifs à traiter, mais ils ont une ressource toujours prête dans ces besoins, c'est de faire des courses sur leurs propres sujets, les enlever et les vendre, après quoi ils ne manquent pas de prétextes pour justifier leurs pillages, quand ceux qu'ils ont enlevés ont des parents en état de s'en venger. Ce fut à ce moyen que Damel eut recours en cette occasion (2) ». On voit que le procédé était fort simple.

Quand les captifs furent réunis, Brüe se rendit à Rufisque. Il fut reçu avec les plus grandes marques d'amitié, comme l'année précédente, parce que la première visite de chaque campagne amenait toujours des présents. Mais bientôt la mauvaise humeur reparut, et le roi recommença ses plaintes : la cuirasse qu'on lui avait apportée était trop pesante, et ses gris-gris la remplaçaient sans peine ; le lit à la mode qu'on lui avait

(1) WALCKENAER, t. II, p. 383.
(2) LABAT, t. IV, p. 148.

fait faire était meilleur, mais la Compagnie pouvait bien le lui donner ; il fallait au moins qu'on lui fît des avances au-delà du prix convenu, pour un nombre d'esclaves égal à celui qu'il avait livré. « Le sieur Brüe, dit Labat, y consentit, à condition de les aller enlever avec ses gens ; mais Damel, après y avoir bien rêvé, n'y voulut pas consentir, disant qu'il pourrait enlever des gens qu'il ne voulait pas faire captifs, et que cela causerait des troubles dans son Etat, de sorte qu'il fut contraint de se passer des marchandises qu'il avait envie d'avoir (1). »

Voilà dans son affreuse crudité le commerce de la Compagnie, le rôle des nations civilisées sur les côtes d'Afrique et l'honnêteté du gouverneur le plus intelligent que ces contrées eussent reçu. Dans la relation, il n'y a pas un seul mot pour flétrir cette horrible proposition d'aller piller les villages du Cayor en communauté d'intérêts avec le roi. On se contente de dire que le prince fut puni de son refus, et qu'il fut contraint de se passer des marchandises dont il avait envie. On comprend alors que la civilisation ne fît aucun progrès autour de nos colonies, que les chefs nègres se crussent autorisés à nous tromper et que les employés de la Compagnie fussent peu fidèles à leurs devoirs. Brüe pouvait-il sérieusement se plaindre des nègres qui le volaient et des commis qui commettaient des fraudes, quand il proposait de pareilles opérations de commerce ? Nous verrons plus tard comment on peut expliquer la tolérance incroyable de l'Europe qui fermait les yeux sur de pareilles dévastations.

Latir voulut prendre sa revanche des refus qu'il venait d'éprouver, et il demanda que les Français payassent des droits plus élevés pour pouvoir exporter des esclaves, se procurer de l'eau ou du bois et acheter des vivres. Alors Brüe, qui avait à Gorée trois navires et un assez grand nombre d'hommes à sa

(1) Labat, t. IV, p. 149.

disposition, répondit que la Compagnie était assez forte pour faire respecter les traités et s'opposer aux innovations. Il ajouta qu'elle renouvellerait, au besoin, et d'une manière plus terrible encore, la leçon que du Casse avait donnée autrefois aux Africains. Après cette explication, le mécontentement disparut, et tout sembla oublié en attendant une occasion plus favorable (1).

Dans cette nouvelle période de calme, Latir témoigna l'envie de voir un de ces bâtiments dont Brüe venait de lui parler. Par malheur, le port de Rufisque n'avait pas assez de profondeur pour recevoir un grand vaisseau, et le roi ne se fiait pas assez au directeur pour aller jusqu'aux navires. Il dut donc se contenter de voir une corvette de dix canons, qui, pavillons déployés, vint manœuvrer devant la cour africaine. Pour les grands bâtiments, Latir envoya un de ses officiers qui alla prendre la mesure de l'un d'eux ; seulement, les matelots eurent soin d'ajouter quelques brasses à la corde qui en marquait les dimensions. Quand l'officier revint, le damel ne put cacher son étonnement : « Les blancs, dit-il, ont plus d'esprit qu'on ne se l'imagine. » Il répondit à la politesse de Brüe en le menant à une grande revue de son armée de cinq cents hommes, qui était commandée par le condi ou général en chef (2).

Toutes ces difficultés retinrent le directeur vers Gorée pendant la première moitié de l'année 1698, et ce fut de là qu'il envoya, le 13 avril, un commis pour fonder dans la vallée de la Gambie les établissements de Gérèges et d'Albreda. Il ne pouvait se charger lui-même de ce soin, et il lui était également impossible, pour cette année, d'aller explorer les régions méridionales, car il se proposait de remonter le Sénégal une

(1) LABAT, t. IV, p. 150.
(2) LABAT, t. IV, p. 192.

seconde fois, afin de voir la partie supérieure de ce bassin qu'il n'avait pu visiter en 1697. Il revint alors à Saint-Louis préparer cette expédition. Mais, au lieu de faire ce voyage par mer, il voulut se rendre par terre de Rufisque à l'embouchure du Sénégal. Il suivit donc la route que Dancourt avait parcourue en 1682; mais cette nouvelle course fut plus profitable que la première, qui n'avait laissé aucune description de la contrée.

Ce pays, habité par la race des Yoloffs, forme la zone fertile qui s'étend entre les dunes du littoral et les terres ferrugineuses du désert intérieur. Outre les Yoloffs, on y rencontrait encore les tribus plus sauvages des Sérères, qui avaient pris jadis, du côté du midi, les trois pays de Saloum, de Sine et de Baol, pendant que leurs voisins occupaient dans le nord les trois contrées qui avaient formé l'empire des bour-ba-Djolof (1).

Cette race des Sérères était arrivée, vers le XVe siècle seulement, sur la côte occidentale, qui était alors inhabitée et couverte de forêts. Ainsi, par une coïncidence extraordinaire, les populations de l'Afrique achevaient leurs migrations à travers ce continent, et en occupaient les dernières terres au moment où les Européens s'y présentaient pour la première fois (2).

Ces souvenirs historiques ne sont pas seulement importants au point de vue de la géographie, ils nous expliquent encore la présence de ces sauvages que Brüe rencontra sur sa route, vivant à part, dans des cantons séparés. Voici comment la relation de Labat en parle : « Ce sont, dit-elle, de bonnes

(1) Barthélemy Benoit. *Croquis du Cayor.* — Revue maritime, t. III, p. 486. — *Expédition du Cayor*, ibid., I, p. 376.

(2) Pinet-Laprade. *Notice sur les Sérères.* — Revue maritime, t. XIII, p. 479. — *Carte des Etats Sérères*, ibid., p. 499.

gens, simples dans leurs manières, recevant bien les blancs qui passent chez eux, officieux et même libéraux. L'usage de l'eau-de-vie n'est point encore passé jusqu'à eux, et on ne les a pas encore gâtés; cela ne manquera pas d'arriver si les blancs passent souvent dans leur pays. » La relation remarque aussi que le mahométisme ne les avait pas plus atteints que le commerce des blancs, et il ajoute que ces conditions les rendaient « infiniment plus susceptibles des vérités de la foi (1). »

Nous écarterons de cette étude toute discussion religieuse; mais l'auteur a eu raison de féliciter les Sérères d'avoir échappé à cette double influence. Le commerce qui vendait de l'eau-de-vie et achetait des esclaves, ruinait les races africaines en les corrompant, et l'islamisme ne compromettait pas moins leur avenir. Avec une apparence de progrès, il les éloignait de la civilisation véritable et les condamnait fatalement à l'immobilité. Aussi, quand on voudra trouver en Afrique des éléments de régénération, il faudra compter particulièrement sur les races plus énergiques ou plus heureuses qui auront échappé à cette double attaque.

Il est heureux que Brüe ait fait cette visite aux Sérères, et qu'il ait signalé, dans le voisinage de la côte, l'existence de cette population plus saine, qui avait en outre conservé le goût du travail. « Il n'y a point de nation nègre, ajoute la relation, qui cultive leurs terres avec plus de soin et de propreté ; ils marquent en cela qu'ils ne sont point paresseux, qui est le vice dominant de toute la nation noire. »

Quand le directeur faisait des Fouls une appréciation à peu près semblable, on pouvait croire que ces derniers devaient leurs qualités supérieures à quelque privilége de race qui était refusé aux nègres. Cette explication, qui condamne d'avance

(1) Labat, t. IV, p. 157.

et sans appel certaines branches de la famille humaine, est une théorie malheureuse qu'on a admise par calcul ou par ignorance, et qui a fait beaucoup de mal aux populations africaines.

Mais cette explication n'est plus applicable aux Sérères, qui étaient aussi noirs que les Yoloffs et qui vivaient au milieu d'eux. Elle ne le sera pas davantage à d'autres populations encore, que nous connaîtrons plus tard. Il résulte donc de ces faits que la dégradation des nègres du littoral n'est point la conséquence d'une infériorité native, mais le résultat d'une influence mauvaise. Alors on arrive à cette conclusion qui est toujours la même, et que ce livre doit signaler souvent, c'est que l'Afrique a beaucoup souffert à cause du commerce européen. Labat lui-même, qui a mieux vu la vérité cette fois, n'a pas hésité à le déclarer. Mais une pensée semblable n'est-elle jamais venue à Brüe pour lui montrer son erreur et lui donner des remords ?

De tous les villages traversés par le directeur, un seul est nommé par Labat, celui de Mékaye, qui doit être le même que le Mékhey de nos cartes. C'est là que Brüe put voir le damel dans son cadre naturel, en dehors de cette sorte de contrainte que le voisinage des Européens lui imposait peut-être à Rufisque. Le palais était un enclos qui renfermait un grand nombre d'habitations, plus un caldé ou salle d'audience ; mais la porte d'entrée en était tellement basse, que Brüe, dont la taille était puissante, eut de la peine à y pénétrer (1).

L'entrevue commença par une embrassade, et se termina par la présentation des cadeaux, parmi lesquels se trouvaient deux petits barils (deux ancres) d'eau-de-vie. C'était une grave imprudence. En effet, à partir de ce moment, le roi oublia son visiteur. « L'eau-de-vie l'empêchait de penser à

(1) Labat, t. IV, p. 177.

autre chose qu'à boire, dit la relation, et quand il avait une fois commencé, il s'enivrait avec toute sa cour et ne pensait plus qu'à dormir. On ne pouvait le trouver passablement raisonnable que le matin à son lever, encore le sieur Brüe ne put avoir ce moment favorable que le quatrième jour de son arrivée. » Il se résigna cependant à attendre, car il craignait de mécontenter ce prince capricieux, et il ne voulait pas manquer un marché d'esclaves dont il était question avec Latir (1).

« Par malheur, continue Labat, il était entré dans le marché quelques rodomes d'eau-de-vie, sans quoi il aurait été impossible de rien conclure. Le roi but avec le général, et puis fit venir ses femmes pour danser devant lui, et, après qu'elles eurent dansé, il prit le général par la main et voulut danser avec lui : il fallut danser. » Ainsi, le chef d'une colonie française, qui avait le rang de général et qui était de plus un homme distingué, fut obligé d'oublier sa dignité et de se prêter aux exigences insolentes d'un nègre ivrogne. Brüe avait trop de cœur pour ne pas sentir cette humiliation, mais il la méritait.

Malgré cette complaisance, il fut encore forcé de partir sans avoir terminé le marché d'ivoire et d'esclaves qu'il avait commencé, et il fut menacé un moment de manquer de bêtes de somme, car le roi tardait à lui envoyer des chevaux. Dès qu'il les eut reçus, il se hâta de gagner Bieurt, sur les bords du Sénégal, en traversant un pays où prospérait la culture du tabac. Dans cette dernière partie de son voyage, il put constater une fois de plus combien les marabouts avaient repris d'influence au milieu de ces populations qui avaient combattu contre eux quelques années auparavant.

En dehors de tous les moyens de séduction qui leur préparaient des succès auprès de ces barbares, la conduite des agents

(1) Labat, t. IV, p. 179.

européens devait être pour beaucoup dans une révolution religieuse qui éloignait de nous les tribus africaines.

II

On comprend que Brüe quittât avec plaisir le pays du damel, pour se diriger vers le haut Sénégal. Ici, au lieu des humiliations ou des intrigues qu'il trouvait sur la côte, il avait des pays nouveaux à découvrir et de grandes études à entreprendre ; la science ne profitait pas moins que la Compagnie de ses recherches et de ses efforts. C'est dans cette région que le directeur reprenait vraiment toute sa supériorité. Cette fois surtout, il voulait réaliser des projets de la plus haute importance, et, quand il partit de Saint-Louis, le 27 juillet 1698, ce fut pour tenter une expédition des plus intéressantes.

Les Français possédaient l'embouchure d'un grand fleuve qui leur appartenait d'une manière exclusive ; mais ils ignoraient encore quelle était l'étendue et l'importance de cette vallée. Le Sénégal avait-il un long cours praticable à la navigation, se rattachait-il à la Gambie, et venait-il d'un autre fleuve plus considérable ? Y avait-il, au-delà du pays des Fouls, des régions bien peuplées, des races puissantes et des marchés fréquentés ? Les populations ne devenaient-elles pas moins barbares et plus riches à mesure qu'on pénétrait plus loin dans le continent, et ne trouverait-on pas à l'intérieur une civilisation africaine avec laquelle il faudrait compter ?

Ces questions étaient du plus grand intérêt pour la science et pour notre colonie. Or, Brüe les a résolues pour la plupart dans la campagne de 1698. Il n'est arrivé ni au Niger ni à la Gambie, mais il a atteint la limite où le Sénégal cesse d'être navigable, il a pu mesurer en quelque sorte l'étendue de cette

vallée, et il a complété ses études sur les peuples qui l'habitaient. En outre, des renseignements assez précis lui ont fait connaître les contrées qui limitent ce bassin du côté de l'orient, et il a découvert le grand commerce qui reliait la côte occidentale avec les régions du Niger. Alors il a pu véritablement apprécier l'importance de notre colonie, en prévoir l'avenir, et former pour elle des projets dont elle réclame encore aujourd'hui l'exécution. Aussi, cette année 1698 doit compter comme une date remarquable dans la vie de Brüe et dans l'histoire du Sénégal.

Le directeur avait pris toutes ses précautions pour assurer le succès de cette expédition. Il emmenait deux barques, une grande chaloupe, plusieurs canots, et cette flottille emportait un grand choix de marchandises et des provisions pour une course de trois mois. Il avait même eu soin de faire engraisser quelques bœufs dans une île du Sénégal, où l'on séjourna le 28 juillet, pour les tuer et les saler. Ensuite on passa rapidement devant Maka et les escales des Maures, pour ne pas perdre un temps précieux. Brüe ne devait s'arrêter que dans le pays du siratik (1).

Cette campagne, qui avait une importance toute particulière, est aussi racontée avec plus de soin dans le livre du père Labat. Celui-ci nous annonce même qu'il reproduit le journal du directeur, car un chapitre est intitulé : Journal du voyage de M. Brüe au royaume de Galam (1). Cependant on s'aperçoit bientôt qu'il y a des lacunes dans cette relation, et que Labat a dû l'abréger. Mais, malgré ces retranchements, la rédaction primitive n'a pas entièrement disparu, et l'on est sûr d'y retrouver la pensée du directeur.

Nous savions déjà avec quel soin ce dernier recueillait des notes sur les populations, sur les pays qu'il parcourait, et sur les

(1) LABAT, t. III, p. 295.

traditions historiques de chaque race ; nous voyons cette fois qu'il n'avait pas moins de curiosité pour l'histoire naturelle. Pendant que le bateau cheminait lentement, il avait le temps de faire de nombreuses observations. Alors il décrivait dans son journal les plantes et les animaux qui avaient frappé son attention, les grands arbres qui croissaient sur le bord du fleuve, les fourmis qui envahissaient un jour son bâtiment et les singes qui faisaient la désolation des indigènes. Il ne semble pas que ces études aient une grande importance pour la science, mais elles prouvent que Labat a emprunté au directeur bon nombre des descriptions dont il a rempli son livre. Il faut remarquer, en outre, que cette attention curieuse prend une importance plus grande chez un chef de colonie, quand elle répand autour de lui le goût du travail et de l'étude.

Ce même esprit de curiosité, que Brüe montre dans son journal, l'avait probablement décidé à réunir à Saint-Louis une sorte de ménagerie, car on sait qu'il avait un lion et un tigre. Dans ce voyage de 1698 il recommanda encore à un seigneur foul de lui procurer un éléphant vivant. Cette fois, sa curiosité pouvait avoir un but utile et un résultat pratique. Il songeait peut-être à faire l'essai de cet animal comme bête de charge. Il est étrange, en effet, qu'on n'ait jamais, dans l'Afrique intérieure, utilisé les éléphants qui rendent de véritables services en Asie. Mais si Brüe a formé un moment ce projet, il ne l'a point réalisé et personne n'y a songé après lui.

Cependant la flotte avait marché pendant que le directeur se livrait à ses recherches, et elle arrivait à Guiorel le 9 août. C'est ici qu'elle fit sa première station. Quoique Brüe fût bien pressé, il ne pouvait passer devant l'escale du siratik sans aller voir ce prince dont l'alliance était si précieuse pour la Compagnie. Il avait d'ailleurs à s'excuser auprès de lui, car il

n'apportait pas exactement les marchandises désignées pour les coutumes. Siré le reçut fort bien, malgré cet oubli, et se contenta sans peine de l'équivalent que lui offrait le directeur. Alors ce dernier apprit une nouvelle qui l'intéressait vivement. Depuis son voyage de l'année précédente, les marchands établis à Arguin avaient envoyé un agent hollandais au siratik pour gagner la protection de ce prince et ouvrir des relations commerciales avec les Fouls (1).

Brüe travailla naturellement à détruire la mauvaise impression que la visite du Hollandais avait pu produire, et il réussit complètement. D'ailleurs, une circonstance favorable vint raviver la bonne volonté des Fouls à l'égard des Français. Depuis quelque temps, un lion terrible causait des ravages dans les environs de la résidence royale, et on ne savait comment se débarrasser de ce dangereux voisin. Le siratik se hâta de profiter de la présence du directeur, et lui demanda le concours de ses hommes. La chasse fut véritablement dangereuse; déjà le lion avait tué deux indigènes et il en tenait encore un troisième, quand la balle d'un laptot le fit rouler par terre. Tout se termina par une grande fête; l'heureux chasseur fut porté en triomphe et Brüe reçut en présent la peau de l'animal qui était d'une taille extraordinaire (2).

Après cette visite, qui lui avait pris quelques jours seulement, le directeur se remit en route, et bientôt il arriva sur la frontière du Galam, c'est-à-dire à la limite des pays connus. Désormais, tous les pas qu'il allait faire en avant devaient agrandir le domaine commercial de la Compagnie et ajouter aux connaissances de la géographie.

Le Galam, dont le nom a disparu des cartes modernes, occupait à cette époque les territoires où l'on voit aujourd'hui

(1) LABAT, t III, p. 303.
(2) LABAT, t. III, p. 305.

les provinces de Guoy et de Kamera, plus une portion du Guidimakha (1). Il était situé au confluent de la Falémé et du Sénégal, et les premiers villages qu'on y rencontrait étaient ceux de Gueldé et de Tuabo qui existent encore actuellement, et dans le voisinage desquels notre fort de Bakel s'est élevé.

En entrant dans ce pays, on aperçoit sur les bords du fleuve quelques masses de quartz, en attendant qu'on rencontre plus loin de véritables montagnes. Cette contrée se trouve donc à la limite de la plaine et de la région montagneuse, au point où se réunissent les principaux affluents du Sénégal. Une pareille position en fait un centre important, car c'est là que viennent se croiser les routes qui suivent chacune de ces rivières. Les plus intéressantes de ces routes du Galam sont celles qui mènent au Niger et à Tombouctou. La plupart de ces faits furent constatés par le directeur, qui prit aussi des informations sur les peuples du Galam.

Sans compter les Fouls qui en étaient alors les suzerains, il y avait deux autres races dans le pays : des Sarakholès et des Mandingues. Nous ferons connaissance plus tard avec ces derniers. Quant aux autres, nous savons déjà qu'on a eu tort de les appeler Soninkés et que leur véritable nom est celui de Sarakholès, qu'on écrit de différentes manières (2). Brüe les a représentés comme des hommes légers, faisant des révolutions continuelles et sortant peu de leur pays pour s'occuper de commerce. Leurs chefs, qu'il appelait Bagueris, sont les Bakiris des géographes modernes (3).

Cette population était arrivée de l'orient par le chemin de Tombouctou, suivant une tradition rapportée par M. Mage, et les vallées du midi avaient amené les peuplades mandin-

(1) FAIDHERBE. *Notice sur le Sénégal*, p. 49.

(2) On les appelle aussi Serawallis, d'après Golbery. — *Fragments d'un voyage en Afrique*, t. I, p. 371.

(3) LABAT, t. III, p. 308.

gues (1). Ainsi, le pays du haut Sénégal était habité par trois races, comme il avait des routes menant dans une triple direction. Il communiquait à la fois avec le Niger, avec l'Océan et avec le grand massif des montagnes sénégambiennes, et il avait pour habitants des Sarakholès, des Fouls et des Mandingues.

Dès que Brüe fut arrivé dans le Galam, il éprouva de longues difficultés à cause de la situation politique du pays, qui était agité par une révolution. La barque d'avant-garde s'arrêta d'abord à quelque distance du camp de Sambaboé, qui n'était pas encore réconcilié avec la Compagnie. Mais on s'arrangea bien vite avec ce chef, qui attendait la mort du siratik pour revendiquer ses droits. Après cela, il fallut se débarrasser du seigneur de Gueldé qui réclamait des coutumes. En 1689, lorsque Chambonneau avait remonté le Sénégal jusqu'à la frontière du Galam, ce Bakiris s'était donné pour le roi du pays et avait extorqué une redevance que la Compagnie avait continué de payer pendant plusieurs années. Il renouvela ses réclamations auprès de Brüe, mais cette fois on le remit à sa place.

La difficulté fut plus sérieuse au sujet du véritable roi du pays, car il y avait deux prétendants qui prenaient le titre de tonca ou tunka (2). Maca, le prince détrôné, et Boucary, le nouvel élu des Bakiris, réclamaient l'un et l'autre des coutumes. Le directeur était peu disposé à se laisser voler en payant des droits qu'il ne devait pas, mais il voulait éviter aussi de se faire un ennemi en repoussant des réclamations légitimes. Il attendit donc de connaître la vraie situation du Galam avant de répondre à ces demandes.

Boucary était le plus pressant des deux compétiteurs, et il

(1) MAGE. *Voyage dans le Soudan, note sur l'origine des Bakiris*, p. 672. — GOLBERY, t. I, p. 419.

(2) FAIDHERBE. Notice, p. 49.

avait réuni des canots avec des gens armés pour menacer Brüe, lorsque ce dernier arriva à Guiam, vers l'embouchure de la Falémé; car il avait besoin de donner à son titre une nouvelle consécration en le faisant reconnaître par les Français. Le directeur ne tint pas compte de la sommation qui lui fut faite de sa part. Il répondit simplement qu'il paierait quand il saurait qui était le roi légitime, et qu'en attendant il était décidé à repousser la force par la force. Alors les trompettes et les tambours donnèrent le signal du combat; mais il suffit de quelques coups de canon tirés à poudre pour disperser le rassemblement (1).

Cependant Brüe acquit bientôt la certitude que Boucary était le véritable roi. Les difficultés furent donc levées et il ne resta plus qu'à se mettre en règle avec lui.

D'abord, le commis Perere, un employé de la Compagnie, qui avait l'avantage de connaître le mandingue, fut chargé des premières négociations avec ce prince. L'officier ne consentit à accepter une audience, que si le tunka faisait enlever le rideau derrière lequel il se cachait à ses visiteurs. On lui accorda ce qu'il demandait. Enfin, quand les droits eurent été payés et les présents échangés, Boucary devint plus traitable. Il vint voir le directeur dans sa barque et il accepta avec plaisir le chocolat qu'on lui offrit. L'eau-de-vie et les liqueurs ne lui plurent pas moins, quoiqu'il fût musulman. Tout se termina par une visite de Brüe qui, monté sur un cheval du roi et accompagné de sa propre musique, se rendit en grande solennité à la case de Boucary. Ici, il n'eut aucune remarque intéressante à faire : le palais et ses habitants n'avaient rien qui méritât son attention, et il se hâta de reprendre sa course trop longtemps interrompue (2).

(1) LABAT, t. III, p. 320.
(2) LABAT, t. III, p. 324.

Après avoir terminé les négociations avec Boucary, il fallut se débarrasser de Maca, dont le fils vint faire au directeur des réclamations menaçantes, lorsque la flottille passa devant Boubé-Segalle où ce chef résidait. Comme on ne tint pas compte de cette sommation, Maca s'apprêta à en tirer vengeance. Mais Brüe pouvait défier ses bravades, car le 1er septembre il atteignait Dramané, où la population le reçut avec le plus grand empressement (1).

En arrivant dans ce port, le directeur entrait dans un monde nouveau. Au lieu de ces petits villages qu'il avait rencontrés partout ailleurs, il y trouva une sorte de ville qui comptait, disait-on, quatre mille habitants. Il y avait là une population active, intelligente et adonnée tout entière au commerce. Aussi, les Français furent reçus avec empressement. En moins de six jours, ils achetèrent deux cent quatre-vingts captifs et une grande quantité d'or; mais l'ivoire était rare, parce que ces peuples n'étaient pas chasseurs. Les nouveaux venus eurent bientôt une autre preuve plus évidente encore des bonnes dispositions des habitants de la ville.

Un jour, on annonça l'approche du tunka Maca qui venait avec une troupe nombreuse pour les attaquer. En effet, le prétendant arriva vers le soir avec trois cents hommes armés et, après avoir parlementé quelques instants avec les chefs, il entra dans Dramané tambour battant. Mais, au même moment, un corps d'un millier d'hommes débouchait par l'autre extrémité de la ville et obligeait le prétendant à s'enfuir au plus tôt (2).

C'étaient les villes voisines qui avaient envoyé ce secours, car elles formaient avec Dramané une confédération de petites républiques entièrement indépendantes du

(1) Labat, t. III, p. 324.
(2) Labat, t. III, p. 333.

Galam, au milieu duquel elles avaient été fondées par les Mandingues. Elles étaient toutes situées sur la rive méridionale du Sénégal. Quant aux Mandingues qui les habitaient, c'était une population d'un tout autre caractère que les Sarakholès. « Tout le commerce est entre leurs mains, nous dit Brüe, ils le portent de tous côtés et se servent de ce moyen pour amasser des richesses et pour introduire le mahométisme partout où ils peuvent (1). »

Au sujet de cette population, Walckenaer a répété un reproche qui était déjà dans Prévost, et il a accusé Labat, c'est-à-dire Brüe, d'avoir trop peu connu la race des Mandingues (2). Mais l'accusation est mal fondée. Bien loin d'avoir méconnu cette population, Brüe a recueilli sur son compte des informations dont la science a besoin aujourd'hui encore. Ce qui ajoute à l'importance de ces renseignements, c'est que les Mandingues représentent une des grandes races de l'Afrique occidentale. Par l'étendue de leur domaine, par leur nombre et par le rôle qu'ils ont joué, ils sont les rivaux des Fouls. Mais on peut dire pour eux, comme pour ces derniers, qu'on les connaît bien mal, qu'on sait peu de chose sur leur origine, leur histoire et leurs migrations.

Il serait déplacé de discuter ici toutes ces questions. Cependant, avant d'arriver aux indications fournies par Brüe, et pour les mieux comprendre, il importe de connaître d'abord le nom de cette race et son domaine géographique. Nos cartes et nos livres français les plus récents appellent ces hommes des Malinkés, et M. le général Faidherbe rappelle que ce nom signifie gens du Mali (ou Melli), un grand empire qui existait encore à l'arrivée des Portugais en Afrique (3).

Malgré cette opinion dont la valeur est réelle, et en écartant

(1) Labat, t. III, p. 371.
(2) Walckenaer, vol. IV, chap. V, p. 163.— Prévost, t. III, p 155.
(3) Notice, p. 27.

une discussion qui serait trop longue, nous appellerons Mandingues tous les hommes de cette race qui vivent dans la Sénégambie. L'exemple des auteurs un peu plus anciens et des écrivains étrangers, autorise l'emploi de ce dernier nom. D'ailleurs, cet emploi nous permettra de comprendre mieux la relation de Brüe, quand elle montrera précisément la lutte des Mandingues et des Malinkés, deux peuples de la même famille.

La discussion ne serait pas moins longue, si l'on voulait rechercher exactement quel est le domaine occupé par les Malinkés ou les Mandingues. Ces peuples ont fait comme les Fouls; ils se sont répandus en colonies nombreuses dans les pays compris entre le Niger supérieur et l'Océan; mais, à la différence de leurs rivaux, ils n'ont plus d'empire puissant aujourd'hui. Le centre de leur domaine semble être dans les montagnes qui entourent le bassin supérieur du Niger et dans les pays arrosés par ce fleuve jusqu'à Segou. C'est de là qu'ils sont descendus vers l'Océan. Les voyages de Brüe nous permettront de retrouver la limite de leurs courses de ce côté.

La première fois que le directeur rencontra les Mandingues, ce fut dans le Galam, et ce fut là aussi qu'il put les voir de plus près. Il fut frappé de deux choses en les étudiant, de leur grand rôle commercial et de leur influence dans la diffusion du mahométisme. Ces hommes faisaient tout le commerce de l'Afrique occidentale, et le trajet de leurs caravanes s'étendait de Tombouctou à l'embouchure de la Gambie. Si l'on regarde l'immensité de ce parcours, on comprend combien le marché ouvert à leur exploitation était vaste.

Ils donnèrent au directeur des informations curieuses sur la grande ville du Niger et sur son commerce. « Ils l'assurèrent qu'on voyait là tous les ans une grande caravane de blancs qui avaient des armes à feu, qui apportaient quantité de marchandises et en remportaient d'autres, particulièrement de

l'or. » C'étaient les Mandingues eux-mêmes qui devaient leur fournir cet or, car ce métal et les esclaves étaient les principaux objets de leur trafic. En recevant ces indications, Brüe se rappela certains souvenirs qui pouvaient en confirmer l'exactitude. Lorsqu'il était à Tripoli, il avait vu plusieurs fois des caravanes qui partaient de cette ville pour aller, dans la direction du sud, vers un pays éloigné de cinquante jours de marche. Il pensa que ces caravanes étaient peut-être celles que les Mandingues avaient rencontrées à Tombouctou (1).

Avec les renseignements que ces marchands donnèrent au directeur en 1698, avec ceux qu'il avait recueillis chez les Fouls l'année précédente, et en y joignant ceux qui concernaient les voyages des Maures, dont Labat n'a pas indiqué la source (2), on peut connaître à peu près tout le commerce de l'Afrique occidentale vers la fin du XVII[e] siècle. La vallée du Niger et la ville de Tombouctou étaient alors visitées par deux sortes de commerçants, les Berbères et les Maures d'un côté, et les Mandingues de l'autre. Les caravanes des premiers partaient des bords de la Méditerranée, du Maroc, ou même de la côte d'Arguin; celles des seconds venaient des bords de l'Océan par la vallée de la Gambie.

Alors on voit quelle grande différence il y avait dans les trajets parcourus par les marchands qui se rendaient au Niger. Les uns étaient obligés de traverser les déserts du Sahara, et les autres voyageaient, au contraire, à travers des régions toujours fertiles et bien peuplées. Aujourd'hui, la guerre a presque fermé ce dernier chemin, celui que les Mandingues suivaient autrefois.

Mais quand ces régions seront pacifiées, quand les révolutions occasionnées par le fanatisme des populations musul-

(1) LABAT, t. III, p. 362.
(2) LABAT, t. I, p. 297.

manes auront cessé, alors cette voie, qui est la plus rapide, qui est exempte de dangers et de souffrances, sera reprise par les marchands, tandis que l'autre sera probablement abandonnée. A ce moment, toute la vallée du Niger s'approvisionnera de produits européens, par les routes qui partent de l'Océan, et notre colonie du Sénégal aura la principale part dans ce riche commerce. C'est là une grande pensée que Brüe avait entrevue et que l'avenir réalisera (1).

Les voyages des Mandingues à Tombouctou, et leurs relations avec les marchands de l'Afrique septentrionale, expliquent aussi le rôle que ce peuple a joué dans la propagation du mahométisme, le second fait que Brüe a signalé sur son compte. Outre les motifs d'intérêt qui les attiraient à la croyance musulmane pratiquée par leurs correspondants, ils avaient peut-être été frappés de cette civilisation relativement supérieure qu'ils avaient rencontrée sur les bords du Niger. Bientôt les nécessités de leur commerce les avaient amenés à étudier la seule écriture qu'on connût dans ces contrées. Alors ils avaient appris en même temps l'écriture arabe et la doctrine de Mahomet. Plus tard, ils avaient répandu leur nouvelle croyance sur le long parcours traversé par leurs caravanes.

Cette œuvre de propagation, que les Mandingues avaient commencée depuis longtemps déjà, se continuait à l'époque de Brüe et dure encore de nos jours (2); mais on l'a peu étudiée jusqu'ici. C'est cependant un fait d'une importance capitale, sans lequel on ne peut comprendre l'histoire de la Sénégambie et sa situation actuelle.

L'islamisme est venu dans cette contrée par deux voies : par le nord, où les Maures étaient en communication avec le

(1) FAIDHERBE. *Avenir du Sahara et du Soudan.* — Revue maritime, VIII, p. 221.

(2) HORTON, p. 77, etc. — HERVÉ. *Les colonies anglaises de la côte occidentale.* — Revue maritime, XV, p. 64.

Maroc, et par l'orient, où les Mandingues fréquentaient Tombouctou. Quand les Maures apportaient cette croyance aux populations nègres qui les détestaient, elle rencontrait une résistance sérieuse; quand les Mandingues, au contraire, la présentaient à leurs compatriotes, elle obtenait un succès plus facile. De nos jours, l'œuvre de ces derniers prédicateurs a été continuée par la propagande armée des Fouls.

Mais le directeur poursuivait son exploration tout en recueillant ces renseignements. Afin d'aller plus rapidement, il chargea le commis Perere de continuer la vente sur le marché de Dramané, et il envoya un autre officier avec deux marabouts pour explorer la Falémé. Il se réserva pour lui-même l'expédition la plus importante, et remonta le Sénégal jusqu'aux chutes de Félou. Il atteignit alors la limite où ce fleuve cesse d'être navigable.

Dans cette course, il remarqua que le Sénégal recevait de nombreux affluents du côté du sud, où se trouve la région montagneuse, tandis qu'il aperçut seulement l'embouchure de deux rivières du côté du nord qui touche au désert. Il constata aussi que la rive septentrionale était moins habitée, et que les villages étaient établis sur l'autre rive. C'était une preuve que les habitants avaient voulu s'abriter derrière le fleuve contre les incursions qui partaient du désert (1).

Entre les villages de cette contrée, un des plus considérables était celui de Gonguiorou, qui était dans le voisinage des chutes de Félou, et qui comptait quatre ou cinq mille habitants, tous marchands et musulmans. Ce qui faisait l'importance de ce lieu, c'est qu'il était sur le passage des caravanes qui arrivaient de l'intérieur avec des troupeaux d'esclaves. Ces derniers étaient souvent des Bambaras, et, en 1698, les Français achetèrent un assez grand nombre de ces malheureux, que

(1) LABAT, t. III, p. 356.

la souffrance et la faim avaient réduits à la dernière extrémité. Mais, dans les temps ordinaires, les convois des marchands se détournaient vers la Gambie, pour gagner les comptoirs anglais (1).

Après avoir visité les chutes de Félou, le directeur voulait aller à une deuxième cataracte qui est un peu plus loin, et dont on lui avait parlé. Là seulement il pourrait apprécier la nature des obstacles qui entravent la navigation du Sénégal, voir si le fleuve était encore navigable au-dessus, et s'il ouvrait un chemin vers les contrées orientales. Mais, au moment où il s'apprêtait à exécuter ce projet, une baisse subite du fleuve vint l'avertir qu'il était temps de rentrer, et il se hâta de rejoindre à Dramané ses barques et ses commis, pour reprendre la route de Saint-Louis (2).

Cependant, s'il n'avait pas dépassé les rochers de Félou, il avait pris des informations sur les contrées qui s'étendent au-delà de cette limite. D'après ces renseignements, en se dirigeant du côté de l'est, on trouvait d'abord l'empire de Khasso, que Brüe appelle Casson, et dont les habitants primitifs étaient des Fouls; on arrivait ensuite dans le pays des Bambaras; enfin, après avoir traversé cette région, on atteignait l'empire de Tombouctou. On peut voir que ces renseignements étaient suffisamment exacts.

A la suite de toutes ces indications et des observations qu'il avait faites, Brüe était décidé plus que jamais à prendre pour le commerce français le grand marché du Galam, et à lui ouvrir un chemin vers l'intérieur. Mais, pour réaliser ces plans, il désirait avant tout assurer une protection constante aux voyageurs et aux marchandises.

Alors, il forma un projet auquel il avait déjà songé l'année

(1) Labat, t. III, p. 359.
(2) Labat, t. III, pp. 358 et 375.

précédente, qui devait l'occuper pendant toute la durée de son administration, qu'il a exécuté en partie, et qui s'est réalisé tout entier de nos jours. Il se proposa d'échelonner une ligne de postes fortifiés le long du Sénégal. En 1697, il avait demandé au siratik l'autorisation d'en construire dans ses États; en 1698, il cherchait un emplacement au centre du Galam, et il en marquait un autre près des chutes de Félou, dans l'île de Caigneux ou Caignou, qu'on appela plus tard Pontchartrain ou Orléans. Enfin, il devait choisir, à une autre époque encore, un dernier point sur les bords de la Falémé.

Il n'est pas possible d'examiner ici comment la fondation de ces premiers postes a préparé de loin l'acquisition du Sénégal par les Français. C'est une question étrangère à cette étude. Il suffit de rappeler que les établissements fondés par la Compagnie française n'étaient que des comptoirs fortifiés, et qu'il n'y avait autour d'eux aucun territoire qui en dépendît. Il faut ajouter encore que Brüe semble avoir procédé d'une manière régulière quand il voulut les fonder. Pour le pays des Fouls, il avait obtenu une autorisation formelle d'y construire des forts, et il n'y a aucun motif de douter qu'il n'en ait été ainsi pour la vallée de la Falémé et pour le Galam. Ici, le chef de Dramané avait proposé de choisir un emplacement tout près de cette ville. Mais Brüe craignait pour ses établissements le voisinage des agglomérations nombreuses qui pouvaient amener des dangers, ou celui des seigneurs puissants dont les exigences étaient également redoutables. Il porta donc son choix sur un point situé entre Dramané et Makhana.

Cependant, la construction des forts n'était que la moitié de l'œuvre projetée par le directeur du Sénégal. Après avoir trouvé la route qui mène dans l'intérieur de l'Afrique et en avoir occupé l'entrée, il voulait faire explorer cette route jusqu'au bout, et l'ouvrir tout entière au commerce français.

Quelle était à cet égard l'étendue réelle de ses plans? Il est

difficile de l'indiquer avec une entière précision, et on comprend que Brüe lui-même ne distingua pas très-nettement le but extrême qu'il se proposait d'atteindre. Mais il est certain que sa pensée était sérieusement tournée vers les contrées de l'intérieur, qu'il fit reprendre plus tard l'exploration du haut Sénégal, et qu'il attacha beaucoup d'importance à cette entreprise. Enfin, la relation de Labat parle d'un projet de voyage pour Tombouctou. Quoiqu'elle ne l'indique pas d'une manière absolue, il est tout naturel d'en attribuer l'honneur à Brüe lui-même.

Voici comment Labat s'est exprimé au sujet des officiers à qui on pouvait confier cette mission : « Mais, dit-il, il faudrait pour cela que ce fussent des gens sages, fidèles, habiles, expérimentés dans le commerce, qui sussent lever le plan d'une ville et d'un pays, en prendre la hauteur, qui eussent quelques connaissances de la médecine, de la botanique et de la chirurgie, afin de s'introduire par ces sciences chez les peuples ; il faudrait encore qu'ils sussent la langue arabe et la mandingue, et qu'on leur fit des conditions assez avantageuses pour les engager dans cette entreprise (1). » Si ces observations appartiennent à Brüe lui-même, elles montrent combien il y avait de grandeur dans la pensée de cet homme, non-seulement quand il traçait un programme pour l'avenir de la colonie, mais encore quand il indiquait les conditions requises de la part de ses agents.

Ce voyage du Niger, qu'il méditait en 1698, devait se réaliser bien plus tard que le plan qu'il avait formé pour la construction des forts. Il a fallu attendre jusqu'en 1863 pour qu'il fût exécuté par un Français. Mais, si la route indiquée par Brüe a été explorée, ce chemin est encore fermé au commerce, et la barbarie n'a pas disparu des pays qu'il traverse.

(1) Labat, t. III, p. 367.

M. Mage, qui a fait le voyage du Niger en 1863, nous a donné l'explication d'un fait important que le directeur avait signalé dans son journal. Celui-ci avait raconté que les bandes d'esclaves amenées par les Mandingues aux acheteurs de la Compagnie, étaient composées de Bambaras. M. Mage nous apprend qu'il y eut, pendant le XVII[e] siècle, une grande lutte dans les pays situés entre le Sénégal et le Niger. Les Bambaras avaient dû fuir devant les Mandingues, qui apportaient la guerre au nom de leur croyance. Ils étaient descendus vers l'empire de Segou, habité peut-être par des Sarakholès, et, à la suite d'une guerre civile, ils avaient envoyé une de leurs familles, les Massassis, s'établir dans le Kaarta. C'était cette lutte multiple qui fournissait aux Européens des provisions toujours renouvelées de captifs (1).

En quittant le haut Sénégal, Brüe y laissa un frère augustin, nommé Apollinaire, avec l'ordre d'y continuer les explorations qu'il avait commencées lui-même. Plus tard, nous connaîtrons la véritable mission dont cet agent était chargé, et les découvertes importantes qu'il a préparées.

(1) *Voyage dans le Soudan*, pp. 397 et 669.

CHAPITRE III

Proclamation de la liberté de commerce dans la Gambie, et premier essai de ce système par le roi de Cayor. — Voyage d'Apollinaire dans le Bambouk et visite de Brüe à Albréda.

I

Une nouvelle période commença pour Brüe avec l'année 1699. Jusque-là il était resté dans le Sénégal et n'avait eu de rapports qu'avec les indigènes; mais, à partir de ce moment, il se mit plus directement en relation avec les voisins de la colonie française, les Anglais et les Portugais, et il fit, en 1700, une longue exploration des contrées méridionales de la concession, qu'il n'avait pas encore visitées. Il y était d'abord appelé par le désir de connaître ces pays; ensuite, il était obligé de s'y rendre à cause des difficultés qui avaient surgi entre la Compagnie du Sénégal et les Compagnies rivales. A cette époque, en effet, la lutte était vive entre les diverses nations européennes qui se disputaient le commerce de ces côtes, où l'on trouvait de l'or, de l'ivoire et des esclaves. C'était ce dernier trafic surtout qui excitait la rivalité la plus ardente.

Pour montrer l'importance de cette traite des noirs, qui occasionnait tant de querelles, il faudrait faire connaître l'étendue des colonies d'Amérique où l'on envoyait les esclaves, les exploitations agricoles qu'on y avait entreprises, et le développement des plantations qui demandaient des recrues

incessantes de travailleurs. Il faudrait ensuite énumérer les pays de l'Afrique qui étaient soumis à ce recrutement, dire combien chacun d'eux fournissait de captifs et calculer le nombre total de ces émigrants forcés. Mais toutes ces questions générales seront écartées et on ne s'occupera ici que de la Sénégambie. Il suffira même, pour le moment, de savoir combien le commerce des esclaves rapportait aux négriers. Cette indication nous expliquera la rivalité des marchands qui exploitaient l'Afrique.

Quelques années avant l'arrivée de Brüe, en 1682, un nègre de premier choix ne coûtait que 10 livres au Sénégal, et se vendait jusqu'à 100 écus dans les colonies américaines (1). Après 1697, les prix d'achat furent un peu plus élevés, et l'on peut estimer qu'un esclave, dans la force de l'âge, valait en moyenne 40 livres vers la Gambie, à l'époque de ce directeur. Mais les prix de vente avaient augmenté dans la même proportion. On sait, en effet, que le traité de l'assiento fixait la somme de 300 piastres comme valeur maximum d'un nègre, dans les ports de la côte Sous-le-Vent (2).

Avec ces chiffres, on voit combien les demandes des colons américains étaient pressantes et on s'explique l'ardeur que les négriers apportaient à leur commerce. Mais on comprend plus difficilement qu'un semblable trafic ait pu durer pendant des siècles sans soulever des protestations sérieuses. Il n'y a qu'une explication à donner de cette indifférence de l'opinion publique, c'est que l'Europe connaissait mal la vérité. On ignorait les horreurs de la traite des nègres ; on aimait à penser qu'elle sauvait des malheureux destinés à la mort, et qu'elle épargnait des crimes à ceux qui les vendaient. Cette ignorance était d'autant plus profonde, que le système de com-

(1) Lemaire, p. 65.

(2) Le traité sur l'*assiento* est à la fin du livre de Lebat sur Desmarchais.

merce pratiqué en Afrique fermait ce pays aux visiteurs, et en faisait le domaine presque exclusif des acheteurs d'esclaves.

En 1699, il y eut sur les côtes occidentales de cette contrée une affluence exceptionnelle de négriers. On y vit arriver à la fois les agents de la Compagnie anglaise à qui le traité de Ryswick avait rendu Jamesfort, et les vaisseaux de permission à qui le parlement ouvrait les marchés de la Gambie. C'est en effet à ce moment que la liberté de commerce fut proclamée pour ce pays.

Non-seulement ce fut la vallée de la Gambie qui vit la première application de ce principe, mais encore ce fut elle qui fournit l'occasion de le mettre en pratique. Les Français avaient détruit le fort Guillaume, qui reprit bientôt après son nom de Jamesfort, et la Compagnie anglaise ne tenait pas plus que le gouvernement à se charger de le reconstruire. Alors le parlement prit une décision en vertu de laquelle la liberté de commerce était accordée à tous les Anglais pour cette partie de la côte africaine.

Cependant ceux qui profitaient de cette permission étaient obligés de payer à la Compagnie le dix pour cent de leur cargaison, et celle-ci, en retour, était tenue de rétablir le fort et de leur accorder protection.

C'était un essai qu'on voulait faire pendant treize ans seulement; mais, quand ces années furent écoulées, on renouvela la permission jusqu'au moment où la liberté de commerce fut adoptée définitivement pour cette colonie. La décision du parlement était d'autant plus extraordinaire que, dans la session de 1697, les chambres avaient voté des mesures tout opposées pour le commerce de l'Angleterre (1).

(1) MACAULAY. *Histoire de Guillaume III*, t. IV, p. 63. — LABAT, t. IV, p. 297. — PRÉVOST, t. III, liv. VII, pp. 1 à 6. — WALCKENAER, t. III, liv. V, p. 277, etc.

La liberté qu'on venait de proclamer devait trouver un partisan gagné d'avance dans le damel, qui protestait depuis longtemps contre le monopole des Français. Mais elle était trop contraire aux prétentions de la Compagnie du Sénégal et à l'opinion reçue, pour que Brüe ne la regardât pas comme une folie. Ce dernier allait donc redoubler d'efforts pour empêcher le roi de Cayor de se mettre en relation avec les marchands qui commençaient à arriver. Plus tard, il devait s'adresser aux Anglais eux-mêmes, gagner le directeur de leur Compagnie et demander l'annulation d'une mesure qu'il regardait comme désastreuse. Mais ceux qui profitaient de cette liberté n'étaient pas disposés à y renoncer, et le parlement devait se prononcer en leur faveur.

Cependant Latir n'avait pas tardé à voir arriver les Anglais, et il avait reçu dans son escale de Portudal un petit bâtiment commandé par un capitaine nommé Plumen. Mais comme cet officier n'était pas assez fort pour résister aux Français, le roi se décida à demander avec lui une sorte d'autorisation au directeur qui se trouvait à Gorée. Au lieu de l'accorder, celui-ci envoya une corvette à Portudal; puis un de ses officiers alla inviter le capitaine anglais à se retirer, et Plumen partit pour la Gambie (1).

Le damel fut tellement irrité de ce départ, qu'il renvoya son messager pour porter à Brüe une protestation énergique. Il était, disait-il, le maître de son pays ; il ne souffrirait pas qu'on lui imposât des lois et qu'on l'empêchât de commercer avec qui bon lui semblait; il voulait que toutes les nations eussent la traite libre dans ses Etats, sinon il l'interdirait à la Compagnie elle-même. Ce prince était donc le partisan décidé des nouvelles idées anglaises.

Alors Brüe répéta la réponse qu'il avait déjà faite l'année

(1) Labat, t. IV, p. 199.

précédente : il ne pouvait autoriser le commerce avec les étrangers, et les traités lui donnaient le droit de l'interdire ; si le roi fermait ses ports, il en serait le premier puni, car ses côtes seraient bloquées sans peine ; par conséquent, le damel avait tout intérêt à rester d'accord avec la Compagnie et à observer les traités. Ensuite, nous dit Labat, « il accompagna son compliment et ses raisons d'un *ancre* d'eau-de-vie qui est la chose du monde la plus propre à persuader ce prince. En effet, il parut s'apaiser ; du moins, tant que l'eau-de-vie dura, il demeura en repos (1). »

Mais un officier de Plumen était resté auprès de Latir et lui annonçait qu'il ne tarderait pas à recevoir la visite d'un navire assez fort pour braver les Français et faire le commerce malgré eux. En effet, on vit bientôt arriver un capitaine nommé Betfort qui avait une certaine réputation parmi les marchands anglais et qui commandait une corvette armée de vingt-deux canons. Latir le reçut avec empressement et lui offrit aussitôt une cargaison d'esclaves.

Le marché fut vite conclu, car ce prince, qui venait de réunir les pêcheurs de la côte sous prétexte de transporter des troupes à Gorée et d'en attaquer le fort, livra tous ces malheureux au capitaine anglais.

Mais le vaisseau le *Maupeou,* qui appartenait à la Compagnie, parut sur ces entrefaites, enleva le bâtiment de Betfort et conduisit sa prise à Gorée, le 15 mars 1699. On garda en même temps tous les pêcheurs yoloffs. « On ne laissa pas, dit la relation, quoiqu'on connût l'injustice de l'action de leur prince, de les transporter aux îles d'Amérique et de les y vendre (2). » Les mémoires n'ont pas d'autre flétrissure pour cette épouvantable coquinerie du roi nègre. Mais nous n'avons

(1) LABAT, t. IV, p. 202.
(2) LABAT, t. IV, p. 204.

plus à apprécier la conduite du directeur ni la naïveté de Labat.

On comprend sans peine dans quelle fureur l'arrestation de Betfort dut jeter Latir. Mais alors intervint la vieille mère du roi, la princesse linguère, qui veillait toujours auprès de son fils, pour le calmer et lui donner des conseils. Elle avait depuis longtemps fait connaissance avec Brüe pour lequel elle témoignait de l'estime. Cette fois, à l'occasion de sa querelle avec le damel, elle lui fit dire : « que les regardant tous deux comme ses enfants, elle était infiniment touchée de les voir mal ensemble, et que les aimant également, elle souhaitait que pour l'amour d'elle, Brüe, qui était le plus âgé, fût aussi le moins vif, et qu'il pardonnât quelque chose à la jeunesse de Damel (1). »

Elle eut peur de voir éclater une lutte qui pouvait encourager les insurgés, occasionner une nouvelle révolte et perdre son fils. Alors elle s'entendit avec les chefs du Cayor pour amener Latir à une résolution plus sage. D'ailleurs, elle avait pris une précaution très-intelligente afin de correspondre sûrement avec les agents de la Compagnie. Un jour, elle avait envoyé à Brüe un jeune homme de ses parents, afin que ce dernier pût apprendre le français. D'après le directeur, le nègre montra une intelligence si prompte, qu'au bout de quelques mois il sut parler, lire et écrire cette langue. Il prouvait qu'on peut faire d'un nègre quelque chose de mieux que de le vendre en Amérique. Ce jeune homme servit désormais de secrétaire à la reine, et il fut particulièrement chargé de la correspondance avec Brüe (2).

Cette fois, l'intervention de la linguère devenait plus nécessaire que jamais, car déjà les relations étaient rompues entre

(1) Labat, t. IV. p, 206

(2) Labat, t. IV, p. 205.

la Compagnie et le roi de Cayor. Celui-ci avait interdit tout commerce avec les Français et Brüe faisait bloquer la côte. Alors la reine mère réunit un conseil de chefs pour décider son fils à une réconciliation. On démontra à ce prince que le directeur était forcé d'enlever les interlopes, que l'interruption du commerce ruinerait le pays et qu'il avait lui-même tout intérêt à faire la paix. Latir déclara qu'il était disposé à se réconcilier avec les Français, mais il demanda que le directeur permît aux navires étrangers de débarquer leurs marchandises avant de les faire arrêter eux-mêmes. Cette délibération et la réponse du roi furent ensuite communiquées à Brüe par l'alquier de Rufisque. Il répondit qu'il ne pouvait accepter la condition indiquée par le damel et que les ordres de la Compagnie s'y opposaient (1).

Mais le même officier lui fut renvoyé au bout de quelques jours. Cette fois, le roi ne mettait plus de condition à la paix et rétablissait le commerce en se déclarant l'ami dévoué du directeur. Il demandait seulement qu'on tirât quelques coups de canon pour lui faire connaître que le traité était ratifié. Brüe lui accorda cette satisfaction et lui envoya un baril d'eau-de-vie, en l'invitant à boire à la prospérité de la Compagnie. Cette paix, qui ne devait pas être plus durable que les précédentes, fut faite vers le mois d'avril 1699, car, au moment de la ratification, on venait d'amener à Gorée un bâtiment hollandais qui avait été arrêté vers l'île de Bissao, le 29 mars de la même année.

Pendant que la liberté de commerce occasionnait ces querelles entre le damel et les Français, elle avait bouleversé tout le trafic de la Gambie. Dès le mois de janvier, ce fleuve avait été envahi par une foule de marchands dont les barques le sillonnèrent bientôt jusqu'à Barakounda, le port le plus éloi-

(1) Labat, t. IV, p. 207.

gné de l'intérieur. Cet empressement était tout naturel : on sortait d'une longue guerre, on était au premier moment d'une liberté inconnue jusque là et chacun de ces marchands comptait exploiter le marché à son profit (1).

Mais le résultat de cette affluence désordonnée ne tarda pas à se faire sentir : il y eut une sorte d'encombrement qui amena des désastres. Les vendeurs anglais, qui avaient apporté une quantité surabondante de marchandises, étaient obligés d'abaisser continuellement leurs prix, tandis que les marchands indigènes élevaient sans fin leurs prétentions. Bientôt même les Mandingues refusèrent de traiter dans les comptoirs établis sur la haute Gambie, et vinrent jusqu'à l'embouchure du fleuve pour trouver des acheteurs plus nombreux et des prix plus élevés. Alors l'esclave se vendit jusqu'à quarante barres, tandis qu'il en valait quinze auparavant (2). Enfin, cette hausse fit affluer les convois de l'intérieur et, en six mois, les négriers indigènes vendaient jusqu'à trois mille six cents captifs. Aussi, le pays resta encombré de produits européens, et beaucoup de marchands anglais durent abandonner un marché où ils avaient subi des pertes.

De son côté, la Compagnie anglaise faisait son apprentissage du nouveau régime qu'on lui avait imposé, et elle ne montra guère plus de sagesse que les marchands libres. Ses administrateurs avaient d'abord accepté, sans trop de regret, une situation qui leur assurait des droits élevés sur tous les chargements. Ils comptaient, d'ailleurs, que le commerce libre ruinerait les Français et les débarrasserait de ces rivaux dangereux. Mais la Compagnie du Sénégal, qui avait un beau fleuve entièrement fermé aux étrangers, conserva tout son monopole sur ce vaste marché, et put braver la concurrence des Anglais.

(1) LABAT, t. VI, p. 297.

(2) La barre valait à peu près une livre et demie.

Alors les maîtres de Jamesfort eurent recours à d'autres moyens, et ils voulurent interdire l'accès de la Gambie à leurs voisins.

Les traités avaient mal déterminé les droits respectifs des deux Compagnies et les pays ouverts au commerce de chacune d'elles. Le directeur Corker, qui était arrivé au commencement de l'année 1699, voulut en profiter pour restreindre le commerce des Français. Il prétendait leur fermer la Gambie intérieure, leur imposer un passeport anglais pour aller à Gérèges sur la rive méridionale de ce fleuve, et limiter leur course à l'escale d'Albréda sur la rive du nord. Plusieurs barques de la Compagnie du Sénégal furent arrêtées, et quelques autres eurent à essuyer le feu du canon de Jamesfort, parce que les Français ne tenaient pas compte de ces injonctions. Cette difficulté devait amener de longs débats (1).

Pendant qu'elle attaquait les Français, la Compagnie anglaise engageait une lutte commerciale avec les capitaines des vaisseaux de permission. Elle avait d'abord compté sur l'avantage que lui donnait le droit de dix pour cent; mais les marchands libres faisaient le commerce dans des conditions moins onéreuses qu'elle, parce qu'ils avaient un personnel moins nombreux et moins de frais d'armement. La ruine des premiers vendeurs ne diminua guère son embarras, car il venait d'autres concurrents, qui profitaient de l'expérience de ceux qui les avaient précédés. Alors les idées de la Compagnie commencèrent à changer, et bientôt elle devait réclamer contre la situation qu'on lui avait faite.

Cependant les marchands libres et la Compagnie anglaise voulurent réparer leurs premiers échecs, en étendant leur commerce et en cherchant de nouveaux marchés. Les vaisseaux de permission reparurent donc sur les côtes du damel, et ce

(1) Labat, t. IV, p. 301

prince permit aux nouveaux venus d'établir un comptoir à Portudal. On allait donc voir à l'épreuve l'intelligence de ce nègre qui réclamait sans cesse la liberté de commerce, et qui protestait si vivement contre le monopole des Français. Non-seulement Latir ouvrit ses escales aux Anglais, mais il consentit à recevoir auprès de lui des résidents qui l'accompagneraient partout avec leurs ballots. De leur côté, pour ne pas rester en retard avec un prince si bien disposé, les marchands dressèrent un tarif qui devait leur gagner toute la cour du Cayor. Ils offrirent des prix fort supérieurs à ceux que payaient les Français, et promirent une sorte de coutume à l'alquier du port comme au gardien des esclaves, sans compter celle qu'on payait au damel. Aussi furent-ils parfaitement accueillis ; on leur fit de magnifiques promesses, et ils comptèrent sur les bénéfices les plus brillants (1).

Ces entreprises des Anglais donnèrent bientôt lieu à un échange de communications entre les directeurs des deux Compagnies rivales. Le 10 novembre 1699, Corker envoya un de ses officiers porter à Brüe un mémoire dans lequel il exposait ses réclamations et les projets de la Compagnie d'Afrique.

Celle-ci défendait aux Français de trafiquer dans la Gambie, sauf à Gérèges et à Albréda ; elle réclamait, au contraire, le droit de fonder des établissements à Portudal et à Joal ; cependant elle était disposée à s'entendre plus tard avec la Compagnie du Sénégal pour dresser un tarif commun. Il n'était plus question, on le voit, d'exiger un passeport de ceux qui se rendaient à Gérèges.

Brüe répondit qu'il était désireux de s'entendre avec les Anglais, mais il demanda que ces derniers ouvrissent toute la Gambie au commerce français, et qu'ils renonçassent à avoir

(1) LABAT, t. IV, p. 210.

des établissements au nord de cette rivière. L'accord était donc impossible (1).

Cependant Brüe ne fut pas forcé d'intervenir pour chasser les marchands qui trafiquaient chez le damel. Celui-ci s'en chargea. Il avait commencé par prendre des marchandises à crédit, et les nègres de son entourage avaient imité cet exemple. Il s'était ensuite mis pendant quelques mois à parcourir ses deux États, en changeant continuellement de résidence. C'était une nouvelle source de bénéfices. En effet, les commis voyageaient avec leurs marchandises, et il leur fallait, à chaque déplacement, louer un certain nombre de bêtes de somme pour opérer les transports. D'abord, leur patience résista à ces épreuves, car ils faisaient des ventes répétées qui devaient couvrir les dépenses. Par malheur, on ne les payait pas, et, quand le terme était arrivé, il survenait toujours un déplacement, ou bien le roi n'était pas visible, à moins qu'ils n'achetassent les audiences par des présents (2).

Ce manége dura aussi longtemps qu'il resta quelques ballots aux Anglais. Mais, quand les provisions furent épuisées, on leur refusa les vivres et les moyens de transport. Enfin, comme ces malheureux s'obstinaient à ne pas comprendre leur situation, on leur signifia simplement la défense de paraître devant le roi. Ils n'eurent plus alors qu'à vider les comptoirs de la côte, et à partir au plus vite, car si le damel avait eu le temps d'y songer, il leur aurait évité cette dernière peine.

Ainsi, quand il protestait contre les exigences de la Compagnie française, et quand il parlait de liberté de commerce, ce roi nègre n'avait qu'une seule prétention : c'était d'attirer chez lui un plus grand nombre de marchands pour faire des

(1) LABAT, t. IV, p. 303.
(2) LABAT, t. IV, p. 211.

dupes plus nombreuses. Ce manége se renouvela deux fois en 1699, d'abord avec les marchands libres, ensuite avec les commis de la Compagnie anglaise (1).

Ces tentatives déterminèrent le directeur à prendre de nouvelles mesures. D'abord, il fit surveiller les côtes du Cayor et du Baol; ensuite il chercha à détourner le commerce de ces pays, du côté du midi, vers le marché de Joal, une escale du royaume de Sine. Il est probable même qu'il fit à cette époque une exploration sur le littoral qui s'étend au sud de Gorée jusqu'à l'embouchure de la Gambie. C'est là que se trouvent le Sine et le Saloum, les deux pays peuplés jadis par les Sérères en même temps que le Baol (2).

La rivière de Saloum, qui traverse cette contrée, est moins un fleuve qu'un bras de mer. Ses eaux sont salées, et ses rives, découpées par un grand nombre de marigots, sont couvertes de palétuviers. Elle a deux branches principales qui conduisent, l'une à la capitale du Sine, l'autre au chef-lieu du Saloum. Un troisième bras, qui se dirige vers le sud, et qui s'appelle le marigot de Gambie, débouche dans l'estuaire du fleuve de ce nom. Voilà pourquoi Brüe a pu dire qu'il y avait une communication entre la rivière de Saloum et la Gambie (3).

Quand les Français arrivèrent à Cahone, la capitale du Saloum, ils firent dans cette ville une découverte intéressante. Ils y trouvèrent les Mandingues qu'ils avaient déjà rencontrés dans la haute vallée du Sénégal. Alors ils connurent jusqu'où s'étendait, du côté de l'occident, cette grande race africaine, qu'ils devaient retrouver toujours dans toutes leurs explorations. A Cahone, les marchands Mandingues offraient encore des esclaves, de l'or et de l'ivoire.

(1) LABAT, t. IV, p. 300.

(2) LABAT, t. IV, p. 242.

(3) MAGE. *Les rivières de Sine et de Saloum.* — JARIEZ. *Carte de ces rivières.* — Revue maritime, VII, pp. 673-679.

Ce petit voyage du Saloum fut le seul que le directeur put faire en 1699. En effet, il dut passer toute cette année sur la côte pour négocier avec les Anglais et surveiller le damel. Mais, s'il ne put entreprendre lui-même aucune expédition importante, il en fit exécuter plusieurs par ses agents. Un commis avait été envoyé vers le lac Cayar ; le frère Apollinaire avait exploré plusieurs contrées nouvelles dans le haut Sénégal, et un officier nommé Cartaing avait fait une expédition à Bissao, dans le voisinage des colonies portugaises. Brüe n'avait pas seulement apporté au Sénégal une direction nouvelle et une activité inconnue jusque-là, il cherchait encore à réveiller autour de lui le zèle et le dévouement de ses agents.

La suite des faits montrera plus tard comment le personnel de la Compagnie était composé, mais il faut constater tout de suite que le directeur devait échouer dans cette tentative d'inspirer à ses employés du dévouement pour leurs devoirs. En effet, la nature même du commerce pour lequel on demandait leur concours, rendait ce résultat impossible. Ces hommes pouvaient montrer de l'énergie, de l'intelligence et de l'audace, mais il leur manquait toujours cette honnêteté consciencieuse qui inspire seule le dévouement et le zèle. Aussi, Brüe ne parvint pas même à leur donner une véritable discipline, et, s'il établit un certain ordre apparent dans son administration, son œuvre s'écroula tout entière dès qu'il quitta l'Afrique.

Il rencontra cependant quelques agents distingués, qui lui prêtèrent leur concours, et qui s'associèrent de tout cœur à quelques-uns de ses projets. Mais le fait s'explique par la nature même des travaux auxquels il les employa. Tous ces agents, comme Apollinaire, furent spécialement chargés de faire des voyages, des études et des explorations. On comprend alors que ces serviteurs travaillassent avec un véritable

zèle à la tâche qui leur était donnée, et qui n'avait rien d'odieux en elle-même. Ils finissaient peut-être par oublier le caractère de la Compagnie qui les employait, et ils ne songeaient plus aux négriers qui vivaient à côté d'eux.

II

Les expéditions que le directeur fit faire dans la vallée du Sénégal, pendant l'année 1699, n'étaient que le développement régulier du plan qu'il avait formé. En 1697, il avait visité le pays des Fouls ; en 1698, il avait exploré le Galam ; en 1699, il ordonnait une tentative sur la rive droite du fleuve, du côté du désert, et le frère Apollinaire s'avançait au-delà de Félou. Ces expéditions se complétaient mutuellement et répondaient à l'idée première de Brüe, qui voulait donner au commerce français toute la vallée du Sénégal et lui ouvrir un chemin vers l'intérieur. Dès les premières années et après une étude sérieuse du pays, cet homme avait marqué le but qu'il voulait atteindre. A partir de ce moment, il poursuivit ce but avec une persévérance inébranlable.

Comme la tentative faite par Cartaing à Bissao fut complétée par le directeur lui-même, qui alla visiter cette contrée en 1700, la relation des deux campagnes se trouvera dans le même récit. Mais le voyage du Cayar et les explorations d'Apollinaire doivent avoir une place à part dans les souvenirs de l'année 1699.

L'expédition dirigée vers le Cayar, sur la rive droite du Sénégal, avait moins d'importance que les voyages du frère augustin; cependant il y avait de sérieux motifs pour la tenter. De ce côté, dans la direction du nord, on trouvait les Maures, avec leurs forêts de gommiers, et les marchands d'Arguin, avec leur concurrence dangereuse. Le directeur vou-

lait gagner les premiers et combattre les seconds. Le plus sûr moyen d'y parvenir était d'ouvrir un marché dans le cœur même du Sahara. Or, le projet était facile à réaliser si le Cayar avait une grande étendue et s'il communiquait avec le Sénégal par un canal praticable. On devait trouver encore dans tout ce bassin de nombreux villages habités par les Fouls et par les Yoloffs. Une pareille contrée méritait donc d'être explorée.

Brüe ordonna d'autant plus volontiers cette expédition, qu'il y était encouragé par certaines traditions de la Compagnie. On racontait que les Français avaient fréquenté le Cayar une quinzaine d'années auparavant et y avaient fait un commerce considérable. Les indigènes prétendaient même qu'il était assez vaste pour exiger l'emploi de la boussole. L'expédition qui partit au mois d'octobre 1699 devait vérifier l'exactitude de ces récits.

Le chef qui la commandait était un officier intelligent, et on lui avait donné une barque bien armée, avec un équipage choisi. Il avait l'ordre d'ouvrir le commerce dans ces contrées du nord, de porter des présents aux chefs indigènes et de conclure des traités avec eux. En outre, le directeur avait pris la précaution de se faire des amis dans le pays qu'on allait visiter, et il avait gagné des marabouts qui devaient engager les Maures à bien recevoir ses agents. Mais tout cela fut inutile et la barque fut forcée de s'arrêter après avoir pénétré jusqu'au village d'Ingrin. Des herbes encombraient le canal et le rendaient impraticable (1).

Brüe devait renouveler plus tard cette tentative, mais pendant toute la durée de son premier séjour en Afrique, il s'occupa moins des Maures et des régions septentrionales que de la vallée même du Sénégal. Quant au Cayar, il ne le

(1) Labat, t. II, p. 131.

connut jamais, et ce lac est resté inexploré jusqu'en 1856. A cette époque, il a été visité par un corps français qui faisait une campagne contre les Trarza, et M. le général Faidherbe, qui commandait l'expédition, l'a décrit de la manière suivante : « Il a environ sept lieues de long sur deux de large; il est bordé de collines boisées, son eau est douce en toute saison; ses bords sont peuplés et l'aspect général du pays est encore plus beau que celui du Oualo et du lac Guier. » Cette indication nous aidera à mieux comprendre le récit des autres tentatives qu'on fit dans cette direction (1).

L'échec éprouvé dans cette exploration du mois d'octobre 1699 enlevait à Brüe un moyen de lutter contre les marchands d'Arguin. Mais le directeur, qui ignorait peut-être encore l'importance de leur commerce, ne paraissait pas s'en occuper beaucoup en ce moment.

Cependant la Compagnie du Sénégal avait fait des démarches pour se débarrasser de ce voisinage. Elle rappelait que le traité de Nimège avait donné Arguin aux Français, et elle avait envoyé des agents à Ryswick pour demander l'exécution de cette clause. Malheureusement, la paix était déjà signée quand les délégués présentèrent sa réclamation et elle fut forcée d'adresser ses plaintes à Berlin. Elle ne fut pas plus heureuse de ce côté, et la guerre de la succession d'Espagne éclata avant qu'on eût fait droit à sa demande (2).

Mais la grande affaire pour le directeur était l'exploration du haut Sénégal, qu'il voulait poursuivre sans relâche. Il apporta d'autant plus d'ardeur à cette entreprise que la Compagnie ne lui donna aucun concours en 1699. Elle n'avait pas encore répondu à la demande pressante qu'il avait faite de bâtir un fort dans le Galam, et elle n'avait pas même

(1) *Revue coloniale*, 2e série, XV, p. 572.
(2) LABAT, t. I, p. 79.

envoyé une quantité de marchandises suffisante pous approvisionner ce marché et continuer le commerce qu'il avait ouvert l'année précédente. Une pareille négligence était étrange et pouvait effrayer pour l'avenir (1).

Brüe dissimula cet embarras et, au moment des grandes eaux, il envoya ses barques avec les provisions dont il disposait. Rien ne fut négligé pour entretenir la confiance des populations et ranimer la bonne volonté des chefs. Cependant il ne fallait pas songer à une grande expédition dans des conditions pareilles, et le directeur dut s'en remettre entièrement au frère Apollinaire pour l'exécution de ses projets. Cet agent avait d'ailleurs les qualités requises pour remplir sa mission. C'était un ancien chirurgien de la Compagnie, qui était revenu au Sénégal après avoir fait profession chez les Augustins. Son caractère, sa bonne conduite et sa prudence lui avaient attiré le respect de ses compatriotes et des nègres. Il y joignait de plus une grande décision (2).

Brüe l'avait installé à Dramané, lui avait procuré la protection du chef des marabouts et lui avait laissé une provision de marchandises. Aux yeux des indigènes, Apollinaire était un simple commis chargé du marché du Galam. Cette situation lui permettait de voir beaucoup de visiteurs, de causer avec eux et de recueillir des informations. Son métier de chirurgien lui fournissait en outre l'occasion de rendre des services et de se faire des amis. Toutes ces précautions étaient nécessaires, car il était chargé de continuer une enquête difficile, que le directeur avait commencée l'année précédente. Il devait découvrir d'où venait l'or qui circulait dans la Sénégambie et trouver le pays qui donnait ce précieux métal. Plus tard, quand les explorations de l'année 1716 nous auront

(1) LABAT, t. IV, p. 9.
(2) LABAT, t. IV, p. 10.

fourni des renseignements plus complets, nous verrons combien cette recherche pouvait avoir d'importance pour l'avenir de la colonie.

D'ailleurs, la découverte du pays de l'or était depuis longtemps le rêve de toutes les Compagnies qui s'étaient succédé au Sénégal. « Les directeurs généraux, nous dit Labat, ne recommandaient rien avec plus de soin aux commandants qu'ils envoyaient en Afrique, que de reconnaître le pays d'où venait l'or que les sujets du siratik leur apportaient, et de tâcher de s'introduire dans ce riche pays, ce qui aurait été un moyen infaillible de rétablir leurs affaires si souvent délabrées par leur mauvaise conduite ou par des contre-temps fâcheux (1). » Cette indication, qui montre combien la recherche de l'or était déjà ancienne, prouve aussi que l'enquête était peu avancée à l'arrivée de Brüe. On savait seulement que cet or venait de l'intérieur et que les sujets du siratik étaient les derniers intermédiaires de cette transmission.

Brüe avait mis plus d'activité à poursuivre cette recherche. En 1697, il avait appris que les Fouls recevaient cet or des habitants du Galam et, en 1698, il avait découvert que ces derniers le tiraient de Bambouk. C'est alors, ajoute la relation, « qu'il résolut d'établir un comptoir fixe dans le royaume de Galam, afin de s'avancer pied à pied et avec sagesse vers le pays du Bambouk que l'on peut appeler avec raison le pays de l'or (2). » Mais, avant de s'engager dans des entreprises coûteuses, il fallait avoir des preuves certaines d'un fait aussi grave. Apollinaire fut chargé de les recueillir.

Cette enquête offrait de véritables dangers, car les habi-

(1) LABAT, t. IV, p. 5.
(2) LABAT, t. IV, p. 6.

tants du Bambouk veillaient sur leurs trésors avec la sollicitude la plus défiante, et les marchands du Galam, qui achetaient l'or de leurs voisins, n'apportaient pas moins d'attention ombrageuse pour conserver leur monopole. Les Mandingues et les Sarakholès, qui n'avaient jamais permis aux Fouls de partager leurs bénéfices, devaient bien plus encore se défier des blancs. Ils avaient ouvert leur pays aux Français et ils autorisaient ces derniers à vendre les marchandises européennes, mais c'était à condition de rester les intermédiaires de ce commerce.

Apollinaire put bien vite constater cette disposition des esprits dès qu'il parla d'entrer dans le Bambouk. Les Mandingues opposèrent un refus obstiné à la demande qu'il leur adressa de lui servir de guides, ni ses promesses ni ses présents ne purent les ébranler. Après avoir fait cette expérience, il se mit en route sans eux. Il prit d'abord la direction de l'est, pensant peut-être que ce voyage détournerait les soupçons. Il dépassa les chutes du Félou où Brüe s'était arrêté l'année précédente, visita une partie du Khasso et parvint jusqu'à quatre lieues de la cataracte de Gouïna. Mais, quand il fut arrivé sur ce point, les indigènes ne lui permirent pas d'aller plus loin, sous prétexte que les pays voisins étaient en guerre. Il se porta alors du côté du midi dans la direction du Bambouk.

Il semble que sa première tentative avait un peu calmé les défiances, car cette nouvelle course fut plus heureuse que la précédente. Il remonta la vallée de la Falémé, pénétra dans le Bambouk et arriva jusqu'au village de Kaïnoura. Là, il se mit en relation avec le seigneur du pays et le gagna si bien, que ce chef resta désormais l'ami des Français. Cette amitié était d'autant plus précieuse, que le village de Kaïnoura est dans une position importante. Il est à l'entrée du Bambouk, dans la proximité de plusieurs mines et à un point où la Falémé

est encore navigable (1). Ces avantages décidèrent plus tard la Compagnie à établir le fort de Saint-Pierre dans les environs, et c'est pour le même motif que le poste de Sénoudébou s'est élevé de nos jours dans le même canton.

Après être rentré à Dramané, Apollinaire rédigea un rapport, raconta ce qu'il avait vu dans le Khasso, dans le Bambouk et dans le Galam. Il donna surtout des détails sur ce dernier pays, qu'il avait parcouru avec plus de loisir et dont le marabout son protecteur lui avait indiqué le commerce. Mais la relation ne dit pas quels renseignements il avait recueillis sur les mines d'or. Cependant, comme le voyageur était un homme intelligent et qu'il avait gagné l'amitié du chef de Kaïnoura, il aurait été étrange qu'il n'eût rien appris sur les mines voisines de ce village. Par malheur, Labat a résumé trop lestement les conclusions de son mémoire.

Cette pièce, qui était datée du 8 octobre 1699, fut envoyée à la Compagnie, et celle-ci y attacha assez d'importance pour demander des explications nouvelles. Alors Apollinaire, qui s'entendait mieux à faire des explorations qu'à écrire, se décida à porter lui-même ces explications à Paris et rentra à Saint-Louis le 16 septembre 1700. Mais il ne put partir pour la France qu'en novembre 1701. Peut-être le directeur avait-il de la peine à se séparer d'un serviteur aussi dévoué.

Au moment de son départ, Brüe écrivit à la Compagnie, en lui disant que le frère Apollinaire « méritait plus qu'aucun autre de ses employés, non-seulement qu'elle le récompensât d'une manière distinguée, mais qu'elle fît tous ses efforts pour le retenir à son service en lui donnant quelque poste honorable, dont il était assuré qu'il lui rendrait bon compte (2). »

(1) Brossard de Corbigny. *Exploration hydrographique de la Falémé.* — Revue coloniale, 2e série XIX, p. 142.

(2) Labat, t. IV, p. 12.

Cette lettre de Brüe a un véritable intérêt, car elle montre comment le directeur savait apprécier les services de ses agents et solliciter des récompenses pour ceux qui les avaient méritées.

Les heureuses informations que le frère Apollinaire avait recueillies étaient de nature à décider le directeur à entreprendre un nouveau voyage dans le Galam. Mais la Compagnie ne lui envoya qu'au milieu de l'année 1700 l'autorisation de bâtir un fort dans ce pays et ce qui était nécessaire pour en commencer l'établissement (1).

En attendant qu'il pût songer à cette expédition, il se décida à faire un voyage dans la Gambie, où beaucoup de motifs l'appelaient, et à visiter les contrées méridionales de la concession qu'il ne connaissait pas encore. Il allait employer à cette exploration les premiers mois de l'année 1700. Le moment était d'autant plus favorable pour l'entreprendre, que la rupture avec le damel lui donnait un loisir forcé dans le département de Gorée. Il laissa donc à ses commis le soin de surveiller la côte et se mit en route vers le commencement de février.

Il paraît extraordinaire d'abord qu'un directeur aussi zélé eût attendu plus de deux ans avant de visiter une contrée aussi importante que la vallée de la Gambie, à une époque surtout où les Anglais en avaient été chassés. Mais la date de son entrée en fonctions nous explique clairement ce retard. Comme il était arrivé au Sénégal le 20 août 1697, il avait quitté la France à une époque où la paix de Ryswick était décidée en principe et où les clauses du traité avaient été discutées déjà. Il devait donc savoir que les conquêtes seraient rendues, et il ne voulait pas entreprendre une organisation nouvelle dans un pays où les Anglais allaient rentrer.

(1) LABAT, t. IV, p. 9.

A cause de cette circonstance particulière, il n'avait pas songé à relever le fort de la Gambie et il n'était pas allé visiter cette vallée pendant les deux premières années de son séjour en Afrique. Il s'était contenté d'y envoyer une barque en 1697, et le commis qui la commandait avait parcouru la rivière sans y rencontrer d'Anglais (1).

La seconde année, le 13 avril 1698, une seconde expédition était partie pour ce pays. Elle était dirigée par un commis principal, qui avait avec lui quatorze Français et un certain nombre de laptots. Cet officier avait pour mission de fonder des comptoirs à Albréda et à Gérèges où les Normands avaient eu autrefois des cases, c'est-à-dire des établissements temporaires. Ainsi, c'est de l'année 1698 et de l'époque de Brüe, que datait la première origine du petit domaine français de la Gambie.

L'expédition de 1698 était encore chargée de parcourir tout le fleuve et d'y faire du commerce. Il s'agissait, en effet, d'affirmer le droit de la Compagnie du Sénégal à l'exploitation de cette vallée tout entière. Mais nous savons déjà combien les Anglais tinrent compte de cette prise de possession que Brüe avait ordonnée.

La relation de Labat sur ce voyage de 1698 est certainement défectueuse, car l'auteur l'a terminée en disant que « la Compagnie française eut donc seule tout le commerce (de la Gambie) jusqu'à la paix de Ryswick. » Si l'on prenait ce passage à la lettre, il faudrait supposer que la paix ne fut signée qu'en 1698 ; mais Labat a voulu dire seulement que les Français restèrent les maîtres du pays jusqu'à l'exécution de ce traité, c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée du nouveau gouverneur anglais. Nous savons, en effet, que ce dernier arriva seulement au mois de janvier 1699. Nous avons vu, en outre,

(1) Labat, t. IV, p. 293.

que, dès la première année, il avait envoyé une protestation à Saint-Louis.

Mais, avant que Corker eût paru, il y avait eu déjà une réclamation de la part d'un chef indigène contre les croiseurs de Brüe. Le roi de Bar, sur les terres duquel se trouvait Albréda, avait demandé la restitution d'un navire anglais qu'ils avaient pris avec un chargement de cent esclaves. Il avait prétendu y avoir des intérêts, et le commis qui était à la tête du comptoir avait été forcé de rendre le bâtiment pour ne pas s'exposer à un pillage qu'il n'aurait pu empêcher. Ce roi de Bar était une sorte de tyran qui ressemblait beaucoup à Latir, et qui causa dans la suite bien des ennuis aux Européens.

Telle était la situation des Français dans la vallée de la Gambie lorsque Brüe y arriva. Mais, pour comprendre les faits dont il fut témoin et les événements auxquels il fut mêlé, il importe de reconnaître d'abord le caractère de cette région.

Ce bassin, qui est devenu le domaine exclusif des Anglais, a de nombreux rapports avec le Sénégal où les Français se sont établis. Les deux pays ont presque les mêmes races d'hommes, les mêmes produits et le même commerce. Cependant les deux fleuves qui les arrosent, et qui viennent des mêmes montagnes, donnent à chacune de ces contrées un rôle différent.

Le Sénégal est fermé par une barre, et la Gambie a une large embouchure; celui-là décrit un grand arc du côté du Sahara et celui-ci descend plus directement à la mer; dans le premier, la marée ne remonte que vers Podor, dans le second, elle dépasse Barakounda et arrive presque jusqu'aux montagnes. A cause de ces avantages, la Gambie a été fréquentée la première par les Européens, a reçu plus de visiteurs et permet un commerce plus continu. A l'époque de Brüe, il y avait dans cette vallée des Anglais, des Français et des Portugais. Les mêmes raisons déterminaient les caravanes de l'intérieur

à descendre le long de la Gambie au lieu de suivre le Sénégal. Ici, les Mandingues n'avaient jamais dépassé le Galam ; là, ils étaient arrivés jusque dans les pays de Bar et de Saloum (1).

Le fleuve de la Gambie semble donc offrir plus d'avantages que le Sénégal, et le domaine des Anglais paraît plus beau que le nôtre. Mais Brüe lui-même nous a montré comment la colonie française peut reprendre le dessus. Comme le Sénégal forme un arc immense qui entoure la Gambie tout entière, et qui ferme aux Anglais l'accès de l'intérieur, il voulait en profiter pour établir des comptoirs et des forts dans le Galam, au point où le fleuve sort des montagnes, à l'endroit même où les routes de l'intérieur viennent le traverser. De cette façon, il fermait le chemin du Niger et en prenait tout le commerce.

Le directeur, qui avait si bien compris l'importance du Sénégal, eut moins l'occasion d'étudier la vallée de la Gambie. Ses courses n'y dépassèrent jamais le royaume de Bar sur la rive septentrionale, et le pays de Kian sur la rive du sud, quoiqu'il ait visité certains points que la géographie contemporaine ne connaît pas encore. Cependant les renseignements qu'il y recueillit ont une valeur réelle, et sont le résultat d'une observation intelligente.

Il y a, sur les bords de la Gambie, trois sortes de populations, comme trois races : les Fouls, les Mandingues et les tribus diverses qui habitent la côte. Brüe ne visita pas les Fouls, qui sont les plus éloignés de l'Océan, mais il remarqua parfaitement la grande position des Mandingues et la révolution qu'ils opéraient dans le pays. Cette race envahissante, qui arrivait de l'intérieur avec ses marchandises et son mahomé-

(1) AUBE. *Le fleuve du Sénégal.*— Revue maritime, XII, p. 266. — PICHARD. *La Gambie*, avec une carte. — Revue maritime, XIV, p. 260. — HECQUARD, p. 169, etc.

tisme, occupait peu à peu la contrée en refoulant les anciennes peuplades qui l'avaient précédée. Du côté du nord, c'était aux dépens des Sérères qu'elle faisait ses conquêtes, et, du côté du midi, elle se heurtait à la nation barbare des Féloupes. Mais ces derniers résistaient avec plus de bonheur, et savaient protéger leur domaine contre l'invasion qui les menaçait (1).

Au milieu de ces populations indigènes, les Anglais et les Français n'occupaient qu'une place bien petite et ne possédaient rien en dehors de leurs comptoirs. Il en était autrement des Portugais. De nombreux mulâtres de cette race vivaient le long du fleuve, témoignant par leur présence de l'ancienne puissance de leurs pères. Quoique leur couleur les rapprochât singulièrement des nègres, et que leur culture intellectuelle eût subi une transformation analogue, ils avaient encore la prétention d'être gentilshommes et se disaient chrétiens. Ils bâtissaient leurs maisons à l'européenne et possédaient quelques églises, dont une dans le voisinage d'Albréda. Ils n'avaient pas même oublié la bravoure de leur race et le montraient au besoin ; mais ils ne formaient ni une colonie ni un corps de nation, et vivaient sous la dépendance des princes indigènes. Ils servaient de courtiers aux marchands étrangers. La présence de ces Portugais donnait au pays une physionomie moins barbare, et ajoutait un intérêt de plus aux nouvelles courses du directeur (2).

Brüe arriva dans la Gambie le 10 février 1700, avec le vaisseau la *Princesse*, qui appartenait à la Compagnie et qui était armé de trente-deux canons. Son premier soin, en arrivant, fut d'envoyer un officier à Jamesfort pour saluer le gouverneur anglais. Mais Corker était parti pour Cacheo. Alors, le directeur se rendit à Albréda pour en visiter le nouveau

(1) LABAT, t. IV, p. 349, etc.
(2) LABAT, t. IV, p. 370.

comptoir. Ensuite, après y avoir inspecté les magasins et les employés, il se mit à étudier le pays et ses habitants. C'est alors qu'il commença à connaître ce monde à demi barbare dans lequel vivaient les Portugais. Parmi les personnages de cette société mélangée, il rencontra la señora Belinguère, qui était la veuve d'un Portugais et la fille d'un roi nègre. Cette femme connaissait plusieurs langues, le français, le portugais et l'anglais, qu'elle savait également parler, lire et écrire. Comme elle avait une grande autorité à la cour de Bar, les administrateurs de la Compagnie du Sénégal ne négligeaient pas sa protection et lui payaient probablement une coutume (1).

Il y vit encore un autre personnage qui prenait le titre de grand justicier et qui vint le visiter un jour au comptoir français. Mais il attacha peu d'importance à cette espèce de sorcier qui se cachait sous sa robe d'écorce. Cependant le visiteur était peut-être le chef d'une de ces sociétés secrètes qu'on rencontre sur beaucoup de points entre la Gambie et les bouches du Niger, et qui doivent se rattacher aux traditions les plus anciennes du pays. La robe d'écorce qu'il portait devait rappeler le vieux vêtement africain dont l'usage a précédé celui des tissus chez plusieurs peuplades de ce continent (2).

Mais Brüe ne termina pas cette fois son exploration de la Gambie. Il résolut d'aller tout de suite faire une course à Bissao et dans les régions du midi, pour donner au gouverneur anglais le temps de rentrer à Jamesfort, et il partit d'Albréda le 21 février 1700. Il était escorté d'une petite

(1) LABAT, t. IV, pp. 309 et 377.

(2) LABAT, t. IV, p. 381. — WALCKENAER, t. III, p. 442. — HORTON, pp. 58, et suiv. — BURTON. *Abeokuta and the Camaroons*, t. I, p. 252. — ~~HECQUARD, pp. 143 et 166.~~

flotte, car il emmenait avec lui cinq bâtiments outre le vaisseau la *Princesse* qui était commandé par le capitaine de la Rue. Comme il devait traiter avec des gouverneurs étrangers, portugais et anglais, il avait besoin d'être appuyé par la présence d'une force respectable.

CHAPITRE IV

Fondation d'un comptoir à Bissao et projet d'une colonie agricole. — Discussion avec les Portugais et première protestation contre la traite des nègres.

(1700)

I

Le voyage du directeur vers l'embouchure de la Géba a été particulièrement maltraité par Labat, qui en donne les dates avec la plus grande négligence. Ainsi, il raconte d'abord que Brüe quitta Bissao le 11 avril 1700 pour rentrer au Sénégal; puis, quelques pages plus loin, il dit que le directeur était encore dans cette île le 13 et le 16 du même mois. D'après ce nouveau récit, le départ n'eut plus lieu que le 31 (1).

A cause de ces erreurs, Walckenaer a cru devoir mettre l'expédition de Bissao à la date de 1701, et il a suivi en cela l'exemple de Prévost. Mais il s'est trompé. Ce n'est pas en 1701 que Brüe est allé dans les contrées méridionales de la concession; ce voyage s'est fait du 21 février au 31 avril, et il est antérieur à l'exploration de Gérèges, sur laquelle Walckenaer s'est également trompé (2).

C'est le texte même de la relation qui permet de corriger ces erreurs. En effet, Labat rapporte que Brüe ramenait avec

(1) Labat, t. V, pp. 114, 201, 208, 212.

(2) Walckenaer, t. III, chap. XIII. — Prévost, t. II, p. 557.

lui un bâtiment hollandais nommé *Anne*, lorsqu'il se rendit à Jamesfort pour la seconde fois, après la rentrée de Corker. Or, le bâtiment hollandais qui portait ce nom avait été pris dans les environs de Bissao, comme l'auteur l'a raconté avec de longs détails. Cette indication, qui est fort précise, prouve donc que le directeur était allé du côté du sud dans l'intervalle des deux visites qu'il fit au gouverneur anglais. D'ailleurs, la suite du récit montrera encore mieux combien Walckenaer s'est trompé en classant les événements de ces deux années 1700 et 1701. Il est vrai qu'il n'a jamais songé à discuter bien sérieusement la chronologie de l'histoire de Brüe.

L'exploration des contrées voisines de la Géba et du Rio-Grande est une de celles dont le directeur n'eut pas la première initiative, car la Compagnie lui avait recommandé d'une manière toute particulière de visiter ces régions méridionales. Non-seulement elle voulait y établir son commerce, mais elle songeait encore à y fonder une véritable colonie. Elle avait même désigné la belle île de Boulam comme particulièrement convenable pour une entreprise de ce genre. C'était d'après certains rapports conservés dans ses archives qu'elle avait fait cette recommandation (1).

Cependant Brüe n'avait pu exécuter cet ordre pendant les deux premières années de son séjour au Sénégal. Il lui avait même été impossible, en 1697, de se procurer des renseignements précis sur ces régions du sud, car il n'y avait plus aucun employé qui les eût visitées jamais. En 1698 seulement, il avait trouvé le moyen d'organiser une petite expédition dont le commandement avait été donné au commis Cartaing. Celui-ci était parti le 10 janvier avec deux corvettes pour aller préparer l'établissement que la Compagnie avait recommandé. Mais la tentative n'avait pas été heureuse. Cartaing avait

(1) LABAT, t. V, p. 87.

d'abord trouvé une première déception en arrivant à Boulam. Au lieu d'avoir seulement cinq ou six lieues de tour, comme on le croyait, cette île en avait vingt-cinq, en sorte qu'il aurait été difficile de la protéger contre les Bissagos. Le commis s'était donc contenté d'en lever le plan et d'envoyer un rapport au directeur, en demandant de nouveaux ordres. La corvette qui portait ces nouvelles était arrivée à Gorée le 29 mars suivant.

Dès le lendemain, Brüe faisait repartir le même bâtiment. Il ordonnait à Cartaing de se rendre à Bissao, quoique cette île ne fût pas inhabitée comme la précédente, et que les Portugais y eussent un fort. Il ne s'agissait donc plus, pour le moment, de préparer l'établissement d'une colonie agricole, mais simplement de fonder un comptoir.

Mais ce nouveau projet n'avait pas mieux réussi que le précédent. Après avoir reçu le meilleur accueil de la part des indigènes de Bissao, et avoir commencé à faire du commerce avec eux, Cartaing avait été forcé de quitter cette île, parce que le climat avait rudement éprouvé sa petite troupe. La plupart de ses hommes étaient morts, et tous les autres étaient tombés malades. Il était rentré au Sénégal le 20 septembre de la même année. Il ne restait donc plus au directeur qu'à reprendre lui-même une entreprise où les autres avaient échoué, et c'est le projet qu'il allait exécuter en 1700.

Son voyage d'Albreda à Bissao dura du 24 février au 4 mars, parce qu'il donna la chasse aux bâtiments interlopes tout le long de sa route. Il en enleva trois. Le premier, qui portait le pavillon danois et qui était commandé par un Dieppois établi aux Antilles, fut pris sans difficulté ; mais les deux derniers, qui appartenaient à des Hollandais et qui étaient armés, l'un de vingt-deux pièces et l'autre de trente, essayèrent de résister. Cependant il suffit d'une canonnade de quelques instants pour forcer le plus grand à se rendre. C'était celui-ci qui s'appelait

Anne. Le plus petit, au contraire, après s'être défendu assez vivement, alla s'échouer à la côte, et l'équipage se sauva avec ses chaloupes. Alors, les noirs qui étaient à bord, brisèrent leurs chaînes, pillèrent le bâtiment et gagnèrent le rivage en sautant dans la vase. A leur tour, les indigènes des îles voisines qui avaient assisté à cette lutte, vinrent disputer la capture aux Français ; mais on les chassa à coups de fusil, et le navire fut relevé à la marée suivante (1).

Brüe, qui était si sévère pour les interlopes, n'aurait pas permis aux Portugais de se conduire de la même manière à son égard. Cependant le gouverneur de Bissao y était assez disposé, et un coup de canon à boulet en donna la preuve, quand la flotte française se présenta devant le fort, pavillons déployés. De la Rue proposa de répondre à cette agression par un bombardement, mais le directeur, qui était plus calme, ordonna au capitaine le Cerf, de la *Mignonne*, de s'approcher de la place pour connaître les intentions du gouverneur, et d'aller ensuite lui demander des explications. L'officier portugais, qui se nommait don Alfonça, déclara à cet envoyé qu'il défendait aux Français de descendre dans l'île. Il ajouta que si Cartaing s'avisait d'y paraître, il le forcerait bien vite à en sortir. Brüe répondit à cette bravade en envoyant Cartaing lui-même pour présenter ses compliments au gouverneur, se plaindre du coup de canon et annoncer l'établissement prochain des Français dans Bissao. Alfonça s'excusa en rappelant qu'il avait l'ordre formel de s'opposer à l'établissement de tout étranger dans les limites de la concession portugaise (2).

Alors une discussion commença entre le directeur de la Compagnie du Sénégal et le commandant du fort. Il s'agissait de savoir si les Français avaient quelque droit

(1) LABAT, t. V, p. 73.
(2) LABAT, t. V, p. 96.

à trafiquer dans ce pays, ou si les Portugais en garderaient seuls le commerce. Brüe se contenta, cette fois, de lui rappeler deux faits, savoir : que ses compatriotes étaient venus les premiers dans cette contrée, et que les patentes de la Compagnie lui donnaient l'autorisation de commercer du cap Blanc à la rivière de Sierra-Leone. Mais, pour comprendre ces débats qui devaient se continuer plus tard, il faut rappeler d'abord quelle était la théorie commerciale des Compagnies européennes.

Toutes ces Compagnies étaient d'accord pour écarter les commerçants particuliers et saisir les bâtiments qui n'appartenaient à aucune de leurs associations; mais ce principe venait d'être attaqué par la législation anglaise. Toutes, elles avaient pris le monopole dans quelques territoires en faisant des traités avec les princes indigènes; mais, comme ces traités n'étaient jamais écrits, il était difficile d'en établir l'existence. Enfin, sur beaucoup de points, l'usage seul avait réglé le partage du commerce entre deux ou plusieurs Compagnies; mais il n'était pas facile de constater cet usage lorsqu'il y avait des interruptions. Avec un système pareil, les difficultés étaient permanentes et les querelles devaient se renouveler chaque jour.

Brüe excellait dans les discussions qu'elles occasionnaient, et on dirait qu'il les acceptait avec plaisir. C'était un avocat très-habile, qui recueillait toutes les preuves favorables à sa cause, qui avait étudié les droits de sa Compagnie et qui exposait ses arguments avec autant de vigueur que de précision. Il avait une réponse à toutes les objections de ses adversaires, et, comme il était mieux préparé à la lutte, il les aurait bien vite désarmés si la raison politique n'était venue à leur secours. Nous pouvons plus facilement apprécier cette partie de son œuvre, parce que Labat nous a conservé textuellement plusieurs mémoires rédigés par le directeur. Il y a dans leur rédaction une forme qui rappelle à la fois le diplomate et le

commerçant. Le premier adversaire qu'il prit à partie fut le seigneur Alfonça, et ce dernier fut battu.

Brüe s'assura avant tout l'appui de l'empereur de Bissao, car c'était le titre de ce prince, et les chefs de canton s'appelaient rois. Cartaing et de La Rue allèrent d'abord faire une visite à sa majesté noire, puis l'entrevue officielle eut lieu le 9 mars, sous un grand arbre voisin de la mer et du fort portugais. Ce jour-là, les tambours, les trompettes, les hautbois et les coups de canon firent merveille plus que jamais, car il s'agissait à la fois de gagner un allié et de battre don Alfonça.

Le cérémonial indigène présenta quelque chose de nouveau. L'empereur n'avait pas les manières nobles des seigneurs fouls, mais il avait plus de distinction que les princes yoloffs. Il était assis sur une espèce de trône, vêtu d'un pourpoint en moire d'argent et coiffé d'un bonnet rouge, de forme élevée, autour duquel une corde était roulée comme un diadème. Son cortége était composé de ses femmes, des grands de sa cour et de trois joueurs de flûte. Il salua le directeur par ces paroles qu'il répéta plusieurs fois : Vous êtes le bienvenu. Puis Brüe et les principaux officiers s'assirent sur des fauteuils qui étaient rangés devant le siége royal (1).

Quoique le roi connût le portugais, ainsi que le directeur, ce dernier lui fit son compliment par interprète. Ce morceau d'éloquence mérite d'être cité. D'après l'orateur, la réputation de justice et d'équité de l'empereur de Bissao s'était répandue dans toute l'Afrique et au-delà des mers ; ce prince avait remporté de brillantes victoires, accueillait bien les étrangers, favorisait le commerce et faisait le bonheur de ses peuples (2).

(1) Labat, t. V, p. 101.
(2) Labat, t. V, p. 102.

Après avoir entendu des éloges aussi sincères, sa majesté africaine ne pouvait rester insensible et repousser l'alliance que les Français lui proposaient. Cependant l'empereur refusa de répondre avant d'avoir consulté ses dieux et fait venir le gouverneur portugais.

Pendant qu'on allait chercher ce dernier, Brüe continua l'exposé de ses théories. « Il fit voir au roi, nous dit Labat, l'intérêt qu'il avait d'avoir deux nations établies dans ses Etats, que c'était le seul moyen d'y faire fleurir le commerce, et d'inspirer à ses sujets le travail et les moyens de s'enrichir, et de faire venir chez eux l'abondance de toutes sortes de marchandises d'Europe, qu'ils répandraient eux-mêmes chez leurs voisins dont ils tireraient par ce moyen toutes les richesses (1). » Voilà qui était parfaitement expliqué, mais il était malheureux que le directeur oubliât ces théories quand il revenait dans le Cayor. Un grave défaut de cet homme distingué, c'était d'être trop habile.

Le gouverneur Alfonça, pour empêcher l'établissement d'un comptoir français, avait dit à l'empereur que Brüe se proposait de bâtir une case de pierre et un fort, ce que les indigènes de ces pays redoutaient avant tout. Le directeur protesta contre une pareille accusation. Sa Compagnie, disait-il, ne voulait ni case de pierre, ni fort ; elle se croirait en sûreté dès qu'elle aurait la parole du roi ; le prince était le maître dans ses Etats, pouvait y recevoir qui bon lui semblait sans consulter personne, et il était assez puissant pour maintenir ce qu'il aurait décidé. A la suite de cette explication, le roi se leva et s'adressa d'un ton fier au gouverneur qui venait d'arriver. Il s'étonnait, disait-il, qu'on voulût lui imposer des lois ; il n'avait vendu son royaume à personne, et il y prétendait rester le maître (2). Latir n'aurait pas mieux dit.

(1) Labat, t. V, p. 104.
(2) Labat, t. V, p. 105.

Après cela, il n'y avait plus qu'à consulter les dieux ponr que le traité fût conclu, et Brüe était certain que l'oracle lui serait favorable : les dames et les chefs de la cour qui avaient reçu des présents de sa part, n'avaient pas le moindre doute à ce sujet. Alors, un grand arbre voisin, qui servait de demeure aux dieux et qui était aussi une divinité, fut arrosé de vin de palme et du sang d'un bœuf immolé. Comme il ne fit aucune opposition, l'alliance solennelle fut signée; le prince trempa un doigt dans le sang de la victime et l'appliqua sur la main de Brüe. Ensuite, il prononça la déclaration qui autorisait les Français à élever un comptoir. Toute la foule applaudit, les mousquets partirent, et la flotte répondit avec ses canons. Enfin, la présentation des cadeaux offerts par la Compagnie et une distribution d'eau-de-vie terminèrent la fête (1).

Après la cérémonie, Brüe accepta un dîner chez Alfonça qui dissimula son humiliation. Il put voir alors combien le fort des Portugais était misérable, malgré ses vingt pièces de canon. La place n'avait que trois bastions, sans fossés ni palissades, et la garnison n'était composée que de dix-sept hommes. Il n'y avait même que deux blancs parmi eux, en comptant le gouverneur; les autres étaient des *gourmettes :* c'est le nom qu'on donne, sur cette côte, aux employés indigènes appelés laptots au Sénégal.

Dès le lendemain, on se mit à l'œuvre pour la construction du comptoir, et, comme Brüe avait pris ses précautions d'avance, la besogne marcha avec la plus grande rapidité. Les choses furent même calculées de façon que l'établissement devait réunir les conditions les plus sérieuses de sûreté. On avait ouvert des tranchées pour prendre de la terre, on s'était procuré de l'eau et on avait pris des précautions contre le feu. Rien n'était plus naturel. Mais il se trouva, à la fin, que

(1) LABAT, t. V, p. 107, etc.

le poste était entouré d'un fossé large et profond de six pieds, qu'une double haie d'épines le protégeait, que les toits étaient couverts de bonnes tuiles, qu'il y avait un réduit en briques solides au milieu de la construction, et que les bâtiments étaient percés de meurtrières. Cependant une couche d'argile blanchie à la chaux recouvrait le réduit et les meurtrières. Les visiteurs nègres, à qui on avait eu soin d'offrir à boire, n'avaient rien vu ni rien dit, le roi ne faisait pas la moindre plainte, et les Français possédaient un solide comptoir (1). C'est ainsi que Brüe se fiait à la protection royale.

Mais il n'était pas tellement occupé de cette construction, qu'il n'eût le temps d'explorer le pays et de recueillir de nombreux renseignements. Ce fut d'abord l'île même de Bissao qu'il étudia avec ses habitants. Cette île, d'après sa description, a un aspect agréable et un terrain fertile; le sol s'y élève en pente douce à partir du rivage; de petites collines en couvrent le centre et de nombreux ruisseaux en arrosent les campagnes. On y trouve des bœufs et des chèvres, et on y récolte du maïs et du riz (2).

Les sujets de l'empereur de Bissao, qui appartenaient à la race des Papels, avaient une marine de guerre composée de vingt-cinq ou trente canots avec lesquels ils faisaient des courses chez leurs voisins. Ce prince pouvait les convoquer en quelques instants, grâce à un système de signaux qui transmettait ses ordres jusqu'aux extrémités de l'île. Pour cela, on avait distribué dans tout le pays, à des distances régulières, des bombalons ou tambours en bois creusé, sur lesquels on répétait chaque signal donné par le bombalon royal.

(1) Labat, t. V, p. 114.

(2) De Kerhallet. *Manuel de la navigation à la côte occidentale d'Afrique*, t. II, p. 33.

Mais l'île de Boulam intéressa plus vivement le directeur. Elle offrait, comme la précédente, de belles collines et de nombreux ruisseaux; elle avait de plus une grande forêt qui descendait jusqu'au rivage, entrecoupée çà et là de riches prairies. Celles-ci nourrissaient des troupeaux de bœufs, des chevaux sauvages et même des éléphants.

Il faut que cette description, empruntée au journal de Brüe, soit réellement conforme à la vérité, car le chef de l'expédition anglaise, qui vint en 1793 pour y réaliser les projets du directeur français, trouva aussi ce pays magnifique. Il terminait ainsi le rapport dans lequel il racontait son échec : « J'ai eu la mortification d'abandonner une terre dont le travail d'un an et une semaine avait fait un petit paradis (1). » Mais on doit compléter cette double description en rappelant que ces contrées sont trop peu salubres.

Boulam séduisit tellement le directeur, qu'il se mit à l'explorer dans tous les sens. Il employa d'abord quatre journées à en faire le tour par terre. Ensuite il en examina les côtes avec deux barques, sondant les passages, marquant les abris et étudiant les courants. Cependant il se trompait, ou s'exprimait mal, quand il appelait une presqu'île la terre qu'il apercevait entre le Rio-Grande et la Géba, et qui forme véritablement une île. Mais cette erreur appartient peut-être à Labat, qui se trompe encore en nommant Formose l'île située au nord de Boulam et dont le nom est Arcas. D'ailleurs, ces deux fautes sont corrigées dans la suite même du récit.

L'exploration de Boulam par le directeur français et la description qu'il en fit, ont très-probablement préparé l'expédition de 1793 et l'occupation définitive de cette île par les Anglais. Ce résultat donne tout de suite une valeur plus grande au voyage de 1700. Mais cette exploration a surtout

(1) Léonard DURAND. *Voyage au Senégal*, t. I, chap, XI.

de l'importance, parce que ce fut la première tentative de la Compagnie du Sénégal pour fonder une colonie véritable et sortir de son rôle purement commercial.

Il est curieux de voir quel était le caractère de cette nouvelle entreprise, qui pouvait amener une révolution en Afrique.

Brüe espérait d'abord que sa colonie deviendrait un grand entrepôt de tous les produits de l'Europe et de l'Afrique. Mais il voulait surtout y fonder des exploitations agricoles et des établissements industriels, qui auraient donné du sucre et du rhum, et qui auraient pu fournir encore du coton, du cacao et de l'indigo. Cette fondation paraissait d'autant plus facile qu'on devait trouver des travailleurs à bon compte dans le pays. « Les esclaves, si chers en Amérique, nous dit le livre de Labat, y sont à très-bon marché, et on en peut avoir tel nombre qu'on voudra, sans être obligé aux dépenses excessives qu'il faut faire en Amérique pour fournir une habitation du nombre de nègres qui y est nécessaire pour la faire valoir (1). »

On le voit, il s'agissait tout simplement d'introduire en Afrique le système agricole qui était pratiqué en Amérique. Ces nouveaux projets ne changeaient rien à la situation des Européens et des indigènes ; les premiers restaienr les maîtres et ne travaillaient pas davantage, les autres étaient toujours exploités et ne souffraient pas moins. Le seul changement consistait à garder les esclaves dans le pays, au lieu de les envoyer de l'autre côté de l'Océan. Il est difficile de dire que de pareilles entreprises eussent amené une transformation bien avantageuse pour l'Afrique.

Cependant, au point de vue purement matériel et commercial, les calculs du directeur français paraissaient entièrement justes, et on s'étonne d'abord que ses plans n'aient

(1) Labat, t. V, p. 153.

jamais été appliqués par aucune Compagnie européenne. Pendant trois siècles, les marchands ont transporté des nègres, à grands frais, pour les faire travailler dans le Nouveau-Monde, au lieu d'exploiter les terres de l'Afrique et d'y garder leurs esclaves. Mais ce projet était irréalisable.

L'Afrique n'était pas moins fertile que l'Amérique ni plus malsaine que les bords du golfe du Mexique, mais elle avait une population plus nombreuse. Les Africains étaient assez faibles pour subir les attaques des étrangers, mais ils étaient assez forts pour défendre leur terre. Ils se laissaient exploiter par les négriers, mais ils forçaient les marchands d'esclaves à se cacher dans leurs forts. Dans des conditions pareilles, une occupation territoriale était difficile, une exploitation agricole impossible.

Il n'y avait qu'un moyen pour les Européens de réaliser ce dernier projet, c'était de porter leurs cultures dans des îles comme ils y cachaient leurs comptoirs et leurs forts. Ce fut pour cela que Brüe renonça aux belles campagnes qu'il trouvait sur les bords du Sénégal, dans le voisinage de Saint-Louis, pour aller bien loin chercher l'île de Boulam. Mais, ici encore, l'Afrique occidentale se présentait dans des conditions défavorables. Elle avait peu d'îles à mettre à la disposition des colons européens.

Sur la vaste ligne des côtes qui s'étendent de l'embouchure du Sénégal à celle du Niger, on ne voit qu'un seul archipel à proximité de la terre ferme, et cet archipel se trouve précisément au point où Brüe s'était rendu, en face du Rio-Grande et de la Géba. Partout ailleurs, c'est à peine si l'on rencontre deux ou trois îles convenables pour une exploitation agricole. Ainsi, le continent africain était interdit aux Européens, et les îles ne leur offraient qu'un domaine limité.

La conséquence dernière de cette situation, c'est que les Européens sont restés des étrangers dans la contrée. Ils ont

pu devenir les maîtres politiques du pays, mais non les propriétaires et les cultivateurs du sol. Nous verrons bientôt que les colonies portugaises de cette région ne démentaient pas ces données, et que les îles visitées par Brüe étaient elles-mêmes difficiles à occuper.

Après avoir terminé l'exploration de Boulam, le directeur résolut de s'en assurer la possession. Alors il entreprit un petit voyage pour demander la cession de cette île au roi des Biafares, dont la résidence se trouvait à quelque distance de la mer, sur un bras du Rio-Grande. Lorsque la nuit l'eut forcé de jeter l'ancre à l'embouchure de cette rivière, il put comprendre combien le pays était peuplé, en entendant sur les deux rives de nombreux tambours qui donnaient le signal des fêtes ou de la surveillance (1).

A une lieue au-delà de l'île Bissagoua, il tourna sur sa gauche, et un marigot le mena à Guinala. Ce village biafare était habité par un grand nombre de Portugais qui étaient généralement riches et bien logés. Ils étaient pour la plupart *fidalgues* ou gentilshommes, et énuméraient leurs qualités dans des titres interminables ; mais leur couleur variait du blanc au noir, en passant par toutes les nuances intermédiaires. La présence d'un commerçant anglais, qui était marié à Sierra-Leone avec une négresse très-riche, et celle d'un mulâtre hollandais, le signor Patricio Peresse, achevaient de donner un caractère curieux à ce village africain. Brüe accepta l'hospitalité que lui offrit Peresse et employa deux jours à rendre les visites qu'il avait reçues d'abord (2).

Il se rendit ensuite chez le roi de Guinala ou des Biafares, qui demeurait à une lieue de cette ville, et il s'y fit suivre de vingt hommes armés, sans compter les fidalgues (ou hidalgos)

(1) Labat, t. V, p. 156.
(2) Labat, t. V, p. 160.

qui voulurent l'accompagner. Le prince les reçut à l'entrée de son enclos. Il était vêtu avec la plus grande simplicité et portait des vêtements noirs. Dès que le directeur eut exposé le but de sa visite, il se déclara heureux de pouvoir trafiquer avec les Français, leur abandonna l'île de Boulam et ajouta qu'il serait enchanté si l'on en chassait les Bissagos qui venaient y faire des plantations. Tout se termina par un dîner, et Brüe put rentrer le soir même à Guinala, tant la négociation avait été rapide. En toute chose, il y avait une grande différence entre les peuples de cette contrée et ceux qui habitaient vers le Sénégal (1).

La résidence royale, comme Guinala, était située sur un marigot qui unit la Géba au Rio-Grande. Brüe alla faire une petite exploration sur ce dernier fleuve, après avoir terminé sa négociation avec le roi des Biafares. Il remarqua que le pays était couvert d'arbres magnifiques, et il apprit que ces bois étaient utilisés pour les constructions maritimes, à cause d'une résine qui les rendait plus inaltérables. Il rencontra même un chantier sur lequel se trouvait un bâtiment de cent tonneaux.

Cependant il sortit du Rio-Grande sans emporter une connaissance bien complète de ce fleuve, qui vient des mêmes montagnes que la Gambie et le Sénégal, et qui forme comme la limite naturelle de la Sénégambie. A ce titre, il nous intéresse plus particulièrement.

Le Rio-Grande a une embouchure dégagée et profonde qui en permet l'accès aux forts navires (2) ; mais il n'offre pas à la navigation une voie aussi longue que ses deux voisins. Bientôt son lit s'élève et les roches se montrent ensuite, car

(1) LABAT, t. V, p. 164.
(2) DE KERHALLET. *Manuel de la navigation à la côte occidentale d'Afrique*, t. II, pp. 41 et 56.

les montagnes se rapprochent de plus en plus de la mer à mesure qu'on descend vers le sud. Ces montagnes présentent, dans l'intérieur, la plus grande variété de forme et de composition. On y trouve le granit, le grès ou les roches volcaniques. Tantôt elles s'élargissent en plateaux, tantôt elles montrent ces entassements de blocs brisés qui sont un des traits particuliers de la géologie africaine ; sur certains points, elles sont entièrement arides ; ailleurs, elles se couvrent de forêts ; enfin, elles conduisent jusque dans le cœur du Djalon, par une série d'étages à travers lesquels les rivières se précipitent en cascades ou se creusent des lits profonds (1).

En sortant du Rio-Grande, le directeur alla visiter les îles Bissagos, qui forment à l'extérieur un groupe peu distinct de celles qu'il avait vues près de la côte. Il voulait connaître ces îles, qui pouvaient donner à ses comptoirs de Bissao et de Boulam des ennemis ou des clients. Il devait savoir, d'ailleurs, qu'elles avaient été fréquentées autrefois par les marchands français et en particulier par de la Fond.

La première île à laquelle il arriva, fut celle de Casegut. Dès qu'il eut annoncé son approche par un coup de canon, il vit venir un chef au-devant de lui, et un autre indigène monta en même temps sur le navire. Celui-ci immola un coq en l'honneur des blancs, les dieux de la mer, et du grand mât qui fait marcher le bâtiment. Le chef, qui avait été lié avec de la Fond, conduisit Brüe dans sa demeure, une maison à la portugaise, avec murs blanchis, portiques et chaises de bois. Mais ce nègre étonna encore plus son visiteur quand il lui montra une chapelle construite pour les chrétiens futurs, et déjà munie d'une cloche qu'il se mit à faire sonner. Il se déclarait prêt à recevoir le prêtre qui viendrait se fixer auprès

(1) CAILLIÉ, t. I, p. 272, etc. — LAMBERT. *Voyage dans le Fouta-Djalon.* — Revue maritime, t. II, p. 1.

de lui, et cela était d'autant plus extraordinaire que ses compatriotes étaient renommés par leur méchanceté. Brüe promit de lui envoyer plus tard un ecclésiastique (1).

Il se rendit ensuite chez le roi, qui était moins bien logé, mais dont le palais était gardé par un certain nombre de nègres armés. Ce prince, qui était un vieillard de soixante-dix ans environ, accorda au directeur l'autorisation d'établir un comptoir dans son île et le terrain nécessaire pour cette construction. Il consentait à traiter les Français en amis, quoique les Bissagos eussent eu jadis à se plaindre d'un forban de leur nation, mais il oubliait cet outrage.

A la suite de cette espèce de traité, il y eut un dîner au palais, et le directeur offrit ses présents, parmi lesquels deux barils d'eau-de-vie tenaient le premier rang. « Le roi en but, dit le journal, et la trouva excellente ; aussi était-elle d'une autre espèce que celle que les Portugais leur apportent, qui n'est que de l'eau-de-vie de canne, souvent mal faite et toujours altérée par l'eau qu'on y met. » Au moins, on ne pouvait reprocher au directeur de donner de mauvaise marchandise (2).

Les îles des Bissagos, que Brüe décrit assez longuement, se présentent presque toutes avec le même aspect. Elles montrent un rivage couvert d'un sable blanc au milieu duquel surgissent des roches rouges ou noires et des laves scorifiées. Quelquefois encore la côte est crayeuse et teinte d'un beau rouge foncé, et, par derrière ces premières lignes, on aperçoit la verdure des arbres qui les couvrent. La plupart sont entourées de grands bancs d'une vase molle et infecte, mêlée de sables charriés par les courants. Ces écueils, qui entravent la navigation, ont écarté le commerce de cet archipel et ont permis

(1) LABAT, t. V, p. 170.
(2) LABAT, t. V, p. 175.

aux Bissagos de conserver plus impunément leurs habitudes de pillage (1).

A l'époque de Brüe, ces insulaires étaient des hommes violents et redoutables, de grands buveurs d'eau-de-vie et de forts marchands d'esclaves. Ils vendaient de trois à quatre cents captifs par an, et ils en auraient vendu le double s'ils avaient trouvé plus d'acheteurs. Ils montrèrent au directeur combien le commerce européen causait alors d'affreux ravages, et ils lui présentèrent le tableau d'une race profondément dégradée. « Ils ont une passion extrême pour l'eau-de-vie, nous dit le livre du père Labat, dès que quelque barque se présente pour en vendre, c'est à qui en aura ; le plus faible devient alors la proie du plus fort ; on ne respecte plus la voix de la nature, le père vend ses enfants, et, si l'enfant peut amarrer son père ou sa mère, il les conduit aux Européens, les vend ou les troque pour de l'eau-de-vie, et fait débauche tant que dure le prix de son père et de sa mère (2). »

Mais il faut voir jusqu'au bout ce tableau navrant. Ces hommes qui se vendaient les uns les autres, et qui étaient avides d'eau-de-vie, devenaient furieux, par moment, d'une fureur qui allait jusqu'à la folie. « Le moindre chagrin, ajoute Labat, les porte à tourner leurs armes contre eux-mêmes ; ils se pendent sans façon, se précipitent, se noient ; les plus braves se poignardent (3). »

Ils n'étaient pas moins redoutables aux Européens qu'à leurs compatriotes et à eux-mêmes. A la première occasion favorable, ils se jetaient sur les marchands qui trafiquaient avec eux. Si le bâtiment venait à s'envaser au moment du jusant, sans beaucoup se soucier de perdre du monde, ils

(1) De Kerhallel, t. II, p. 21.
(2) Labat, t. V, p. 169.
(3) Labat, t. V, pp. 169 et 177.

l'attaquaient avec une fureur extraordinaire, et s'y acharnaient de manière qu'il était difficile de les empêcher de s'en rendre maîtres ou de l'incendier. Quand ils devenaient esclaves et qu'on les transportait en Amérique, on ne pouvait les faire travailler qu'à force de coups ; ils cherchaient toujours à s'enfuir, et, suivant l'expression de l'auteur, leur dernière scène était de se pendre.

Ces tristes détails, en montrant les ravages produits par le commerce des Compagnies, expliquent en même temps l'antipathie profonde qui a éloigné les indigènes de l'Européen. Cette antipathie allait jusqu'à la haine chez les Balantes, un peuple voisin des Bissagos, avec lequel les compagnons de Brüe firent connaissance dans ce même voyage. Le 23 avril 1700, un brigantin qui s'était approché du territoire habité par cette tribu, vers l'embouchure de la Géba, fut tout à coup assailli par trente-cinq canots, dans chacun desquels il y avait au moins quarante hommes. Le bâtiment avait pour se défendre quatre canons et six pierriers. En outre, le capitaine l'avait fait couvrir de cuirs frais, quand il avait vu venir le danger, afin de garantir ses hommes contre les flèches des assaillants. Cependant la lutte fut terrible. Pendant six heures, ces furieux s'acharnèrent contre le navire, qui les criblait de ses décharges, et qui passait sur leurs canots. Quand ils se retirèrent, la rivière était couverte de débris et de cadavres. On voit quels terribles voisins la colonie de Boulam aurait eus, si les projets du directeur s'étaient réalisés.

Les populations que les Français venaient de visiter dans cette expédition vers la Géba, n'étaient pas seulement remarquables par leur méchanceté, elles avaient encore certaines traditions ou certaines coutumes qui les distinguaient des indigènes du Sénégal, et ces coutumes présentaient un caractère particulier de barbarie. Les Bissagos se faisaient des trophées avec la peau des ennemis qu'ils avaient tués,

et les Papels de Bissao immolaient des victimes humaines aux funérailles de leurs rois (1). Ces habitudes sanguinaires n'étaient plus le résultat de la traite et du commerce des Européens, mais elles tenaient à des traditions particulières à quelques races d'Afrique.

Il est impossible de rechercher ici la cause de ce fait, mais, d'une manière générale, on peut dire que les populations de cette côte semblent se montrer plus violentes et plus rudes, à mesure qu'on descend vers le midi, jusqu'à l'embouchure du Niger. Il semble encore que ces races barbares du sud ont envoyé des colonies jusqu'à la Gambie, comme les voyages de Brüe en donneront la preuve plus tard.

Après sa tournée vers les îles Bissagos, celui-ci était revenu à Bissao dans le premier tiers du mois d'avril, lorsque les travaux du comptoir étaient presque terminés, car tout fut fini deux jours après. Il pouvait donc quitter cette île. Mais, avant de partir, il fit de nouvelles tentatives pour s'entendre avec le gouverneur portugais, et ces derniers débats présentèrent quelques incidents remarquables.

Un dimanche, le gouverneur l'avait invité a une messe solennelle, qui était célébrée dans la paroisse annexée au fort. Quand la cérémonie fut terminée, le directeur, qui n'oubliait jamais son rôle, fit remarquer au commandant portugais un tableau qui était sur l'autel et qui portait les armes de la Compagnie française. Ces armes étaient d'argent, semées de fleurs de lis d'or sans nombre, avec des nègres pour support, et une couronne tréflée. Comme le tableau paraissait aussi ancien que l'église, Brüe en concluait que les Français avaient eu un établissement à Bissao avant les Portugais ou en même temps qu'eux. C'était par des souvenirs pareils, par les noms français de la géographie africaine ou par le témoignage des indi-

(1) Labat, t. V, p. 137.

gènes, que nos voyageurs du dix-septième siècle cherchaient à refaire les archives de notre ancienne marine (1).

Le gouverneur ne put expliquer la présence de ce tableau, car il ne savait rien de ces vieilles histoires. Il avait seulement appris qu'un roi de Bissao avait envoyé jadis son fils à Lisbonne pour reconnaître la suzeraineté du Portugal, auquel il accordait le commerce exclusif de ses Etats. Alors Brüe lui demanda la date de ces événements, le nom du roi de Bissao, et au moins celui du roi portugais. Comme don Alfonça ne put répondre, il nia l'exactitude de ces souvenirs ; « le défaut de ces circonstances, qu'un gouverneur devrait savoir sur le bout du doigt, dit-il, doit faire présumer qu'on n'est pas fort obligé à y ajouter foi. » Brüe avait raison de se moquer d'Alfonça : aucun administrateur ne devrait ignorer l'histoire du pays qui lui est confié (2).

Cependant il y avait peut-être un fond de vérité dans le fait allégué par le gouverneur. En effet, si l'on s'en rapporte à un article de la *Gazette de Paris*, de 1694, qui a été reproduit dans la collection de Prévost comme dans celle de Walckenaer, un certain Batonto, fils de Bacompolaco, roi de Bissao, aurait été baptisé à Lisbonne vers ce temps-là, et aurait reconnu, au nom de son père, la suzeraineté du roi de Portugal. Mais, d'un autre côté, Brüe rappelait formellement que Alfonça était dans l'île depuis une époque bien antérieure à 1694, savoir : « Que M. le Gouverneur y a *vu lui-même* le sieur Jean de La Fond, le sieur Bourguignon, le sieur de La Combe, etc. (3) » Or, ces visites faites par de La Fond et Bourguignon remontaient aux années 1687 et 1688, en sorte que la contradiction est complète entre les deux récits. Le seul

(1) Labat, t. V, p. 197.
(2) Labat, t. V, p. 198.
(3) Labat, t. V, p. 206. — Prévost, t. II, p. 379.

moyen d'expliquer cette difficulté, c'est de dire que les princes dont parlait la *Gazette de Paris* venaient d'un autre pays que Bissao, et que Alfonça faisait allusion à quelque souvenir plus ancien.

Le gouverneur portugais, qui n'était pas mieux appuyé par la force de sa garnison que par ses connaissances historiques, en fut donc réduit à protester. Le 13 avril 1700, il somma Brüe de vive voix et par écrit de se retirer, « n'ayant pas la force de l'y contraindre autrement, » disait-il. Brüe lui répondit par une réplique plus savamment rédigée, où il rappelait encore les droits de sa Compagnie. Il déclarait que les Français ne prétendaient aucunement porter préjudice au commerce du Portugal, mais qu'ils ne voulaient pas être inquiétés en trafiquant dans ce pays. Il ajoutait, d'ailleurs, qu'il se chargeait d'arrêter les interlopes qui s'aviseraient de faire concurrence aux deux nations. La conclusion de tous ces débats fut que la Compagnie du Sénégal conserva son nouveau comptoir malgré les Portugais.

Pour consolider son œuvre, Brüe resta encore dans l'île jusqu'à la fin d'avril, ne négligeant rien pour raffermir l'amitié du roi. Celui-ci fut reçu solennellement dans le comptoir, et la flotte le salua de son artillerie quand il vint faire une visite au directeur. A son tour, Brüe alla prendre congé de lui, le 26 avril, et lui présenter ler officiers auxquels il confiait l'établissement.

Le commis Cartaing, qui en avait reçu la direction, gardait avec lui six facteurs, trois embarcations de différentes grandeurs, plus un certain nombre de matelots et de serviteurs. Le directeur lui laissait en outre des instructions assez curieuses. Après lui avoir rappelé qu'il devait surveiller les Portugais et gagner les indigènes, « il lui recommanda sur toutes choses de bien faire reconnaître toutes les rivières, les passes, les bancs, en un mot tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour

porter le commerce dans tous ces endroits. » On voit, par ces recommandations, que le directeur imposait à ses agents l'obligation de travailler et de faire des études continuelles. Nous verrons plus tard quel a été le résultat de toutes ces recherches (1).

La dernière visite de Brüe fut pour le gouverneur portugais, à qui il présenta encore les sept officiers du comptoir, en le priant de vouloir bien vivre en paix avec eux ; puis il s'embarqua pour la Gambie, où il devait faire un long séjour. Ce départ eut lieu après le 31 avril 1700.

Au moment où il quittait Bissao, cette île était le théâtre d'un événement, assez modeste en apparence, mais d'une portée sérieuse et d'un caractère fort intéressant. La petite colonie européenne qui faisait le commerce dans ces parages, et qui vivait auprès du fort portugais, était alors agitée par un manifeste qui venait de paraître dans l'île même, et qui attaquait solennellement le commerce des esclaves. Cette protestation était l'œuvre de trois Récollets, vivant dans un petit couvent établi dans la paroisse de Bissao. L'apparition d'un pareil manifeste, écrit en Afrique même, dans la région où la traite s'exerçait avec le plus d'activité, au milieu d'une société de négriers, et au XVIIe siècle, est un fait des plus extraordinaires. C'est bien certainement une des premières réclamations faites au nom de l'humanité et de la religion contre un commerce hideux, et le souvenir de ces braves Récollets méritait d'être conservé. Mais il est curieux de voir raconter cet événement par un acheteur d'esclaves.

Ces moines avaient pris leur mission au sérieux et l'exerçaient avec le plus grand zèle. « Ils prêchaient la foi, nous dit le livre de Labat, jusque dans les navires anglais qui avaient traité des captifs, et, par le moyen de jeunes nègres à qui ils avaient enseigné la langue portugaise et qui leur servaient d'in-

(1) LABAT, t. V, p. 212.

terprètes et de catéchistes, ils faisaient entendre les vérités de notre religion à ces pauvres esclaves, et les baptisaient. Ils allaient prêcher de tapade en tapade, et rassemblaient deux ou trois fois le jour à l'église ceux qu'on pouvait regarder comme catéchumènes, et leur apprenaient leur catéchisme et leurs prières (1). »

Cette prédication des Récollets était pour Brüe un spectacle tout nouveau, qu'il n'avait rencontré ni au Sénégal, ni dans la Gambie, et c'est le premier de ce genre que son histoire nous présente. Au milieu de ces marchands dont le commerce ruinait l'Afrique, il y avait donc quelques hommes se dévouant à une œuvre généreuse, s'occupant des Africains eux-mêmes, et travaillant à relever leur race. La civilisation était donc représentée sur cette terre.

Mais quels résultats ces moines pouvaient-ils obtenir? Leur œuvre était ruinée d'avance par la conduite des Européens, et leur parole était mal écoutée quand l'exemple de ces derniers venait la contredire. Aussi ne tardèrent-ils pas à comprendre combien leur tâche était ingrate, et l'on s'explique l'amertume qu'ils en éprouvèrent.

Un dernier déboire vint y mettre le comble. Ils avaient refusé de laisser enterrer dans l'église dont ils étaient chargé un nègre baptisé, qui était retourné au paganisme. Comme ce nègre était un chef puissant, il y avait eu une sorte de sédition, et l'enterrement s'était fait malgré les moines. Après cela, les avanies avaient redoublé contre eux, de la part des indigènes, quand ils eurent mis l'église en interdit. Un délégué du grand vicaire de Cacheo était bien venu pour arranger cette difficulté, mais les moines étaient trop vivement affectés pour que leur amertume n'éclatât point.

Alors, nous dit l'auteur, : « ils firent un manifeste pour

(1) LABAT, t. V, p. 216.

justifier leur conduite, s'avisèrent hors propos de condamner tous les chrétiens qui retenaient d'autres chrétiens, quoique noirs, dans l'esclavage; ils condamnèrent encore ceux qui les vendaient aux Anglais et aux Hollandais, chez lesquels il était sûr qu'on ne leur parlerait jamais de la foi et encore moins de la liberté, quoiqu'ils eussent été baptisés ; ils firent des discours dans lesquels ils taxaient leurs compatriotes, d'une manière un peu trop marquée, d'empêcher par leurs dérèglements, les progrès de la foi, et ils envoyèrent ce manifeste en Espagne et en Portugal (1). »

Quelque réserve qu'on puisse faire sur ce manifeste, on est heureux de rencontrer ces braves Récollets, qui osaient dénoncer la conduite de leurs compatriotes. Mais lorsque l'auteur de ce récit trouvait que leurs réclamations étaient hors de propos et leurs plaintes trop marquées, on comprend quel succès ils durent obtenir. Ils furent obligés de passer à la Martinique, sur un vaisseau de la Compagnie française, afin d'y attendre une occasion de rentrer en Portugal, « parce que ce manifeste, ajoute la relation, avait soulevé contre eux tous leurs compatriotes de Bissao et des environs, à qui une pareille morale ne convenait point. Elle ne fut pas plus goûtée à la Martinique; les puissances les prièrent de garder leur manifeste, et de ne rien remuer sur cet article. » Ensuite, tout fut terminé, et les négriers continuèrent leur trafic.

La protestation des Récollets de Bissao amène une question toute naturelle. Ces moines étaient-ils les seuls hommes de cœur qui vécussent au milieu des négriers et fussent révoltés par le spectable de leur commerce? N'y avait-il personne au Sénégal pour réclamer auprès de le Compagnie française et du gouvernement, contre les dévastations qui s'y commettaient? Labat va nous répondre lui-même, et nous expliquer

(1) LABAT, t. V. p, 219.

comment le silence se faisait sur les opérations des Compagnies européennes, et comment les Africains ne trouvaient point de défenseurs. Même lorsqu'elles prétendaient conserver une apparence de religion, et qu'elles demandaient des prêtres pour leurs établissements, ces Compagnies prenaient des précautions pour n'avoir pas des témoins trop gênants.

« On sera surpris, dit Labat, de ce que je ne dis rien de la manière dont le spirituel est administré dans les établissements où la Compagnie entretient des commis et d'autres officiers ; on aura raison. Mais je n'ai pas pu faire autrement, parce que ce point a été tellement négligé qu'il ne faut pas s'étonner que Dieu n'ait pas versé ses bénédictions sur des gens qui avaient si peu d'attention pour son culte. Je ne crois pas me tromper quand j'attribuerai à cela le désordre et la déroute de tant de Compagnies qui se sont succédé les unes aux autres et qui se sont trouvées ruinées, parce qu'on peut les accuser toutes également d'une négligence criminelle sur cet article (1). »

« Bien loin d'avoir pensé à faire porter la foi dans ce vaste pays peuplé de tant de nations qui gémissent sous l'esclavage du démon et qui sont privées des lumières de la vérité, à peine ont-elles eu soin d'entretenir dans leurs principaux comptoirs, des aumôniers, et encore quels aumôniers? souvent des gens sans aveu, sans démissoires de leurs évêques ou sans obédience de leurs supérieurs, toujours sans pouvoirs, ordinairement sans science, et d'une conduite qui ne leur attirait ni le respect ni la confiance de ceux dont ils devaient répondre devant Dieu. »

Labat ajoute que la Compagnie des Indes, qui remplaça celle du Sénégal en 1718, ne suivit pas l'exemple des anciennes Compagnies et fit des réformes sérieuses sur ce point.

(1) Labat, vol. I, p. 10.

Quelle que soit la valeur de cette assertion, il est certain que l'auteur n'en donne aucune preuve pour ce qui concerne l'Afrique. Quoiqu'il raconte des événements accomplis dans ce pays jusqu'à l'année 1724, il ne cite aucun fait à l'appui de ce qu'il avance. On peut donc dire que, pendant toute cette période, le Sénégal ne vit pas un homme qui s'occupât des intérêts religieux de ce pays. Personne n'y prit la défense des Africains et ne travailla pour ces malheureuses populations. On les abandonnait aux marchands d'esclaves.

CHAPITRE V

Négociations avec les Anglais, et voyage à Cacheo. Arrestation et retour de Brüe en France

(1700-1702)

I

Le directeur dut arriver à l'embouchure de la Gambie le 9 mai, quoique Labat dise qu'il y revint le 9 avril. Si cette dernière date était exacte, il faudrait que l'auteur se fût trompé pour celles qu'on trouve au bas des mémoires échangés entre don Alfonça et Brüe, sans compter quelques autres contradictions. Or, il est plus facile d'admettre une distraction sur un point particulier, que de supposer plusieurs erreurs sur des événements plus importants (1).

En passant devant le fort anglais, Brüe le salua de son artillerie. Il envoya aussi un officier porter ses compliments au gouverneur et lui demander son jour pour une visite qu'il se proposait de lui faire. La réponse de Corker fut immédiatement rapportée par un capitaine. Celui-ci annonça que le général attendait d'être un peu débarrassé de sa goutte pour aller embrasser son collègue à Albréda ou pour le faire prendre à ce comptoir.

En effet, un officier se rendit quelques jours après à l'établis-

(1) LABAT, t. IV, p. 309.

sement français en grande cérémonie, avec deux magnifiques canots montés par un certain nombre de trompettes et de hautbois. Ces détails de fête seraient sans intérêt, s'ils ne nous montraient un côté de cette existence coloniale, où les repas et les cérémonies bruyantes tenaient trop de place. Le jour de la visite du directeur, les pavillons flottants, les sonneries et les coups de canon furent de réquisition plus que jamais. Le dîner, qui commença après les premiers compliments, dura jusqu'à deux heures du matin, et on se sépara sans avoir échangé autre chose que des toasts. Après cela, les Anglais, qui voulaient rester vainqueurs sur ce nouveau champ de bataille, se présentèrent à Albréda deux jours plus tard, sans avoir fait annoncer leur visite à André Brüe.

Mais celui-ci, qui tenait à l'honneur de son drapeau, était si bien sur ses gardes, qu'on se sépara encore sans avoir entamé une causerie sérieuse. Une troisième entrevue fut également inutile ; les deux directeurs ne purent conférer ensemble à cause des témoins qui les gênaient et de la longueur du dîner. Enfin, il fut décidé qu'une quatrième conférence aurait lieu le 19, sans la moindre cérémonie. Dans ces interminables repas que donnaient les Anglais, il importe encore de signaler le grand rôle joué par le punch. Si l'on en croit certains témoins, cette boisson, dont l'usage a précédé celui de l'absinthe, a causé des ravages dans les colonies, particulièrement chez les Anglais (1).

Une nouvelle discussion commerciale allait donc commencer, mais autrement sérieuse que celle de Bissao, car le gouverneur Corker devait tenir compte de la volonté du Parlement, et prendre l'avis de tous les capitaines des vaisseaux présents. Brüe avait bien préparé sa plaidoirie, et il exposa

(1) BOSMAN. *Voyage de Guinée*, p. 56.

ses idées avec cet ordre et cette précision qu'on trouve dans tous ses rapports. Il y avait cinq parties dans son discours : les Anglais ne pouvaient conserver les comptoirs de Joal et de Portudal; s'ils voulaient les garder, ils devaient ouvrir toute la Gambie aux Français ; ces derniers demandaient qu'on ne gênât pas les Portugais qui trafiquaient avec eux; les vaisseaux de permission exagéraient les prix dans le haut de la rivière ; ils en faisaient autant vers l'embouchure (1).

Corker aurait pu se laisser gagner par les raisonnements du directeur, mais les capitaines de son conseil lui imposèrent une réponse qu'il rapporta après une délibération très-vive. D'après leur avis, il fallait l'autorisation du Parlement pour établir un tarif commun ; le gouverneur ne pouvait gêner le commerce des vaisseaux de permission, et il ne devait pas souffrir que les Français trafiquassent dans la Gambie au-delà de Gérèges et d'Albréda. Cependant il se montrait disposé à renoncer au commerce de Joal et de Portudal, quand le damel aurait payé ses dettes; mais, pour cela encore, il attendait une décision du Parlement. Ainsi, les Anglais paraissaient abandonner toutes leurs prétentions pour les côtes voisines du cap Vert; mais ils refusaient d'ouvrir la Gambie intérieure aux Français, et de restreindre en rien la liberté accordée aux vaisseaux de permission (2).

Les négociations furent interrompues quelques jours après, car, le 23, un navire arrivé d'Angleterre apporta la révocation de Corker et la nomination du lieutenant du fort, Pinder, comme commandant général. « Brüe ne manqua pas, dit Labat, d'écrire au nouveau général, pour le féliciter sur sa nouvelle dignité, et à l'ancien, sur le plaisir qu'il devait avoir de quitter un pays dont l'air était si contraire à sa santé, et

(1) Labat, t. IV, p. 315.
(2) Labat, t. IV, p. 320.

d'aller jouir en paix dans son pays de cinquante mille écus qu'on assurait qu'il avait gagnés. »

La lettre que le directeur français adressait à Corker n'était peut-être pas exempte d'ironie; cependant le journal de Brüe expliquait comment les gouverneurs anglais pouvaient s'enrichir à cette époque. En effet, la Compagnie d'Afrique accordait à tous ses employés le droit de faire du commerce dans une limite déterminée, et elle leur donnait de plus une partie de leur nourriture, des appointements fixes, et des remises sur toutes les marchandises vendues ou achetées. Elle portait à leur compte les produits envoyés d'Europe en les estimant bien au-dessous de la valeur qu'ils avaient sur les marchés de la Gambie. De même, elle déduisait de ce compte tous les produits achetés par chacun des employés, et le tarif de ces marchandises leur assurait encore de nouveaux bénéfices. Les appointements fixes du directeur étaient de six mille livres de France.

Après avoir donné ces indications, Labat n'a pas fait connaître quelle était la rétribution des employés du Sénégal; mais nous pourrons constater plus tard combien elle était modeste (1).

Pinder, le nouveau gouverneur, avait reçu, en même temps que sa nomination, un certain nombre d'ouvriers qui devaient remettre le fort en état de défense, et une compagnie de grenadiers qui allait en former garnison. Brüe continua avec lui la négociation qu'il avait commencée avec Corker, et les pourparlers se prolongèrent jusqu'à la fin de l'année. Cet officier paraissait bien disposé, et il aurait été facile de s'entendre avec lui; mais les marchands libres firent écarter les propositions qu'il envoya en Angleterre; en sorte qu'il n'y eut aucun arrangement entre les deux directeurs et

(1) LABAT, t. IV, p. 322.

que les querelles continuèrent sur ces côtes entre les Anglais et les Français. Cependant Brüe rédigea avec son collègue un projet de neutralité, qui fut adopté plus tard, quand la guerre éclata de nouveau (1).

Pendant que ces débats avaient lieu en Afrique, les deux gouvernements de France et d'Angleterre échangeaient quelques notes au sujet de cette question du commerce de la Sénégambie. L'ambassadeur de Louis XIV près la cour de Londres avait remis au ministère anglais un mémoire en faveur de la Compagnie du Sénégal. La Compagnie d'Afrique y répondit, le 27 janvier 1700, par une pétition qu'elle adressait au Parlement. Cette dernière pièce, qui a été conservée par Labat, a d'autant plus d'importance que les demandes des pétitionnaires ont fini par prévaloir en grande partie. Malheureusement, l'auteur n'avait à sa disposition qu'une traduction défectueuse, dont le sens n'est pas toujours bien clair.

Cette pétition rappelait tout ce que les Anglais avaient souffert de la part de leurs rivaux, et elle indiquait en même temps quelles étaient leurs prétentions. En premier lieu, ils voulaient se réserver le commerce exclusif de la Gambie intérieure, comme les Français prenaient pour eux celui du Sénégal. Avec cela, ils rappelaient encore qu'ils avaient eu jadis le droit de trafiquer sur toute la côte de la Sénégambie, non-seulement au sud du cap Vert, mais aussi vers Arguin, et ils demandaient à conserver cette faculté. Cependant le texte n'est pas assez clair pour qu'on puisse bien reconnaître la portée de cette dernière réclamation.

Mais, malgré cette pétition, qui fut appuyée à Paris par l'ambassadeur anglais, le comte de Manchester, le gouvernement français ne fit aucune concession sur le commerce des côtes voisines de Gorée, et le Conseil d'Etat déclara de bonne

(2) LABAT, t. IV, p. 345.

prise le bâtiment du capitaine Betfort. Cette décision fut justifiée par les traités que du Casse avait imposés, en 1679, aux rois de Cayor, Baol et Sine, et qui avaient donné à la France la propriété de toute cette côte, avec le droit d'y faire le commerce à l'exclusion de toutes les autres nations. Mais ces débats devaient se prolonger jusqu'à la guerre de la succession d'Espagne.

En attendant que cette guerre vînt suspendre ses explorations et ses études, Brüe fit un nouveau voyage, au mois de mai 1700, à la suite de ses entrevues avec Corker et Pinder, et il alla visiter les pays situés entre la Gambie et la rivière de Cacheo. Si l'on acceptait l'interprétation de Walckenaer, et si l'on mettait ce voyage au mois de février, lorsque le directeur attendait le retour de Corker, certains détails donnés par Labat deviendraient inintelligibles.

En effet, voici comment cet auteur a raconté le départ de Brüe : « Il ne put, dit-il, s'empêcher de se faire connaître en passant au fort des Anglais ; ses chaloupes mirent pavillon, et il envoya un officier, dans un canot de nègre qu'il avait avec lui, saluer le général anglais. Celui-ci vint aussitôt au bord de la mer. » Puisque le genéral anglais était présent, puisqu'il vint visiter Brüe, il est bien évident que le voyage de Cacheo ne se fit pas au mois de février, à une époque où le gouverneur de Jamesfort était absent. Walckenaer s'est donc trompé sur la date de ce voyage (1).

L'importance de cette nouvelle exploration est d'autant plus grande que plusieurs des pays visités par le directeur n'ont plus été revus depuis cette époque. Les contrées qui s'étendent entre la Gambie et la Casamance, malgré le voisinage des colonies européennes, sont encore mal connues, et nos

(1) LABAT, t. V, p. 3. — WALCKENAER, t. III, chap. XIII. — PRÉVOST, t. II, p. 545.

cartes laissent en blanc des territoires que Brüe a longuement décrits.

Dans cette expédition, celui-ci avait avec lui quelques commis, un chirurgien, des domestiques, des laptots, et il emportait en même temps des marchandises. Le gouverneur anglais lui donna, en outre, un employé qui avait vu le pays et qui en connaissait assez bien les langues pour lui servir d'interprète.

Un marigot qu'on trouve sur la rive gauche de la Gambie, et que Labat appelait rivière de Bintan, de Saint-Grigou ou de Gérèges, permit aux deux chaloupes de Brüe de remonter jusqu'au village de Bintan (Vintang dans les cartes actuelles) (1). Ce village, bâti sur le penchant d'un coteau couvert d'arbres, ressemblait presque à une petite ville européenne, car il y avait une factorerie anglaise, de nombreuses habitations portugaises et une église. Dès que le directeur fut installé dans le comptoir anglais, les Portugais vinrent lui faire visite en grande tenue de cérémonie, long manteau noir, épée au côté, poignard à la ceinture, chapelet à la main, et large chapeau plat sur la tête. Ils portaient de longues moustaches, et débitèrent leurs compliments avec gravité (2).

L'alquier du village arriva à son tour, et quelques rodomes ou bouteilles d'eau-de-vie lui prouvèrent que le visiteur voulait être de ses amis. Brüe rendit ensuite ces visites. Il était si souvent isolé au milieu des nègres, qu'il acceptait assez volontiers les causeries, et il avait tellement l'habitude de faire des enquêtes, qu'il en était devenu presque curieux, peut-être même un peu trop. D'ailleurs, ces visites lui fournissaient aussi l'occasion de recueillir des renseignements et de gagner des clients, car, dans ces villes d'Afrique, la population

(1) M. Hecquard écrit Bintam, p. 148.

(2) LABAT, t. V, p. 4.

européenne s'occupait généralement de commerce et pouvait rendre des services à la Compagnie. Les Portugais de la Gambie achetaient particulièrement de la cire. Il y avait aussi parmi eux un Anglais nommé le capitaine Agis, qui était un marchand audacieux, et qui pénétra jusqu'à la Falémé, pour faire concurrence aux Français. Au moment du passage de Brüe, celui-ci était parti pour la haute Gambie.

Mais le directeur aurait surtout voulu profiter de ce voyage à Bintan pour se réconcilier avec l'empereur de Fogni, dont cette ville était la capitale. En effet, ce prince était brouillé depuis longtemps avec les Français à cause d'une attaque faite par de Gennes. Lorsque cet officier s'était emparé de Jamesfort, ses troupes étaient allées jusqu'à Bintan et y avaient brûlé deux chaloupes anglaises. L'empereur en avait gardé un vif ressentiment, qui n'était pas encore effacé (1). Mais Brüe ne put voir ce chef, qui était parti pour une expédition ; il fit seulement connaissance avec les notables du pays, dont l'amitié devait lui être utile plus tard, car il songeait à fonder un comptoir dans cette ville. Ce projet se réalisa dans la suite.

Lorsqu'il quitta Bintan, il se rendit à Gérèges, et le même marigot qui l'avait amené à la capitale du Fogni, conduisit encore ses bateaux jusqu'à cette dernière ville. Sur la rive septentrionale de cette rivière, il remarqua des collines couvertes de grands bois, et il aperçut, du côté du sud, d'immenses prairies qui s'étendaient jusqu'à l'horizon.

Au point de vue ethnographique, le Fogni et le pays de Gérèges présentaient une population qui avait quelque analogie avec celle des Sérères, et que l'on trouve encore aujourd'hui sur la rive gauche de la Gambie, dans la région voisine de l'Océan. C'étaient les Féloupes, que Brüe a dépeints comme

(1) LABAT, t. IV, p. 294

des hommes énergiques, fiers et travailleurs. Ils se divisaient en deux classes : les uns vivaient à l'écart dans des villages défendus par de solides palissades ; les autres habitaient les villes fréquentées par les Européens. Les premiers respectaient toujours les blancs, mais attaquaient souvent les nègres d'une autre race qu'eux ; les seconds, au contraire, se montraient sociables, accueillaient bien les étrangers, et faisaient le commerce avec loyauté (1). Pour compléter ces renseignements, il faut ajouter que les Féloupes sont les frères des Achantis, si l'on accepte certaines données de la science moderne (2).

Au-delà du Fogni et du pays de Gérèges ou du Kian, on trouvait bientôt les Mandingues, qui s'étaient établis sur cette rive méridionale de la Gambie aussi solidement que sur la rive opposée, mais qui étaient obligés de respecter le territoire des Féloupes. La situation est encore la même aujourd'hui. Cependant, pour achever de connaître cette race et sa véritable position dans cette vallée, il faut ajouter une indication nouvelle aux renseignements que Brüe avait recueillis. Il y avait toujours parmi les Mandingues de très-nombreux païens, et cette division religieuse n'a pas disparu de nos jours. Ces païens doivent appartenir aux vieilles tribus des Malinkés, et c'est à eux qu'on donne précisément le nom de Soninkés (3) dont nous connaissons déjà la signification.

Une troisième race, celle des Bagnouns, habitait encore le Kian, et le directeur allait la rencontrer dans les environs de Gérèges. Cette dernière ville était, comme Bintan, la capitale d'un petit royaume, et on y trouvait aussi des Portugais et un

(1) LABAT, t. V, pp. 12 et 318.

(2) DE QUATREFAGES. *Rapport sur les progrès de l'Anthropologie*, p. 510.

(3) HECQUARD, p. 172. — HORTON, p. 77. — LABAT, t. V, p. 317. — Quand M. Mage écrit dans sa carte le nom de Soninkés, entre la Gambie et le Rio-Grande, il ne doit plus désigner des Sarakholès, mais des Mandingues païens.

comptoir anglais. Il y avait de plus un établissement de la Compagnie française, et Brüe y prit son logement.

Après avoir reçu les visites des notabilités, il se rendit chez le roi, dont l'enclos était à quelque distance de Gérèges. Cette habitation avait une physionomie nouvelle, car on trouvait, dans la seconde enceinte du palais, sept ou huit maisons bâties à la portugaise. Mais il fallait encore y pénétrer par un guichet étroit où Brüe eut de la peine à passer.

Le roi reçut fort bien le visiteur, le retint à dîner, et lui promit de protéger les Français de tout son pouvoir. C'était, d'ailleurs, un homme d'une physionomie assez intelligente, qui aimait les étrangers, et qui s'était un peu civilisé dans leur fréquentation. Il était d'autant mieux disposé en faveur de la Compagnie française, qu'il avait eu une querelle avec les Anglais quelques mois auparavant. Ces derniers étaient venus à Gérèges avec une chaloupe armée de canons, pour essayer de l'intimider; mais ils avaient dû reculer devant les balles de ses guerriers, et ils avaient été forcés de subir ses conditions (1).

En quittant Gérèges, le directeur se dirigea du côté du midi pour gagner la Casamance, et ce voyage lui permit bientôt de constater que les Bagnouns n'étaient pas moins actifs que les Féloupes. « M. Brüe, nous dit Labat, fut surpris de trouver les campagnes aussi bien cultivées qu'il les vit sur toute sa route ; excepté les chemins, tout était en culture. » Leurs champs produisaient particulièrement du mil et du riz, et de petites chaussées servaient à distribuer les eaux nécessaires à cette dernière plante. Ces peuples d'agriculteurs faisaient un heureux contraste avec les populations barbares que les Français avaient vues dans les régions du sud.

Les rencontres de cette nature forment d'ailleurs la partie

(1) LABAT, t. V, p. 17.

intéressante des voyages de Brüe. Dans ces contrées dépourvues de tout ce qui peut ressembler à un monument, c'étaient les hommes surtout que le directeur devait étudier, et ces hommes lui offraient parfois le spectacle le plus inattendu. Quand il s'éloignait de la côte, après avoir quitté les Yoloffs ou les Bissagos, il trouvait dans l'intérieur les populations plus saines des Fouls, des Sérères, des Féloupes et des Bagnouns. Alors il pouvait connaître véritablement l'ancienne race africaine, et voir combien elle présentait d'éléments précieux. La présence de ces hommes était comme une protestation vivante contre les Compagnies européennes, qui venaient les pervertir, et contre les blancs qui les vouaient à la servitude. Aussi, il est étonnant qu'un pareil spectacle n'ait jamais ouvert les yeux à André Brüe, et ne lui ait jamais inspiré une résolution vraiment généreuse.

Cependant il a raconté avec intérêt le beau projet que lui communiqua un brave Espagnol, nommé Juan Philippe, qui s'était établi dans le pays, et qui avait épousé la fille du roi de Géréges. Ce gentilhomme était persuadé qu'il serait facile de gagner les peuples de cette contrée à la foi chrétienne, et il s'était déjà mis à l'œuvre pour convertir son entourage. Son beau-père était même à moitié gagné. Mais il avait été impossible à Juan-Philippe de faire venir un prêtre, et il s'était vainement adressé aux Portugais qui habitaient dans le pays, pour les associer à son projet. Il en concluait que ces prétendus Portugais n'étaient que des juifs déguisés, et cette opinion n'était peut-être pas entièrement dépourvue de vérité.

Brüe, qui marchait dans la direction du midi, arriva bientôt à un marigot sur lequel il trouva la petite ville de Pasqua. Cette place était une sorte de citadelle africaine. Elle était protégée par six rangs de palissades fortement liées entre elles, et le roi y entretenait une garnison de cent fusiliers, pour surveiller les Féloupes indépendants.

Le directeur rencontra, dans les environs de cette ville, un second Espagnol qui était loin de ressembler à Juan-Philippe. C'était le seigneur Juan Maldonado. Ce dernier, qui était originaire de Cuba, et qui devait être un ancien négrier, quoique la relation n'en dise rien, ne protestait guère contre les mœurs des indigènes au milieu desquels il vivait. Maldonado était riche, et son habitation avait une apparence de château. Elle était entourée d'une quadruple palissade, et elle avait des redoutes en terre, avec huit pièces de canon (1).

Au-delà de Pasqua, entre cette ville et la Casamance, Brüe rencontra toujours des Féloupes entremêlés de quelques Bagnouns, et il eut toujours à se louer de l'accueil de ces indigènes. Le pays qu'il parcourait était traversé par un marigot profond et navigable, dans lequel l'influence de la marée était très-sensible. Mais il ne profita pas de ce canal pour lui-même, parce qu'il voyageait à cheval ; il s'en servit seulement pour faire transporter ses bagages jusqu'à une seconde ville nommée James. Ici, il trouva encore des Féloupes qui formaient une sorte de république, et qui avaient au milieu d'eux un certain nombre de Portugais. Ces derniers faisaient le commerce de la cire, et achetaient annuellement dans la contrée cinq cents quintaux environ de ce produit. Il s'arrêta peu dans cette ville, et se hâta de gagner en canot la Casamance, qui coulait à une lieue de là.

Ce voyage, fait en 1700 par le directeur du Sénégal, offre d'autant plus d'intérêt que personne n'a revu le pays qu'il parcourut. M. Hecquard, qui a visité ces contrées en 1850, a bien traversé la presqu'île qui sépare la Gambie de la Casamance, mais il a passé plus loin, dans l'intérieur des terres. En outre, ce voyageur a mal compris l'exploration de 1700, quand il a voulu en discuter les résultats et la comparer avec

(1) Labat, t. V, p. 39.

sa propre expédition. Il a cru, en effet, que Brüe avait trouvé un canal navigable entre les deux fleuves, mais cette opinion qu'il a dû emprunter à quelque relation défectueuse, est formellement contredite par le récit de Labat (1).

Brüe avait trouvé deux rivières dans sa course. La première, qui tombe dans la Gambie, l'avait mené jusqu'à Gérèges, et il avait suivi la seconde de Pasqua à la Casamance. Mais, de Gérèges à Pasqua, il avait dû se servir de chevaux pour faire transporter ses bagages d'une rivière à l'autre (2). Il n'avait donc rencontré aucune communication directe entre les deux fleuves.

Ce qui a donné lieu à l'erreur que M. Hecquard a répétée, c'est que les deux rivières de Gérèges et de Pasqua portent le même nom dans la relation de Labat, et qu'on les appelait l'une et l'autre rivière de Saint-Grigou, une forme défigurée du nom véritable, qui paraît être celui de Songrogou ou peut-être Saint-Grégoire. En outre, le directeur avait recueilli certains renseignements d'après lesquels on pouvait encore admettre une communication indirecte entre les deux cours d'eau, car les indigènes rapportaient qu'ils avaient leur source dans un même lac. Mais on ne peut dire qu'il ait constaté lui-même l'existence de ce canal, plus ou moins praticable, et personne après lui n'a vérifié ce fait.

Dans nos cartes actuelles, l'affluent de la Casamance garde encore son nom de Songrogou ; mais on n'y trouve plus ni James, ni Pasqua. Quant à celui du nord, il est bien moins connu, et les cartes n'en donnent point le tracé jusqu'à Gérèges. Tout cela montre combien le voyage de Brüe a conservé d'importance pour la géographie (3).

(1) Hecquard, p. 106.

(2) Labat, t. V, p. 22.

(3) Voir les cartes de MM. Hecquard, Vallon, Mage. Cette dernière est dans la Revue maritime, t. VI, p. 471.

La visite qu'il fit dans la Casamance a un autre intérêt tout particulier pour nous, à cause des établissements de Sédhiou et de Carabane. Cette rivière est plutôt un bras de mer qu'un véritable cours d'eau, car elle ne coule un peu rapidement qu'à l'époque des pluies. Une barre en obstrue l'entrée, et elle est peu profonde ; mais la marée, qui y remonte fort loin, en facilite la navigation jusqu'à Sédhiou. En s'avançant au-delà de cette escale, on finit par arriver à des rochers qui sont de nature volcanique, et qui barrent la rivière. Les bords de la Casamance sont couverts d'arbres de différentes espèces, parmi lesquels on remarque les palétuviers dans la partie inférieure de la vallée, et les caïlcédrats dans l'intérieur (1).

Au moment où Brüe visita ce fleuve, les Portugais étaient les seuls Européens qui fussent établis sur ses bords. Ils y possédaient déjà leur poste de Zighinchor, et c'était là que commençait leur domaine du côté du nord. Mais les véritables maîtres de cette terre étaient les indigènes, et les Féloupes occupaient toute la partie occidentale de la vallée.

D'après un récit que les Français recueillirent vers cette époque, il y avait encore un puissant royaume dans l'intérieur. Il était situé au point où la rivière fait un coude vers le nord, c'est-à-dire vers l'emplacement du poste actuel de Sédhiou. Si l'on en croyait ce récit, que Labat a répété, un roi puissant, nommé Biram-Mansaté, régnait dans le pays ; il avait une armée de sept mille soldats, se servait de vaisselle d'argent, et avait établi dans son royaume une police des plus sévères. Cette prospérité aurait duré jusqu'à la mort de ce prince, qui arriva en 1705. Mais Labat s'est trompé en mettant le coude de la rivière et le centre de ce royaume à cent cinquante lieues de l'embouchure (2).

(1) VALLON. *La Casamance.* — Revue maritime, t. VI, p. 456. — HECQUARD, p. 104.

(2) LABAT, t. V, p. 233. — LABAT, t. V, p. 46.

Ces habitants de l'intérieur, que Brüe n'avait pas visités, appartenaient encore aux deux grandes races des Fouls et des Mandingues qu'on a déjà vues dans la vallée supérieure du Sénégal et de la Gambie. Ainsi, dès qu'on s'éloigne de la côte, on rencontre toujours les mêmes populations. Les Fouls et les Mandingues reparaissent partout quand on remonte tous les fleuves de cette contrée. Ils refoulent vers la côte cette population variée dont les voyages du directeur nous ont montré déjà des représentants nombreux.

Au lieu de descendre la Casamance, dans laquelle il était arrivé, Brüe se hâta de traverser ce fleuve sans s'arrêter à un petit poste portugais qu'il rencontra. Son intention était de continuer son voyage, par l'intérieur des terres, jusqu'à Cacheo, la capitale des possessions portugaises de cette côte. Il trouva, sur la rive gauche, un nouveau marigot qui le conduisit à un second fort gardé par quinze soldats. Mais ces malheureux, qui vivaient dans une région malsaine, couverte de palétuviers et de marais, étaient dans une condition pitoyable, tous malades, livides et enflés.

De ce poste, qui s'appelait Baito et qui était sur le versant de la Casamance, il se rendit à pied, et en traversant un pays marécageux, à un village de Bagnouns, près duquel passait un affluent de la rivière de Cacheo. Le village dans lequel il arrivait était la capitale même des Bagnouns indépendants. Ces indigènes ne ressemblaient plus aux hommes de leur race, qu'il avait rencontrés du côté du nord, et le pays n'avait plus le riche aspect de la contrée des Gérèges.

En suivant le marigot qui passait près du village, le directeur se rendit à Guinguim, qui était beaucoup plus considérable que la résidence royale. Cette ville était encore un grand marché de cire comme James. La cire est, en effet, un des produits principaux de toute cette région, et les Portugais en faisaient le premier objet de leur commerce. C'était pour

cela qu'ils avaient bâti un certain nombre de forts dans la Casamance. A Guinguim, ils avaient des habitations, où quelques-uns d'entre eux résidaient habituellement; mais plusieurs de ces marchands se contentaient d'y avoir un magasin et d'y venir à certaines époques. Ils avaient aussi des agents indigènes, des gourmettes, qui étaient chargés de parcourir les campagnes, d'acheter de la cire et de la rapporter ensuite à l'entrepôt. Guinguim devait l'importance commerciale qu'elle avait prise, à deux marigots navigables qui la mettent en communication avec la rivière de Cacheo.

Brüe avait espéré trouver devant cette ville la chaloupe d'une corvette qui avait ordre de l'attendre à Cacheo. Mais ni la chaloupe ni le bâtiment n'avaient encore paru, et le commis qui était allé à la recherche de ce dernier n'avait rencontré qu'un navire anglais, dont le capitaine se mit à la disposition du directeur. Celui-ci accepta l'offre et partit de Guinguim sur la chaloupe que ce capitaine lui envoya. Il descendit jusqu'à la rivière par le petit marigot, au lieu de prendre le plus grand, car les Féloupes étaient campés sur ce dernier et rendaient cette voie dangereuse. Une barque française, qui y était entrée quelques années auparavant, avait eu beaucoup de peine à échapper à une attaque furieuse de ces sauvages.

Le canal qu'il suivit était ombragé par de grands arbres qui en couvraient les rives et qui y formaient une allée continue. Bientôt il arriva à la rivière de Cacheo, sur laquelle se trouvait le principal établissement des Portugais. Cette rivière a presque la même étendue que la Casamance et elle a des rives boisées comme elle, mais elle est large et son embouchure est balayée par de violents courants (1).

Brüe passa une nuit sur le navire anglais, et se rendit ensuite à Cacheo, où il trouva sa corvette qui venait d'arriver. Il alla

(1) De Kerhallet, t. II, p. 5.

loger chez un habitant nommé Manuel Perera, qui était une sorte d'agent secret de la Compagnie du Sénégal, et il reçut immédiatement la visite du gouverneur Antonio de Barros, un homme de soixante ans, qui se donnait pour un ami des Français et qui se montra fort empressé. Il venait peut-être pour s'entendre avec cet officier sur la question de Bissao ; mais il tenait surtout à voir de près le commerce des Portugais.

Cacheo était le seul établissement européen de cette côte qui ressemblât à une ville. Il y avait là quelques fonctionnaires, une population blanche plus nombreuse et des relations moins rares avec l'Europe. Le directeur s'y arrêta donc plus volontiers, et il a tracé de cette société africaine un tableau fort peu flatteur.

D'après lui, les citadins de Cacheo n'étaient pas précisément d'une honnêteté bien recommandable. Il y avait là toute une société de bravi qui opéraient avec la plus grande tranquillité dès que la nuit était venue. Un plastron de cuir, qui leur couvrait la poitrine, était percé de petits trous où l'on plaçait plusieurs paires de pistolets comme dans des meurtrières ; des poignards, un bouclier, une grande épée, une carabine, des lunettes qui leur cachaient les yeux, un long manteau noir, une fourche pour servir d'appui au fusil, tout cet attirail faisait de chacun d'eux une citadelle ambulante. Voilà les visiteurs qu'on rencontrait la nuit dans les deux rues de Cacheo et, quelquefois, dans les maisons, où l'on devait s'enfermer avec soin (1).

Il ne fallait pas compter sur la garnison, qui était de trente soldats ; car les rondes qu'elle faisait la nuit étaient presque aussi redoutées que les rencontres des bandits. On expliquait ces habitudes par l'insuffisance de la solde, à laquelle les

(1) LABAT, t. V, p. 60.

soldats du roi ajoutaient de petits suppléments. Le reste de la population était à l'avenant, et les blancs ne valaient guère plus que les noirs qui s'étaient établis au milieu d'eux. Ceux qui avaient la prétention d'appartenir aux classes élevées, fermaient leur maison à toute société. Au résumé, dans cette bonne ville de Cacheo, l'existence paraissait remplie de querelles, de duels, d'intrigues, de vols et d'assassinats.

L'auteur de ce tableau, qui devait être Brüe, était un homme intelligent et un observateur attentif; mais il semble qu'on peut lui reprocher de dépasser la mesure. Il avait peut-être trop de tendance à voir le mal, et, en tout cas, il ne résistait pas assez au plaisir de le redire.

Mais il est plus intéressant de rechercher quelle était, à la fin du XVIIe siècle, la position des Portugais sur la côte occidentale de l'Afrique. A cette époque, leurs possessions étaient les seules qui fussent de véritables colonies. Les Français, les Anglais et les Hollandais avaient des comptoirs et des forts; les Portugais seuls avaient en Afrique des villes et une population établie dans le pays. Un autre avantage leur donnait encore la supériorité sur leurs voisins. Ces derniers n'avaient, dans leurs établissements, d'autres administrateurs que les agents des Compagnies de commerce. Alors tous les intérêts des indigènes, de la colonie et de la métropole même, étaient sacrifiés à ceux des actionnaires. A Cacheo, au contraire, il y avait un gouverneur avec le titre de capitaine-major, plusieurs employés civils et un vicaire général. Aussi, cette organisation avait permis à de nombreux émigrants portugais d'aller s'établir en Afrique, et les voyages de Brüe nous ont montré combien cette émigration avait dû être considérable autrefois.

Cependant il manquait encore une condition pour que les possessions du Portugal fussent une véritable colonie. Comme on peut le voir par la description que Brüe en a donnée, elles n'avaient ni agriculteurs, ni domaine agricole un peu consi-

dérable. Autour de Cacheo même, les Portugais ne possédaient qu'une banlieue bien restreinte, et ils devaient s'enfermer dans les murailles de la ville pour échapper aux attaques incessantes des Papels. Ils négligeaient l'agriculture, à ce point qu'ils manquaient parfois des choses nécessaires à la vie dans un pays remarquable par sa fertilité.

Le commerce était à peu près leur seule occupation; mais ils ne le faisaient pas de la même manière que les autres Européens. Ceux qui vivaient sur les terres des princes indigènes, étaient souvent les intermédiaires des Compagnies étrangères, et Brüe avait recours à leurs services dans la Gambie. Dans leurs propres colonies, au contraire, le commerce avec les étrangers était généralement prohibé, et ils avaient aussi une Compagnie privilégiée. Cependant le monopole de cette dernière n'était pas illimité, et il y avait certains achats qui lui étaient interdits et certains marchés qui lui étaient fermés.

Ainsi, le roi de Portugal s'était réservé le monopole de la cire dans la vallée de la Casamance, et le fort de Baito devait arrêter les vendeurs nègres ou portugais qui se rendaient à Cacheo. Ici, au contraire, comme à Bissao, la Compagnie avait des commis et des comptoirs. Mais ce qui manquait le plus à ce commerce, c'étaient les marchandises du Portugal. Aussi le port de Cacheo était continuellement visité par les navires anglais, français ou hollandais, et les agents de la Compagnie portugaise étaient assez accommodants pour les marchands étrangers. Ce marché fournissait des esclaves, de l'or, de l'ivoire et de la cire (1).

C'était probablement à cause de cette situation particulière du commerce portugais, que Brüe était venu à Cacheo. D'ailleurs, la Compagnie du Sénégal prétendait avoir le droit de

(1) LABAT, t. V, pp. 47 et 73.

trafiquer dans cette ville aussi bien qu'à Bissao. Au sujet de ce dernier pays et du comptoir que les Français y avaient établi, Antonio de Barros proposa au directeur un arrangement que celui-ci ne voulut pas accepter. On lui offrait de laisser à ses agents toute liberté d'y continuer leur commerce, s'il consentait à payer au gouverneur de Bissao un droit de dix pour cent. Mais il n'est pas sûr que cet arrangement ait été discuté pendant que Brüe était à Cacheo. En tout cas, de Barros lui en fit ou lui en renouvela la proposition, lorsqu'il fut rentré au Sénégal.

Le directeur était revenu à Saint-Louis plein de satisfaction et d'espérance. La longue exploration qu'il venait de terminer lui avait permis de compléter ses études sur le territoire de la concession. Il connaissait désormais la plupart des pays ouverts au commerce de la Compagnie, les richesses qu'ils offraient aux acheteurs, et les difficultés qu'on pouvait y rencontrer. Il avait vu aussi l'organisation des Compagnies rivales, et il avait reconnu combien leur concurrence était peu redoutable. Seuls les marchands libres de la Gambie lui avaient opposé quelque résistance, mais il comptait bien en avoir raison plus tard.

II

Au moment où Brüe rentrait au Sénégal, les commis qui étaient allés au Terrier-Rouge, revenaient également à Saint-Louis. Ils avaient fait, cette année-là, des affaires exceptionnellement brillantes, car les Brakna, qui fréquentaient ce marché, leur avaient vendu jusqu'à 3,600 quintaux de gomme. Cette quantité paraît même prodigieuse, et on se demande si la relation n'a pas commis une erreur, d'autant plus que le quintal usité dans ces achats était de 350 livres de Paris.

Quoi qu'il en soit de ce détail, il est certain que les achats, terminés au mois de mai 1700, donnèrent une provision de gomme beaucoup plus considérable que les années précédentes. Ce résultat montre déjà l'importance du commerce des Maures avec la Compagnie; mais il faut attendre les événements de l'année 1715, pour connaître quelles étaient les relations des Français avec ces peuples, et quelle influence ces rapports avec les tribus du Sahara ont pu avoir sur l'avenir du Sénégal (1).

Vers la même époque, Brüe reçut encore une bonne nouvelle, qu'il attendait depuis longtemps. La Compagnie venait enfin de lui accorder l'autorisation de bâtir un fort dans le Galam, et de lui envoyer une partie du matériel nécessaire à l'exécution de ce projet. Une période nouvelle allait donc commencer pour lui. Après avoir exploré le pays et étudié la situation, il allait se mettre à l'œuvre pour réaliser les plans qu'il avait formés.

Alors il se décida à reprendre ses négociations avec le siratik, et à redoubler d'efforts pour s'assurer à jamais l'alliance des Fouls. Une occasion favorable se présentait d'ailleurs de montrer à Siré combien il tenait à son amitié, et il se hâta d'en profiter. Une fille de ce prince, qui était mariée avec le seigneur de Lali, avait quitté son mari depuis quelque temps, à la suite d'une querelle de ménage, et s'était retirée dans sa famille. Brüe entreprit de réconcilier les deux époux, et il mit d'autant plus de zèle à cette négociation, que le gendre du siratik était son ami, et que ce chef avait facilité les riches achats de gomme qu'on venait de terminer.

Il réussit à souhait, et la princesse rentra bientôt à Lali, où elle fut ramenée par une barque de la Compagnie. Aussi, le roi des Fouls lui en témoigna sa reconnaissance en lui don-

(1) Labat, t. II, p. 207.

nant la propriété de Sadel, une petite île de quatre cents toises de longueur, qui était située au centre de son empire, et qui offrait un emplacement très-avantageux pour l'établissement d'un fort. La mère de la princesse lui envoya également un présent et des remerciements comme témoignage de sa satisfaction.

Le directeur ne se contenta pas de ce succès. Comme le prince Sambaboé pouvait bien supplanter le fils du Siré et s'emparer de l'autorité chez les Fouls, il prit aussi ses précautions de ce côté, et il négocia avec lui une réconciliation à laquelle il n'avait pas songé en 1698. Il lui envoya donc un officier avec une lettre et des présents. L'agent qui fut chargé de cette mission réussit encore de la manière la plus complète, et le prétendant lui déclara qu'il oubliait les torts dont il avait eu à se plaindre autrefois. Ainsi, Brüe paraissait au comble de ses vœux : les indigènes de la vallée du Sénégal montraient les dispositions les plus favorables, le territoire du damel était bloqué, les Compagnies rivales ne pouvaient lutter avec lui, et les actionnaires venaient d'approuver ses projets.

Mais toutes ces espérances allaient s'évanouir bientôt, et il commença par éprouver une déception du côté du Galam. En effet, le commis qu'il envoya dans ce pays, pour y fonder le nouvel établissement, ne tint aucun compte des ordres qu'on lui donna, et dirigea cette construction avec la plus étrange légèreté. Au lieu d'élever le fort sur l'emplacement qui avait été choisi en 1698, il chercha un autre point beaucoup plus rapproché du fleuve, sous prétexte qu'on aurait plus de facilité pour débarquer les marchandises ou pour les embarquer. Aussi, lorsque la saison des pluies arriva, l'année suivante, le comptoir fut emporté par l'inondation.

Brüe fut très-sensible à cette perte, et il dut éprouver un vif mécontentement de la désobéissance de son agent. Après

trois ans de séjour dans la colonie, après avoir donné des preuves manifestes de son intelligence et de sa fermeté, il voyait un de ses employés enfreindre ses ordres de la manière la plus flagrante, dans une circonstance exceptionnellement grave! Mais il fallait qu'il s'habituât à de pareilles déceptions, car il lui était impossible de réformer le personnel de la Compagnie et d'y introduire une solide discipline. Quand il quitta le Sénégal, non-seulement en 1702, mais encore en 1720, les désordres y reparurent aussi nombreux que jamais.

Il avait même pu prévoir ce résultat, car, au moment où il avait demandé la construction du nouveau fort, et en avait indiqué l'emplacement, quelques-uns de ses commis s'étaient empressés de faire des propositions en désaccord avec les siennes. « Le projet d'un fort, raconte la relation, avait donné occasion à plusieurs employés de la Compagnie d'écrire aux directeurs généraux ce qu'ils pensaient de cet établissement (1). »

« Chacun voulait faire parade de son zèle, de son savoir, de son expérience et de son attachement au bien de la Compagnie. On pourrait, pour parler plus juste, dire que tous ces écrivains avaient des passions et des intérêts qu'ils voulaient satisfaire, sous le prétexte spécieux du bien commun de leurs maîtres. » Brüe avait pu connaître bientôt ces intrigues, parce que la Compagnie avait soumis les différents projets à Apollinaire, à l'époque où ce dernier s'apprêtait à quitter l'Afrique, et lui avait demandé son avis comme à un homme désintéressé. Le frère augustin s'était prononcé en faveur du plan du directeur.

Lorsque celui-ci apprit la destruction du fort de Dramané, il se hâta de donner des ordres pour commencer une nouvelle construction, en attendant qu'on lui envoyât de quoi com-

(1) Labat, t. IV, p. 14.

pléter cet établissement provisoire. On choisit cette fois un emplacement bien plus favorable, on y éleva des logements, et on les entoura de palissades qu'on munit de quelques canons. Mais, si le comptoir n'avait plus rien à craindre des inondations, il était hors d'état de résister à une attaque un peu sérieuse.

Brüe avait d'autant moins de ressources à consacrer à cet établissement du Galam, que la guerre de la succession d'Espagne commençait en ce moment, et que déjà les hostilités étaient engagées au Sénégal. C'étaient les marchands libres de la Gambie qui avaient hâté la rupture avec la Compagnie française. Ils étaient irrités contre le directeur, qui faisait exercer une surveillance rigoureuse sur la côte, et ils avaient demandé l'envoi d'un vaisseau de guerre pour appuyer leurs prétentions. Après l'arrestation du navire de Betfort, ils avaient vu les Français saisir encore le brigantin le *Saint-Georges*, et ils en réclamaient la restitution, quoique ce dernier n'eût pas même un passeport de la Compagnie anglaise. A la fin, le gouvernement britannique se décida à intervenir dans les premiers mois de l'année 1701 (1).

Le 12 mai de cette année, arriva dans la Gambie le vaisseau de guerre le *Rochester*, qui était armé de cinquante canons et commandé par le capitaine Jean Mayne. Celui-ci commença par envoyer une réclamation écrite au directeur ; ensuite, il se rendit à Gorée, parce que la réponse tardait à venir. En même temps qu'il demandait satisfaction, il voulait encore profiter de la circonstance pour obtenir un salut de la forteresse, afin de se vanter d'avoir obligé une place française à le saluer la première. Brüe, qui était à Gorée, lui refusa ce plaisir, et lui répondit en lui faisant connaître l'arrêt du Conseil d'Etat, qui avait déclaré régulière la capture du bâtiment de Betfort.

(1) LABAT, t. IV, p. 334.

Le capitaine anglais dut se contenter de cette réponse pour le moment, mais il continua à croiser sur les côtes voisines pour surveiller les Français, et attendre une occasion favorable de leur montrer sa bonne volonté. Le 18 avril suivant, il rencontra, à la hauteur de Portudal, un navire de la Compagnie du Sénégal, qui portait deux cent cinquante hommes et trente canons. Alors une lutte s'engagea. Les deux bâtiments déployèrent leurs pavillons et se canonnèrent quelque temps. Mais, comme ils étaient à peu près d'égale force, ils ne tardèrent pas à se séparer. Ce combat ouvrait les hostilités au Sénégal, quoique la rupture entre la France et l'Angleterre ne fût pas encore officiellement annoncée.

Tous ces événements, les plaintes des marchands anglais, la visite de Mayne à Gorée et la rencontre du 19 avril, prouvent, d'une manière évidente, que Brüe n'avait pas quitté le Sénégal pendant les premiers mois de l'année 1701. La situation était trop grave pour qu'il pût entreprendre une longue expédition à cette époque. Il est donc impossible d'admettre que Brüe ait fait, en 1701, son voyage de Bissao, comme l'a prétendu Walckenaer.

La guerre ne modifiait pas seulement la situation avec les Anglais, elle apportait encore des changements dans les relations avec le damel. Il paraissait évident, en effet, que ce prince allait en profiter pour appeler les maîtres de la Gambie à son secours, et pour se débarrasser d'un blocus dont il souffrait depuis deux ans. Il était d'autant moins décidé à faire la paix avec les Français, qu'il venait de remporter sur le Djolof un avantage qui le rendait tout fier.

Pour se venger de ses échecs précédents et pour répondre aux courses de Biram-Vouba, il s'était enfin décidé à envahir le pays du bour-ba-Djolof. Ce prince n'avait osé l'attendre et s'était retiré dans un canton inaccessible, couvert de bois et de rochers, après avoir pris la précaution de ravager lui-

même les campagnes environnantes. Alors Latir avait fait détruire quelques villages, incendier une case royale de son adversaire et abattre les arbres dans les campagnes. Mais il avait été forcé de revenir bientôt pour ne pas mourir de faim. Il n'avait ramené d'autres prisonniers que quelques Fouls, et encore il avait été obligé de les renvoyer pour ne pas attirer sur lui les armes du Siratik. Sa victoire se réduisait donc à peu de chose, mais elle suffisait pour le rendre intraitable. Il en avait le cœur tellement enflé, dit la relation, « que, malgré les remontrances de sa mère et les prières des chefs, il ne voulut rien relâcher de ses prétentions, ni rendre la liberté du commerce (1). »

Cependant Brüe s'inquiétait fort peu de la haine du damel et des menaces des Anglais, car il comptait bien tenir tête à ces derniers et forcer Latir à subir ses conditions. Non-seulement il ne voulait rien céder des prétentions de la Compagnie et maintenir son monopole dans le Cayor et le Baol, mais il espérait même obtenir pour elle de nouveaux avantages. D'après ses plans, le roi serait bientôt forcé de demander la paix et de renoncer au projet d'avoir des comptoirs français à Rufisque et à Portudal; alors, on le contraindrait à ramener lui-même ses marchandises à Gorée. Le succès paraissait donc certain, et le directeur était plein de confiance sur l'issue de la lutte.

Mais ces plans furent bien vite renversés, et Brüe dut encore cet échec à ses employés. En effet, plusieurs commis écrivirent à Paris pour donner des informations toutes contraires à celles qu'il avait fournies, et pour le dénoncer en quelque sorte à la Compagnie. Celle-ci, qui était épouvantée de la guerre et à moitié ruinée déjà, eut peur de s'attirer des difficultés nouvelles et d'augmenter ses frais pour se mettre

(1) LABAT, t. IV, p. 218.

en état de défense. Elle recommanda donc au directeur des mesures toutes différentes de celles qu'il voulait adopter. Elle lui ordonna de négocier avec les rois indigènes voisins des comptoirs, d'acheter leur protection et de leur confier presque toutes les marchandises qui étaient dans ces établissements (1).

Ce qui se passait en ce moment dans la Compagnie française montrait combien la différence était grande entre les maîtres du Sénégal et ceux de la Gambie. Chez ces derniers, les capitaines des vaisseaux de permission avaient aussi combattu l'opinion du directeur anglais, mais ils avaient donné ouvertement leur avis, et ils faisaient de droit partie de son conseil. Chez les Français, au contraire, le directeur avait un pouvoir absolu, et il n'y avait aucun conseil pour contrôler ses projets; mais les employés envoyaient des rapports secrets à l'administration supérieure, et se vengeaient par des dénonciations. Les Anglais adressaient leurs plaintes au Parlement, qui discutait publiquement les demandes, et subissait lui-même le contrôle de l'opinion. Pour les colonies françaises, les mesures qui en réglaient le sort, étaient arrêtées en secret; l'administration qui les prenait manquait d'informations régulières, et le public restait étranger aux débats qui les concernaient.

A la fin, Brüe fut forcé d'exécuter le projet que la Compagnie lui avait indiqué. Elle donna ses ordres avec tant d'insistance, qu'il dut se rapprocher du damel et lui demander le rétablissement du commerce. « Ce prince, qui avait ses vues, dit la relation, y consentit aisément et fit savoir au sieur Brüe qu'il serait incessamment à Rufisque avec un bon nombre de captifs, et que, s'il voulait s'y rendre, ils oublieraient de part et d'autre tout le passé, et qu'ils feraient ensemble une bonne traite. »

(1) Labat, t. IV, p. 219.

Le directeur allait donc se retrouver en face de Latir, non pour combattre mais pour négocier. Il allait voir de près combien les nègres avaient fait de progrès dans la fréquentation des Européens, et il devait apprendre, par une expérience personnelle, combien ils avaient profité des leçons que les marchands d'esclaves leur avaient données.

L'empressement de Latir lui inspira bien quelque doute, et il soupçonna quelque danger en le voyant si vite décidé ; mais il ne tint pas compte de ce soupçon et se rendit à Rufisque pour obéir aux ordres qu'il avait reçus.

Le damel y arriva, de son côté, le 30 mai. « Ce ne furent d'abord, dit Labat, que compliments et protestations d'amitié, avec des assurances que rien ne serait capable d'y apporter la moindre altération. En attendant que les captifs arrivassent, Damel était sans cesse avec le général, tantôt dans le logement des Français, tantôt dans le sien propre (1). De pareilles protestations auraient dû ouvrir les yeux à Brüe, qui connaissait toute la perfidie de ce nègre, et cependant il ne prit aucune précaution.

« Enfin, continue la relation, le jour qu'il devait consigner les captifs, qui effectivement étaient arrivés en bon nombre, ce prince proposa au sieur Brüe d'aller prendre l'air à cheval, en attendant qu'on eût tout préparé pour l'embarquement. Ils y furent, le roi accompagné de ses officiers, et le général seulement avec deux commis. Ils allèrent à une lieue de Rufisque, à un village nommé Teynier, appartenant à Condi, un des lieutenants-généraux de Damel. » On entra dans la case de ce chef et l'on s'assit; mais le roi se leva bientôt et sortit en priant Brüe de l'attendre un instant. Presque immédiatement après, le condi parut avec une troupe d'hommes armés. Il déclara au directeur qu'il avait

(1) Labat, t. IV, p. 221.

l'ordre de l'arrêter, lui fit enlever ses armes et ordonna d'emmener ses deux officiers, qui avaient été également désarmés. Pendant ce temps, les nègres arrêtaient encore tous les Français qui se trouvaient à terre, se jetaient sur les comptoirs, en enlevaient les marchandises, et pillaient le logement du directeur. Tout cela s'accomplissait le 6 juin 1701 (1).

Le damel, dont le succès était complet, fit garder étroitement son prisonnier. Le condi couchait dans la même pièce que ce dernier; un poste de vingt-cinq ou trente hommes entourait la case où il était enfermé, et deux corps de garde étaient installés à quelques pas de là. Mais il fallait décider du sort du directeur, et une sorte de conseil fut réuni par le damel pour trancher une question aussi grave. Latir proposa tout simplement de lui faire couper la tête, et l'alquier de Rufisque appuya cet avis. Celui-ci faisait remarquer qu'il était dangereux de relâcher un prisonnier aussi puissant, qui ne tarderait pas à prendre sur eux une vengeance éclatante, et qui commencerait par incendier le village même de Rufisque. La vie du directeur courait donc le plus grand danger.

Depuis que les Français étaient établis en Afrique, on n'avait pas vu encore une catastrophe pareille. Le directeur général de la Compagnie, le plus distingué des administrateurs qui eussent paru à Saint-Louis, celui dont les travaux avaient eu le plus d'éclat, était enfermé dans une prison étroite, à la veille d'être décapité par les ordres d'un prince ivrogne qui l'avait trahi. Le crime du damel était évident, et rien ne pouvait excuser cette trahison. Cependant il importe d'examiner les faits, pour les apprécier à leur juste valeur.

Le damel, qui venait d'arrêter le directeur, et qui proposait de lui couper la tête, était un ancien client de la Compagnie française. C'était pour elle qu'il enlevait autrefois ses propres

(1) Labat, t. IV, p. 222.

sujets, et c'était avec son eau-de-vie qu'il s'enivrait. Le directeur qui venait d'être emprisonné, et dont la vie était en danger, avait favorisé l'ivrognerie de ce prince et profité de ses crimes. Le damel trompait un blanc, après avoir trahi des nègres ; le directeur était arrêté, après avoir acheté des captifs qu'on arrachait à leurs familles. Le premier était coupable, mais on ne pouvait lui expliquer son crime ; le second était détenu injustement, mais il n'avait aucun principe à invoquer pour se défendre. Entre Brüe et Latir, entre les Compagnies et les Africains, entre les Européens et les nègres, il ne restait d'autre droit que la force.

Cependant le prince, qui n'entendait presque plus rien aux principes de la justice, comprit bien vite que la force n'était pas entièrement pour lui. « Les plus judicieux de ses conseillers, dit Labat, virent bien qu'après une telle perfidie il faudrait se résoudre à une guerre éternelle avec les Français, qui ne manqueraient pas de désoler leur pays, et de s'unir avec leurs ennemis pour les détruire. Ils dirent au roi qu'il valait mieux en tirer une grosse rançon, et cet avis se trouva assez conforme au génie avare de ce prince. On entra donc en négociations avec les officiers français de l'île de Gorée qui, désespérés de la détention de leur général, cherchaient tous les moyens de lui procurer la liberté. » Déjà, ces derniers avaient donné des ordres pour préparer une attaque contre le roi de Cayor.

On ouvrit alors une négociation pour fixer la rançon du directeur, et celui qui avait marchandé si souvent des hommes fut mis en vente à son tour. Le débat fut très-long, car jamais ces vendeurs d'esclaves ne s'étaient trouvés à pareil marché. Le damel voulait qu'on lui abandonnât tout ce qu'il avait pris, qu'on y ajoutât l'or, les captifs et les marchandises du magasin de Gorée, et qu'on lui donnât par-dessus la cargaison du *Saint-François-de-Paule*, qui venait d'arriver. Enfin, après de

longs débats, on tomba d'accord. Il fut décidé que le damel garderait ce qu'il avait pris, et qu'on y ajouterait de quoi porter la rançon à la somme de 27,119 livres. Les effets personnels du directeur, habits, meubles et bijoux, dont la valeur était estimée 6,000 livres, n'étaient pas compris dans cette somme; mais le prix touché par Latir fut singulièrement réduit, parce qu'on le paya en marchandises. Tout ce qu'il eut de la Compagnie, ne monta, en réalité, qu'à la valeur de 7,000 livres de France.

Pendant tous ces débats, qui durèrent jusqu'au 17 juin, Brüe fut toujours surveillé de près, mais sa prison était loin d'être aussi dure que les cabanons où il renfermait ses esclaves. Chaque jour, en effet, la mère et les femmes du condi venaient le visiter, et ne manquaient pas de lui apporter du tabac; mais elles ne pouvaient causer avec lui, car le directeur n'avait pas d'interprète, et ne comprenait pas leur langue. Cependant sa captivité fut abrégée à cause de l'arrivée de plusieurs navires, qui étaient venus mouiller à Rufisque, et dont la présence faisait peur au damel. Aussi, dès que l'arrangement fut terminé, ce prince se hâta de s'éloigner de la côte. Il partit vers le soir du 17, et Brüe ne fut délivré que le jour suivant, à deux heures du matin. Celui-ci se rendit immédiatement à Rufisque, et gagna sans retard l'île de Gorée, où son arrivée causa une véritable joie. Tous les commis de la Compagnie avaient travaillé à sa délivrance avec ardeur, et se montrèrent heureux de le revoir. Les dissentiments avaient été oubliés devant cette catastrophe (1).

Cependant la nouvelle de ces événements s'était répandue avec rapidité dans la vallée du Sénégal et y avait causé une émotion profonde. Dès qu'on apprit la délivrance du directeur, le siratik et les rois de Sine, Saloum, Djolof et Oualo

(1) Labat, t. IV, p. 226.

se hâtèrent de lui envoyer leurs félicitations. La linguère elle-même lui fit porter ses compliments avec l'expression de ses regrets. Elle lui fit dire, par son secrétaire, que la conduite de son fils lui inspirait de l'horreur ; puis elle terminait en lui annonçant qu'elle allait travailler à établir une paix solide entre le damel et les Français.

Mais Brüe était loin de songer à la paix. Son arrestation et sa captivité, au lieu de lui inspirer des réflexions sérieuses, n'avaient laissé dans son âme que le désir de la vengeance, et déjà il s'apprêtait à punir le damel d'une manière éclatante. Pour cela, il se mit en relation avec les ennemis de ce prince et il fit bloquer ses côtes avec rigueur.

On commença par enlever les canots et les pêcheurs qu'on rencontra le long du rivage, puis on signifia à tous les villages voisins de la mer, qu'ils eussent à porter du bois et des provisions à Gorée, sous peine d'être détruits. Le fort était donc sûr de ne manquer de rien. Bientôt même le commerce recommença avec les indigènes au détriment de Latir. En effet, ce prince voulait forcer ses sujets à lui acheter, à très-haut prix, les marchandises que ses violences lui avaient procurées; mais les noirs préférèrent porter à Gorée leurs esclaves et leur ivoire plutôt que de subir ces conditions. Enfin, les choses en arrivèrent à ce point que le damel eut à redouter en même temps une attaque de ses voisins et une révolte de ses sujets.

Au bout de huit mois, vers le commencement de l'année 1702, Latir se trouva dans une situation tellement fâcheuse qu'il se décida à négocier. Alors l'alquier de Bieurt vint de sa part à Saint-Louis, pour demander la paix au directeur et le prier d'envoyer à ce prince le commis Moreau, qui parlait le yoloff. Brüe y consentit; mais il fut décidé que l'alquier resterait comme otage pendant que Moreau irait voir le roi à Caba, dans les environs de Rufisque. Latir reçut cet officier

avec de grandes démonstrations d'amitié. Il avoua qu'il s'était mal conduit à l'égard du directeur et demanda l'oubli du passé. Il reconnut, d'ailleurs, qu'il n'avait jamais eu à se plaindre de Brüe; mais il prétendit avoir reçu une injure de la part d'un chirurgien français qui avait été appelé dans sa famille. Enfin, il ajouta que son ressentiment l'avait égaré et qu'il demandait la paix (1).

Le directeur lui fit porter sa réponse par l'alquier de Bieurt. Il déclara à cet envoyé que la paix serait faite quand le damel aurait pris l'engagement de respecter les traités, et aurait restitué tout ce qu'il avait enlevé aux Français. Enfin, ajoute la relation, « on lui dit qu'il était facile à son maître de s'acquitter, puisqu'il n'avait qu'à consentir que les Français enlevassent des captifs sur ses terres, au prorata de ce qui leur était dû. »

Ici, on est véritablement épouvanté, tant cette proposition paraît monstrueuse. L'homme qui la faisait, venait à peine d'échapper à une trahison, et, pour se venger du roi qui l'avait arrêté, il demandait à ce même roi de lui livrer ses propres sujets !

Mais, continue la relation, « Damel n'eut garde d'accepter ce parti, il n'avait pas envie de restituer ce qu'il avait volé, et le sieur Brüe s'en souciait assez peu, car il songeait à l'enlever lui-même et l'envoyer travailler en Amérique. »

Mais il n'eut pas le temps d'exécuter son projet. Au moment où il terminait ses préparatifs pour attaquer Latir, il reçut subitement l'ordre de rentrer en France, vers la fin d'avril 1702.

Cet ordre arrivait trop tard. En partant quelques mois plus tôt, Brüe quittait l'Afrique sans avoir subi d'échec ni éprouvé d'humiliation. Mais le malheur était venu tout à coup. Il

(1) Labat, t. IV, p. 229.

s'était vu, tout à la fois, attaqué par les Anglais, trahi par ses employés, mal soutenu par la Compagnie, emprisonné par les nègres, et il n'avait obtenu aucune satisfaction pour compenser ces déboires. La première période de sa carrière se terminait donc de la manière la plus triste. Il pouvait espérer mieux après ses grands travaux ; mais, en vérité, le rôle qu'il avait rempli méritait une punition pareille.

Il n'était pas destitué cependant, et Louis Le Maître, qui le remplaçait, ne prenait que le titre de directeur intérimaire. Mais la Compagnie le rappelait parce qu'elle était ruinée. Elle l'invitait à revenir en France, dit la relation, parce qu'elle avait besoin de ses lumières et de ses conseils pour arrêter la déroute de ses affaires.

Ainsi, le résultat de cette administration de cinq ans, dans laquelle Brüe avait montré les plus brillantes qualités, n'était pas plus heureux pour la Compagnie que pour lui. Sans qu'on eût soutenu aucune grande lutte, ni éprouvé aucun échec sérieux, les actionnaires voyaient leurs intérêts gravement compromis. En attendant d'avoir trouvé les causes de cette ruine, on peut reconnaître encore que la Compagnie avait mérité, elle aussi, le malheur qui la frappait.



LIVRE DEUXIÈME

CHAPITRE PREMIER

Départ de Brüe et ruine de la Compagnie de Paris. — Formation de la Compagnie de Rouen et retour de Brüe.

I

Brüe fit reconnaître Louis Le Maître comme directeur, le 1er mai 1702, et quitta le Sénégal quelque temps après. Mais la date précise de son départ est mal connue, car Labat le fait partir, tantôt le 20 juillet 1702, et tantôt le 12 avril de la même année. C'est une nouvelle preuve du peu d'attention que ce géographe a apportée à la chronologie des événements qu'il racontait (1).

Comme l'ancien directeur passa par le Portugal et qu'il y négocia l'acquisition du fort de Bissao, son voyage intéresse encore l'histoire du Sénégal.

Il s'embarqua sur un petit bâtiment, armé de six canons et monté par vingt-huit hommes seulement; car il ne con-

(1) LABAT, t. IV, p. 230; t. V, p. 280; t. I, p. 37.

naissait pas encore la véritable situation de l'Europe et tous les dangers que la guerre pouvait lui faire courir. Mais, quand il arriva aux Açores, il apprit que la mer était sillonnée par des corsaires, en sorte qu'il s'exposait à être enlevé s'il continuait son voyage. Il tenait d'autant moins à être pris, qu'il avait avec lui toutes les pièces originales de son administration, et qu'il ne voulait pas en donner le secret à la Hollande et à l'Angleterre (1).

Il se décida donc à rester dans cet archipel pour y attendre la flotte du Brésil et gagner ensuite le Portugal. Mais cette occasion ne se présenta pas cette année-là, et il dut prolonger son séjour aux Açores jusqu'en 1703. Cependant il ne fut pas trop effrayé de ce retard. « Il aurait eu tout le temps de s'ennuyer, dit Labat, s'il n'avait pris le parti de visiter toutes ces îles, afin d'en connaître le fort et le faible, le commerce qu'on y fait et celui qu'on y peut faire, et généralement tout ce qu'un habile homme peut savoir d'un pays dont la connaissance peut être de quelque utilité, à lui ou à sa patrie (2). »

Brüe remplit toujours avec fidélité cette mission du voyageur intelligent, qui recueille partout des renseignements dont le commerce et la science peuvent profiter, au lieu de s'arrêter à des observations superficielles ou légères qui sont à la portée du premier venu, et qui ne laissent jamais aucun profit. Cependant les descriptions reproduites par Labat n'échappent pas d'une manière assez complète à ce dernier défaut. Quoiqu'elles soient généralement sérieuses, on y trouve encore quelques détails d'un caractère banal ou léger, que l'auteur aurait dû supprimer avec plus de soin.

Les Açores, situées sur la ligne de navigation qui reliait le

(1) Labat, t. V, p. 281.
(2) Labat, t. V, p. 282.

Brésil au Portugal, faisaient particulièrement des échanges avec ces deux pays. Elles produisent du vin, de l'orge, du lin, des bois et surtout du blé (1).

Enfin, Brüe partit de Terceire le 20 avril 1703, et arriva à Lisbonne le 28 mai suivant. Il se mit immédiatement en rapport avec l'ambassadeur français, le président Rouillé, qui avait déjà entamé des négociations au sujet de Bissao, où des difficultés avaient surgi entre les commis de la Compagnie et le commandant du fort. Celui-ci, qui n'avait pu décider les Français à lui payer un droit de dix pour cent, avait fait arrêter Castaing, vers la fin de l'année 1701, et une discussion commerciale avait servi de prétexte à cette violence. Mais les Portugais n'en avaient pas tiré un grand avantage, car ils allaient être obligés de fermer leur magasin, puis d'abandonner leur fort.

A l'occasion de ces événements, le président Rouillé avait adressé une note à la cour du Portugal. Il s'était plaint de l'arrestation de Castaing, et avait demandé que Bissao fût ouvert au commerce des deux nations. Le directeur se joignit encore à lui et fut particulièrement chargé de suivre cette négociation. Il fit pour cela une visite au président du conseil d'Outre-Mer et revint sur la prétendue acquisition de l'île par les Portugais, sans qu'il lui fût possible d'obtenir des renseignements à ce sujet.

Enfin, le 3 août, le ministre répondit, au nom du roi, que le Portugal se réservait le commerce de Bissao, et que son droit sur cette île était incontestable. Alors le président Rouillé fit remarquer que le roi de Portugal pouvait bien donner quelques explications au roi de France, car il lui paraissait nécessaire, disait-il, « que de prince à prince, ils

(1) Labat, t. IV, p. 305.

se fournissent de part et d'autres leurs titres, pour reconnaître leurs droits (1). »

Cependant les deux négociateurs avaient d'abord espéré terminer le débat, en achetant le fort de Bissao. Mais un arrangement pareil, qui répugnait d'ailleurs au roi Pierre II, était impossible en ce moment, à la veille d'une rupture entre le Portugal et la France. Le fort portugais fut donc rasé au mois d'octobre 1703, et les Français restèrent de fait les maîtres de ce marché.

Brüe quitta Lisbonne le 4 du même mois, avec le président Rouillé. Il emportait encore une étude sur le Portugal, dans laquelle il a donné un tableau détaillé de l'administration de ce pays au commencement du XVIIIe siècle.

Il arriva à Paris le 5 novembre 1703, et, dès qu'il eut rendu compte de son administration, la Compagnie le nomma directeur général de son bureau central, par une décision du 29 décembre de la même année. La commission qui lui donnait ce nouveau titre lui fut délivrée le 11 janvier 1704. Elle lui conférait le droit de gérer toutes les affaires de la Compagnie, *celles du dehors et celles du dedans*, c'est-à-dire toutes les opérations de son commerce en France et en Sénégambie; mais il devait faire contresigner ses ordres par les membres du bureau ou leurs adjoints. Il allait donc surveiller, comme administrateur suprême, l'exécution des projets qu'il avait formés comme directeur de la colonie.

Cependant la situation fut complètement changée au Sénégal, dès qu'il eut quitté ce pays. Les explorations, les études et les projets d'avenir furent mis de côté ou singulièrement réduits, et les nouveaux directeurs, de gré ou de force, se résignèrent à un rôle plus modeste. On revint même en arrière, et les résultats obtenus jusque-là furent bien vite

(1) LABAT, t. V, p. 226.

compromis. Toutefois, l'histoire de cette période n'est pas entièrement dépourvue d'intérêt; elle montre au moins combien l'organisation de la colonie était précaire et son développement artificiel, puisque le départ d'un seul homme en modifiait l'existence tout entière.

On peut apprécier la conduite des nouveaux administrateurs, par le portrait que Labat a donné des deux premiers successeurs de Brüe. « Celui-ci, dit-il, quitta le Sénégal le 12 avril 1702, et eut pour successeur le sieur Le Maître, et ensuite le sieur de La Courbe. Ces deux directeurs gouvernèrent chacun quatre ans environ. Il n'a rien paru dans leur conduite qui ne nous porte à croire qu'ils avaient de bonnes intentions, de la droiture, de la probité; mais cela ne suffit pas : il faut de l'étendue d'esprit, beaucoup d'expérience, de la fermeté, de la vigilance ; il faut qu'un chef sache commander et se fasse obéir, et comme il lui serait honteux de laisser faire son métier à ses inférieurs, il ne lui est pas moins *déshonorable* de faire celui de ses subalternes. Ces deux derniers étaient assez de ce caractère. Ils ne firent rien qui pût soutenir le commerce, et encore moins le mettre sur un bon pied (1). »

Ce passage de la relation prouve que l'indiscipline, à laquelle Brüe avait eu de la peine à résister, eut définitivement le dessus lorsqu'il fut parti, puisque les subordonnés prirent la place des chefs et que ces derniers abdiquèrent leur autorité. Cette conséquence était d'ailleurs naturelle, après que la Compagnie avait donné raison aux commis qui avaient attaqué leur ancien directeur. On se demande même si Le Maître n'appartenait pas à cette oppositon qui avait fait rejeter les plans de Brüe.

Cependant rien n'indique que le nouveau directeur du

(1) LABAT, t. I, p. 37.

Sénégal ait appliqué le système recommandé par les actionnaires, et qu'il ait confié les marchandises des comptoirs à la garde des princes indigènes, mais il est certain qu'il se hâta de traiter avec le roi de Cayor. Alors ce prince, qui avait peur déjà et qui sollicitait la paix, changea immédiatement d'attitude. Au lieu de s'estimer heureux d'en être quitte à aussi bon compte, il rompit avec la Compagnie et interdit à ses sujets toute communication avec le fort de Gorée. Sans doute, le nouveau directeur n'avait point à exécuter la terrible vengeance projetée par son prédécesseur, mais il était dangereux de laisser le damel impuni et de subir ses conditions.

Le Maître comprit mal son rôle et n'osa prendre une attitude un peu énergique. « Il aima mieux, dit la relation, s'accommoder avec Damel, et, par une lâcheté qui trahissait d'une manière indigne les intérêts de la Compagnie, il lui donna cent barres de fer, par manière de coutume, pour avoir la permission de prendre de l'eau et du bois sur ses terres, et d'y traiter des vivres (1). » Une rétribution de cent barres, valant environ cent cinquante livres, était peu de chose à la vérité, mais Latir restait vainqueur et faisait la loi à ses adversaires, au lieu d'avoir à rendre compte de sa conduite. Plus tard, il devait se mettre en relation avec les Anglais.

Pendant que le directeur était obligé de capituler avec le roi de Cayor, les Français étaient attaqués dans le Galam. Dès que Brüe fut parti, les Mandingues musulmans qui avaient traité avec lui, se crurent dégagés de leur parole et commencèrent à exciter la foule contre les étrangers établis au milieu d'eux. L'ignorance de ces barbares, leur fanatisme et le développement du commerce de la Compagnie suffisaient déjà pour soulever les populations contre la petite garnison du fort de Dramané. Mais on y joignit encore d'autres

(1) Labat, t. IV, p. 231.

accusations assez curieuses, qui étaient colportées par les Guinéas et les chefs des caravanes (1).

« Ces gens, dit la relation, instruits par ceux qui avaient intérêt à nous nuire, débitaient partout que nous étions des gens dangereux, qui couraient tous les quartiers du monde où il y avait du profit à faire, qui s'insinuaient avec adresse et qui n'épargnaient ni présents, ni promesses pour gagner les esprits et s'établir; mais que, quand nous l'étions une fois, et qu'on nous avait donné le loisir de faire des créatures et de nous fortifier, nous levions le masque, et que, nous rendant maîtres des lieux où nous étions, nous en réduisions les peuples dans une servitude dure et insupportable (2). » On pouvait croire que ces accusations étaient un écho lointain des plaintes de l'Europe contre l'ambition de Louis XIV, et on soupçonna les Anglais d'en être les instigateurs.

Les adversaires des Français prirent encore une autre précaution pour soulever contre eux la haine des indigènes. En effet, continue la relation, « ils montraient de tous côtés une lettre qu'ils disaient venir de Salé, qui justifiait l'intelligence que nous avions avec les Maures du Maroc, qui devaient se venir joindre à nos troupes, pour conquérir tout le pays, le piller, enlever les hommes capables de porter les armes et forcer les autres à travailler aux mines. » Les populations ne pouvaient rester indifférentes à de pareilles accusations, et la lutte devenait inévitable.

L'occasion était favorable d'ailleurs pour tenter une attaque contre les soldats de la Compagnie; car le fort élevé après la destruction du premier établissement, en 1701, était très-peu solide et bien mal armé. En outre, cette place, qui était isolée

(1) Ce nom de Guinéas, qui se retrouve dans celui de Guinée, était alors donné aux marchands venant de l'intérieur.

(2) Labat, t. IV, p. 23.

dans l'intérieur des terres, et fort éloignée de Saint-Louis, restait à la merci des indigènes, dès que la saison des grosses eaux était passée et que les communications avec la côte étaient interrompues par la baisse du fleuve.

Dans ces conditions, il était au moins nécessaire que le chef du comptoir fût toujours sur ses gardes et se tînt au courant de tout ce qui pouvait menacer sa sûreté. Mais, au lieu de prendre aucune précaution, cet officier était dans une sécurité si profonde, qu'il se désarma lui-même au moment où le danger devenait plus pressant. Comme il voulait augmenter les défenses de la place, il commença par en faire démonter les canons et par en abattre l'enceinte, en sorte qu'il se livra à peu près à la merci de l'ennemi.

Alors le complot éclata, et une foule de nègres furieux se jeta tout à coup sur le comptoir désarmé. Le premier assaut fut repoussé, mais cet échec ne découragea pas les assaillants, qui restèrent autour de la place, ne laissant aucun repos à la petite garnison, et faisant pleuvoir sur elle une grêle de flèches empoisonnées. Pendant la nuit, ils s'avançaient jusque sous le fort, en se couvrant de fascines, et ils essayaient d'incendier les abris des Français.

Les assiégés opposèrent à ces attaques la résistance la plus énergique et tinrent l'ennemi en respect pendant plusieurs jours. Mais bientôt leurs munitions s'épuisèrent, et ils furent hors d'état de continuer une lutte qui ne leur laissait pas un instant de repos. Les nègres, au contraire, redoublaient d'acharnement et se montraient insensibles aux nombreuses pertes qu'ils éprouvaient. Alors le commandant, qui ne pouvait compter sur aucun secours, se décida à négocier; mais la réponse des assiégeants lui prouva qu'il n'avait pas de merci à attendre.

Dans cette situation, il ne lui resta plus qu'à s'échapper du fort, en se servant d'une barque qu'il avait amarrée tout

près du comptoir. Les Français profitèrent de la nuit pour y transporter leurs dernières munitions et leurs marchandises les plus précieuses; puis, quand ces préparatifs furent terminés, ils s'embarquèrent à leur tour, après avoir mis le feu aux magasins, et descendirent la rivière à la lueur de l'incendie. Cette sortie eut lieu dans la nuit du 23 décembre 1702 (1).

Pour franchir plus facilement les bas-fonds qui auraient pu les arrêter, les fugitifs eurent soin de démâter leur barque et d'en raser le pont. Cependant ils durent veiller encore, afin de se maintenir dans le courant sans approcher du bord, car l'ennemi les suivait, prêt à profiter de la première occasion qui pourrait se présenter. Enfin, après de longs efforts, ils atteignirent la frontière du siratik sans avoir perdu un seul homme.

Ce siége de Dramané, soutenu avec tant de courage par une poignée de soldats, est un fait particulièrement intéressant, car c'est le premier acte d'une résistance sérieuse qu'ait vue notre colonie africaine. Mais, si la petite garnison était sauvée, les Français avaient perdu leur fort du haut Sénégal et, avec lui, le marché du Galam, l'alliance des Mandingues, le grand chemin de l'intérieur et l'accès des mines d'or. L'œuvre de Brüe était donc ruinée moins de six mois après son départ.

Au moment où les fugitifs de Dramané arrivaient dans l'empire des Fouls, ce pays voyait un second acte de la révolution religieuse qui devait se terminer par le triomphe des marabouts et du mahométisme. Le siratik Siré venait de mourir, et Sambaboé avait pris la couronne sans rencontrer la moindre résistance, grâce au parti national qui était encore le plus nombreux.

Il y eut alors une réaction. Le prince, nous dit Labat,

(1) LABAT, t. IV, p. 26.

« commença par chasser les Maures qui s'étaient répandus dans différents endroits de ses Etats, où ils se fortifiaient tous les jours. »

Ce résultat était avantageux pour la Compagnie du Sénégal; car Sambaboé était dévoué aux Français, et l'on pouvait compter sur lui bien plus que sur les marabouts. Son alliance était utile surtout si l'on voulait rentrer dans le haut Sénégal. Mais Louis Le Maître était hors d'état d'exécuter ce projet, et les Français abandonnèrent le commerce du Galam pendant cinq ou six ans. Alors les caravanes de l'intérieur se portèrent du côté de la Gambie et s'adressèrent aux Anglais. Ces derniers essayèrent même de pénétrer directement dans la vallée du Sénégal, et il semble qu'on doit rapporter à cette époque une tentative qu'ils firent du côté de la Falémé, et que Labat a racontée sans en indiquer la date.

Ils employèrent pour cette expédition des courtiers indigènes, ou gourmettes, qui quittaient la Gambie à Barakounda. « Ces gourmets, dit la relation, et même un Anglais nommé le capitaine Agis, sont venus jusqu'à Cainoura, après avoir laissé leurs bâtiments à Baracota, avec des fatigues qu'il n'est pas aisé d'exprimer, ayant été obligés de faire un long chemin à pied au travers de mille difficultés et sans oser passer du côté de l'est de la rivière de la Falémé, où les nègres sont dans une si grande défiance qu'ils ne permettent l'entrée de leur pays qu'avec de grandes précautions (1). »

Ces expéditions des Anglais étaient plutôt curieuses que redoutables, car la difficulté de la route les empêchait de rien tenter de sérieux dans le fleuve français. Mais elles auraient pu résoudre le problème de géographie physique qui avait préoccupé autrefois la Compagnie du Sénégal, et qui est resté sans solution jusqu'à ce siècle. Elles auraient pu

(1) Labat, t. IV, p. 20.

fournir des renseignements sur la prétendue communication du Sénégal et de la Gambie. Cependant le voyage même de ces hommes qui devaient connaître le pays et qui laissèrent leurs barques à Barakounda, prouvait déjà qu'il n'y avait pas de canal navigable entre les deux fleuves.

Mais, au lieu de faire ces tentatives lointaines, il aurait été bien plus facile pour les Anglais d'attaquer directement les deux forts de la Compagnie du Sénégal et d'en déloger les Français. Ils auraient rencontré d'autant moins de résistance que leurs rivaux étaient ruinés et que la guerre devenait de plus en plus désastreuse pour la France. Cependant la Compagnie anglaise n'y songea point, car elle était plus faible encore que sa voisine.

Pour comprendre cette faiblesse et pour s'expliquer les échecs que les Anglais allaient subir plus tard, il faut compléter nos recherches sur la situation de ces derniers dans la Gambie.

La liberté accordée aux vaisseaux de permission avait donné un certain développement à leur commerce dans cette contrée, mais elle n'avait pas rendu leur colonie africaine plus forte. Bien loin de là, celle-ci était peut-être devenue plus faible, car les marchands libres, qui avaient tant d'ardeur pour faire concurrence aux Français, devaient disparaître lorsque le danger était sérieux, tandis que la Compagnie, mécontente d'avoir vu diminuer ses bénéfices et restreindre ses privilèges, était moins disposée à faire des sacrifices pour défendre son domaine.

En outre, l'organisation nouvelle, qui amenait en Afrique des visiteurs plus nombreux, devait accroître encore les souffrances des indigènes et les rendre plus haineux contre les étrangers. Il est évident, en effet, que les nègres avaient plus d'avanies à redouter de la part des marchands libres que de la part des Compagnies elles-mêmes, car les marchands

n'avaient aucun intérêt qui les attachât au pays, et chacun d'eux pouvait disparaître après avoir commis quelque méfait.

Cette situation n'expliquait pas seulement la faiblesse des Anglais, elle montrait encore qu'ils n'avaient pas mieux que leurs voisins du Sénégal trouvé la véritable organisation coloniale, quoiqu'ils eussent fait une petite réforme en attaquant le système des Compagnies souveraines. Il serait déplacé de chercher ici quelle doit être cette organisation, mais il suffira de dire, d'une manière générale, que tout progrès est impossible pour une colonie où les Européens se trouvent en face d'une population indigène, s'il n'y a pas une autorité supérieure qui prenne le rôle d'arbitre entre les habitants du pays et les colons étrangers, et qui soit chargée de veiller aux intérêts de la justice et de l'humanité comme à ceux de la défense.

Ce fut en 1703 que la Gambie reçut la première visite des Français. Le capitaine de La Roque, qui commandait deux bâtiments, le vaisseau la *Mutine* et la frégate l'*Hermine*, et qui était déjà venu à Jamesfort avec de Gennes, arriva à l'improviste devant cette place vers le commencement de l'année. Le gouverneur anglais, qui était peut-être encore Pinder, se conduisit un peu mieux que ne l'avait fait le directeur Hambourg en 1695, et sa résistance coûta la vie à La Roque. Cependant le fort fut obligé de capituler, et ce coup de main valut aux Français cent mille écus, sans compter deux cent cinquante esclaves et beaucoup de marchandises. Pour s'expliquer cette riche capture, il faut croire que plusieurs marchands libres s'étaient réfugiés dans Jamesfort (1).

Dès l'année suivante, les Anglais furent visités une seconde fois par un corsaire nommé Henri Baton, qui était de la Mar-

(1) Labat, t. IV, p. 345. — Prévost, t. II, p. 543.

tinique et qui avait un bâtiment monté par cent six hommes. Malgré la faiblesse de cet ennemi, la place fut encore pillée, ce qui prouve qu'elle n'avait pas été bien renforcée depuis l'attaque précédente. Mais Baton ne songea pas plus que les visiteurs de 1703 à la conserver pour la Compagnie du Sénégal (1).

Ces deux échecs abattirent tellement la Compagnie anglaise, qu'elle chercha un moyen d'écarter désormais le danger, en proposant un traité de neutralité à sa rivale. L'arrangement fut arrêté à Londres, signé le 8 juin 1705, et déposé à Leyde entre les mains d'un sieur André de La Porte. Il comprenait huit articles dont voici le résumé : Les deux Compagnies s'engageaient à interdire toute hostilité à leurs agents, du cap Blanc à la rivière de Sierra-Leone ; elles n'étaient pas responsables des attaques des corsaires ou de celles de la marine royale de leur pays respectif ; cependant elles promettaient de faire des démarches pour empêcher ces dernières ; enfin elles devaient demander à leur gouvernement la ratification de ce traité (2).

En même temps que cet arrangement se négociait, la Compagnie du Sénégal fit probablement exécuter quelques travaux de défense à Saint-Louis, car Labat raconte qu'un ingénieur nommé Froger mesura l'étendue de cette île en 1705. Mais on n'a aucun détail à ce sujet, et on ignore également ce qui se passa pendant les dernières années de l'administration de Louis Le Maître. D'ailleurs, ce directeur, qui avait perdu le Galam, qui était débarrassé de la guerre avec les Anglais, qui avait fait la paix avec Latir et qui maîtrisait si mal ses employés, dut se résigner à une existence bien modeste.

(1) LABAT, t. IV, p. 344.
(2) LABAT, t. IV, p. 346.

Il fut rappelé après quatre ans et demi, c'est-à-dire vers la fin de 1706, et remplacé par de La Courbe (1). Celui-ci fit quelques efforts pour relever le commerce de la Compagnie et pour rentrer dans le haut Sénégal, quoique Labat l'ait dépeint comme aussi faible que son prédécesseur. C'est par un rapport que Brüe rédigea en 1720 qu'on connaît ces tentatives. On y voit que de La Courbe alla jusqu'au rocher de Félou et qu'il proposa de bâtir un fort dans l'île de Caigneux pour remplacer celui qui avait été détruit en 1702. Il faisait remarquer, dit le rapport, « que cette île avait une lieue de longueur, qu'elle était en partie boisée, qu'elle n'inonde point dans la crue de l'eau, qu'elle est entourée de beaucoup de villages marchands, et se trouve sur le passage des nègres bambaras que l'on transporte en Gambie (2). »

Outre ces détails, il serait intéressant de savoir comment de La Courbe fut reçu dans le Galam, et comment il se conduisit à l'égard des indigènes qui avaient chassé les Français du fort de Dramané. Mais Labat n'en a rien dit, quoiqu'il eût entre les mains le journal de ce directeur. Il n'a cité ce document qu'une seule fois, à propos d'une question d'histoire naturelle d'une importance fort médiocre.

« M. de La Courbe, raconte-t-il, s'est lourdement trompé dans son journal, lorsqu'il nous dit que les oiseaux bleus, rouges et noirs, qu'on trouve en quantité sur les bords de cette rivière (le Sénégal), ne peuvent vivre en cage plus de quatre jours. Il faut assurément qu'il n'ait parlé de ces oiseaux que sur le rapport d'autrui, puisqu'il est constant que M. Brüe en a apporté à Paris de ces trois espèces en 1723, qu'il a eu l'honneur de les présenter au Roi au mois de septembre, et que

(1) LABAT, t. IV, p. 27; t. I, p. 33.
(2) LABAT, t. IV, p. 87; t. III, p. 177.

M. d'Aguesseau de Valjoin en a encore de vivants chez lui cette année. »

Ce directeur ne put obtenir de la Compagnie l'autorisation de bâtir un fort dans l'île de Caigneux, quoiqu'il eût vivement recommandé l'occupation de ce point, et qu'il eût probablement l'appui de Brüe lui-même. Il dut se contenter de rétablir le commerce dans le Galam.

Au moment où il était allé dans ce pays, l'empire des Fouls voyait un nouvel acte de la révolution qui l'agitait depuis près de quarante ans. Sambaboé, le successeur de Siré, l'ennemi des marabouts et le représentant des vieilles traditions, mourait au mois d'avril 1707. « On n'a jamais douté, raconte la relation, que les Maures n'aient avancé sa mort par le poison ou, comme le disent les nègres, par quelque sortilége. Samba-Dondé lui succéda; mais, peu de temps après, Boubaca-Siré, son frère, lui fit la guerre, défit ses troupes et le tua. Cet usurpateur ne jouit pas longtemps de son crime; Guelangaye, qui était devenu comalingue, prit les armes contre lui, le mit en fuite et s'empara du royaume dont il jouissait encore tranquillement en 1720 (1). »

C'est à cette date que les mémoires de Brüe se sont arrêtés pour l'histoire des Fouls. Ils ne disent donc rien sur l'issue de cette lutte, dont les marabouts avaient été les principaux acteurs, et dans laquelle la question religieuse devait tenir le premier rang. Mais il est facile de deviner quel fut le résultat définitif de la révolution commencée en 1672. C'est elle, sans doute, qui a ruiné la puissance des Fouls, amené la chute de leur empire et livré leur race au mahométisme.

(1) Labat, t. II, p. 202.

II.

Pendant que Le Maître et de La Courbe étaient au Sénégal, Brüe avait toujours le titre de directeur général du bureau de la Compagnie, avec la mission de surveiller son commerce, et le droit de donner des ordres à tous ses employés. On ne connaît pas les instructions qu'il envoya à ses successeurs, mais il est facile de deviner qu'il avait peu de chance d'être écouté lorsque ses recommandations partaient de Paris, puisqu'on lui obéissait si mal quand il résidait lui-même en Afrique.

Cependant on sait qu'il recommanda très-vivement à Le Maître de fonder un comptoir dans la capitale du Fogni, et que cet ordre ne fut pas exécuté. Quand il revint au Sénégal, en 1714, dit Labat, « il apprit qu'on n'avait point fait l'établissement de Bintan, quelques soins qu'il eût pris de le recommander au sieur Le Maître, qui lui avait succédé, et quelques instances qu'il en eût faites par lettres, en qualité de directeur général de la Compagnie, au bureau général de Paris (1). » De La Courbe s'était montré un peu plus docile, et c'est probablement pour obéir à ses ordres qu'il était allé faire une exploration à Caigneux. Mais alors c'étaient les actionnaires eux-mêmes qui l'avaient mal soutenu, et qui avaient dû lui refuser les moyens de construire un nouveau fort dans le haut Sénégal.

Une pareille situation devait nécessairement aboutir à une catastrophe, et il n'est pas étonnant que la quatrième Compagnie ait été ruinée comme toutes celles qui l'avaient précédée.

(1) Labat, t. V, p. 309.

Mais il est nécessaire de regarder de près les causes de cette ruine.

Lorsque Brüe était au Sénégal, la Compagnie voyait ses intérêts compromis, parce qu'elle manquait en France d'un administrateur intelligent, qui pût surveiller les achats et diriger les ventes. Les intéressés eux-mêmes, dit la relation, « s'étaient opposés à leur bonne fortune par les mauvais marchés qu'ils faisaient, et par un abandon si général de leur commerce, qu'ils laissaient presque toujours les comptoirs sans marchandises de traite, sans vaisseaux et sans vivres (1). » Alors, on avait fait venir le directeur du Sénégal, et on avait créé pour lui un titre supérieur, qui le mettait à la tête de la Compagnie tout entière.

Cependant cet essai ne réussit pas, et Brüe fut encore plus impuissant à rétablir l'ordre dans l'administration centrale qu'il ne l'avait été à le maintenir en Afrique. « Les intéressés qui étaient en France, dit Labat, au lieu de faire les efforts que leur conseillait le sieur Brüe..... et dont il leur montrait la facilité, se laissèrent abattre sous le poids des procès et des dettes qu'ils avaient contractées. Ils perdirent ainsi le reste de leur crédit, et furent contraints d'abandonner tout à fait leur commerce, de sorte qu'ils reçurent comme une grâce l'ordre que le roi leur fit donner par M. le comte de Pontchartrain, ministre et secrétaire d'Etat, de vendre les priviléges de leur concession à des gens qui fussent plus en état qu'ils n'étaient de soutenir le commerce (2). » L'acte de vente fut signé le 20 février 1709.

Ainsi, le directeur général avait échoué, en France comme en Afrique, auprès des actionnaires comme auprès de ses employés, et, après douze ans de travaux persévérants, il

(1) LABAT, t. I, p. 36.
(2) LABAT, t. I, p. 38.

voyait sa Compagnie faire une faillite tellement complète, que le prix de la vente ne suffit pas même à payer les dettes.

Cependant il s'expliqua mal cette ruine. Il en remarquait bien les causes secondaires : l'ignorance des administrateurs, l'indiscipline des agents, l'insuffisance des approvisionnements et les erreurs des marchés; mais les causes générales lui échappèrent presque complètement. C'est pour cela qu'il recommença bientôt une expérience qui avait été si malheureuse pour lui.

Ces causes générales de ruine, que Brüe avait mal connues, et que les faits nous ont signalées, tenaient à la constitution même des Compagnies souveraines qui exploitaient l'Afrique, et surtout au malheureux commerce qu'elles y faisaient. Mais, pour apprécier exactement l'organisation de ces sociétés, il nous a manqué jusqu'ici un élément essentiel : il aurait fallu savoir comment elles étaient composées, quelle était la profession des intéressés, et combien il y avait parmi eux de véritables commerçants.

On est plus heureux pour la Compagnie de Rouen, parce que l'acte de vente qui lui cédait le commerce du Sénégal a été conservé tout entier, avec les procès-verbaux des assemblées qui préparèrent les clauses de ce traité (1). On y voit que tous les nouveaux actionnaires devaient être commerçants, sauf deux, qu'ils étaient tous de Rouen, et qu'ils transportèrent dans cette ville le bureau des directeurs, qui avait été à Paris jusque-là.

Ces intéressés sont ainsi désignés par l'acte de vente : Mustellier, marchand; Guillot de La Houssaye, seigneur de Fourmelot; Bernard-Béard, conseiller, secrétaire du roi;

(1) Traité fait entre l'ancienne Compagnie et la nouvelle, au sujet de la concession du Sénégal et coste d'Afrique, du 20 février 1709. — Imprimerie royale, 1741; bibliothèque nationale, LK. 11. 102.

François et Thomas Planteroze frères, associés; dame Madeleine Michelle, veuve du sieur Cardin, Morin et Cardin, Joseph et François Morin, ses fils, aussi associés.

Le traité de 1709, qui ramenait à Rouen le siége de la Compagnie du Sénégal, et qui rendait le commerce de l'Afrique occidentale à des Normands, nous permet de comprendre combien les événements avaient suivi une marche régulière depuis 1664. A cette époque, Colbert avait exproprié les marchands de Rouen et de Dieppe, dont les navires fréquentaient les côtes africaines, avait réuni le commerce de ce pays à celui de l'Amérique, avait fait un seul lot de cette double exploitation, et avait donné ce lot à une Compagnie puissante, qui domina un moment l'Atlantique presque tout entier.

Mais bientôt il fallut démolir cette œuvre, partager ce vaste domaine commercial, en retrancher l'Amérique d'abord, puis diviser encore l'Afrique en deux parts, et créer une Compagnie particulière pour le Sénégal. Enfin, en 1709, les événements eux-mêmes rendaient aux Normands le commerce qu'ils avaient eu jadis, et l'on se retrouvait à peu près au même point qu'en 1664. Il ne restait donc plus rien des projets de Colbert, sauf le principe même de son système, qui avait donné l'exploitation de l'Afrique à des marchands privilégiés.

Les actionnaires de la Compagnie de Rouen achetèrent la succession de la Compagnie de Paris pour une somme bien modeste. Leurs titres, les établissements de la Sénégambie et les magasins de la Martinique, tout cela ne leur coûta que 240,000 livres. Ce chiffre prouvait combien les efforts de Brüe avaient été infructueux, puisque son travail de douze années n'avait pas empêché le capital des intéressés de diminuer de 60,000 livres.

Les nouveaux actionnaires s'engagèrent, en outre, à faire

une mise de fonds qui devait porter leurs dépenses totales à 600,000 livres. Mais ils durent attendre un an encore avant d'organiser leur commerce, parce que le traité du 20 février donnait aux vendeurs une moitié d'intérêt dans la nouvelle Société, à condition qu'ils concourraient aux dépenses pour une part égale.

Pendant que ces derniers cherchaient de l'argent, un arrêt du 18 mars 1709 approuva l'établissement de la Compagnie de Rouen, en prolongeant ses priviléges jusqu'à trente ans, et ses patentes lui furent délivrées le 30 juillet suivant. Enfin, un second arrêt du Conseil d'Etat, en date du 6 janvier 1620, débouta définitivement de tous leurs droits les anciens actionnaires qui n'avaient pu fournir leur part dans la mise de fonds.

Alors, les membres de la Compagnie de Rouen se mirent à l'œuvre et, comme ils apportaient dans leur exploitation une expérience qui avait manqué à leurs prédécesseurs, ils purent compter sur des succès qu'on n'avait pas obtenus jusque-là. Leur position et leur habitude du commerce leur permirent de surveiller de plus près les achats, les ventes et les armements maritimes. Ils constituèrent, d'ailleurs, un bureau de cinq directeurs, qui était chargé de veiller à tous les intérêts de la Compagnie, et qui dut être organisé conformément aux décisions prises dans l'assemblée du 6 décembre 1709. On leur donnait le quinze pour cent sur les importations d'or qui dépassaient une valeur de cinquante marcs (1), le cinq pour cent sur les autres ventes de retour, et ils se partageaient les remises comme ils l'entendaient.

Vers la même époque, pendant que la cinquième Compagnie était obligée de vendre ses priviléges, la Compagnie anglaise subissait un nouvel échec. En 1709, un corsaire

(1) Le marc d'or valait environ 500 livres.

nommé Parent, qui n'était pas lié par le traité de neutralité, et qui avait quatre frégates sous ses ordres alla faire une troisième visite au fort de la Gambie. Il prit cette place, et y enleva, en même temps, un bâtiment chargé d'esclaves (1).

Ces désastres rendirent la Compagnie d'Afrique plus ardente à réclamer le rétablissement de ses anciens priviléges, lorsque les treize années d'essai furent sur le point d'expirer. Mais les marchands libres défendirent leurs droits auprès du Parlement, et celui-ci leur donna gain de cause en 1712. Cependant il ne prit pas encore une résolution définitive, et se contenta de décider que l'expérience serait renouvelée, et que les vaisseaux de permission continueraient à payer le dix pour cent à la Compagnie. Ce fut plus tard seulement que le principe de liberté fut proclamé par la loi, que les intéressés renoncèrent à leurs réclamations, et qu'une subvention de l'Etat remplaça le droit prélevé sur les marchandises (2).

Une situation pareille augmentait les chances de la Compagnie de Rouen. Celle-ci trouva d'ailleurs un homme intelligent pour lui confier la direction de son commerce en Afrique. Elle ne prit pas Brüe, qui n'était probablement pas libre à cette époque; mais celui qu'elle choisit s'inspira des idées de l'ancien directeur et chercha à réaliser ses plans.

« Le premier directeur et commandant général que la Compagnie de Rouen envoya au Sénégal, dit Labat, fut Mustellier. Cela était juste; il était intéressé dans la Compagnie; c'était lui qui avait fait les démarches nécessaires pour acheter les droits de celle de Paris. Il était au fait du commerce d'Afrique, et plus engagé qu'un autre à le faire valoir; d'ailleurs il aimait le travail et le conseil, et, comme il avait parfaitement compris l'importance de celui que le sieur Brüe

(1) Prévost, t. III, p. 23.
(2) Prévost, t. III, pp. 1 à 16.

avait donné à la Compagnie de s'établir puissamment au royaume de Galam, il y avait lieu d'espérer de grandes choses de son ministère (1). » Malheureusement, le rôle de cet homme est mal connu, et on a de la peine à retrouver les actes de son administration.

Il arriva le 20 mai à Saint-Louis, où il remplaça de La Courbe. Son premier soin fut de visiter tous les comptoirs de la côte, et il se rendit ensuite dans le haut Sénégal afin de choisir un emplacement définitif pour le fort qu'il voulait y construire. Tout ce qu'on sait de ce voyage, c'est qu'il trouva le fleuve excessivement rapide quand il arriva à une distance de huit lieues des rochers de Félou, et qu'il mit quatre jours pour y faire une seule lieue (2).

Cette circonstance extraordinaire, qui s'expliquait peut-être par une crue exceptionnelle du Sénégal, décida le nouveau directeur à se prononcer contre l'île Caigneux recommandée par de La Courbe. Il écrivit donc dans ce sens à la Compagnie, et sa lettre, qui était datée du 20 décembre 1700, indiqua un nouvel emplacement vers une montagne nommée Tafalisgar; mais la relation ne fait pas connaître où cette dernière était située.

L'été suivant, Mustellier se remit en route pour le haut Sénégal, afin de préparer la construction du fort. « Mais, nous dit Labat, son ardeur pour le bien de sa Compagnie, jointe à la fatigue du voyage et à l'intempérie de l'air, lui causèrent une maladie si violente qu'il mourut à Tuabo, sur le Niger ou Sénégal, le 15 août 1711, à 270 lieues du fort Saint-Louis, n'ayant pu arriver au fort Saint-Joseph, sur la même rivière, dont il n'était plus qu'à quinze ou vingt lieues (3). »

(1) Labat, t. I, p. 42.
(2) Labat, t. IV, p. 88.
(3) Labat, t. I, p. 43.

Le dernier détail de ce récit nous montre une nouvelle étourderie de l'auteur, car le fort dont il parle n'existait pas encore à cette époque. Ce poste ne fut construit qu'en 1712, et fut l'œuvre du successeur même de Mustellier.

Lorsque la Compagnie apprit la mort de ce dernier, dont l'habileté lui avait inspiré la plus grande confiance, elle en fut tellement effrayée qu'elle s'adressa tout d'abord à Brüe pour le remplacer. Mais l'ancien directeur avait en ce moment des affaires particulières d'une grande importance, qui ne lui permettaient pas d'accepter cette proposition. Alors, il indiqua aux actionnaires le commis de Richebourg, qui était gouverneur de Gorée, et il le leur recommanda comme un homme qui pouvait réparer en partie la perte qu'on venait de faire. On suivit son conseil. Brüe reprenait donc toute son influence, en attendant qu'il revînt lui-même au Sénégal. Mais Labat n'a pas dit quelles étaient les affaires qui le retenaient en France.

De Richebourg reçut, avec sa nomination, l'ordre de construire le fort du Galam, auquel la Compagnie attachait tant d'importance, et ce fut lui qui en détermina l'emplacement d'une manière définitive, en se conformant d'ailleurs aux instructions qu'on lui envoya. Il choisit un point assez rapproché de Makhana, où le fleuve présentait un bon mouillage, et où l'on trouvait une petite hauteur bien aérée, fort convenable pour l'installation d'un poste. L'éloignement de Dramané, dont la population mandingue s'était montrée hostile aux Français, était un avantage de plus pour le nouvel établissement, et on avait moins de dangers à redouter de la part de Makhana, qui était habité par des Sarakholès.

De Richebourg commença cette construction en 1712 et la continua en 1713; mais il n'eut pas le temps de l'achever, car il se noya le 2 mai de cette année, en traversant la barre du Sénégal. Ainsi, la Compagnie avait perdu deux directeurs intelligents en moins de trois ans.

Alors, elle n'eut plus d'autre ressource que de s'adresser encore à Brüe, et elle fit tant d'instances auprès de lui, qu'elle le détermina à revenir en Afrique. Cet homme allait donc reprendre, en même temps que ses études, son ancien métier de marchand d'esclaves et de vendeur d'eau-de-vie.

C'était une décision fort grave. Lorsqu'il était allé à Saint-Louis pour la première fois, il connaissait mal le commerce dont la direction lui était confiée, et son ignorance pouvait lui servir d'excuse. Mais, après l'expérience qu'il avait faite, il ne lui était plus possible d'accepter une mission pareille, sans encourir une sérieuse responsabilité.

S'il avait été un homme réellement supérieur, il aurait mis à profit l'autorité qu'il avait acquise, et discuté les conditions de son retour. La Compagnie n'avait pas besoin de continuer la traite des nègres pour trouver au Sénégal les éléments d'un commerce lucratif, et Brüe avait assez d'intelligence pour créer ce nouveau commerce.

Sans doute, les difficultés auraient surgi bientôt, et il aurait fallu lutter pour rompre avec une tradition mauvaise. L'opinion aurait mal compris d'abord une résolution pareille, les colons d'Amérique auraient protesté et le gouvernement serait intervenu. Mais la justice et l'humanité demandaient cette réforme, et Brüe devait la provoquer. En tout cas, et d'une façon plus stricte encore, il lui était interdit de reprendre son métier d'autrefois, dans les mêmes conditions. Il accepta cependant, et nous verrons bientôt si l'expérience le décida à modifier sa conduite.

Quoique de Richebourg fût mort au commencement de mai 1713, il ne partit de Nantes que le 15 mars 1714, pour arriver à Saint-Louis le 20 avril suivant. Il connut donc les clauses du traité d'Utrecht avant de quitter la France, et même il put apprendre que la paix était faite avec l'Autriche.

Le traité signé avec la Grande-Bretagne et les Provinces-

Unies n'amenait aucune modification territoriale en Sénégambie. Les victoires de l'Angleterre n'avaient rien donné à sa Compagnie d'Afrique, et les défaites de la France n'avaient rien enlevé à celle du Sénégal. Le traité de l'assiento lui-même, en vertu duquel les Anglais étaient chargés de fournir des esclaves aux colonies espagnoles d'Amérique, n'avait qu'une importance secondaire pour cette partie de l'Afrique.

Cependant la nouvelle situation de l'Europe eut une influence bien marquée sur le développement de notre colonie africaine, le rôle de la Compagnie et la conduite de Brüe. Celui-ci était forcé de se rappeler que la France avait été vaincue, et que l'Angleterre avait pris le premier rang parmi les puissances européennes. Ainsi, il devait abandonner aux Anglais le commerce de la Gambie, et partager avec eux celui du Cayor. Il était encore obligé d'avoir plus de réserve à l'égard des Portugais, et les mêmes motifs le décidèrent peut-être à oublier ses projets sur Boulam.

Dans ces conditions, il allait concentrer tous ses efforts sur le Sénégal, où les autres Européens n'avaient rien à voir, et ses entreprises, en se limitant à cette vallée, devaient amener des résultats plus solides. Lorsque la Compagnie, avec deux cents serviteurs seulement, prétendait exploiter la contrée qui s'étend d'Arguin à Bissao et de Saint-Louis à Félou, elle tentait une œuvre impossible. Elle avait plus de chances de succès en bornant son ambition à la vallée même du Sénégal.

C'est pendant la première année de son second séjour en Sénégambie que Brüe étudia ses nouveaux projets et prépara les plans qu'il allait suivre désormais. Comme il était resté étranger à la Compagnie depuis 1709, il employa d'abord quelques mois pour se remettre au courant des affaires, prendre des informations et examiner les rapports envoyés par les chefs de chaque poste. Ainsi, Labat nous a appris qu'il exprima son

étonnement lorsqu'il sut que le comptoir de Bintan n'avait pas été créé.

En même temps, il envoya des messagers à tous les chefs indigènes, pour leur annoncer son retour, et renouer ses anciennes relations avec eux. Enfin, il chargea un ingénieur de lever le plan de l'île de Saint-Louis, et cette opération inaugura les travaux de la carte du Sénégal. C'était comme une prise de possession régulière de ce pays au nom du commerce français (1).

Quand il fut débarrassé de ces premières occupations, il voulut entreprendre un petit voyage, et partit le 1er novembre pour aller visiter le lac Cayar. Quoique la saison fût assez avancée, il espérait avoir encore le temps de faire cette exploration avant la baisse des eaux, car les pluies avaient été plus abondantes cette année. Cette course avait d'autant plus d'importance pour lui, qu'il était résolu de s'occuper sérieusement des Maures et des contrées situées au nord du Sénégal. C'était une première conséquence de la nouvelle situation (2).

Il partit avec une barque de vingt tonneaux, dont il confia le commandement à un patron dieppois, nommé Gondebou, qui était au service de la Compagnie depuis longtemps, et qui avait donné des preuves de courage et d'habileté. Il emmenait avec lui dix Français et neuf laptots. Comme la barque marchait lentement, il en profita pour chasser sur la rive du fleuve, dans les environs de Bouxar, et pour faire une visite aux indigènes de ce village. Cependant il refusa de rester à une fête religieuse que ces derniers allaient célébrer; mais leur invitation eut plus de succès auprès des laptots. Il n'arriva que le 4 novembre à l'entrée du canal qui devait le mener au Cayar.

(1) LABAT, t. II, p. 220; t. V, p. 309.
(2) LABAT, t. III, p. 56.

Ce marigot, dont il est difficile d'indiquer exactement la position, car il y en a plusieurs qui remontent vers le même lac, avait une entrée assez étroite, de huit toises de largeur seulement, avec une profondeur de deux toises; mais il devenait plus large et plus profond à mesure qu'on s'éloignait du fleuve. Il traversait un pays riche et cultivé, où l'on apercevait des champs couverts de maïs, de riz et de melons d'eau (1).

Le premier village où l'on arriva s'appelait Ingrin ou Graine, et appartenait à Riquet, un chef du Oualo, qui s'était distingué dans la grande guerre des Yoloffs contre les Maures. Ce seigneur fit deux visites à la barque, et il y eut échange de présents entre lui et le directeur. Malgré ses soixante-quinze ans, ce chef avait encore beaucoup de vigueur et de vivacité, et on comprenait sans peine, en le voyant, que les nègres fussent restés vainqueurs et eussent gardé cette rive, qu'ils ont perdue plus tard. Un détail de ces visites montre combien Brüe était attentif à toute chose. Il avait remarqué que la femme de Riquet, qui assista à la seconde visite, avait des dents d'une blancheur surprenante, et il voulut en connaître la cause. Elle lui montra quelques petits morceaux d'un bois semblable à celui de l'osier, et elle lui dit que les nègres s'en servaient comme d'un dentifrice.

Au-delà d'Ingrin, on arriva à Quédé, un village qui appartenait aux Fouls, car le canal séparait le Oualo des terres du siratik. Mais le seigneur du village, qui vint lui apporter un présent, lui donna une nouvelle fort désagréable. Il lui déclara que sa barque devait partir avant trois jours, si le directeur ne voulait pas être condamné à la laisser dans le pays, parce que les eaux baissaient d'une manière très-rapide. Le seigneur de Cayar ou Cajar, le village qui donnait son nom au lac,

(1) *Croquis du Cayar*, dans la Revue coloniale, 2e série, t. XV. — *Carte du Cayar*, par le capitaine FULCRAND, *ibid.*, t. XVIII, p. 123.

confirma l'exactitude de cette indication, quand il arriva le lendemain.

La nouvelle était d'autant plus désagréable, qu'il se faisait déjà vers la barque un concours extraordinaire de vendeurs et d'acheteurs. Après les deux visiteurs précédents qui étaient du pays, on vit arriver trois Maures, au teint basané et à la barbe longue, avec une suite qui montrait leur importance. Ils offrirent des présents au directeur, un bœuf et de belles pagnes, et Brüe, qui voulait se faire des amis, ne manqua pas de répondre à leur politesse. Il les retint à dîner avec les chefs nègres, et « ces derniers burent copieusement de l'eau-de-vie, » dit la relation. Le directeur reprenait-il ses vieilles habitudes ?

Le troisième jour, plus de cinq cents marchands, Maures ou nègres, accoururent vers la barque avec des chameaux, des ânes, des chevaux et des bœufs, apportant du riz, des fèves, du mil, de l'ambre et des plumes d'autruche, de sorte que les deux rives du marigot étaient couvertes d'hommes et d'animaux. Aussi dut-on prendre des précautions pour que le bateau ne fût pas envahi, car il était impossible d'accepter toutes les marchandises qui étaient offertes. On n'acheta que quatre-vingts barils de grains, mais on prit toutes les autres marchandises, puis on se hâta de partir.

Il résulta de ce départ subit, que le directeur ne put savoir quelle était la nature du marigot par lequel le Sénégal communiquait avec le Cayar. Il semblait cependant que cette voie était véritablement praticable, pourvu qu'on vînt un peu plus tôt ; mais l'expérience ne fut pas renouvelée, et, aujourd'hui, il n'y aurait plus le même intérêt à la tenter, tant le pays semble avoir changé d'aspect.

Lorsque Brüe y pénétrait, en 1714, il voyait partout des champs cultivés, une population relativement nombreuse, et une contrée qui paraissait prospère. Quand les Français y

sont revenus, en 1856, ils n'ont plus retrouvé, ni les villages, ni les riches cultures, ni les populations agricoles; mais la vue de ce pays, où ils s'attendaient à rencontrer une contrée aride, les frappa d'étonnement. « C'était sous un aspect inattendu, disait le chef de l'expédition, que se montrait à nous ce désert mystérieux si redouté. » Cependant la colonne de M. le général Faidherbe ne suivit pas exactement le même chemin que Brüe.

(1) *Revue coloniale*, 2e série, XV, p. 571.

CHAPITRE II.

Le commerce de la gomme, en 1715, et l'exploration du Bambouk par Compagnon, en 1716.

I

La campagne de 1715, qui permit au directeur d'étudier les Maures de près, commença par lui montrer un marché qui ressemblait peu à ceux qu'il avait vus jusque-là.

En effet, les marchands venus du désert ne vendaient jamais d'esclaves de leur race, et ne devaient pas acheter d'eau-de-vie. Ils étaient, au contraire, les seuls à offrir de la gomme, des plumes d'autruche et de l'ambre, et ils ajoutaient à ces marchandises une certaine quantité d'or qu'ils avaient reçu de leurs voisins. Ces deux derniers produits, l'ambre et l'or, dont le volume n'est jamais considérable, donnaient lieu à une fraude assez fréquente; car les commis les achetaient pour leur propre compte, au lieu de les prendre pour la Compagnie. C'était un motif de plus pour Brüe d'aller visiter l'escale du Désert, où il ne s'était pas encore arrêté.

Il se mit en route dès le 7 mars, trois jours après avoir reçu l'envoyé d'un chef Maure, nommé Chamchi, qui l'invitait à se rendre au marché. C'était un avis que ce marabout ne manquait pas de faire donner chaque année, vers la même époque, et qui lui rapportait toujours un présent (1).

(1) Labat, t. III, p. 78.

Jamais le directeur n'était parti si tôt pour remonter le Sénégal. Mais, cette fois, il n'était pas obligé d'attendre la saison des grandes eaux, car l'escale fréquentée par les Maures se trouvait dans la partie inférieure de la vallée où le fleuve est toujours navigable, et la même raison lui permettait encore de rentrer à Saint-Louis aussi tard qu'il voudrait.

Il en profita pour s'arrêter dans un certain nombre de villages, et pour faire des visites à quelques petits chefs qu'il négligeait peut-être autrefois, comme s'il était devenu plus soigneux depuis que son domaine avait été amoindri. Aussi, son journal a raconté ce voyage avec des détails tout nouveaux. D'ailleurs, il semblait éprouver un besoin plus impérieux d'étudier et d'écrire après la longue interruption qui avait suspendu ses travaux.

Il traversa d'abord la région des mangles, et arriva à Maka, où il fit une visite au petit brac. Il longea ensuite de grandes plaines herbeuses, où il vit successivement Serinfaly et les deux Bouxar. Le premier de ces villages appartient au seigneur Caye qui était absent; le petit Bouxar était la résidence d'un autre chef, nommé Ker, qui passait pour un fameux médecin, et le grand Bouxar avait un chantier de construction où les nègres du bas Sénégal achetaient leurs canots.

Quand il eut dépassé les marais qui marquent l'entrée du marigot des Maringoins, il aperçut bientôt les collines rougeâtres et les broussailles qui indiquent la présence du désert, et il arriva le 14 mars à la station où il devait rencontrer les Maures (1).

Comme cette escale appartenait au royaume de Oualo, le brac avait droit à sa première visite. Il fit donc porter à ce prince l'agréable invitation de venir toucher ses coutumes; mais il eut la malheureuse idée de lui envoyer en même temps

(1) LABAT, t. III, p. 95.

quelques flacons d'eau-de-vie. Aussi, le lendemain, l'alquier qui avait porté le message et les présents, revint annoncer que Sa Majesté ayant commencé par s'enivrer, avait besoin de digérer son eau-de-vie, et ne serait visible qu'un jour après.

Cependant le brac Pinda, à qui la relation donne encore le titre de fara, avait eu assez de lucidité pour faire prier Brüe de venir avec sa flotte jusqu'à sa résidence royale, le village d'Inguerbel. Comme il avait attaqué les Maures quelques temps auparavant, il avait peur d'être exposé à des représailles, et il demandait aux Français une démonstration en sa faveur. Le directeur s'y prêta volontiers et se rendit le soir même devant le village royal (1).

Le lendemain 16 mars, il reçut la visite du brac, qui vint avec une suite nombreuse jusqu'à sa barque, mais il n'y laissa entrer que les principaux personnages, parmi lesquels étaient Malo, Caye et Riquet. Après avoir payé à ce prince la coutume qui lui revenait, et dont la valeur montait à cent écus environ, il lui fit une demande qui avait une certaine importance. Il désirait que le marché ouvert aux Maures sur les terres du Oualo fût déplacé et reporté vers un point plus rapproché de Saint-Louis. Mais Pinda le pria de ne rien changer à ce qui s'était fait jusque-là, parce que l'escale du Désert était peu éloignée de sa résidence, et que ce voisinage lui permettait d'appeler plus facilement les Français à son secours.

Le directeur trouva cette observation très-juste. Non-seulement il consentit à laisser le marché où il était, mais il promit encore que la Compagnie soutiendrait toujours le Oualo contre ses ennemis. C'était une sorte de traité d'alliance, et ce traité devait donner d'importants résultats s'il était observé

(1) LABAT, t. III, p. 97.

fidèlement. En effet, l'appui des Français pouvait aider les nègres à conserver leur domaine, et écarter les Maures du pays qu'ils voulaient envahir.

Dans cette entrevue du 17, le directeur avait encore prié le roi de s'abstenir de rien boire, tant qu'il serait sur la barque, mais le prince ne put garder jusqu'au bout la promesse qu'il en avait faite. Cependant il ne s'enivra pas cette fois.

Le même jour, Brüe reçut encore la visite de deux sœurs de Pinda, et le brac revint lui-même le lendemain, avec une de ses femmes et trois de ses filles. Quelques instants après l'entrée de ce roi, on annonça également l'arrivée de Chamchi, en sorte que le directeur vit en même temps les deux chefs avec lesquels il avait à traiter pendant cette campagne. Le nouveau venu était un petit homme âgé d'environ soixante-cinq ans, portant une longue barbe grise, et presque entièrement vêtu de blanc. Pinda, au contraire, qui était plus jeune de vingt ans, était d'une grande taille, et assez gros. Il était le fils du fara Comba, un des princes qui avaient succombé dans la guerre contre les Maures (1).

Enfin, Brüe revint à l'escale du Désert, qui devait se trouver en face du village actuel de Dickten (2). Ce lieu était entièrement solitaire, découvert et entouré d'une plaine stérile. On n'y voyait qu'un grand latanier qui avait poussé sur le bord de la rivière. C'était un des marchés désignés pour la vente annuelle de la gomme, et il était fréquenté par les Maures que la relation appelle Aulad-el-Hagi ou Auled-Delim. Sans doute, les Maures Serin, auxquels appartenait Chamchi, formaient une branche de cette tribu (3).

Ces Aulad-el-Hagi, à qui le commerce de la gomme a

(1) LABAT, t. III, p. 106.
(2) *Revue coloniale*, 2e série, XV, p. 573.
(3) LABAT, t. II, p. 185; t. III, p. 78.

donné une certaine importance, et que les nègres nomment Darmankos, ont été mis par Labat sur le même rang que les Brakna et les Trarza. Mais M. le général Faidherbe, qui les appelle Aidou-el-Hadj, les rattache aux Trarza. Golbery, au contraire, qui a raconté leur origine, en faisait les frères des Brakna. Ce dernier auteur les nommait Ouled-el-Aghi (1).

Le directeur employa la fin du mois de mars à organiser son campement, car les vendeurs qu'il allait voir avaient si mauvaise réputation, qu'on se préparait à un marché comme à une bataille. On éleva d'abord les cases destinées à servir de magasins; puis on les entoura d'un fossé profond et d'un parapet couvert de plusieurs rangées d'épines plantées en haie. La porte devait être gardée par un interprète et deux laptots armés; deux pierriers étaient placés en arrière de cette entrée, et l'artillerie des barques était tournée de façon à protéger l'établissement tout entier (2).

Après cela, il fallut s'entendre avec Chamchi pour ce qui regardait la police du marché, car ce chef avait le droit de fixer le prix de la gomme, d'en déterminer la mesure, et de percevoir un huitième sur toute vente de cette marchandise. De son côté, la Compagnie devait payer ce huitième et nourrir les vendeurs. Cette dernière obligation, qui s'expliquait par la pauvreté des Maures, donnait lieu à de nombreux abus.

Après quelques débats, les deux chefs finirent par s'entendre. Il fut décidé qu'on fournirait à chaque vendeur une provision de vivres proportionnelle à la quantité de gomme qu'il présenterait. On arrêta en outre que le quintal de gomme serait porté de cinq cents livres à sept cents; mais on continua à

(1) LABAT, t. I, p. 244. — FAIDHERBE. *Notice*, p. 78. — GOLBERY. *Fragments d'un voyage en Afrique*, t. I, p. 222. Paris, 1802.

(2) LABAT, t. III, p. 111.

l'estimer à la mesure et non au poids. Rien ne fut changé pour la perception et le payement des huitièmes; mais on s'arrangea, comme à l'ordinaire, pour déduire ce droit du prix déterminé, et le faire retomber sur le vendeur (1).

Ces détails nous permettent de comprendre le caractère particulier du commerce des gommes, dans lequel l'acheteur ne se mettait en relation avec les vendeurs qu'à des époques déterminées, et dans des marchés fixés d'avance. Sans apprécier la valeur du système commercial adopté par les Maures, il faut savoir que l'usage des foires et des escales obligatoires a été maintenu jusqu'à nos jours avec plus ou moins de modifications. Mais il a été attaqué en même temps que les coutumes, vers 1854 (1).

L'escale du Désert voyait sans doute moins souvent les tristes scènes que le commerce de l'eau-de-vie et celui des esclaves occasionnaient sur les autres marchés, mais c'était un champ d'exploitation où le vol était largement pratiqué. Les Maures avaient de nombreuses ruses pour frauder la Compagnie, et les agents de celle-ci le leur rendaient de la façon la plus audacieuse. Aussi, Brüe travailla à faire disparaître ces désordres, qui détournaient les vendeurs des comptoirs français, et procuraient des clients aux marchands d'Arguin (2).

Il eut même ici une révélation assez curieuse sur la conduite de ses commis. « Dès le premier jour de la traite, dit la relation, Mehague, maître-langue de Chamchi, vint trouver le sieur Brüe, et lui dit que tous ceux qui avaient eu la direction de la traite s'étaient toujours accommodés avec lui pour frauder les huitièmes que ce chef des Maures prend sur toute la gomme qui se traite, qu'ils partageaient avec lui ce qui aurait dû

(1) Labat, t. III, pp. 112, 123, 161.
(2) Faidherbe. Notice, p. 81.
(3) Labat, t. III, p. 110.

revenir à son maître, et qu'en reconnaissance de cela il leur faisait traiter en leur particulier l'or et l'ambre gris que les Maures apportaient. » Cette révélation, dont le directeur chercha à profiter dans l'intérêt de la discipline, lui montra une fois de plus combien le commerce de la Compagnie formait d'honnêtes employés (1).

Les ventes commencèrent le 5 avril, et, à partir de ce moment, les caravanes se succédèrent chaque jour. Chacune d'elles comptait de dix à trente bêtes de somme, bœufs porteurs ou chameaux. Les visiteurs étaient d'un aspect sauvage, vêtus de peaux de chèvre, et armés de longues lances. Cependant leurs femmes, qui les accompagnaient, avaient des vêtements plus confortables. Pendant que les hommes s'occupaient du marché des gommes, ces dernières vendaient du beurre, du lait ou de menus objets, comme des boîtes à tabac et des bourses en paille tressée.

Après la foule, on vit bientôt arriver à l'escale des personnages de distinction. Mais la visite la plus intéressante fut celle du seigneur Addi, qui était le chef de la grande tribu des Trarza.

La nouvelle de son approche causa même un terrible effroi à Inguerbel, et Pinda crut d'abord que la troupe signalée par ses espions venait pour l'attaquer. Ce prince se hâta donc de demander des secours au directeur français, et celui-ci, qui reçut le courrier du roi au milieu de la nuit, s'apprêta immédiatement à repousser l'ennemi. Mais on apprit bientôt que le seigneur Addi venait simplement pour faire une visite à Pinda (2).

Cette alerte eut cependant des résultats inattendus. Non-seulement elle resserra l'alliance du brac avec les Français,

(1) LABAT, t. III, p. 120
(2) LABAT, t. III, p. 123.

mais elle fit voir au chef des Trarza combien ces derniers étaient fidèles à leurs amis, et cette circonstance le décida très-probablement à aller voir le directeur.

Ce dernier reçut Addi dans sa barque, qui était bien plus convenable que le comptoir pour les circonstances solennelles, et, après les premières politesses, il engagea bientôt une conversation sérieuse avec son visiteur. Mais il dut se servir d'un double interprète pour causer avec lui, car il fallait que ses paroles fussent traduites successivement en yoloff et en arabe. Chamchi, qui était présent, fut un des deux traducteurs.

Le chef des Trarza parla surtout des Hollandais d'Arguin, montra toute l'amitié qu'il avait pour eux, énuméra les coutumes et les présents qu'il recevait de leur part, et finit par déclarer que si une autre nation venait à prendre leur place, il ne consentirait jamais à traiter avec elle. C'était piquer le directeur au jeu. Celui-ci lui rappela que les Français avaient des droits sur cette île et lui annonça qu'ils ne tarderaient pas à y rentrer. Il ajouta, d'ailleurs, qu'Addi n'aurait pas à s'en plaindre, et qu'il finirait certainement par oublier les Hollandais. En effet, il allait amener ce prince à se dédire lui-même avant la fin de la journée.

Il commença par le retenir à dîner, avec son frère Chamchi et un autre chef maure. Ensuite il se montra si aimable pendant le repas, et régala ses hôtes avec tant de magnificence, que le seigneur trarza oublia bien vite son amitié pour les Hollandais. Avant de se retirer, Addi déclara que ces derniers ne l'avaient jamais si bien traité, et qu'il trafiquerait volontiers avec le directeur, si les Français rentraient à Arguin. Un présent acheva de le gagner, et l'artillerie salua son départ.

Après le chef trarza, on vit arriver le brac, qui venait remercier le directeur de son empressement à lui rendre service. Le lendemain, 10 avril, la principale femme de ce prince

se présenta à son tour avec un certain nombre d'autres dames, et elle fut encore reçue dans la barque avec toute sa suite. Les visiteuses, qui étaient vêtues de pagnes noires, ne tardèrent pas à prendre leurs pipes, dès que la conversation fut engagée, et Brüe dut également se mettre à fumer par politesse. Cependant, quand on leur servit à dîner, ces dames tinrent à manger seules, à la mode des nègres ; mais cela ne les empêcha pas d'apprécier les plats et les pâtisseries qu'on leur servit. Quand elles se retirèrent, elles emportèrent comme cadeaux des miroirs, du corail, de la verroterie et des clous de girofle (1).

La réception fut plus solennelle lorsque la mère et la femme d'Addi arrivèrent le 17 mai. Cette visite prouvait d'une manière évidente que le directeur avait réellement gagné le chef maure, et lui fournissait le moyen de s'assurer une protection puissante auprès des Trarza.

Les deux dames arrivèrent avec une escorte d'hommes armés, qui les suivaient, les uns à pied et les autres à cheval. Elles voyageaient elles-mêmes dans une sorte de chaise découverte, qui était portée par un chameau, et Chamchi, qui était allé au-devant d'elles, marchait en tête de leur petite troupe. Elles furent reçues dans le comptoir, parce que la barque était déjà encombrée de marchandises ; mais on leur rendit les plus grands honneurs. Les hautbois, les tambours et la mousqueterie saluèrent leur entrée, les laptots formèrent la haie sur leur passage, et on les conduisit dans la salle de réception, où quelques dames seulement les accompagnèrent. Les autres personnes de leur suite s'arrêtèrent dans l'antichambre ou dans la cour.

Les nouvelles visiteuses, qui portaient de grandes mantes en toile noire des Indes, montrèrent plus de dignité que les

(1) LABAT, t. III, p. 132.

dames de la cour du Oualo, et furent traitées avec plus de distinction. Il y eut encore un dîner, mais les deux princesses acceptèrent de manger à la française, et autorisèrent Brüe à s'asseoir à leur table. Le directeur les traita aussi d'une manière plus sérieuse dans les cadeaux qu'il leur fit, et auxquels il ajouta une petite provision de confitures et quelques paires de gants parfumés. Désormais il pouvait compter sur Addi.

La foire attirait en même temps des industriels et des montreurs de curiosités. Un jour on donna au directeur un aigle apprivoisé qu'il accepta; plus tard, on lui offrit un crocodile moins bien élevé, qu'il refusa, et, une autre fois, un marabout vint lui raconter des histoires aussi merveilleuses que mensongères. Ce personnage, qui prétendait revenir de la Mecque, obtint le plus grand succès auprès de la foule, et il y eut un folgar en son honneur. Le directeur lui-même lui fit servir à dîner et lui donna quelques mains de papier pour faire des gris-gris. Brüe s'égarait à force d'habileté (1).

Le séjour du Désert, qui le mit en relation prolongée et suivie avec ses employés, lui fournit encore une occasion de s'occuper de la conduite morale de son personnel. Il ordonna donc qu'on fît la prière matin et soir dans le comptoir, qu'on observât les fêtes et qu'on respectât les autres prescriptions religieuses. C'est la seconde tentative de ce genre que signale la relation.

On n'a aucun motif de douter que Brüe ne fût sincère en les faisant, mais on ne peut admettre que la Compagnie désirât véritablement avoir des employés honnêtes, et qu'elle prît des précautions sérieuses pour obtenir ce résultat (2).

Cependant la vente commençait à se ralentir, et l'on touchait à la fin de la foire. Alors il fallut régler le compte des

(1) LABAT, t. III, p. 143.
(2) LABAT, t. IV, p. 140.

chefs, et Brüe commença par celui du brac, qui percevait cinq morceaux de gomme sur chaque quintal vendu, et à qui on achetait sa provision. Mais, après l'avoir payé, il dut encore lui faire des avances pour la valeur de dix quintaux.

Quand ce règlement fut terminé, il alla à Inguerbel, le 24 mai, pour prendre officiellement congé de Pinda. Le palais où il fut reçu, consistait en une tapade ou enclos entourant un certain nombre de cases séparées. Il y assista à une audience judiciaire du brac, fit une visite aux dames de sa famille, vit son chenil, qui renfermait de magnifiques levriers, et accepta un dîner où le prince ne s'enivra pas. Enfin, au moment du départ, ce dernier l'accompagna jusqu'au bord du fleuve, avec toute sa cour, en faisant faire à son cheval les évolutions les plus variées.

Le lendemain, 25 mai, Brüe régla aussi les comptes de Chamchi. Ce prince reçut ses coutumes, vendit sa provision de gomme, paya ses dettes de l'année précédente et obtint aussi des avances qui montèrent pour lui à la valeur de trente quintaux. C'était un usage assez général chez ces princes d'être toujours les débiteurs de la Compagnie.

Après tous ces achats, il se trouva que le directeur avait réuni, cette année, sept cents quintaux de gomme, et, comme le quintal avait été porté à sept cents livres, la campagne donnait le plus magnifique résultat. Il avait en outre reçu un assez grand nombre d'esclaves, fournis peut-être par les chefs nègres, et il emportait également de l'or, de l'ambre gris et de l'ivoire (1).

Le commis qui avait été chargé du marché du Terrier-Rouge, où se rendaient les Brakna, avait été moins heureux. Il n'avait acheté que cent cinquante quintaux de gomme, et il n'avait rapporté ni or, ni ivoire, ni plumes d'autruche, ni

(1) LABAT, t. III, p. 161.

ambre. Il expliqua au directeur que ces dernières marchandises avaient été vendues aux Hollandais, sans compter une grande quantité de gomme qu'on leur avait portée également. Il avait appris aussi que plusieurs vaisseaux étaient venus prendre des chargements à Arguin et à Portendic (1).

Ces renseignements confirmèrent ceux que Brüe avait reçus d'Addi, et lui montrèrent combien la concurrence des Hollandais était dangereuse. Aussi, à son retour, il adressa un mémoire à la Compagnie, pour lui montrer combien il lui importait de faire valoir ses droits sur Arguin. La campagne de 1715 prépara donc la guerre qui eut lieu en 1721 (2). Mais elle a eu surtout de l'importance parce qu'elle a fait connaître le commerce des gommes sur lequel on n'avait que des indications incomplètes. Cependant ce n'est pas Brüe qui a créé ce commerce, car il existait depuis longtemps, et nous savons déjà que Jannequin avait visité, en 1637, le Terrier-Rouge, une des escales où les Maures apportaient leurs récoltes.

C'étaient les anciens Normands qui avaient introduit les gommes du Sahara sur les marchés européens, comme ils avaient essayé de remplacer le poivre des Indes par la graine d'Afrique qu'ils appelaient maniguette. Ils devaient même s'appliquer avec beaucoup de soin à ce trafic, d'autant plus que la traite était peut-être restée étrangère à leurs opérations. Il est certain, en effet, que les marchands de Saint-Louis ne pouvaient acheter beaucoup d'esclaves lorsqu'ils n'avaient aucune relation avec l'Amérique, et surtout à l'époque où les Français n'avaient pas encore fondé leurs colonies des Antilles.

Le commerce de la gomme a ce caractère particulier, qu'il a toujours été entre les mains des maîtres du Sénégal, parce

(1) LABAT, t. III, p. 153; t. II, p. 185; t. I, p. 244.
(2) LABAT, t. III, p. 154.

que cette vallée est la seule qui soit dans le voisinage du désert. Les autres marchands européens ne pouvaient en avoir leur part, qu'en fondant des comptoirs sur la côte inhospitalière du Sahara, et c'est pour cela que les Hollandais et les Prussiens s'étaient établis à Arguin.

Mais ce commerce n'a pas seulement amené des querelles entre les marchands de l'Europe, il a eu plus d'importance encore pour les populations qui habitent au nord de la Sénégambie, et il a causé chez elles de grandes révolutions. Il a fait la fortune des tribus maures, qui étaient fort misérables jusque-là, leur a procuré des ressources relativement abondantes, et leur a donné l'appui des nations étrangères qui se disputaient les produits de leurs forêts.

Ce résultat a été d'autant plus grave, que les Européens ruinaient la race noire au moment où ils enrichissaient les habitants du désert. Aussi, la dernière conséquence de cette révolution a été que les nègres ont eu le dessous dans leurs luttes avec leurs rivaux, qu'ils ont reculé devant eux, et qu'ils leur ont abandonné la rive septentrionale du Sénégal.

Les limites de cette étude ne permettent pas de rechercher combien ce dernier résultat intéresse notre colonie, mais il suffit de rappeler que les Maures, malgré une certaine supériorité sur les nègres, sont beaucoup plus hostiles qu'eux à la civilisation européenne.

Dès qu'on eut reconnu combien la production de la gomme avait d'importance dans le Sahara occidental, on se mit à recueillir des renseignements sur les forêts qui fournissent ce produit, et, plus tard, on fit des recherches pour en trouver de nouvelles. A l'époque de Brüe on en connaissait trois : celle de Sahel, à l'est de Portendic, dans le pays des Trarza; celle d'el Hebiar ou de Lébiar, au nord du lac Cayar, sur le domaine des Ouled-el-Hadj, et celle d'al Fatak ou Alfatak,

dans les terres des Brakna. Dans la suite, on en découvrit deux autres encore (1).

Cependant tous ces avantages du commerce fait avec les Maures n'empêchèrent pas le directeur de reprendre ses projets sur le haut Sénégal. Il voulait toujours exploiter ce riche marché, y établir des forts, s'ouvrir le chemin de l'intérieur et surtout découvrir les mines du Bambouk. Il avait repris cette œuvre immédiatement après son arrivée, dès 1715, ou peut-être dès 1714. Non-seulement il avait donné l'ordre à ses agents d'achever le fort de Saint-Joseph, mais il les avait encore chargés de fonder un autre poste à Kaïnoura, sur la Falémé, à l'entrée du pays de l'or (2).

Le commis qui dirigea cette seconde construction ne dut rencontrer aucune difficulté, car le farim de Kaïnoura avait été gagné autrefois par Apollinaire, et était resté l'ami des Français depuis cette époque. Mais Labat n'a donné aucun détail sur la fondation de ce fort, qui prit le nom de Saint-Pierre, et qui fut probablement élevé en 1715. On ne sait qu'une chose, c'est que ce poste existait au commencement de l'année 1716.

Il donnait à la Compagnie le commerce de la Falémé, lui fournissait le moyen de surveiller les Anglais de ce côté, et ouvrait à ses agents le pays des mines. Cependant cette construction excita une vive défiance chez les habitants du Bambouk, et faillit compromettre les projets que Brüe avait formés sur cette contrée. Aussi, les premiers explorateurs qu'il y envoya se hâtèrent de renoncer à leur entreprise, dès qu'ils connurent les dangers auxquels ils s'exposaient (3).

Il finit cependant par trouver un agent plus décidé, qui

(1) GOLBERY, t. I, chap. VI. — LABAT, p. I, p. 241.
(2) LABAT, t. IV, p. 30.
(3) LABAT, t. IV, p. 31.

accepta la mission d'aller à la recherche des mines d'or. Celui-ci s'appelait Compagnon. C'était un homme prudent, courageux et suffisamment instruit. Il devait obtenir un plein succès dans son entreprise, et il a donné une preuve de son intelligence en traçant la carte de tous les pays qu'il a visités.

Labat a publié cette carte, mais il a moins bien traité le journal que Compagnon dut rapporter aussi de son voyage. Il a tellement abrégé cette relation, qu'il est difficile de mettre son récit d'accord avec le tracé des itinéraires. On essaiera, cependant, à l'aide de ces derniers, de retrouver l'ordre primitif des faits, et de réparer les oublis que l'auteur a commis.

Ce qui augmente la difficulté d'un pareil travail, c'est que Labat ne donne pas même la date d'une seule journée de cette expédition intéressante. Tout ce qu'il nous apprend, c'est que le voyage dura un an et demi, et que Brüe fit deux envois des échantillons de minerai qu'il avait reçus, le premier en 1716, et le second le 18 juin 1717. Si ces indications sont exactes, elles prouvent que Compagnon était déjà dans le Bambouk en 1716, qu'il partit peut-être de Saint-Louis en 1715, et qu'il dut y revenir en 1717 (1).

II

Le voyage de Compagnon dans le Bambouk doit certainement compter comme une des expéditions les plus remarquables qui aient jamais été faites dans l'Afrique occidentale, à cause de l'importance et de l'étendue des gisements aurifères

(1) LABAT, t. IV, pp. 38 et 49.

dont il a signalé l'existence. En effet, dans une contrée dont la superficie est presque de cent à deux cents lieues carrées, il a rencontré de nombreuses mines d'or d'une richesse véritablement extraordinaire. Mais la description qu'il en a laissée est tellement merveilleuse, qu'on éprouve d'abord de la défiance à l'égard de l'explorateur et de son récit, d'autant plus que les gisements dont il a parlé sont peu éloignés de plusieurs de nos forts, et qu'ils n'ont jamais été exploités, sinon par les indigènes.

Cependant on a des preuves qui démontrent d'une manière incontestable que l'agent de Brüe ne s'est pas trompé, et qu'il a rendu un compte assez exact des découvertes qu'il avait faites. Il a pu commettre des erreurs dans ses appréciations, et se tromper dans quelques détails, mais l'ensemble de son récit doit être conforme à la vérité. On le constate en comparant sa relation avec celle des voyageurs contemporains, et surtout avec les rapports des explorateurs qui visitèrent le Bambouk au siècle dernier.

On sait de plus que Labat n'a pas défiguré le journal de Compagnon en l'abrégeant, et le fait mérite d'être signalé, quoiqu'on n'ait aucun motif de soupçonner la sincérité de cet auteur. C'est Prévost qui en a donné la preuve, car il eut d'abord quelques doutes, lorsqu'il reproduisit sa relation sur le Bambouk. Alors il demanda des renseignements à l'administration même de la Compagnie des Indes, qui possédait le Sénégal à cette époque, et les directeurs David et de Prémesnil, qui étaient particulièrement chargés de ce département, lui répondirent que le voyage de Compagnon était d'une authenticité incontestable. Malheureusement, il ne poussa pas ses recherches plus loin, et il n'essaya pas de compléter le récit que Labat en a donné (1).

(1) PRÉVOST, t. II, p. 638, dans une note.

Compagnon, qui était d'abord allé au fort de Saint-Joseph, commença son expédition par une course d'essai qui lui fit connaître la partie septentrionale du Bambouk. Il se rendit directement du poste de Makhana à celui de Saint-Pierre, en traversant la presqu'île qui sépare la Falémé du Sénégal, au lieu de prendre la route qui longeait le bord des deux rivières. Après cela, il revint peut-être sur ses pas, car sa carte indique plusieurs itinéraires dans cette région, comme s'il avait cherché à constater la présence de l'or avant de s'éloigner définitivement du voisinage des comptoirs français.

Ses recherches dans cette partie du Bambouk furent assez heureuses, puisqu'il découvrit des gisements aurifères sur trois points peu éloignés du village de Kaïnoura. Il trouva une de ces mines sur un petit marigot de la rive droite de la Falémé, et les deux autres dans les environs de Naé; mais une de ces dernières avait été abandonnée par les indigènes à cause des eaux qui l'envahissaient, tandis que les deux autres étaient encore exploitées.

Ces découvertes ne lui montraient pas encore des richesses extraordinaires, comme les mines qu'il devait rencontrer un peu plus tard en remontant la rivière, mais elles suffisaient pour l'encourager à continuer ses recherches, et pour lui prouver que cette région contenait véritablement de l'or. Elles nous permettent aussi de contrôler l'exactitude de son rapport, car on a retrouvé ces gisements ou des gisements voisins quand on est revenu de nos jours dans ce pays, et qu'on a essayé de réaliser les projets formés autrefois par André Brüe (1).

(1) Rapport de M. le général Faidherbe sur les mines d'or du Bambouck et la prise de possession de Kéniéba. *Revue coloniale*, 2ᵉ série, t. XX (1858). — Rapport de M. le capitaine du génie Maritz, sur l'exploitation des mines d'or de Kéniéba. *Moniteur de la flotte*, 11 mars 1860. — MADIVAL. *Le Sénégal*, p. 143.

Après ces premières explorations, Compagnon s'apprêta définitivement à partir pour l'intérieur du Bambouk. Il se rendit pour cela au fort Saint-Pierre, où il dut prendre les marchandises qui allaient lui servir de passeport, et il alla demander au seigneur de Kaïnoura une protection qui lui était encore plus indispensable. Non-seulement il voulait obtenir l'appui de ce chef, qui s'était toujours montré l'ami des Français, mais il tenait encore à gagner sa confiance et à lui expliquer une partie de ses projets.

S'il avait voulu parcourir seulement le pays, il aurait pu se mettre tout simplement en route avec ses marchandises, et il aurait eu quelque chance d'être bien reçu, pourvu qu'il se conduisît avec prudence. Mais le titre de marchand ne lui aurait pas permis d'explorer les mines sans éveiller de soupçon, et sans s'exposer aux plus grands dangers. Il se présenta donc au farim comme une sorte de curieux, qui voulait à la fois voir des choses nouvelles et faire du commerce. Qoique ce rôle fût assez difficile à expliquer, il parvint cependant à le faire comprendre au seigneur de Kaïnoura (1).

Une fois ce résultat obtenu, il put enfin s'éloigner du fort Saint-Pierre, et pénétrer dans le cœur même du Bambouk, car sa réputation allait le suivre avec ses guides, qui devaient lui servir de cautions. Ce fut d'abord le fils même du farim de Kaïnoura qui se chargea de l'accompagner jusqu'à l'étape suivante, et d'y chercher pour lui de nouveaux protecteurs. Ils prirent un chemin qui longeait les bords de la Falémé, et arrivèrent bientôt à Sambanoura, qui était situé sur la rive droite de la rivière.

La présence de Compagnon dans ce village, où aucun blanc n'avait jamais pénétré, y causa d'abord une grande émotion. Les habitants furent effrayés de l'audace de cet

(1) LABAT, t. IV, p. 32.

étranger, et leur première pensée fut que le visiteur venait dans le pays pour en préparer la conquête. Aussi, les têtes se montèrent bien vite, et les plus exaltés proposèrent de tuer le voyageur, tandis que les autres demandaient qu'on le fît partir au plus tôt (1).

C'est en ce moment qu'intervint le farim, qui avait reçu les explications du jeune guide, et que les présents de Compagnon avaient achevé de convaincre. Il dit à ses compatriotes qu'ils avaient tort de s'épouvanter, que le blanc était un marchand inoffensif, qu'il donnait ses marchandises à meilleur compte que les Guinéas, et qu'il méritait d'être aussi bien traité qu'eux. Alors la foule commença à s'apaiser, puis elle se calma tout à fait, lorsque le voyageur eut distribué des cadeaux aux principaux habitants. Bientôt même on trouva que l'étranger n'était pas trop barbare, et qu'il avait du sens. Enfin, ces braves nègres se laissèrent tellement gagner qu'ils regardèrent la visite du blanc comme un véritable bonheur pour le pays.

Ces petites scènes, qui se renouvelèrent dans tous les villages traversés par Compagnon, et qui se terminèrent partout de la même manière, montraient combien il était facile de gagner ces populations de l'intérieur. Mais le voyageur aurait-il rencontré le même accueil s'il s'était aventuré tout seul dans les pays du littoral, dans le voisinage même des comptoirs européens?

L'amitié des nègres de Sambanoura permit à Compagnon d'explorer une seconde région aurifère, qui était au sud-est de ce village, à quelque distance de la Falémé. Elle formait une sorte de plateau sablonneux, et les indigènes y recueillaient de l'or en lavant simplement les terres. Ce gisement devait se rattacher à une mine nommée Nambia, que Golbery compte

(1) Labat, t. IV, p. 36.

parmi les principales de cette contrée, mais sur laquelle on n'eut jamais des renseignements bien précis (1).

En quittant Sambanoura, le voyageur continua à s'avancer dans la direction du midi, en suivant les bords de la Falémé, et ce chemin le conduisit à Saissandin, qui doit exister encore aujourd'hui sous le nom de Sansanding. Cette partie de son voyage se fit probablement sans incident remarquable; mais les difficultés durent augmenter quand il atteignit Ségalla, et qu'il rencontra une nouvelle région aurifère. Elles furent plus grandes encore, quand il voulut examiner la terre qui contenait le précieux métal, et surtout quand il prétendit en ramasser des échantillons.

Voici comment Labat a raconté ces tentatives, sans désigner cependant la contrée précise où elles eurent lieu. Les nègres, dit la relation, « lui refusaient même de la terre ou des pierres de leurs mines, quoiqu'il offrît de les acheter au prix qu'ils y mettraient eux-mêmes, et qu'il les assurât et les fît assurer par ceux qui le protégeaient, que ce n'était qu'une simple curiosité de leur terre, afin d'en faire lui-même des cassots ou des têtes de pipe. Ils écoutaient ses raisons, mais ils en revenaient toujours à dire qu'il n'était pas vraisemblable que la seule curiosité de voir leur pays, et d'avoir de la terre à faire des cassots, fît venir un homme de si loin, et avec tant de peine. » Alors, ils en concluaient qu'il s'agissait tout simplement de reconnaître leurs mines et de s'en emparer. Se trompaient-ils entièrement (2)?

D'ailleurs, la région semblait devenir plus riche à mesure qu'on avançait dans le midi, et par conséquent les difficultés devaient y augmenter encore. Heureusement, le voyageur trouva un nouveau protecteur dans ce pays, car il fut très-bien

(1) GOLBERY, t. I, pp. 436 et 462. — LABAT, t. IV, p. 55.
(2) LABAT, t. IV, p. 36.

accueilli par le farim de Toraco, un village dont la carte, publiée par Labat, n'indique pas la position. Mais on sait que les domaines du seigneur de Toraco s'étendaient sur la rive droite de la Falémé, presque en face de Farabana, qui se trouvait sur la rive gauche, et qui existe encore aujourd'hui.

Ce farim possédait la riche localité de Guinguifaranna, qui était presque tout entière remplie d'or. Non-seulement il permit à Compagnon de prendre autant d'échantillons qu'il voudrait de ce terrain; mais, dit la relation, « pour lui faire voir combien ce pays était abondant en ce riche métal, et qu'il n'était pas même besoin de travailler beaucoup et de creuser, il fit prendre de la terre au premier endroit et sans choix, la fit laver en sa présence, et on trouva au fond de la sébile un or très-pur et qui fondait avec la dernière facilité (1). »

Pendant qu'il était à Toraco, Compagnon envoya aussi un nègre à Silabali, un village de la rive gauche, qui avait également des mines, et il chargea ce messager de recueillir pour lui du *guinguan* ou de la terre dorée, et de lui acheter des cassots. Ces achats avaient l'avantage de lui fournir des échantillons de tous les terrains, et de confirmer sa réputation d'amateur de pipes. Mais les habitants de Silabali ne furent pas d'aussi bonne composition que le farim de Toraco. Ils chassèrent l'envoyé, et lui recommandèrent de porter leurs compliments à ce protecteur du marchand étranger. Ils lui faisaient dire qu'il fallait être fou pour recevoir un blanc dont l'unique intention était de les voler après avoir examiné le pays.

Cette réponse fut rapportée fidèlement, et répétée au farim en présence de Compagnon même. Celui-ci répliqua tout simplement qu'il fallait être plus fou encore pour s'effrayer de l'arrivée d'un blanc, et refuser de lui vendre un peu de terre.

(1) LABAT, t. IV, p. 48.

D'ailleurs, il paya généreusement le commissionnaire, comme si ce dernier avait réussi dans sa mission et, quand un autre nègre se présenta pour renouveler la tentative, il répondit avec le même calme qu'il ne tenait pas à cette terre. Cependant il ajouta qu'on ne lui en refuserait plus, dès qu'on le connaîtrait bien. En effet, la défiance se dissipa encore une fois, et on lui procura tout ce qu'il voulut, cassots et terre.

Mais on comprend mieux pourquoi il se faisait collectionneur de cassots, quand on sait que ces pipes contenaient presque toujours des grains d'or. C'est un fait que Labat a signalé de la manière la plus expresse. « On y voit de tous côtés, dit-il, des paillettes d'or, tantôt plus, tantôt moins grandes. Les nègres appellent la terre dont ils les font *guinguan*, c'est-à-dire terre d'or ou dorée. » L'auteur ajoutait encore un détail qui servait de preuve à son affirmation. « Ceux qui n'ont jamais vu des cassots, écrivait-il, pourront contenter leur curiosité quand il leur plaira; j'en ai, et je me ferai un plaisir de les leur montrer (1). »

La limite extrême de la course de Compagnon sur les bords de la Falémé, fut Dhiakalel, qu'il nommait Guiacalel, en sorte qu'il est allé un peu moins loin, dans cette direction, que M. le lieutenant Pascal qui a revu ce pays de nos jours. Mais, outre que l'exploration de 1860 a donné moins de renseignements sur les mines d'or que celle de 1716, elle a encore laissé de côté une grande portion des contrées parcourues par le commis de Brüe (2).

A Dhiakalel, celui-ci quitta le bord de la rivière et s'avança dans l'est jusqu'à Dambanna. Mais, comme il ne trouva plus d'or dans cette dernière région, il revint sur ses pas jusqu'à

(1) Labat, t. V, pp. 53 et 38.

(2) Pascal. *Voyage d'exploration dans le Bambouk.* — Revue algérienne, t. III, p. 137.

Guinguifaranna, pour prendre une nouvelle direction. Cette fois, il se porta du côté du nord-est, dans le centre même de la presqu'île du Bambouk.

Tout ce pays présente une multitude de hauteurs, qui forment des chaînes allongées, des cônes ou des buttes au sommet aplati. Le sol est composé de dépôts divers, graviers quartzeux, roches arénacées, couches argileuses, et le tout est supporté par un terrain de grès ferrugineux, à côté duquel on a aperçu quelques bancs de trachyte. Au milieu de cette région tourmentée, dans le centre de la presqu'île, il y a une longue vallée qui se dirige du sud-est au nord-ouest, et au fond de laquelle coule le Sanou-Kholé, la Rivière d'or. La source de cette rivière est dans un angle formé par deux lignes de collines qui la suivent dans tout son cours jusqu'à sa jonction avec la Falémé (1).

Compagnon se dirigea vers cette vallée centrale, et en explora d'abord la partie supérieure où se trouvait le village de Tambaoura. Les cartes d'aujourd'hui ne marquent plus ce village, mais elles en donnent le nom aux montagnes voisines, particulièrement à la chaîne orientale qui est la plus élevée. Il y avait là une mine plus merveilleuse encore que toutes celles que le voyageur avait visitées. « Elle est, dit Labat, d'une richesse surprenante, et produit un or très-pur, et, quoique tous les environs, à quinze ou vingt lieues, soient si remplis de mines qu'on a été obligé de négliger de les marquer sur la carte, parce que cette quantité de croix aurait causé de la confusion, on peut dire que celle de cet endroit l'emporte infiniment sur toutes les autres (2). »

Cette mine, que le voyageur de Brüe désigna comme la

(1) BERG. *Composition géologique du pays de Kéniéba.* — Revue algérienne, t. II, p. 70. — GOLBERY, t. I, chap. XI.

(2) LABAT, t. IV, p. 50.

plus riche de toutes, et qui était voisine du village de Netteko, est très-probablement celle que les voyageurs du siècle dernier appelaient Natakon. Celle-ci eut, en effet, une grande réputation à cette époque, et attira un certain nombre d'explorateurs français et anglais, qui suivirent les traces de Compagnon et qui allèrent la visiter.

Leurs récits confirmèrent le rapport du premier explorateur, et Golbery en a donné un résumé qu'on peut comparer à celui de Labat. « Ce qui paraît certain, dit-il, c'est que le monticule de Natakon est un amas d'or en petits grains et en paillettes, mêlés à une terre grasse et argileuse, à beaucoup de sable d'émeri, à de la mine de fer en grains, et à de petits morceaux d'émeri concassés, qui sont toujours superficiellement chargés d'or; qu'il n'est pas un seul pied cube de ce monticule qui ne soit chargé de ce métal (1). »

Malgré cette richesse de la vallée de Sanou, qui devait en rendre les habitants beaucoup plus défiants, il semble cependant que Compagnon ne rencontra aucune difficulté dans cette région. Sa réputation était faite, et on n'avait plus peur de lui. « Le sieur Compagnon, dit Labat, s'était si bien insinué dans l'esprit de ces peuples, qu'ils ne le regardèrent plus avec cette défiance qu'ils avaient eu tant de peine à vaincre dans le commencement qu'il entreprit de parcourir et de reconnaître ce pays. Les farims et les peuples l'aimaient, le conduisaient dans leurs mines, lui faisaient des présents en échange des siens, et lui laissaient prendre de la terre, du tuf, des macassites, tant qu'il en voulait. »

Après avoir exploré le district aurifère de Netteko et de Tambaoura, le voyageur prit la direction du nord-ouest, et suivit la vallée du Sanou, pour revenir vers Saint-Pierre. Il arriva bientôt à un second Farabana, qui est au milieu de

(1) Golbery, t. I, p. 438.

cette vallée, à une distance à peu près égale de la source et de l'embouchure de la rivière. Il trouva sur ce point une nouvelle région abondante en mines, et il visita plusieurs gisements aurifères dans le voisinage de Farabana. Cependant sa carte imprimée ne donne pas le nom de la localité la plus riche de ce canton, celle de Semayala, qui est située à quelques lieues du village, sur la rive gauche du Sanou. Cette mine, qui n'avait pas moins d'importance que celle de Netteko, et qui a attiré autant de visiteurs, a été particulièrement explorée par Pelays en 1730 (1).

Avant de rentrer au fort Saint-Pierre, Compagnon rencontra encore une dernière contrée aurifère, près du village de Touret-Condat. Mais, comme il ne l'a pas marquée sur sa carte, il est possible qu'elle n'ait été découverte qu'après son passage. D'ailleurs, elle n'était pas exploitée, parce que les nègres y avaient rencontré des roches plus dures et des sulfures arsénicaux qui les avaient rebutés. On s'explique donc qu'elle n'ait pas été remarquée par le voyageur.

Celui-ci arriva enfin à Saint-Pierre, et c'est de là qu'il envoya, sans doute, les échantillons de minerai que le directeur reçut en 1716. Il est probable encore qu'il passa dans ce fort ou dans celui de Makhana la saison des pluies qui dure quatre mois dans le Bambouk. Mais, dès que le beau temps fut revenu, il se remit en route pour explorer la partie orientale du pays.

Malheureusement, le récit de cette nouvelle campagne manque tout entier dans la relation de Labat, qui s'est contenté de l'indiquer de la façon la plus sommaire. Cependant on peut en retrouver quelques détails en consultant la carte de Compagnon.

Le pays que le voyageur parcourut cette fois est arrosé par

(1) Golbery, t. I, p. 460.

une rivière nommée Guianon ou Dianou, qui sort du même centre montagneux que le Sanou, mais qui coule directement vers le Sénégal, tandis que l'autre se rend vers la Falémé. Il se décida d'autant plus volontiers à suivre cette vallée qu'elle avait été indiquée déjà par de La Courbe comme un chemin qui pouvait conduire dans le Bambouk (1). Il espérait qu'elle lui montrerait autant de richesses que celle du Sanou, et il la remonta dans toute sa longueur, sans en suivre cependant les bords mêmes.

Mais ses recherches ne furent pas heureuses de ce côté, car il n'a marqué aucune mine le long de la route qu'il suivit. Il aurait pu cependant trouver un centre aurifère sur la rive gauche du Dianou, entre cette rivière et le Sanou, si Golbery ne s'est pas trompé sur la mine de Kombadyrié qu'il a indiquée dans cette contrée, et qu'il a citée comme une des quatre principales du Bambouk (2).

Après avoir constaté qu'il y avait peu de découvertes à faire dans la vallée orientale, Compagnon se décida à revenir dans celle qu'il avait déjà visitée l'année précédente, et à la parcourir une seconde fois. Mais il prit un nouveau chemin pour aller de Netteko à Farabana, car sa carte a marqué deux itinéraires entre ces deux villages, et il s'éloigna encore une fois de son ancienne route entre Farabana et Saint-Pierre, où il dut rentrer en 1717, avant la saison des pluies.

La nouvelle course qu'il venait de faire lui permettait de comprendre la forme générale du Bambouk septentrional. Ce pays est arrosé par les deux rivières du Dianou et du Sanou, qui sortent du massif de Tambaoura, et que l'on appelait jadis le kholé ou kholez oriental et le kholez occidental. Il offre

(1) Compagnon a indiqué ce détail dans sa carte; il a écrit le long du Dianou : Guianon colez, marigot par lequel M. de La Courbe voulait aller à Bamboucq.

(2) Golbery, t. I, pp. 433 et 466.

un certain nombre de vallées, où l'eau s'amasse et où l'air circule mal, en sorte que le climat en est généralement chaud et malsain (1).

La carte que Compagnon a tracée de cette contrée est d'autant plus intéressante qu'elle a conservé presque toute sa valeur pour beaucoup de détails très-importants. Ainsi, elle est encore la seule qui donne des indications pour la partie supérieure de la vallée du Sanou, au sud de Farabana : toute cette région, c'est-à-dire la partie du Bambouk qui est la plus riche en or, n'a été visitée ni par M. Pascal ni par personne de nos jours.

Outre sa carte et son rapport sur les mines d'or, Compagnon a dû fournir encore la plupart des renseignements que Labat a donnés sur la nature, les produits et les habitants du Bambouk. La plus curieuse de ces indications est celle qui concerne la population de cette contrée. C'était là, en effet, que se trouvaient en présence les Malinkés, nommés Malincops par la relation, et les Mandingues leurs rivaux. Les premiers étaient les anciens propriétaires du pays, et les autres y étaient venus en conquérants pour y apporter le mahométisme, comme le raconte Golbery (2).

Cette rivalité des Mandingues et des Malinkés, et la résistance de ces derniers à la religion de Mahomet, nous expliquent le caractère particulier du Bambouk, et le rôle qu'il a joué de nos jours, dans les grandes guerres qui ont bouleversé le Sénégal. Ce pays a toujours gardé quelque chose de son ancienne haine contre le mahométisme, et c'est à cause de cela qu'il a lutté avec plus d'énergie contre les Fouls qui renouvelaient la propagande armée des Mandingues. Déjà même il avait montré cette antipathie dans une autre circons-

(1) GOLBERY, t. I, pp. 381, 411 et 412.
(2) GOLBERY, t. I, p. 419. — LABAT, t. III, p. 372.

tance, car il avait chassé tous les marabouts dans une révolution dont la date n'est pas connue, mais qui est antérieure au XVIII[e] siècle (1).

Golbery, qui a donné ce dernier renseignement, a rapporté encore que les Portugais avaient occupé le Bambouk au XVI[e] siècle, et que leur passage dans ce pays y avait laissé un certain nombre de mots de leur langue, comme le nom du Sanou, qu'on appelait encore Rio-d'Ouro. M. le général Faidherbe, qui a rappelé ce dernier fait, a ajouté que le nom de Rio-d'Ouro se trouvait même sur la carte de Compagnon.

Il est difficile de savoir si réellement les Portugais ont visité ce pays et s'ils y ont laissé quelques expressions de leur langue; mais il est certain que le nom cité par Golbery, et rappelé par M. le général Faidherbe, ne se trouve pas dans l'édition primitive de la carte de Compagnon, celle que Labat a publiée, et qui est la seule authentique. Quant à l'exploration même du Bambouk par les Portugais, il est certain encore qu'elle n'est attestée par aucun document connu. Par conséquent, on ne peut nier à l'envoyé de Brüe l'honneur d'avoir décrit le premier les mines d'or du haut Sénégal, et d'en avoir, avant tout autre, signalé l'existence en Europe.

D'ailleurs, il est fort étrange que Golbery, qui cite toutes les explorations dont les mines du Bambouk ont été l'objet avant la fin du XVIII[e] siècle, ne dise rien de celles qui eurent lieu de 1717 à 1720. Outre l'expédition des Portugais, il rappelle les entreprises des directeurs qui se succédèrent au Sénégal à partir de 1730, et les voyages des Anglais qui furent un moment les maîtres de Saint-Louis après la guerre de sept ans, mais il ne raconte pas les découvertes de Compagnon. Cet oubli prouve combien l'histoire de Brüe et de son époque

(1) GOLBERY, t. I, p. 423. — FAIDHERBE. *Revue coloniale*, t. XX, p. 674.

a été mal connue, même de ceux qui ont fait des études spéciales sur le Sénégal.

Pour ce qui regarde Compagnon lui-même, il faut ajouter que cet employé dut partir pour la France immédiatement après avoir terminé son exploration du Bambouk, car d'autres commis continuèrent les recherches qu'il avait commencées. Il se fixa à Paris, et Labat rappelle qu'il y exerçait la profession d'entrepreneur et maître maçon en 1725, au moment où il publiait lui-même son ouvrage.

CHAPITRE III.

Première carte du Sénégal et traité avec les Trarza. — Voyage de Géba, achat du Sénégal par la Compagnie des Indes et deuxième retour de Brüe.

I

Après son voyage à l'escale du Désert, en 1715, Brüe resta deux ans sans entreprendre lui-même aucune course nouvelle. Il employa ce temps à un triple travail, à préparer l'acquisition des mines du Bambouk, à négocier un traité avec les Trarza, et à faire lever la carte du Sénégal.

A l'égard des gisements aurifères du bassin de la Falémé, il sollicita auprès de la Compagnie pour qu'elle se décidât à profiter de la découverte de Compagnon, et il chargea en même temps de nouveaux commis de compléter les recherches que ce voyageur avait commencées. Il fit continuer cette exploration jusqu'en 1720, c'est-à-dire jusqu'au moment où il quitta le Sénégal pour la seconde fois. Mais le livre de Labat ne donne absolument aucun détail à ce sujet, et il faut y recueillir quelques lignes éparses pour connaître le résultat de ces recherches (1).

On y voit cependant que les habitants du Bambouk continuèrent à bien recevoir les agents que le directeur envoya, après Compagnon, pour examiner le pays « et entretenir les

(1) Labat, t. IV, p. 55.

alliances que le premier avait faites avec les farims et les bonnes gens de tous ces endroits (1). » Ils finirent même par permettre aux Français de marquer les mines, et de jalonner la contrée avec des *raques* ou des perches de bois numérotées. Ce dernier fait ressort d'un autre passage où Labat indique la position d'une mine, en disant qu'elle se trouve « à dix-sept lieues de l'embouchure de la Falémé, dans le Niger, et à la trente-sixième raque de bois à droite (2). »

Mais l'auteur a expliqué avec beaucoup plus de détails comment Brüe comptait s'y prendre pour exploiter les mines du Bambouk et pour en acquérir la propriété ou la libre jouissance.

D'abord, le directeur avait démontré à la Compagnie que cette exploitation ne serait pas fort coûteuse. Pour y arriver, il voulait simplement qu'on élevât un nouveau fort dans la vallée de la Falémé, au-dessus de Kaïnoura, dans les terres du farim de Toraco, qui était devenu l'ami dévoué des Français. Avec cela, il proposait de construire un second fort qui serait en charpente, et qu'on transporterait sur le lieu même de l'exploitation. Il pensait que le personnel nécessaire pour les travaux et pour la garde des postes, en y comprenant même celui de Saint-Pierre, ne devait pas dépasser 210 hommes, dont 144 soldats, et il estimait que la dépense annuelle monterait à 90,250 livres seulement.

Dans le tableau où il indiquait la solde de tous ces employés, Brüe comptait 200 livres pour un simple soldat, 400 pour un chirurgien, 500 pour un charpentier, 600 pour le commandant d'un fort, et 3,000 pour le commandant en chef, qui devait être en même temps le directeur des travaux. Ces chiffres nous font voir combien la rétribution des serviteurs de la Compagnie était modeste.

(1) Labat, t. IV, p. 46.
(2) Labat, t. IV, p. 55.

Mais ce n'était pas tout d'avoir les hommes et le matériel, il s'agissait encore de s'établir dans le pays des mines, et cela pouvait se faire de deux manières, en vertu d'un traité régulier ou de vive force. Voici comment cette partie du projet de Brüe a été expliquée par Labat.

« Il ne faut pas, dit-il, s'imaginer entrer dans ce pays à main armée, ni s'emparer de haute lutte des endroits où nous avons marqué qu'étaient ces riches mines. La loi de Dieu nous défend d'envahir le bien d'autrui, et il n'y a aucun prétexte qui puisse effacer ou diminuer le crime et le blâme qui y seraient joints si nous allions, de gaieté de cœur et poussés par notre seule convoitise, attaquer des gens dont nous n'avons aucune raison de nous plaindre, et sur les terres desquels nous n'avons aucun droit.

« Le moyen le plus sûr, le plus honnête, le plus conforme aux lois de la raison et du christianisme, est de continuer le commerce avec eux comme il est établi, et de tâcher de s'insinuer tellement dans leurs esprits, qu'ils nous poussent eux-mêmes à nous établir chez eux, et à y bâtir des comptoirs fortifiés, ou sur les terres qu'ils nous auraient cédées de leur plein gré ou que nous aurions achetées d'eux. Il ne serait pas difficile après cela de traiter avec les farims, ou pour acheter la propriété de quelques mines, ou pour les faire valoir à certaines conditions dont on serait convenu (1). »

On est heureux de rencontrer cette belle théorie de la justice appliquée aux populations africaines, et elle repose la pensée après les tristes tableaux que l'histoire de Brüe nous avait montrés. Elle nous réconcilie un peu avec cet homme, car Labat semble lui en attribuer tout le mérite : « C'est sur ce principe, dit-il, que le sieur Brüe a souvent proposé à la Compagnie qu'il était nécessaire d'avoir trois forts. »

(1) LABAT, t. IV, p. 59.

Ce fait prouve que le directeur avait conservé un fond véritable d'honnêteté et de religion, dans la position fausse qu'il avait acceptée. On dirait même qu'il y avait eu une sorte de transformation chez lui depuis son retour en Afrique, car la seconde période de sa vie ne présente plus les scènes malheureuses que la première nous avait offertes.

Les projets qu'il avait formés pour l'exploitation des mines du Bambouk et pour le développement du commerce dans toute la vallée du Sénégal, l'amenèrent naturellement à l'idée de faire dresser la carte de ce pays. Il chargea donc quelques ingénieurs d'exécuter ce travail, et l'on vit pour la première fois une expédition scientifique pénétrer dans les terres du continent africain. Malheureusement, Labat a encore oublié de nous donner des détails sur cette opération, qui semble avoir duré plusieurs années, et il faut encore recueillir quelques phrases éparses dans son livre, pour établir ce fait intéressant.

Le travail avait peut-être commencé en 1714, lorsqu'un ingénieur avait mesuré l'île de Saint-Louis. Trois ans plus tard, un autre ingénieur dressait la carte de l'Ile à Morfil, et voici comment Labat nous l'apprend. « Cette île est fort peuplée, dit-il, quoiqu'on ait marqué assez peu de villages sur les bords, et point du tout dans son milieu; cela est venu de la négligence de l'ingénieur qui en a levé le plan par ordre de M. Brüe, en 1717; il s'est contenté de marquer les lieux où il s'était arrêté, et il nous a privé du plaisir de connaître combien cette île renferme de villages et de peuples. » Un peu plus loin, il fait la même réflexion sur l'île de Bilbas, qui forme la partie orientale de l'Ile à Morfil (1).

Comme le directeur n'avait aucun motif d'avoir la carte particulière de cette partie du Sénégal, il est bien évident que

(1) Labat, t. II, p. 192.

les opérations de ses ingénieurs durent s'étendre à la vallée tout entière. D'ailleurs, les cartes détaillées que Labat a publiées sur chaque région de ce vaste bassin ne laissent aucun doute à ce sujet.

Ce travail ne dut pas marcher bien rapidement, car il est probable que le personnel à qui on le confia était peu nombreux, et surtout inexpérimenté. Quand les premières opérations furent terminées, un ingénieur plus habile fut appelé au Sénégal, en 1718, et fut chargé d'en vérifier l'ensemble. Celui-ci parcourut la vallée tout entière, et trouva que le fleuve avait un cours de 187 lieues, des rochers de Félou à son embouchure (1).

Pendant ce temps, les officiers qui commandaient les différents postes de la Compagnie, et ceux qui étaient à la tête de sa petite marine, étaient chargés de faire le relèvement hydrographique de toute la côte, d'abord dans la partie qui s'étend au sud du Sénégal jusqu'à l'archipel des Bissagos ou même jusqu'à la Sierra-Leone, et plus tard, dans la région septentrionale jusqu'au cap Blanc. Quoique ces agents ne fussent pas toujours au fait d'un pareil travail, ils réunirent cependant une foule de renseignements précieux, qui permirent de dresser une carte détaillée de tout le littoral, sur une étendue de dix à douze degrés.

Tous ces matériaux furent ensuite remis à d'Anville, qui débutait en quelque sorte dans sa carrière de géographe, et qui dessina les trois principales cartes de l'ouvrage de Labat : la carte d'Afrique, la carte de la Concession et la carte de la vallée du Sénégal. Les autres ne portent pas sa signature, quoiqu'elles soient peut-être aussi de lui, ou qu'elles aient été dressées sous sa direction.

Si Brüe avait été aussi heureux dans le choix de l'écrivain

(1) LABAT, t. II, p. 157.

qui devait utiliser les notes de son journal, il aurait obtenu depuis longtemps la réputation à laquelle ses travaux lui donnent droit.

Toutes les cartes qui ont été faites avec les matériaux fournis par ce directeur, et qui ont été publiées par Labat, sont riches de détails; mais elles ne sont pas exactes et elles défigurent l'étendue du pays, parce qu'elles ont été dressées d'après des méthodes défectueuses. On peut en juger par celle du Sénégal, qui est cependant la plus soignée. D'Anville n'y a marqué aucun degré de longitude, et il a mis une distance de 7° 40′ entre l'embouchure de la Falémé et celle du Sénégal, tandis que cette distance n'est en réalité que de 4° 15′. Une erreur pareille prouve que les ingénieurs n'avaient fait aucune observation astronomique précise pour la longitude; mais on ignore par quel procédé ils avaient mesuré les distances.

Les latitudes sont mieux indiquées dans cette carte; celle de l'embouchure du fleuve est exacte, et celle de l'embouchure de la Falémé ne présente qu'une erreur de 15′ environ. D'ailleurs, Brüe lui-même avait déterminé la latitude de plusieurs points pendant ses voyages (1).

Il est évident que ces différentes cartes ont perdu une grande partie de leur utilité depuis qu'on en a fait de plus exactes. Cependant il en est une qu'on a continué à consulter jusqu'à nos jours. C'est la carte hydrographique de la région d'Arguin, qui fut dressée par Périer de Salvert, dans ses expéditions de 1721 et 1724 (2). Les autres même ont conservé une certaine valeur, parce qu'elles permettent de juger des nombreux changements survenus au Sénégal depuis un siècle et demi. Ces changements sont de deux sortes, les uns politi-

(1) Labat, t. III, p. 324.
(2) De Kerhallel, t. I, p. 353.

ques et les autres physiques. Ces derniers s'expliquent sans peine par la présence d'un fleuve que les pluies font déborder chaque année, et qui se répand sur un terrain meuble facile à transformer. Les autres sont le résultat des révolutions politiques dont nous avons signalé les causes.

L'importance des travaux géographiques exécutés à l'époque de Brüe devient plus frappante encore si l'on examine ce que les autres Européens ont fait vers le même temps dans les contrées voisines du Sénégal. Sans entrer dans aucun détail à ce sujet, on peut affirmer d'une manière générale que, de tous les peuples qui avaient des établissements sur la côte occidentale, du cap Blanc à l'embouchure du Niger, les Français ont tenu de beaucoup le premier rang par leurs travaux scientifiques et leurs publications. Aucune autre nation n'a fait faire dans ce pays autant d'explorations et autant d'études dont la science ait profité.

Pendant que les ingénieurs de la Compagnie poursuivaient leurs opérations, Brüe entreprenait avec les Maures Trarza une négociation qui devait aboutir à un traité, et réaliser les plans qu'il avait formés dans son voyage de 1715. Mais cet événement est encore mal raconté par Labat, qui s'est contenté de le signaler sans aucun détail. Cependant il est possible d'en comprendre la portée et le caractère, car l'auteur a donné de nombreux renseignements sur les populations du Sahara occidental, et sur les intérêts qui les agitaient.

Il y eut d'abord quelques querelles entre les Français et les Maures établis vers l'embouchure du Sénégal. « Le sieur Brüe, dit la relation, étant directeur général de la concession pour la seconde fois, reçut quelque mécontentement d'un seigneur maure qui demeurait au nord de la rivière. Alors il fit partir deux barques armées pour punir ce chef. Ceux qu'il envoya le firent *à merveille;* les cases furent pillées et brûlées, on enleva les marchandises et les esclaves; les barques furent

bientôt remplies de chèvres et de moutons, mais on ne put y faire entrer soixante-dix bœufs qu'on avait pris (1). »

Alors on confia la garde de ces animaux à un seigneur nègre du voisinage, qui se nommait Malicoury. Celui-ci, qui était en même temps l'allié des Maures et celui des Français, rendit le troupeau à son propriétaire, et envoya au directeur soixante-dix de ses propres bœufs. Brüe admira l'habileté généreuse de ce nègre, qui savait rester l'ami de deux voisins brouillés entre eux; aussi l'employa-t-il plus tard dans ses négociations avec les Trarza.

Cette petite querelle, qui avait fait ressortir la prudence diplomatique de Malicoury, n'avait aucune importance en elle-même; cependant c'était le premier acte d'une rivalité qui devait amener de longues guerres. En effet, les Maures, qui avaient combattu contre les nègres seuls, se trouvaient désormais en face des Français, et allaient leur disputer la vallée du Sénégal. De leur côté, les maîtres de Saint-Louis, qui s'étaient établis à la limite du désert et du Soudan, étaient forcés d'intervenir dans les luttes des deux races ennemies et pouvaient en devenir les arbitres.

Brüe, qui a commencé le premier la guerre contre les tribus du Sahara occidental, est aussi le premier qui ait fait connaître ces populations. Il a donné des renseignements sur les deux grandes confédérations des Brackna et des Trarza qui ont encore la même importance aujourd'hui, et sur les Ouled-el-Hadj qui occupent toujours une place à part quoiqu'ils n'aient pas conservé leur indépendance.

Ces indications étaient tellement neuves qu'on a longtemps reproché à Labat d'être en désaccord avec Léon l'Africain, et Walckenaer lui-même a répété ce reproche exprimé déjà par Prévost. Mais les voyageurs contemporains ont montré

(1) LABAT, t. I, p. 192.

que Brüe et son historien avaient raison. Ils nous expliquent encore pourquoi le directeur du Sénégal a pu hésiter sur la race à laquelle ces tribus appartiennent, car la relation les appelle tantôt des Maures, tantôt des Arabes. En effet, les confédérations des Brakna et des Trarza sont composées de tribus arabes et de tribus berbères; mais l'élément arabe l'a emporté chez elles, tandis qu'il a eu le dessous chez leurs voisins, les Douaich, et que les Ouled-el-Hadj sont aussi des Berbères (1).

Parmi les renseignements que Brüe avait recueillis sur ces populations, le plus intéressant est celui qui nous fait connaître la rivalité des Trarza et des Brakna, car l'hostilité des deux confédérations s'est manifestée par de nombreuses guerres au siècle dernier, et dure encore de nos jours. Elle s'était formée, d'ailleurs, d'une manière toute naturelle, et elle était en quelque sorte la conséquence de la position géographique des deux peuples rivaux.

Les Trarza, qui occupaient les côtes de l'Océan, avaient seuls profité d'abord du commerce des Européens, tandis que les Brakna, qui étaient établis dans l'intérieur, en avaient été privés pendant longtemps. Cependant la situation avait changé, lorsque les Français étaient venus au Sénégal, et avaient ouvert le marché du Terrier-Rouge. Alors les Brakna s'étaient relevés et avaient pu s'affranchir de l'espèce de dépendance à laquelle ils avaient été condamnés à l'égard de leurs voisins. Mais les vieux ressentiments ne s'étaient pas effacés pour cela.

D'ailleurs, les Trarza, qui pouvaient traiter à la fois avec les marchands d'Arguin ou avec les maîtres de Saint-Louis,

(1) BOURREL. *Voyage dans le pays des Maures Brakna.* — Revue maritime, t. II, p. 511. — Le capitaine VINCENT. *Voyage d'exploration dans l'Aderar.* — Revue algérienne, t. III, p. 74. — FAIDHERBE. *Notice*, p. 74. — WALCKENAER, t. III, p. 210. — LABAT, t. I, pp. 196 et 243.

avaient toujours un avantage sur leurs rivaux, qui étaient forcés de subir les conditions de la Compagnie française, à moins de s'ouvrir un chemin pour arriver jusqu'à la mer. Les deux peuples restaient donc jaloux l'un de l'autre, et cette rivalité fournissait aux Français un moyen de les maintenir et d'arrêter leurs conquêtes du côté du Sénégal.

Brüe, qui avait parfaitement compris cette situation, dut en profiter pour agir sur les Trarza et pour prendre de l'influence sur leurs chefs. C'est par ce moyen qu'il les détermina sans doute à accepter un traité de commerce, qui fut signé le 29 juillet 1717. Mais, ici encore, Labat n'a donné aucun détail sur un événement qui avait cependant une grande importance.

Le traité fut fait avec Ali-Chandora, que M. le général Faidherbe appelle Ely-Chandora (1), et dont le nom est écrit Alichandora dans la relation de Labat. Ce prince était le fils d'Addi, qui avait dû mourir quelque temps après sa visite à l'escale du Désert. Il avait vécu autrefois dans l'intimité d'un gouverneur prussien d'Arguin, et il avait peut-être puisé auprès de lui les sentiments d'hostilité qu'il montra plus tard aux Français (2). Mais il fut forcé de les oublier dans cette circonstance, et de s'entendre avec le directeur du Sénégal, parce qu'il avait peur des Trarza qui avaient probablement pris une attitude menaçante après la mort de son père.

Quant au traité lui-même, on ne sait ni comment il fut négocié, ni où il fut signé, ni les clauses qu'il contenait. Tous les renseignements qu'on possède sur cet arrangement se réduisent à quelques indications contenues dans un second traité du mois de mars 1723, et celui-ci nous apprend seulement que Chandora avait accordé à la Compagnie du Séné-

(1) Notice, p. 83.
(2) LABAT, t. I, p. 111.

gal le droit d'avoir un fort à Portendic, sans faire connaître ce que les Français avaient promis en échange de cet avantage (1).

Cependant la connaissance de la concession faite par les Trarza suffit pour montrer l'importance des engagements qu'ils avaient pris ; car, s'ils avaient cédé Portendic, c'est-à-dire le seul port qu'ils eussent sur l'Océan, il est évident qu'ils avaient abandonné à la Compagnie le commerce de leur pays. Cette donation entraînait en même temps une promesse de leur part de ne plus faire le commerce avec les maîtres d'Arguin, et de faciliter la conquête de cette île aux Français. De leur côté, ces derniers avaient dû s'engager à envoyer chaque année un certain nombre de bâtiments à Portendic, pour y acheter les produits des Maures, comme cela fut stipulé plus tard en 1723.

Mais on ne profita pas tout de suite de l'autorisation que ce traité donnait à la Compagnie d'occuper l'escale des Trarza. Brüe se contenta d'y envoyer des bâtiments qui y firent du commerce avec les Maures et qui enlevèrent quelques interlopes. Ainsi, le 3 janvier 1718, un navire de Rotterdam, qui s'appelait le *Roi de Prusse*, y fut arrêté. Le 16 avril suivant, on y prit également un navire anglais, et un autre bâtiment de la même nation y fut encore saisi le 18 février 1719. C'étaient les préliminaires de la guerre qui allait éclater en 1721, et donner aux Français Arguin et Portendic (2).

Le directeur appliquait donc à la côte du Sahara et aux tribus maures le système commercial qu'il avait pratiqué autrefois à l'égard du Cayor et des Yoloffs. Mais, depuis 1714, il avait été forcé de changer de conduite envers ces derniers, et de permettre au damel de trafiquer avec les Anglais. Aussi, il

(1) LABAT, t. I, p. 160.
(2) LABAT, t. I, p. 90.

n'est plus question de Latir dans la seconde période de son administration, comme si Brüe avait évité de parler d'un prince dont la présence était pour lui un sujet d'humiliation. C'est ce silence même qui prouve que la Compagnie du Sénégal avait perdu son monopole dans le Cayor.

Cependant le damel vécut encore jusqu'en 1722 ou 1723, et il put conserver ses Etats jusqu'à sa mort, malgré les attaques de ses ennemis et la haine qu'ils avaient excitée contre lui. Il avait d'ailleurs pris d'habiles précautions pour empêcher les révoltes, et il avait nommé des lieutenants dévoués qui administraient ses deux royaumes, tandis qu'il allait lui-même résider alternativement dans chacun de ces pays.

Plus tard, quand ses enfants furent en âge de les remplacer, il les nomma jambors ou vice-rois. Cette conduite prouvait qu'il ne manquait pas d'intelligence, et on se demande même s'il ne devint pas moins méchant dès que Brüe cessa de le taquiner, et si ce dernier ne l'a pas trop maltraité dans son journal.

A sa mort, Latir devait laisser le Baol à son fils cadet, Kué-Comba, et donner le Cayor à l'aîné, qui se nommait Mar-Issa-Fal. Cette séparation diminuait les dangers que la Compagnie pouvait courir avec eux, et la relation rappelle un conseil que Brüe avait peut-être donné lui-même. « Surtout, disait-il, il faut empêcher que les deux couronnes ne soient jamais sur une même tête. La Compagnie en a ressenti les effets pendant le règne de Latir-Fal-Soucabé, et elle ne doit rien négliger pour maintenir ses peuples dans la liberté qu'ils ont toujours eue d'avoir des rois séparés (1). »

Dans les conditions nouvelles que les défaites de la France avaient faites aux Anglais de la Gambie, et lorsque ces derniers avaient forcé leurs voisins à leur ouvrir tous les pays

(1) LABAT, t. IV, p. 251.

situés au sud du cap Vert, il semble que la Compagnie d'Afrique devait l'emporter définitivement sur celle du Sénégal, Cependant elle continuait à être dans une situation misérable, ce qui prouve combien les maîtres de Jamesfort restèrent longtemps inférieurs à leurs rivaux.

Voici comment Labat parle de la concurrence qu'ils faisaient aux Français vers cette époque. « Mais, dit la relation, il ne faut pas s'embarrasser beaucoup ni des tentatives qu'ils font pour (nous) ruiner, ni des bruits qu'ils répandent souvent à notre désavantage; la haute saison et leur intempérance nous en font raison, et ruinent leur commerce par la mort des trois quarts de leurs employés, presque toutes les années, de manière qu'en ayant toujours de nouveaux, peu instruits et point accoutumés à l'air, aux manières et au négoce du pays, ils font assez peu de progrès, et nous nuisent beaucoup moins qu'ils ne voudraient (1). »

Cette situation finit par rendre courage au directeur, et il pensa qu'il était possible encore à la Compagnie française de lutter contre les Anglais, même dans leur propre domaine, et c'est pour cela qu'il se décida, en 1818, à entreprendre un nouveau voyage dans les contrées méridionales de la concession.

II

Au moment où Brüe allait partir de Saint-Louis pour l'expédition de 1718, ses commis fondaient un nouveau comptoir à Bintan, et abandonnaient celui d'Albréda pour quelque temps. Ils trouvaient dans la première de ces escales un prince intelligent, qui leur accordait sa protection, mais

(1) LABAT, t. IV, p. 249.

ils étaient obligés de quitter la seconde, à cause de la tyrannie du roi de Bar.

Celui-ci, qui se nommait Amirante, avait commencé par piller ses sujets et les Portugais établis sur ses terres; ensuite, il s'était attaqué aux Européens eux-mêmes. Ses gens allèrent donc une nuit cerner le magasin d'un Anglais nommé Bogbi, et le malheureux fut étranglé, après avoir été forcé de se rendre. Ce succès l'encouragea d'autant plus, que les maîtres de Jamesfort n'essayèrent pas même de venger leur compatriote. Alors il se tourna du côté des Français et fit piller les magasins de deux marchands nommés Buisson et Godiveau, qui durent se réfugier dans le comptoir de la Compagnie, pour sauver leur vie. La présence de ces derniers à Albréda semble prouver que la Compagnie du Sénégal elle-même avait autorisé le commerce des marchands libres pour la Gambie (1).

Après ce nouveau succès des gens du roi, on s'adressa enfin au comptoir français lui-même. Cependant on y mit quelque forme, et des agents officieux allèrent dire au commis Pelletier qu'il serait prudent d'écarter le danger, en offrant quelques présents à Amirante, et en lui faisant des prêts considérables (2). Mais, comme les règlements de la Compagnie portaient les opérations de ce genre au compte des employés, le commis n'eut plus que la ressource d'abandonner le comptoir. Il s'embarqua donc le 31 août 1717, avec toutes ses marchandises, et se rendit à Bintan.

Dès qu'il eut reçu ces nouvelles, le directeur se hâta de faire partir le capitaine de Sains, qui arriva à Albréda le 16 décembre, et qui demanda des explications au roi de Bar. Celui-ci répondit que Pelletier s'était trompé, qu'il n'avait jamais fait

(1) LABAT, t. V, p. 312.

(2) La relation n'ose pas affirmer que ces menaces aient été faites au nom du roi. — LABAT, t. V, p. 314.

lui-même aucune menace contre les employés français, et que la Compagnie pouvait continuer son commerce comme par le passé; mais il ne parla pas des deux marchands qui avaient été pillés.

A l'occasion de ces attaques, la relation dit qu'on aurait pu en profiter pour établir un poste fortifié à Albréda. Mais la Compagnie ne voulait pas entendre parler d'un pareil projet, qui aurait augmenté ses dépenses, et Brüe se contenta de prendre une autre précaution. Il décida qu'on ne laisserait plus dans le comptoir de cette escale que des marchandises communes, et qu'on en confierait la garde à un simple agent nègre.

Mais ces événements d'Albréda l'encouragèrent à réaliser au plus tôt le projet qu'il avait formé depuis longtemps de fonder un établissement à Bintan. Il y avait là un pays qui l'intéressait vivement, et sur lequel il fournit de nouveaux détails à l'occasion de l'ouverture du comptoir qu'il y créa en 1718. « Bintan et tout le royaume de Foigny, dit la relation, est un pays parfaitement bien cultivé, où l'on trouve en abondance et même à vil prix toutes les choses nécessaires à la vie, comme le riz, le mil, les bœufs, les poules, les cabris et autres choses, au lieu que tout cela est fort rare et fort cher à Albréda (1). »

Brüe espérait faire du comptoir de Bintan un grand centre de commerce, où il attirerait les marchands de toute la rive gauche de la Gambie, et ses calculs, qui nous ont fait connaître la situation commerciale de cette contrée, complètent nos études sur les Mandingues.

« La seconde raison, dit Labat, qui porta M. Brüe à faire un établissement à Bintan, fut la commodité que les Guinéas ou marchands mandingues du haut de la rivière trouveraient à venir traiter à Bintan. Ils trouvent, en effet, un chemin plus

(1) LABAT, t. V, p. 318.

facile pour venir à Bintan qu'à Gilfray et à Albréda; ils ont moins de rivières à passer, moins de coutumes à payer; ils trouvent des vivres plus aisément et à moindres frais pour les esclaves qu'ils conduisent; il n'y a aucun village, au sud de cette rivière, où il n'y ait des gens de leur pays et de leur religion établis, et chez lesquels ils ont des entrepôts sûrs pour laisser leurs malades et pour avoir les commodités nécessaires pour leurs voyages et leur commerce (1). »

Outre les esclaves fournis par les Mandingues, on comptait encore en acheter plus de deux cents par an aux habitants du pays, les Féloupes et les Bagnouns. Ces deux derniers peuples servaient en même temps d'intermédiaires entre les marchands européens et les indigènes de l'intérieur. Ils achetaient à ceux-ci de l'ivoire et de l'or, et leur fournissaient en échange des tissus et des armes, particulièrement des armes à feu (2). »

Pelletier reprit donc auprès du fara, qui s'appelait Antoine, et auprès des grands qui partageaient l'autorité avec lui, les négociations que Brüe avait commencées depuis longtemps. Quand tout fut prêt, le directeur envoya à Bintan un délégué spécial, qui était chargé de conclure le traité et d'offrir des présents à toute la cour du Fogni. Cet officier apportait aussi une lettre à l'empereur; car les princes nègres, sans savoir lire cependant, aimaient à recevoir des pièces officielles qu'ils montraient ensuite comme preuves de leur importance.

L'arrangement conclu avec le fara et avec les grands du Fogni donnait à la Compagnie l'autorisation de bâtir un comptoir à Bintan, avec le terrain nécessaire pour cet établissement. Il accordait de plus aux Français le droit de se fixer partout où ils voudraient sur les terres de l'empire, et d'y

(1) LABAT, t. V, p. 316.
(2) LABAT, t. V, p. 318.

faire du commerce en toute liberté. Enfin, il déclarait que tous ceux qui profiteraient de cette permission seraient enfants de la terre, c'est-à-dire naturalisés, et que les nouveaux alliés du Fogni, avec leurs biens et leurs marchandises, étaient mis sous la sauvegarde du fara et des chefs (1).

Le comptoir de Bintan fut terminé au mois de janvier 1718, et Brüe en donna la direction à L'Eglise. Il espérait que le nouvel établissement permettrait bientôt à la Compagnie de supprimer celui de Gérèges, qui était dans un centre moins important et trop éloigné de la Gambie.

Cette fondation amena, d'ailleurs, un autre résultat, car le roi du Bar eut peur que les Français n'abandonnassent tout à fait son pays, et s'empressa d'envoyer un exprès à L'Eglise, pour lui demander l'oubli du passé. Après avoir pris les ordres du directeur, et avoir laissé Amirante solliciter quelque temps, le commis alla rouvrir le comptoir d'Albréda à la fin de mars 1718.

Les Anglais qui étaient restés dans cette escale se montrèrent enchantés du retour de leurs concurrents, quoique leur commerce pût en souffrir. Ils étaient exposés à tant de dangers, à cause de la méchanceté du roi Amirante, et ils comptaient si peu sur leurs compatriotes, qu'ils songèrent même à conclure une alliance offensive et défensive avec la Compagnie du Sénégal pour le pays de Bar. Ce projet était d'autant plus extraordinaire, que Jamesfort est très-rapproché d'Albréda, mais il s'expliquait par la situation de la Compagnie anglaise, qui traversait une nouvelle crise en ce moment (2).

Pendant que ces événements se passaient dans la Gambie, Brüe faisait un nouveau voyage à Bissao, et visitait ensuite la

(1) LABAT, t. V, p. 310.
(2) LABAT, t. V, p. 320.

Géba, qu'il n'avait pas vue en 1700. Cette course lui permettait de compléter ses études sur les parties méridionales de la concession; cependant il ne paraît pas avoir visité jamais les pays situés entre l'archipel des Bissagos et la Sierra-Léone.

D'ailleurs, Labat est fort incomplet sur le voyage de 1718. Il ne dit absolument rien de la visite de Brüe à Bissao, sinon que ce directeur y remarqua un fait d'albinisme ou atavisme, et il ne donne pas même la date de l'exploration de la Géba (1).

Il en est résulté que Walckenaer a rattaché cette dernière course au voyage de 1700. Mais une pareille supposition est inadmissible, si l'on fait attention à certains détails de cette expédition. En effet, la relation raconte qu'il y avait alors à Géba un gouverneur portugais qui avait l'habitude de donner l'hospitalité aux officiers français envoyés dans cette ville. Or, ce détail ne pouvait être vrai en 1700, puisque les commis de la Compagnie ne visitaient pas ces parages avant l'établissement du comptoir de Bissao (2).

Au moment de la nouvelle visite de Brüe, la situation était toujours la même dans cette île; les Portugais n'étaient pas revenus y prendre leur ancien fort, les indigènes continuaient à vivre d'accord avec les Français, et ces derniers n'avaient pas encore obtenu le droit de fortifier leur comptoir. A Géba, don Manuel venait de mourir un jour ou deux avant l'arrivée du directeur, et celui-ci put assister à ses funérailles. Mais la longue description qu'il en a faite a beaucoup moins de valeur que les renseignements qu'il a donnés sur le pays et ses habitants.

La Géba ressemble aux rivières de Cacheo et de Casamance, qui sont situées comme elle entre la Gambie et le

(1) Labat, t. II, p. 268.
(2) Labat, t. IV, p. 252.

Rio-Grande. Toutes trois elles ont un cours peu étendu et sont parcourues par la marée. Mais la Géba, dont l'embouchure forme un large entonnoir, est balayée par un violent mascaret. D'après Brüe, il faut dix marées pour qu'une embarcation remonte de Bissao à Géba même (1).

Cette ville comptait près de quatre mille habitants, qui se disaient tous Portugais, quoiqu'il y eût seulement une douzaine de familles véritablement blanches, et on trouvait encore de nombreux colons de la même race sur les deux rives du fleuve. Mais ces braves gens semblaient avoir perdu toute leur énergie. « Les Portugais (de Géba), dit la relation, quoique établis depuis longtemps dans un pays très-fertile et très-aisé à cultiver, manquent presque absolument des choses nécessaires à la vie, ou vivent comme les nègres et souvent plus mal (2). » Aussi la détresse était telle dans la ville, au moment de la visite de Brüe, qu'il fut obligé d'envoyer ses gens à la chasse, pour avoir de quoi manger.

La seule ressource de ces malheureux était de se faire les intermédiaires des marchands européens. On les voyait, assis sous le vestibule de leurs cases, passer de longues journées à fumer, à causer ou à manger des collès, une sorte de fruit dont l'amertume leur permettait ensuite de trouver de la saveur à l'eau fraîche. Ils avaient fini par s'habituer à un climat qui a une mauvaise réputation; mais leur race avait perdu toute sa vigueur dans la nouvelle patrie qu'ils avaient adoptée, et, en réalité, ils étaient toujours des étrangers pour cette terre où ils vivaient.

Le commerce de la Géba fournissait aux Européens de la cire, de l'ivoire, des esclaves et des pagnes. Ce dernier pro-

(1) LABAT, t. V, p. 240. — DE KERHALLET. *Manuel de la navigation*, t. II, pp. 19 et 35.

(2) LABAT, t. V, p. 253.

duit avait même une certaine importance, car le seul marché de la ville de Géba fournissait chaque année cinq cents pièces de ces tissus indigènes, qu'on vendait ensuite sur la côte, particulièrement dans les îles Bissagos (1). Mais Labat ne dit pas si ces pagnes étaient fabriquées dans le pays même, ou si elles étaient apportées de l'intérieur par les Mandingues.

Brüe trouva, en effet, cette dernière race établie dans la vallée de la Géba, à côté des Portugais et à quelque distance de la côte, comme il l'avait rencontrée partout, chaque fois qu'il s'était éloigné du littoral.

Ce renseignement complète nos études ethnographiques sur la Sénégambie, et nous permet de dresser la liste des peuples qui l'habitent, en indiquant la place occupée par chacun d'eux.

Toute la partie maritime de cette vaste contrée présente la plus grande diversité de races, comme si elle avait servi de retraite à une multitude de fugitifs. On y voit : les Yoloffs, les Sérères, les Féloupes, les Bagnouns, les Biafares, les Balantes, les Papels et les Bissagos. A l'intérieur, au contraire, on n'y trouve que deux races, les Fouls et les Mandingues, sauf sur un seul point où les Sarakholès ont trouvé une petite place.

A la suite de cette nouvelle visite qu'il venait de faire aux Portugais, et après avoir connu la véritable situation des Anglais, Brüe avait retrouvé toute sa confiance et, peut-être aussi, toute son ambition d'autrefois. En effet, il rapporta de ce voyage à Géba l'intention d'établir un petit comptoir dans le voisinage de la ville portugaise (2), et il résolut en même temps de rendre à la Compagnie le commerce de la Gambie.

(1) LABAT, t. V, p. 241.
(2) LABAT, t. V, p. 242.

Ce dernier projet était d'autant plus naturel qu'aucun arrangement n'avait abandonné ce pays aux Anglais. Mais, au lieu d'agir à découvert, Brüe eut recours à une sorte de subterfuge qui ressemblait beaucoup à une fraude. D'abord, il engagea Pelletier à prendre case à Bintan, c'est-à-dire à se faire naturaliser dans le Fogni. Ensuite, le 31 juillet 1718, il lui fit une vente simulée d'un brigantin, afin que ce commis pût trafiquer en son propre nom, tout en restant au service de la Compagnie. Il lui recommanda, en outre, de montrer les plus grands égards pour le général Arfeus, qui commandait à Jamesfort (1).

Mais le nouveau sujet du fara Antoine ne tint pas compte de cette dernière recommandation, il n'alla pas visiter le gouverneur anglais et passa devant son fort sans le saluer. Alors on l'empêcha de pénétrer dans la Gambie, et on lui aurait même enlevé son brigantin si Brüe n'était intervenu à temps.

Cette intervention du directeur semblerait prouver qu'il vint à cette époque dans le domaine des Anglais, et qu'il avait fait connaissance avec le chef de leur Compagnie. Cependant on n'a aucune preuve à ce sujet, et il paraît même que Brüe avait dû rentrer au Sénégal vers la fin de juillet, car, en ce moment, il se passait des événements d'une certaine gravité dans le Galam.

L'alquier de Makhana, qui s'appelait Badel, s'était mis à molester la petite garnison de Saint-Joseph pour forcer la Compagnie à augmenter les coutumes du roi et à les porter aussi haut que celles du siratik. Tantôt il arrêtait le commerce et tantôt il en venait à des attaques plus directes, en menaçant les Français de les chasser de leur fort. Il montra même

(1) LABAT, t. V, p. 321.

tant d'audace, qu'on soupçonna les Bakiris de Makhana et le tunka Niamé lui-même d'encourager ces tentatives (1).

Brüe apprit bientôt ces nouvelles par le commandant du fort, qui s'appelait Charles de Saint-Robert, et qui devint plus tard directeur du Sénégal. Il lui répondit par une lettre datée du 31 juillet, dans laquelle il lui ordonnait de s'apprêter inmédiatement à commencer la lutte, d'attaquer Badel, de brûler son village et de l'enlever lui-même, s'il le pouvait, ainsi que sa famille. Il lui recommandait aussi de punir les Bakiris, si ces derniers continuaient à molester les Français, et de faire déposer le tunka par les seigneurs du Galam, si ce prince soutenait son alquier. Mais il comptait probablement qu'on n'aurait pas besoin d'en venir à de pareilles mesures.

« Ces ordres, qu'on affecta de ne pas tenir trop secrets, dit la relation, alarmèrent le roi, son alquier et les Baqueris. Le prince reçut la coutume à l'ordinaire, son alquier devint honnête et complaisant, et les Baqueris s'empressèrent à l'envi les uns des autres de rendre service à nos employés en attendant quelque occasion favorable de nous témoigner leur mauvaise volonté. » Cette occasion ne devait pas tarder à arriver, et, quand elle se présenta, l'ordre impitoyable dont Brüe s'était servi comme d'un épouvantail fut exécuté à la lettre par un nouveau gouverneur. On le verra bientôt.

A l'époque où ce petit mouvement agitait le Galam, la Compagnie de Rouen touchait aux derniers mois de son existence, car déjà elle était en pourparlers avec la Compagnie d'Occident, que Law avait fondée au mois d'août 1717, et qui voulait lui acheter son domaine. Elle devait finir bientôt par consentir à cette vente, dont le traité a encore été publié à part (2).

(1) LABAT, t. IV, p. 78.

(2) Vente faite par la Compagnie du Sénégal à celle d'Occident, du privilége du Sénégal, moyennant seize cent mille livres, du 15 décembre 1718. *Bibliothèque nationale*, L. K. 11, 103.

Le 1er octobre 1718, elle fournit à la Compagnie d'Occident un état où son avoir était estimé à 1,917,600 livres. Mais, à la suite d'un débat, elle consentit à en rabattre 317,600. Le 12 décembre suivant, on lui déclara que le duc d'Orléans approuvait la vente, et l'acte fut signé le 15 décembre 1718. Elle reçut 400,000 livres comptant, et les acquéreurs s'engagèrent à lui payer le reste avant le 15 décembre de l'année suivante. Enfin, le traité fut ratifié par un arrêt du Conseil d'État en date du 10 janvier 1719.

Au moment où les marchands de Rouen abandonnaient le Sénégal, le nombre de leurs actions était de 400, valant chacune 4,000 livres, ce qui indiquait une augmentation d'un million sur leur capital de 1709. Ce résultat était fort remarquable, si on le compare à celui que les Compagnies précédentes avaient obtenu ; mais il paraît bien médiocre, si l'on songe au vaste domaine représenté par cette somme de 1,600,000 livres. Il permit cependant aux administrateurs de la Compagnie de Rouen de solliciter une récompense de la part du gouvernement. Ils prièrent leurs successeurs « de se joindre à eux pour supplier Sa Majesté de leur accorder les marques d'honneur à eux promises par l'article 37e des lettres patentes portant établissement de la Compagnie du Sénégal (1). » On ignore si les directeurs de Rouen obtinrent ces marques d'honneur qu'ils sollicitaient, mais il est certain que Brüe continua à ne porter que son titre bien modeste de chevalier du Saint-Sépulcre.

En même temps qu'elle achetait les droits des marchands de Rouen, la Compagnie d'Occident acquérait aussi le privilége de la Compagnie des Indes orientales et ceux de quatre autres Sociétés semblables, en sorte qu'elle eut le monopole du commerce pour une grande partie de l'Afrique, de l'Asie

(1) Traité de 1718.

et de l'Amérique (1). On reprenait donc, en les exagérant encore, les principes de 1664; on oubliait les désastres que le système de Colbert avait préparés, et on recommençait une expérience où ce ministre avait échoué.

Cependant le livre de Labat, qui attaquait si vivement la Compagnie de 1664, fait le plus grand éloge de celle de 1718. « Elle est, dit-il, conduite par des gens si sages, si laborieux, et dont les lumières, la probité et l'expérience sont si fort au-dessus de tout ce qu'on peut souhaiter pour faire réussir les plus grandes entreprises, qu'on ne doit point douter que, profitant comme ils font des fautes de leurs prédécesseurs, et travaillant avec des fonds plus considérables, ayant d'ailleurs toute la protection dont ils jugent avoir besoin, tant du roi et des princes de son sang que de ses ministres, ils ne remplissent bien au-delà tout ce qu'on peut espérer de leurs travaux et de leur équité (2). »

Ces éloges, qui ont d'ailleurs la forme d'un souhait, se rapportent surtout aux administrateurs qui étaient à la tête de la Compagnie en 1725 ou 1726, à l'époque où Labat publiait son livre. Il est donc inutile d'en discuter la valeur, et il serait encore plus déplacé de s'occuper ici des faits qui sont étrangers à l'histoire du Sénégal.

Le premier acte de la nouvelle Compagnie fut de confirmer les pouvoirs d'André Brüe. « Comme dans le nombre des directeurs, dit Labat, il y en avait qui connaissaient parfaitement le sieur Brüe, et qui savaient le besoin qu'ils avaient de ses lumières, de sa sagesse, de son activité et de son expérience, pour faire valoir leur commerce d'Afrique, ils ne manquèrent pas de lui faire des offres avantageuses pour l'engager à continuer ses services dans les postes de

(1) LEVASSEUR. *Recherches historiques sur le système de Law*, chap. VI.
(2) LABAT, t. I, p. 46.

directeur et de commandant général de toute la concession (1). »

La nouvelle administration ne changeait donc rien dans le personnel de la colonie, et n'apportait aucune modification aux projets du directeur. Elle pouvait, au contraire, lui fournir des moyens puissants pour réaliser ses projets, d'autant plus que la découverte des mines du Bambouk devait particulièrement intéresser les inventeurs des mines du Mississipi. Aussi, les recherches continuèrent dans le bassin de la Falémé, et la Compagnie des Indes songea à profiter des découvertes de Compagnon. Cependant il n'y eut aucune tentative sérieuse de ce côté, tant que Brüe fut chargé des affaires du Sénégal, et les trésors de l'Afrique n'eurent jamais la vogue des richesses imaginaires de l'Amérique.

Mais, en attendant qu'on lui fournît le moyen d'exploiter les mines du Bambouk, le directeur avait fait recommencer les explorations dans le haut Sénégal et reprenait son projet d'ouvrir au commerce français le chemin du Niger. Au mois de septembre 1718, Charles de Saint-Robert était allé jusqu'à l'île de Caigneux avec Pierre Le Luc, le patron de la barque la *Curieuse*, et il y retourna encore en septembre 1719 (2).

Dans ces voyages, le commandant de Saint-Joseph ne devait pas seulement faire du commerce, il était encore chargé de préparer l'établissement d'un fort à Caigneux ; car c'était là une condition préliminaire pour que le directeur pût réaliser ses projets. Il trouva que cette île offrait un emplacement très-avantageux pour un poste, et il crut même y découvrir des roches calcaires propres à faire de la chaux, ce qui est fort rare dans ces régions. Enfin, il négocia une

(1) LABAT, t. I, p. 46.
(2) LABAT, t. IV, p. 89.

sorte d'alliance avec le chef du Khasso, dont l'empire était alors très-puissant, et dont la protection était indispensable pour fonder le nouveau comptoir et pour s'ouvrir le chemin de l'intérieur.

Sa négociation réussit et il rapporta, dit la relation, « que Ségadoua, roi du pays de Cassou, qui a mis en place Tonca-Niamé, roi de Galam, son tributaire, est plus puissant que tous les roitelets ses voisins, lequel, aimant les Français et souhaitant cet établissement, engagera les marchands nègres à mener leurs captifs à Caigneux et les détournera de prendre la route de la Gambie. »

Après ce premier succès, le directeur put croire que ses projets ne rencontreraient plus de grandes difficultés, et il continua son œuvre avec une ardeur véritablement remarquable. « M. Brüe, dit encore Labat, qui savait mieux qu'aucun de ses prédécesseurs combien il était important aux vues et aux intérêts de la Compagnie de s'ouvrir un passage au-delà de la première cataracte, c'est-à-dire des rochers de Félou, n'oublia rien, pendant qu'il était à la tête des affaires, pour pousser cette découverte aussi loin qu'elle pouvait l'être.

« Il était résolu de faire ce voyage en personne, s'il avait trouvé parmi ses officiers quelqu'un qu'il pût laisser à la tête des affaires pendant une si longue absence qu'il aurait été nécessaire pour faire ce voyage; mais ne pouvant s'absenter de sa résidence ordinaire, sans un ordre exprès de la Compagnie, et sans avoir quelqu'un sur qui il pût compter, il engagea par promesses les plus habiles de ses commis et les plus entreprenants de faire le voyage et de pousser cette découverte (1). »

Ces derniers détails montrent que la situation avait changé

(1) LABAT, t II, p. 158.

pour le directeur, puisqu'il était consigné à Saint-Louis, et qu'il ne pouvait sortir de son poste sans en demander la permission à Paris. Si la Compagnie des Indes lui imposait véritablement une pareille obligation, on comprend qu'il n'ait pas tardé à quitter son service.

Les commis qui furent chargés de cette expédition, et qui partirent en 1719, se rendirent d'abord à Saint-Joseph pour y compléter leurs préparatifs, et s'y procurer des guides. Quand ils arrivèrent ensuite aux rochers de Félou, ils y laissèrent leurs canots et prirent un sentier qui les conduisit, à travers les montagnes, jusqu'au-dessus des rapides, dont la longueur totale était de quatre ou cinq lieues. Ils trouvèrent alors un village nommé Lentou, et ils découvrirent une petite île du même nom, qui leur parut convenable pour l'établissement d'un entrepôt. Enfin, ils se procurèrent de nouveaux canots et remontèrent jusqu'aux chutes de Gouïna qu'aucun Européen n'avait encore visitées.

Si l'on prenait à la lettre ce que Labat a rapporté de cette dernière partie de leur exploration, on pourrait croire que leurs bateaux les conduisirent sans trop de difficultés jusqu'à la seconde cataracte. Cependant M. le lieutenant Mage, qui a refait ce voyage en 1863, a trouvé cette portion du Sénégal toute remplie de rochers, et a été forcé plusieurs fois de faire transporter ses barques, à force de bras, par-dessus les barrages du fleuve. Mais la relation des commis de Brüe a été trop abrégée pour qu'on puisse la comparer avec celle du dernier voyageur. Elle est aussi insuffisante pour nous faire connaître cette contrée, qui a été mieux décrite par les explorateurs modernes.

Tout ce pays est couvert de montagnes qui sont formées de couches horizontales, et qui se découpent sous les formes les plus variées. Elles présentent des pyramides, des murailles perpendiculaires, des gradins étagés, des gorges étroites ou de

fraîches vallées, des bosquets remplis de singes, et des prairies fréquentées par les gazelles et les antilopes.

Les voyageurs de 1719 n'ont donné de détails que sur la cataracte de Gouïna, dont ils admirèrent les eaux qui se précipitaient à grand bruit au milieu d'une brume colorée par l'arc-en-ciel. Ils pensèrent que ces chutes n'opposeraient pas un obstale insurmontable au commerce, d'autant plus que le pays était riche en bêtes de somme, chameaux, bœufs, chevaux, et qu'il serait possible de faire transporter les marchandises jusqu'au-dessus des cataractes, et de reprendre plus loin le chemin du Niger. Ils se mirent donc à chercher un nouveau passage à travers les rochers, mais leurs guides refusèrent d'aller plus loin, déclarant que l'hostilité des peuples de l'intérieur et leur propre ignorance des langues parlées au-delà rendaient ce voyage absolument impossible.

Ils recueillirent cependant quelques indications sur les pays qu'ils ne purent visiter, et ces renseignements ont surtout de l'importance, parce qu'ils ont servi à d'Anville pour sa première carte d'Afrique. Les Mandingues, qui les leur fournirent, déclarèrent que le grand fleuve qui passait près de Tombouctou ne s'appelait pas Niger mais Guien, et qu'il formait, dans la partie occidentale de la vallée, un lac nommé Mabéria. Toutefois, ces marchands, qui voyageaient à pied et qui suivaient mal les détours de chaque rivière, continuaient à affirmer que le Guien communiquait avec la Gambie et le Sénégal.

Ainsi, le directeur, qui s'apprêtait alors à rentrer en France, a quitté l'Afrique sans connaître tout entier le cours de ce dernier fleuve, et il a fallu attendre le voyage de Mungo Park pour avoir des renseignements précis sur la séparation du Niger et des rivières occidentales. Cependant d'Anville savait déjà, en 1752, que le Sénégal ne communiquait point avec le

grand fleuve de l'intérieur. A cette occasion, il faisait remarquer un fait dont l'honneur revient surtout à André Brüe : « Aucune des nations commerçantes de l'Europe, écrivait-il à cette époque, n'a pénétré aussi avant dans les terres de cette partie de l'Afrique que la nation française, par ses établissements du Sénégal (1). »

Au moment où les explorateurs qui étaient allés à Gouïna revenaient de leur voyage, Brüe devait songer déjà à quitter le Sénégal, car, dès le mois de décembre 1719, il rappela à Saint-Louis Charles de Saint-Robert, qui allait lui succéder. Quelques mois après, il communiqua sa décision à ses employés, en faisant signer à plusieurs d'entre eux un mémoire qui est daté du 27 février 1720.

Dans ce rapport, il recommandait particulièrement à la Compagnie l'établissement d'un poste nouveau dans l'île de Caigneux. Ainsi, sa dernière pensée en quittant l'Afrique fut pour cette contrée de l'intérieur, où se trouvent les mines, les riches vallées, et les routes de la Gambie et du Niger (2).

Il avait raison de signaler l'importance de la haute vallée du Sénégal. La région où notre colonie est établie comprend deux parties bien distinctes, celle du littoral, où l'on voit Saint-Louis, et celle de l'intérieur, où le fleuve reçoit la Falémé avec de nombreux affluents. La première a l'avantage de toucher à la mer, mais elle a des côtes sablonneuses, et elle est resserrée entre le Sahara et le Ferlo ou *le désert sans eau ;* la seconde est loin de l'Océan, mais elle touche à la fois à la Gambie, au Niger et aux Alpes africaines. Celle-là assure les communications avec l'Europe, mais celle-ci ouvre seule le chemin de l'Afrique intérieure. Saint-Louis restera toujours le centre de la colonie française ; mais c'est seulement du

(1) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXVI, p. 73.
(2) LABAT, t. IV, p. 88.

côté de la haute vallée que les Français pourront prendre un grand rôle et créer un commerce florissant.

Le directeur partit pour la France le 15 juin 1720, rappelé par des affaires particulières, dit la relation, qui n'indique pas autrement les causes de son retour. Cette fois, il quittait l'Afrique dans des conditions bien meilleures qu'en 1702, car il partait sans avoir subi aucun échec, ni éprouvé aucune humiliation (1).

Dans cette seconde partie de sa carrière, il avait complété ses études sur le Sénégal et ses projets d'avenir pour ce pays; il avait fait visiter une partie du Khasso et explorer les mines du Bambouk; il avait signé un traité avec les Maures et préparé la conquête d'Arguin. On dirait aussi que la traite elle-même avait pris un caractère moins barbare dans cette nouvelle période, car elle n'a plus montré les tristes scènes que la première nous avait fait voir. Cependant le progrès était bien faible encore. La Compagnie n'avait pas renoncé à son malheureux commerce, le Sénégal était toujours exploité par des marchands qui le ruinaient, et le gouvernement continuait l'application d'un système qui avait compromis les entreprises coloniales de la France.

(1) LABAT, t. I, p. 46.

CHAPITRE IV

Conquête d'Arguin par Périer de Salvert, et perte de cette île. — Envoi de Brüe comme commissaire général, et échec de Froger de La Rigaudière.

I

Quoique Brüe eût résigné, en 1720, ses fonctions de directeur du Sénégal, il ne cessa pas cependant de s'occuper de ce pays, car il y revint encore en 1723, pour régler les intérêts de la colonie et en faire une inspection générale. Cette troisième période de son administration fut comme un complément régulier de toute sa carrière, et lui permit d'apprécier lui-même la solidité de son œuvre.

Le principal événement de cette dernière époque fut la conquête d'Arguin, qui donna à la Compagnie l'exploitation exclusive du commerce des gommes et la domination du littoral compris entre Saint-Louis et le cap Blanc. Cette guerre était la conséquence naturelle du traité de 1717, mais Brüe aurait eu de la peine à la faire décider, si le Sénégal était resté le domaine des marchands de Rouen. Les nouveaux actionnaires, au contraire, accueillirent ce projet avec empressement.

« La grande Compagnie de 1717, dit Labat, ne fut pas si patiente que celle qui l'avait précédée, et, voyant que les démarches qu'on avait faites auprès du roi de Prusse et des Etats-Généraux ne produisaient point la restitution qu'on

demandait depuis si longtemps, elle prit la résolution de rentrer de haute lutte dans son bien (1). » Elle fit donc armer à Lorient et au Havre une petite escadre composée de trois vaisseaux, une frégate et trois grandes barques.

Mais, pour comprendre cette guerre, il faut revenir sur l'histoire du fort d'Arguin; sans cela, on s'expliquerait mal que la Compagnie des Indes eût attaqué des Hollandais lorsque la France était en paix avec les Provinces-Unies et dans toute l'intimité de la triple alliance.

Labat a recueilli sur cette histoire un certain nombre de renseignements assez précieux, et, en particulier, un mémoire de la Compagnie des Indes, qu'il a reproduit tout entier. Ce dernier document, qui ne porte pas de date mais qui fut rédigé vers 1722 ou 1723, établit les droits des Français sur l'île d'Arguin, et combat les prétentions de leurs adversaires. Il contient surtout une discussion détaillée de tous les traités signés depuis 1678 avec la cour de Berlin et les Provinces-Unies, et montre que ni les Prussiens, ni les Hollandais n'avaient jamais été reconnus comme les propriétaires légitimes de cette île (2).

Ce qui semble ressortir en premier lieu de ces débats, c'est que le drapeau du Brandebourg ou de la Prusse flotta sur le fort d'Arguin, de 1688 à 1711, et que ce poste fut occupé par les Hollandais depuis cette dernière époque. Mais les marchands qui s'y étaient installés avaient toujours dissimulé leur nationalité, et la Compagnie du Sénégal avait vainement demandé des explications à ce sujet.

Quand elle s'était adressée à Berlin, après le traité de Ryswick, ses réclamations s'étaient perdues dans une procédure interminable. « Il fallut, dit Labat, aller poursuivre la

(1) LABAT, t. I, p. 94.
(2) LABAT, t. I, p. 80.

restitution que l'on demandait à la cour de Brandebourg, et les écritures furent si longues que la guerre se déclara avant qu'elles fussent finies, et qu'il n'y eut rien de statué là-dessus. Au reste, il ne faut pas s'étonner de ces lenteurs; les prétendus Prussiens plaidaient les mains garnies et aimaient mieux dépenser quelques rames de papier en écritures bonnes ou mauvaises que de se défaire d'un poste où ils faisaient un commerce aussi avantageux (1). »

Ce qui facilita le développement de ce commerce, c'est que les administrateurs du nouveau comptoir furent généralement des Hollandais, même à l'époque où il était sous la protection de la Prusse, en sorte que les Maures du voisinage, qui trafiquaient depuis un demi-siècle avec leur nation, se mirent plus volontiers en relation avec eux. Mais il est difficile de dire quelle était la véritable organisation de l'établissement d'Arguin, s'il releva réellement de la Compagnie d'Emden, et s'il lui appartint longtemps. Il semble cependant qu'il ne tarda pas à devenir la propriété d'une Compagnie particulière, tout en gardant le drapeau prussien.

D'ailleurs, les marchands qui en firent l'acquisition organisèrent leur commerce de manière à s'assurer des bénéfices presque certains, sans courir beaucoup de risques. Au lieu d'acheter la gomme pour leur propre compte, ils autorisèrent tous les navires à venir en prendre des chargements, pourvu qu'on leur payât un droit fixe d'une piastre environ, ou trois livres de France, par quintal. Ils ne faisaient pas même d'exception à l'égard des étrangers, et ils accordaient la même liberté aux Anglais qu'à leurs nationaux. Arguin n'était donc en réalité qu'un entrepôt et un refuge pour les interlopes qui faisaient de la contrebande au détriment de la Compagnie du Sénégal.

(1) LABAT, t. I, p. 79.

Les Français connurent cette situation quelques années plus tard, par la déposition même d'un gouverneur d'Arguin qui passa à leur service. « La Compagnie, dit le mémoire cité par Labat, pourrait produire ici l'acte que le sieur Jean de Both, qui a été gouverneur pour les prétendus Prussiens, lui a donné, par lequel il avoue que ce fort n'était qu'une retraite pour les interlopes qui y trouvaient leurs cargaisons toutes prêtes quand ils arrivaient, et que c'était ce négoce qui le faisait subsister lui et ceux qui étaient avec lui. Cet acte est en original dans les archives de la Compagnie (1). »

Ainsi, sur les côtes occidentales de l'Afrique, dans le pays même dont les Compagnies souveraines se réservaient le monopole, il s'était formé une association de contrebandiers, qui possédait une citadelle, qui entretenait des soldats et qui s'arrogeait le droit de paix ou de guerre. La connaissance du poste d'Arguin complète donc nos recherches sur le rôle des Européens dans cette contrée, et nous montre une dernière conséquence du système commercial qu'ils y avaient adopté.

Outre Jean de Both, les Français eurent encore l'occasion de connaître un autre officier qui avait eu le commandement de ce fort à l'époque où il était censé appartenir à la Prusse. Celui-ci, qui se nommait Jean Reer, revint en effet dans cette île au moment où la Compagnie cherchait à s'en emparer, et ce fut lui qui combattit ses projets, de 1721 à 1724. C'était un homme intelligent, qui s'était fait de nombreux amis dans le pays, grâce à sa connaissance de l'arabe, et qui avait été particulièrement lié avec Ali-Chandora, le fils d'Addi.

Ce fut en 1711 que les maîtres d'Arguin remplacèrent le drapeau prussien par celui de la Hollande. Si l'on admettait une explication qu'ils donnèrent plus tard à la Compagnie du

(1) LABAT, t. I, p. 91.

Sénégal, ce changement se fit en vertu d'un traité signé le 31 juillet de cette année, par lequel le roi de Prusse leur abandonna la garde de cette île et l'exploitation de son comptoir pour six ans. Mais ce prince ne leur garantit pas la libre jouissance de l'établissement qu'il cédait, et ne leur demanda rien en échange de cette concession. Ces détails prouvaient combien le traité de 1711 était sérieux.

Pour donner quelque valeur à ces prétentions des Prussiens et des Hollandais, il aurait fallu que la France renonçât à ses droits sur Arguin; mais il ne fut pas même question de cette île au traité d'Utrecht, et son fort continua à être un centre de contrebande comme auparavant.

Dans ces conditions, les marchands qui y étaient établis ne pouvaient réclamer la protection officielle de leur gouvernement, et c'est pour cela que la Hollande les abandonna quand ils furent attaqués par les Français. La Compagnie de l'Ouest, qui avait conservé ses établissements de Guinée, et qui n'était peut-être pas étrangère aux opérations de leur commerce, montra un peu plus de sollicitude pour eux. Cependant, si elle leur fournit des munitions et des secours indirects, elle n'osa prendre ouvertement leur défense lorsque la guerre éclata.

Ce fut le 6 janvier 1721 que Périer de Salvert, qui était chargé de diriger cette expédition, partit du port de Lorient. Il avait donné aux bâtiments qui venaient du Havre l'ordre de le rejoindre à Ténériffe; mais, quand il se présenta devant cette île, on lui en interdit l'accès à cause de la peste de Provence, et il dut aller les attendre dans le voisinage du cap Blanc (1).

Avant de se rendre à ce nouveau point de ralliement, il alla visiter les côtes de Portendic, pour y chercher des inter-

(1) LABAT, t. I, p. 94.

lopes et y recueillir des informations. Il n'y trouva personne, mais les indigènes lui apprirent qu'ils avaient été visités, quelque temps auparavant, par trois navires, dont deux hollandais et un anglais, qui étaient repartis le 15 décembre 1720. C'était les seuls qu'ils eussent vus cette année-là.

Les difficultés commencèrent quand il fallut s'approcher d'Arguin, parce que cette île est entourée de bancs de sable qui s'étendent jusqu'au cap Blanc, et qu'il n'y avait personne sur l'escadre qui eût jamais visité ces parages (1). Périer de Salvert avait bien amené avec lui un certain Ferrandière, que Brüe avait envoyé autrefois au fort hollandais, et Jean de Both, qui venait de se mettre au service de la Compagnie française. Malheureusement, ces deux hommes ne purent lui indiquer les passages, et il fut forcé de n'avancer qu'avec les plus grandes précautions. Aussi la descente n'eut lieu que le 26 février.

Mais elle se fit avec la plus grande facilité, quoiqu'on eût aperçu d'abord une petite troupe d'hommes postés sur le rivage. Ces derniers, que l'on reconnut ensuite pour des Maures et qui étaient au nombre de quarante ou cinquante, se retirèrent à la hâte après avoir tiré quelques coups de fusil. Ils abandonnèrent encore une petite hauteur, où ils s'étaient arrêtés quelques instants, et ils ne défendirent pas mieux une citerne où ils firent une troisième station. Cette citerne, qui était assez grande pour recevoir plusieurs compagnies, fut occupée par les Français et leur fournit l'eau dont ils avaient besoin.

Cependant le fort tira deux coups de canon sur les assaillants, et on fit feu sur le tambour qui alla y porter une sommation. Les assiégés tentèrent même une sortie, lorsque les

(1) De Kerhallet, t. I, p. 348. — M. le capitaine Fulcrand. *Exploration de l'île d'Arguin*, avec une carte. — Revue maritime, t. I, p. 495.

soldats de Périer de Salvert se furent avancés au-delà d'une seconde citerne, dont ils restèrent encore les maîtres. Mais il était facile de voir que la résistance serait peu sérieuse, car on n'apercevait guère que des indigènes sur les remparts. En effet, le gouverneur hollandais Jean Wine, qui avait fort peu d'Européens avec lui, et qui craignait de tomber entre les mains de l'ennemi, s'était retiré avec la plupart de ses hommes. Néanmoins, on fut forcé de commencer un siége régulier de la place.

Les Français trouvèrent le bois qui leur était nécessaire, en détruisant les cases d'un village voisin du fort, et travaillèrent jusqu'au 5 mars pour mettre leur artillerie en position. Le feu fut ouvert ce jour-là, et les Maures, qui ne savaient pas se servir de leurs canons, y répondirent fort mal, en sorte qu'on eut bientôt démonté les pièces d'un bastion et ouvert une brèche. Alors on s'apprêta à donner l'assaut. Mais, le 8 mars, quand deux officiers allèrent examiner le rempart avant de commencer l'attaque, ils s'aperçurent que la place avait été abandonnée : les assiégés s'étaient échappés au moyen d'une grande barque qu'ils avaient gardée sous le fort.

Quand on y entra, on n'y trouva plus que deux nègres, une vieille femme et les enfants de Jean de Both. La présence de ces derniers est assez difficile à expliquer, si réellement leur père était parti d'Arguin depuis l'abandon de l'île par les Prussiens, c'est-à-dire depuis 1711.

La facilité avec laquelle ce premier siége s'était terminé montra toute la faiblesse de l'ennemi contre lequel on allait combattre, et elle fait ressortir encore mieux l'incapacité des chefs qui continuèrent cette guerre. Pendant cette période, en effet, la colonie retomba dans la situation la plus déplorable, et l'œuvre de Brüe fut bien vite compromise par ses successeurs.

Parmi les nouveaux employés de la Compagnie, celui qui

joua le rôle le plus important fut un officier nommé Julien du Bellay, qui était venu avec Périer de Salvert, et qui avait été nommé d'avance gouverneur d'Arguin. Ce gentilhomme paraissait avoir les plus puissantes protections, mais il n'apportait peut-être pas d'autres qualités au service de la colonie.

Il commença par trouver que le poste d'Arguin était insuffisant pour lui, et il se hâta de le quitter après avoir fait l'inventaire des marchandises que les Hollandais y avaient laissées. Il remit son commandement à un autre officier nommé Duval, qui était arrivé avec lui, et il rejoignit l'escadre au bout de quelques jours, le 19 mars. Son successeur, qui était un homme violent et incapable, ne devait pas tarder à perdre la place qu'on venait de conquérir.

En effet, les Hollandais, qui avaient évacué Arguin, commençaient déjà à recevoir des renforts et s'apprêtaient à rentrer dans cette île. Le jour où Du Bellay en était parti, on avait aperçu un bâtiment de leur nation, qui était armé de vingt-quatre canons et qui portait quatre-vingts hommes d'équipage. L'officier qui alla le reconnaître trouva ses papiers en règle, en sorte qu'il n'osa pas le faire arrêter. Mais il apprit, pendant sa visite, que ce bâtiment avait amené un nouveau gouverneur pour Arguin, qu'il apportait une grande quantité de poudre et qu'il était suivi d'une galiote destinée à rester dans ces parages. De Salvert s'empressa donc de renforcer la garnison de la place avant de partir pour Saint-Louis, où il arriva le 25 mars.

Mais il ne tarda à revenir sur cette côte, car des lettres envoyées de l'escale du Désert, et reçues vers le milieu du mois de mai, lui apprirent que deux vaisseaux armés étaient arrivés à Portendic et y prenaient un chargement de gomme. Cependant ces nouvelles n'étaient pas entièrement exactes, et, quand l'escadre revint devant le village maure, on n'y aperçut qu'une barque avec la galiote dont il avait été ques-

tion. Mais la capture de ce dernier bâtiment fournit à de Salvert quelques renseignements précieux.

Il y trouva Jean Wine, et il apprit que l'officier destiné à le remplacer était précisément Jean Reers, l'ami d'Ali-Chandora, l'ancien gouverneur prussien. Celui-ci s'était rendu à Tidre, une des deux îles habitées qu'on rencontre vers le cap Mirik, au sud de Portendic, et où s'était réfugiée la population maure d'Arguin (1).

Il avait annoncé à ces fugitifs que la Compagnie hollandaise l'envoyait pour défendre la liberté de leur commerce contre les Français, qu'il leur apportait une grande quantité de marchandises et qu'il avait les matériaux nécessaires pour construire un nouveau fort destiné à les protéger. Ces assertions étaient assez exactes, car la galiote avait été armée à Amsterdam par la Compagnie de l'Ouest, et elle apportait en même temps des marchandises, des munitions et le matériel d'un nouveau fort (2).

Après avoir décidé une partie des réfugiés à le suivre, Reers s'était ensuite rendu à Portendic, d'où il avait écrit à son vieil ami Ali-Chandora pour lui demander sa protection. Le chef trarza lui avait répondu aussitôt, en lui accordant l'autorisation de bâtir un fort sur la côte, et la construction allait commencer quand de Salvert était arrivé. Déjà les Hollandais avaient eu le temps de débarquer la garnison du nouveau poste, quatre canons, des munitions, des briques, des planches et la charpente d'une grande habitation toute prête à monter.

Cependant le chef de l'escadre ne jugea pas à propos de faire une descente pour détruire ce matériel, soit qu'il regardât la chose comme inutile, soit qu'il crût n'en avoir pas

(1) De Kerhallet, t. I, p. 354.
(2) Labat, t. I, p. 109.

le droit, et il se contenta de garder la galiote, qu'il envoya au Sénégal. Mais, dès qu'il eut disparu, le fort de Portendic fut bien vite construit.

Ce *port d'Addi*, que le traité de 1717 avait mis à la disposition des Français, et que Reers venait d'occuper en 1721, est le seul qu'on trouve sur le littoral du Sahara, au sud du cap Blanc. Il est situé au point où disparaissent les dunes qui longent le rivage depuis le Sénégal, et où la côte forme une dépression remplie par des salines. Du côté de la mer, il présente une baie qui est accessible aux navires, et qui est protégée par deux bancs de sable.

Nous savons déjà que ces parages étaient beaucoup plus fréquentés et mieux connus à l'époque de Brüe que de nos jours; mais l'intérieur du pays des Maures n'a été exploré que depuis quelques années seulement. Il importe cependant d'en donner ici une description sommaire, pour avoir une connaissance complète des contrées qui entourent notre colonie.

Quand on pénètre dans cette région, en venant du Sénégal, on remarque que le pays se relève du côté du nord, et qu'il se redresse de plus en plus à mesure qu'on s'avance vers l'intérieur du désert. D'abord on traverse les terres d'alluvion de la Chemama, qui sont sur les bords du fleuve; puis on retrouve bientôt les terrains ferrugineux qu'on rencontre aussi du côté du sud jusqu'à la Gambie. Au-delà de cette zone aride, qui est couverte d'ondulations sablonneuses de dix à vingt-cinq mètres de hauteur, les roches de quartz commencent à surgir, puis les soulèvements s'étalent en nappes horizontales dans le Tiris, en face d'Arguin, et, plus loin, l'Aderer finit par montrer deux chaînes de montagnes.

La végétation y change aussi comme le sol. Après les prairies voisines du Sénégal, on trouve des euphorbes et des gommiers dans la région des sables, on aperçoit des pins

maritimes sur la côte, et on revoit des herbages et des cultures en s'approchant des montagnes (1).

La construction du fort de Portendic était une menace directe contre le poste français d'Arguin. Aussi le gouverneur de cette place aurait dû redoubler de précautions pour surveiller les Hollandais et pour gagner l'amitié des indigènes. Le concours de ces derniers lui était d'autant plus indispensable que l'île d'Arguin est entièrement dépourvue de ressources, et qu'il lui était difficile de faire venir des provisions du Sénégal. Cependant il se conduisit de la manière la plus insensée, lorsque les Maures qui s'étaient enfuis à Tidre voulurent rentrer dans l'île et relever leur ancien village. Voici comment la relation raconte cet acte de folie :

« On avait fait avertir les Maures qui s'étaient retirés à l'île Naire (ou de Tidre) qu'ils pouvaient revenir à Arguin et qu'ils y seraient bien reçus. Ils y revinrent en effet et ne demandaient que la paix avec les Français et leur amitié. Le sieur Duval ne jugea pas à propos de les recevoir autrement qu'à coups de fusil, pendant qu'ils furent assez proches du fort pour en être incommodés, et quand ils furent hors de portée, il les fit charger à coups de canon (2).

« Il fit sortir en même temps sa garnison et prendre ceux que leurs blessures empêchaient de se sauver; il les fit massacrer impitoyablement et eut la cruauté de s'en prendre même aux cadavres des morts, qu'il fit couper en pièces et attacher en différents endroits, afin que leurs compatriotes ne pussent pas douter de la manière barbare dont il les traiterait s'ils tombaient entre ses mains. »

(1) M. le capitaine VINCENT. *Voyage d'exploration dans l'Aderar.* — Revue algérienne, t. III, p. 444. — M. BOURREL. *Voyage dans le pays des Maures Brakna* — Revue maritime, t. II, p. 511 et t. III, p. 18. — SI-BOU-EL-MOGHDAD. *Voyage entre le Sénégal et le Maroc.* — Revue maritime, t. I, p. 477.
(2) LABAT, t. I, p. 114.

En apprenant ce qui venait de se passer, Charles de Saint-Robert aurait dû rappeler aussitôt le gouverneur d'Arguin. Cependant il lui laissa le commandement de la place, et se contenta de lui faire des reproches, « qui le rendirent un peu plus traitable, » nous dit Labat. Cette faiblesse du directeur général était étrange, et elle prouvait que l'administration du Sénégal était tombée dans le désordre le plus complet. Mais nous verrons plus tard comment l'autorité de Charles de Saint-Robert avait été annulée.

Le gouverneur d'Arguin ne tarda pas à s'apercevoir des conséquences de sa faute, car les Maures rompirent toute relation avec lui, et commencèrent à bloquer la place, en attendant que Chandora en vînt faire le siége. Alors la garnison manqua de vivres frais et fut bientôt décimée par la dyssenterie et le scorbut. Les soldats souffraient d'autant plus du climat, qui est à la fois chaud et humide, qu'ils étaient arrivés depuis peu en Afrique, et qu'ils n'osaient plus s'éloigner des remparts. Il en mourut vingt-huit sur quarante, avant qu'on leur envoyât du secours, et six autres encore furent emportés par la maladie pendant le mois suivant.

Ce fut le 21 juillet 1721 que la barque la *Prompte* arriva du Sénégal, apportant des provisions et des renforts à cette malheureuse garnison. Parmi ceux qu'elle amenait, se trouvait le garde-magasin Pierre Melay, dont le journal a fourni à Labat le récit de ces événements.

Il y eut alors un moment de répit, et Duval lui-même se montra un peu plus sage. Il se décida à écouter l'ancien gouverneur prussien, Jean de Both, qui était fort connu des Maures, et dont l'influence pouvait contrebalancer celle de Reers. Il avait fallu la triste expérience qu'on venait de faire, pour qu'on songeât à utiliser cet homme que la Compagnie avait cependant envoyé à cause de sa connaissance du pays.

De Both démontra au gouverneur que son premier devoir

était de gagner les indigènes et de se réconcilier avec les anciens habitants d'Arguin. Il le décida même un moment à partir avec lui pour Tidre, afin de travailler à cette réconciliation; mais il dut faire ce voyage tout seul, car Duval eut peur d'y rencontrer des ennemis irréconciliables.

Les fugitifs le reçurent fort bien, consentirent à lui donner deux barques pour porter des vivres à la garnison française, et lui promirent de retourner à Arguin quand il en serait le gouverneur. Mais ils lui déclarèrent qu'ils n'y remettraient pas les pieds tant qu'on n'aurait pas rappelé Duval. D'ailleurs, celui-ci put juger par lui-même des dispositions des Maures, en voyant comment ses avances étaient accueillies par ceux qui vinrent au fort avec les provisions. Alors, il comprit qu'il n'avait plus qu'à se retirer, et, le 5 août, il partit avec la *Prompte* pour Saint-Louis, après avoir remis son commandement à de Both.

Dès que son départ fut connu, les fugitifs de Tidre commencèrent à revenir, et le nombre des habitants d'Arguin monta bientôt à trois cents. En même temps l'abondance reparut dans le fort, les malades de la garnison se rétablirent, et le comptoir français vit arriver les marchands indigènes qui y apportaient des plumes, de l'or et de la gomme.

Mais bientôt l'influence du nouveau gouverneur fut annulée par la sottise d'un officier nommé Le Riche. Celui-ci, qui était un homme emporté, querelleur et ivrogne, et que les Maures estimaient aussi peu que Duval, se mit à attaquer de Both auprès des indigènes, en leur annonçant que cet étranger ne garderait pas son emploi, et qu'il serait nommé lui-même à sa place, dans le cas où l'ancien commandant ne reviendrait pas. Alors le nombre des habitants établis dans l'île cessa d'augmenter, ceux qui s'y trouvaient déjà éloignèrent leurs cases du fort, et les chefs de famille déclarèrent qu'ils repartiraient pour Tidre si Le Riche devenait gouverneur.

C'est en ce moment que les Hollandais, définitivement

établis à Portendic, commencèrent à préparer l'attaque d'Arguin. Un jour, le 30 août, on annonça à de Both qu'une grosse barque arriverait vers le fort pour essayer de le surprendre, afin de le livrer à Jean Reers. En effet, cette barque parut le lendemain; mais les hommes qui la montaient trouvèrent la garnison sous les armes, et déclarèrent qu'ils venaient simplement pour demander la permission de s'établir dans l'île. C'étaient les amis que le gouverneur s'était faits dans le pays, qui lui avaient donné cet avertissement.

Ils lui apprirent encore, quelque temps après, que cinq navires hollandais venaient d'arriver à Portendic. Ces derniers ne firent ancune tentative sur Arguin; mais le projet d'enlever cette île était si bien arrêté, qu'un autre bâtiment de la même nation s'y présenta le 25 septembre, comptant y trouver déjà Reers à qui il apportait des provisions. Il connut son erreur à temps et put échapper aux Français.

II

C'est alors que le chef des Trarza prit les armes en faveur des Hollandais, et se décida à attaquer lui-même le fort d'Arguin. Mais, au lieu de déclarer ouvertement la guerre à la Compagnie du Sénégal, il essaya de tromper le gouverneur et d'endormir sa vigilance par des protestations mensongères.

« Ali Chandora, dit la relation, fit assurer M. de Both de son amitié et du désir qu'il avait de bien vivre avec les Français, et que, pour leur en donner des marques, il avait déclaré au sieur Jean Reers qu'il eût à s'embarquer et à se retirer en Hollande par les premiers vaisseaux de sa nation qui viendraient à la côte, parce qu'il voulait absolument s'en tenir au traité qu'il avait fait avec M. Brüe en 1717.

« Le sieur Both n'augura rien de bon de toutes ces démarches; il connaissait trop bien le génie fourbe et avare de ce Maure pour s'y laisser tromper, et il se mit en état de résister à la force si on l'employait contre lui, et de ne pas se laisser surprendre si on voulait user de ruse (1). »

En même temps il se hâta d'avertir Charles de Saint-Robert de tout ce qui se passait, et de lui demander des secours. Mais le directeur général prit si mal ses mesures que Both fut abandonné à ses propres forces. Pendant près de six mois, aucun navire de guerre ne vint visiter la place d'Arguin, qui est à quelques journées seulement de Saint-Louis, et tous les renforts furent envoyés sur des barques que l'ennemi enleva les unes après les autres.

La première de ces barques, qui était commandée par un patron nommé du Boc, et qui était montée par sept hommes, s'égara en route et fut jetée sur un bas-fond. Pendant qu'elle attendait le reflux, elle fut accostée par un bateau indigène, dont le maître, un certain Amar Vonal, avait reçu de Duval l'autorisation de prendre le pavillon français et la communication des signaux employés par les bâtiments de la Compagnie. Du Boc crut qu'Amar venait à son secours, et le laissa approcher sans se tenir lui-même sur ses gardes. Mais il fut massacré avec son équipage, et le gouverneur d'Arguin apprit bientôt cette triste nouvelle par un de ses espions.

Quelque temps après, le 16 octobre, ce même Maure était à la pêche avec trois barques, lorsqu'il vit arriver la *Prompte*, sur laquelle était Duval avec seize Français. Il montra de loin son passeport au commis, et fit signe qu'il voulait lui offrir des poissons. Duval ne soupçonna pas plus le danger que du Boc, laissa encore envahir son embarcation et fut massacré avec ses hommes. Cette fois, les soldats du fort devinèrent la

(1) LABAT, t. I, p. 123.

vérité avant qu'un espion leur racontât ce qui était arrivé, car ils reconnurent la *Prompte*, quand ils la virent passer vers la pointe de l'île avec les trois barques maures.

Dès que de Both eut reçu des renseignements précis sur cette trahison, et qu'il en connut l'auteur, il sortit de la place avec une partie de la garnison, enleva cinq hommes et trois femmes de la parenté d'Omar, et fit dire à ce dernier qu'il les enverrait à Saint-Louis, si la *Prompte* ne lui était pas rendue En même temps il donna l'ordre aux autres habitants de l'île de rapprocher leurs cases du fort et de ramener leurs barques sous ses murailles. Mais ces précautions ne pouvaient plus le sauver.

En effet, Ali-Chandora lui-même arriva dans l'île, le 25 octobre, avec un corps de 1,500 hommes. Cependant ce chef commença par inviter le gouverneur français à venir conférer avec lui. Mais de Both le connaissait trop pour se fier à lui, et l'exemple de Le Riche, qui se laissa prendre quelques jours après dans une entrevue, lui prouva qu'il avait raison de se tenir sur ses gardes.

En attendant, l'ennemi s'était mis à l'œuvre pour attaquer la place. Pendant la nuit du 26, il parvint, malgré le feu des Français, à enlever les embarcations qui étaient sous le fort, et, le jour suivant, il s'empara des citernes, pendant que les habitants du village abandonnaient leurs cases pour se joindre à lui. Le siége continua ensuite jusqu'au 16 novembre, sans autre incident que les invitations adressées de temps en temps à de Both pour l'attirer à une conférence.

Ce jour-là, les assiégés aperçurent une nouvelle barque de la Compagnie qui s'approchait de l'île sans soupçonner aucun danger. A force de signaux, on parvint à lui faire prendre le large, mais, le lendemain, on vit trois barques maures la ramener prisonnière. C'était pour la troisième fois que les secours destinés à Arguin étaient enlevés, tandis qu'il aurait

suffi d'y envoyer un vaisseau de guerre pour avoir raison d'Ali-Chandora et de son armée.

De Both en était donc réduit à soutenir un siége contre quinze cents hommes, sans avoir plus d'une trentaine de soldats à leur opposer. Cependant les Trarza étaient si mal armés et si inhabiles, qu'il aurait pu repousser toutes les attaques s'il avait eu des provisions suffisantes. Mais il avait trop peu de vivres, et il était surtout exposé à manquer d'eau bien vite, car il avait été forcé d'abandonner les citernes qui étaient situées hors des remparts. Cette condition défavorable du fort d'Arguin a presque toujours été fatale à ceux qui l'ont occupé.

Le 28 novembre, les assiégeants mirent le feu à une mine à laquelle ils avaient longuement travaillé, et qui fit sauter un mur extérieur sans causer aucun dégât sérieux aux remparts. De Both saisit cette occasion pour écrire à Le Riche une lettre qui était destinée à Chandora, et dans laquelle il déclarait qu'il se chargeait lui-même de détruire le fort, s'il était jamais contraint de l'abandonner.

Cependant il fut forcé d'ouvrir une négociation avec le chef des Trarza, quand ses provisions furent presque épuisées, et il offrit de rendre la place pourvu qu'on lui fournît le moyen de rentrer au Sénégal avec la garnison. Ali-Chandora accepta d'abord cette condition, mais ensuite il refusa de donner une barque aux Français, de peur qu'ils n'en profitassent pour l'attaquer lui-même.

Alors de Both dut en venir aux résolutions extrêmes : il fit construire en secret un grand bateau, et il s'apprêta à s'enfuir après avoir fait sauter le fort. Mais son projet, dont les Maures eurent bientôt connaissance, effraya Reers, qui se trouvait dans le camp d'Ali, et qui tenait beaucoup à conserver la place. Ces deux chefs décidèrent donc que les Français auraient la liberté de se retirer s'ils rendaient le fort, et Chan-

dora lui-même s'avança jusqu'au pied du rempart pour annoncer cette résolution au gouverneur. Celui-ci accepta la capitulation qui lui était offerte, à condition cependant que Reers en garantirait l'exécution fidèle.

Mais cet officier hollandais, qui avait peur de se compromettre, se tint à l'écart, et laissa toujours le premier rôle au chef des Trarza, sauf à profiter plus tard de la victoire de son allié. Il se retira donc à Portendic, ou feignit d'y être rentré, et data toutes ses lettres de cette place. Il promit bien de venir en personne veiller à la sûreté des Français et d'assister à leur embarquement; mais, quand le jour de la capitulation fut arrivé, il se fit excuser et envoya un autre officier à sa place.

De Both sortit du fort le 11 janvier 1722, et une embarcation maure le mena d'abord à Portendic. Là, Reers lui rendit la *Prompte*, et il put rentrer à Saint-Louis avec sa petite garnison qui ne comptait plus que vingt-six hommes.

Ali ne profita de sa victoire que pour piller les magasins français, et remit la place à Reers, qui la fit occuper aussitôt. Alors, les Hollandais prétendirent que le fort leur avait été cédé par Jean de Both, et ils présentèrent la capitulation de ce gouverneur comme un acte de vente des plus réguliers, sans parler jamais de l'attaque des Maures. On ne pouvait mentir plus impunément, mais ces hommes étaient fidèles à leur rôle de contrebandiers.

La nouvelle de la prise d'Arguin par Chandora ne tarda pas à se répandre dans la vallée du Sénégal, et décida les Sarakholès à reprendre leurs anciens projets contre le fort de Saint-Joseph. Le chef de Makhana et les Bakiris de cette ville, qui étaient soutenus par le tunka Niamé, recommencèrent donc à molester les Français, et les choses allèrent si loin qu'un commis fut assassiné au moment où il revenait de la traite.

Comme la garnison du fort était trop peu nombreuse pour qu'il fût possible de punir ce crime tout de suite, le gouverneur de Saint-Joseph fut obligé d'attendre le retour des barques de la Compagnie. « Alors, dit la relation, le sieur Charpentier, commandant du fort, ayant ramassé tout son monde, attaqua le village de Macanet au mois de décembre de la même année, battit à plate couture les nègres, qui avaient pris les armes en très-grand nombre, les mit en fuite, en laissa près de soixante sur le carreau, en blessa deux fois autant, fit près de quatre cents captifs, brûla entièrement le village et enleva tous les troupeaux (1).

« Un châtiment si rude et fait si à propos jeta la terreur dans tout le pays, et obligea Tonca Niamé et ses Baqueris à demander miséricorde. Ils se servirent des marabouts de Dramanet et des principaux marchands nègres amis des Français pour *moienner* leur pardon. Le sieur Charpentier se fit longtemps prier, et cependant il fit charger sur ses barques les captifs qu'il avait faits et le butin, et les fit partir pour le Sénégal. Il se rendit enfin aux instantes sollicitations des marabouts de Dramanet. Le roi désavoua les Baqueris, et les Baqueris, après avoir reconnu leur faute et en avoir demandé pardon, reconnurent les seigneurs de la Compagnie pour leurs maîtres et leur promirent obéissance. Ce traité fut juré avec les cérémonies ordinaires et publié avec grandes démonstrations de joie. »

Cette petite guerre, qui amenait les Bakiris de Makhana à reconnaître en quelque sorte la suzeraineté de la Compagnie, nous montre comment l'établissement des comptoirs du Sénégal a préparé l'acquisition de ce pays par les Français. Mais, quels que fussent les torts des Sarakholès du Galam, il faut reconnaître que l'on dépassa la mesure dans la punition

(1) LABAT, t. IV, p. 81.

qu'on leur infligea. Les commis qui les attaquèrent se conduisirent comme des négriers, et, parce qu'ils combattaient contre des barbares, ils oublièrent qu'ils étaient les représentants d'une nation civilisée. Cette erreur, dont l'histoire des colonies nous offre des exemples trop nombreux, explique pourquoi ces pays ont vu des pillages, des dévastations et des violences, qui en ont brouillé les peuples avec l'Europe et la civilisation.

Pendant que ces événements se passaient dans le haut Sénégal, la Compagnie faisait préparer une nouvelle expédition pour attaquer Arguin, car elle était décidée plus que jamais à s'emparer de cette île, malgré l'échec qu'elle venait d'éprouver. Elle arma donc une seconde escadre, qui fut prête à partir avant la fin de 1722, et qui comprenait quatre frégates et une galiote, portant 116 canons avec 873 hommes. Le commandement en fut donné à un lieutenant de la marine royale nommé Froger de La Rigaudière (1).

En même temps, André Brüe reçut la mission d'assister à cette campagne avec le titre de commissaire-général, qui lui fut délivré à la fois par la Compagnie et par le roi. Il avait, en outre, l'ordre d'inspecter la colonie, d'en régler l'administration, et d'apaiser les querelles qui avaient surgi entre les princes indigènes et les agents français. La rupture de Chandora, le mouvement du Galam et la perte d'Arguin prouvaient, en effet, que la situation avait été profondément modifiée depuis deux ans.

Mais, entre les causes qui décidèrent la Compagnie à confier cette mission extraordinaire à André Brüe, la plus grave était le conflit qui venait d'éclater entre Charles de Saint-Robert et Julien du Bellay. Ce dernier, qui avait commencé par abandonner son poste, n'avait pas reçu le moindre blâme

(1) LABAT, t. I, p. 132.

pour une conduite dont le résultat fut si malheureux. Bien loin de là, on lui avait envoyé, un peu plus tard, la commission de directeur général, sans que Charles de Saint-Robert eût été rappelé ni révoqué, et il en était résulté une rupture des plus regrettables. Cette nomination, qui était arrivée après les sottises de Duval et celles de Le Riche, avait porté le désordre à son comble, et suffisait pour expliquer toutes les fautes commises pendant le siége d'Arguin (1). Mais il faudrait connaître les détails de cette querelle et la date de la nomination de Julien du Bellay, pour bien indiquer la part de responsabilité qui revient à chacun des deux directeurs dans les échecs qu'on venait d'éprouver.

L'escadre sortit du port de Lorient le 8 décembre; mais le mauvais temps la força bientôt à y rentrer, sauf un navire qui continua sa course, et elle ne put repartir que le 13 janvier 1723. Elle rencontra, vers les îles Madère, une flotte hollandaise qui lui refusa le salut, et les Espagnols ne lui permirent pas de renouveler sa provision d'eau aux Canaries, en prétextant encore la peste de Provence. Ce dernier incident devait avoir de graves conséquences (2).

Le 6 février, de La Rigaudière arriva au cap Blanc, où il trouva une frégate et trois barques qui lui étaient envoyées du Sénégal, et qui avaient encore laissé une corvette en arrière. Les lettres du directeur de la colonie et un rapport de Jean de Both, qui était sur un des derniers navires, lui apprirent que Reers avait conservé son établissement de Portendic, qu'il connaissait les projets de la Compagnie depuis quatre mois, et qu'il avait reçu un bâtiment de 22 canons, qui était mouillé, en ce moment, près du fort d'Arguin. Il n'y avait là rien qui pût l'effrayer.

(1) Labat, t. I, p. 182.
(2) Labat, t. I, p. 133.

Malheureusement, les bâtiments venus du Sénégal avaient aussi consommé une grande partie de leur eau, car ils s'étaient mis en route depuis le 2 décembre, et cette circonstance effraya Brüe. « Cela lui fit craindre, dit la relation, que les officiers des vaisseaux ne se servissent de ce prétexte pour ne pas faire le siége d'Arguin, pour lequel cependant ils avaient été armés, si on ne trouvait pas dans les fontaines de l'eau au-delà même de ce qu'on en aurait besoin. » Cette inquiétude du commissaire général prouvait qu'il avait déjà remarqué quelque mauvaise volonté chez les officiers, et faisait mal augurer de la campagne (1).

L'escadre partit du cap Blanc le 7 février, mit cinq jours pour s'avancer à travers les bancs qui entourent Arguin, et n'arriva que le 12 en vue de cette île. Le 13, on fit des préparatifs pour la descente; mais on les suspendit à l'approche d'un bâtiment hollandais, auquel on donna inutilement la chasse. Le 14, on prit une chaloupe de ce navire, et on apprit qu'il appartenait à la Compagnie de l'Ouest et qu'il amenait un renfort de 21 soldats à Reers.

Enfin, la descente eut lieu le 17, et deux détachements de deux cents hommes chacun s'avancèrent vers la place jusqu'à une portée de canon, sans rencontrer la moindre résistance. Le commis Careron fut ensuite envoyé en parlementaire aux Hollandais. Il alla d'abord inviter le capitaine du bâtiment mouillé sous le fort à se retirer vers l'escadre française, en lui rappelant qu'on n'était pas en guerre avec sa nation; puis il somma Reers de rendre la place et de remettre en liberté cinq prisonniers qu'il retenait.

Le gouverneur répondit qu'il défendrait le poste qu'on lui avait confié, que ce fort lui avait été vendu par le roi de Prusse pour la somme de 30,000 thalers, et qu'il l'avait acheté

(1) LABAT, t. I, p. 137.

une seconde fois à Jean de Both. Quant aux prisonniers, il déclara que trois d'entre eux avaient pris du service dans sa garnison, et qu'il rendrait les deux autres, les officiers Le Riche et du Vaud, quand on lui aurait remboursé la rançon payée pour eux à Ali-Chandora. Il communiqua en même temps deux lettres de Jean de Both, pour prouver que ce dernier lui avait réellement vendu le fort, mais elles ne contenaient pas un seul mot sur cette prétendue vente (1).

Après cette réponse, il ne restait plus qu'à déloger Reers de vive force, et, le même jour, on alla occuper les citernes. Les trois compagnies qui en furent chargées n'eurent à essuyer que huit ou dix coups de canon pendant leur marche, et il ne fut pas plus difficile de repousser une sortie qui eut lieu la nuit suivante.

Par malheur, on s'était emparé trop tard des deux citernes, car la petite n'avait plus qu'un peu d'eau saumâtre, et la grande était remplie de toute sorte de matériaux, pierres, sable et débris d'animaux. On travailla une partie du 17 février et toute la journée du 18 à vider cette dernière ; mais on ne creusa pas assez pour en découvrir les sources, dit la relation, et on renonça bientôt à ce travail.

Ce petit échec suffit cependant pour faire abandonner le siége, avant qu'on eût même ouvert une tranchée. De La Rigaudière, accompagné de deux autres officiers, se rendit à bord de la corvette l'*Expédition*, où se trouvait Brüe, et, dit Labat, « ils lui declarèrent que les citernes ne fournissant pas l'eau dont on avait besoin, il ne leur paraissait pas possible d'entreprendre ce siége. Ils l'assurèrent qu'il n'y avait de l'eau dans l'escadre que pour vingt jours à ration simple ; qu'il fallait six jours pour dresser les batteries, et huit ou dix jours après cela pour prendre la place, et qu'ainsi toute l'eau qui

(1) LABAT, t. I, p. 142.

était à bord serait consommée avant qu'on pût sortir de la rade pour en trouver ailleurs, ce qui exposerait mille quatre-vingts braves sujets du roi au danger de périr de soif (1). »

On abandonna donc le camp le 22, et, le 23, dès qu'on eut rejoint l'escadre, le commandant réunit un conseil de guerre à bord du vaisseau l'*Apollon* pour communiquer aux officiers le procès-verbal de la levée du siége. Avant de signer, Brüe lut une protestation, et demanda qu'elle fût jointe à ce procès-verbal. Mais de La Rigaudière s'y opposa, et insista vivement pour que chacun donnât sa signature. « A la fin, dit la relation, le commissaire général, qui ne voulait pas dégoûter cet officier, dans l'espérance de renouer la partie avant de finir la campagne, le signa, se réservant de donner à la Compagnie une copie en forme de la représentation qu'il avait faite (2). »

Cette protestation, que Labat a reproduite tout entière, comprenait treize articles : elle expliquait qu'on pouvait aller chercher de l'eau à Saint-Louis ou à Gorée, elle rappelait au chef de l'escadre qu'il avait l'ordre de s'emparer d'Arguin et de Portendic, et elle indiquait différentes précautions à prendre pour réaliser ce projet.

En attendant qu'il pût faire valoir ses raisons auprès de la Compagnie, Brüe éprouva un profond dépit de la résolution qui venait d'être prise, et on en voit de nombreuses traces dans la relation de cette campagne, que Labat a dû emprunter presque textuellement à son journal. Il commença par signaler les lenteurs du commandant, qui avait levé le siége d'Arguin avec tant de précipitation, et qui n'eut plus peur de mourir de soif dès qu'il eut quitté cette île.

« L'escadre, dit-il, demeura à la rade du cap Sainte-Anne

(1) LABAT, t. I, p. 144

(2) LABAT, t. I, p. 146

depuis le 22 février jusqu'au 25. Il lui fallut tout ce temps pour s'arrimer et se remettre des grandes fatigues qu'elle avait essuyées au siége d'Arguin. Elle en partit ce jour-là de grand matin, navigua lentement et avec prudence, et arriva le 27 à la rade du cap Blanc, où elle mouilla encore, pour achever de s'arrimer. Ce fut là que le sieur de La Rigaudière prit la généreuse résolution d'aller détruire le fort de Portendic. Il fit appareiller le 28 pour s'y rendre. Enfin, l'escadre arriva en face de ce fort le 4 mars suivant (1). »

Dès qu'elle y fut mouillée, on vit paraître quelques hommes sur le rivage. Alors, de Both s'approcha d'eux en canot, et leur déclara, au nom du commandant, qu'on ne venait pas pour les attaquer, mais pour renouveler le traité de 1717. Sur cette assurance, deux de ces indigènes se jetèrent à la nage et s'avancèrent jusqu'à son embarcation, où ils refusèrent cependant de monter. L'un d'eux, qui se nommait Ibrahim et qui parlait la langue franque, lui apprit que Chandora était à deux journées de là avec son armée, que les Hollandais avaient abandonné Portendic, et que les Maures occupaient leur fort.

Le lendemain, ces deux hommes reparurent et consentirent à se rendre à bord de l'*Apollon*, où Ibrahim témoigna la plus grande joie en apercevant l'ancien directeur du Sénégal. Après qu'il eut confirmé les nouvelles qu'il avait données la veille, le commandant et le commissaire général se décidèrent à leur tour à s'approcher du rivage pour ouvrir des négociations avec Bovali, le maître de l'escale et le commandant du fort; mais ils ne purent le voir que le 6 février, parce qu'il fallut d'abord échanger des otages avec lui.

Ce chef ne parut pas moins heureux qu'Ibrahim quand il aperçut l'ancien directeur. « Il est difficile, dit la relation,

(1) LABAT, t. I, p. 156.

d'exprimer les transports de joie qu'il fit paraître en voyant monsieur Brüe, il l'appelait son père et protesta qu'il oublierait tous les sujets de chagrin qu'il avait reçus du sieur Duval, et qu'il voulait vivre à l'avenir dans une étroite union et une parfaite intelligence avec les Français (1). »

On profita immédiatement de ses bonnes dispositions, et on lui fit signer, le même jour, un traité qui renouvelait celui de 1717, et qui comprenait six articles. Le chef trarza s'engagea, au nom d'Ali-Chandora, à remettre le fort de Portendic à la Compagnie française, et à rappeler d'Arguin les Maures de sa tribu; il confirma à la Compagnie des Indes « le privilége de faire elle seule, et à l'exclusion de tous autres, le commerce de la gomme et de toutes autres marchandises dans toute l'étendue de la concession, sans que ledit Alichandora pût traiter ni faire traiter directement ou indirectement avec aucune autre nation qu'avec la Compagnie française des Indes. » De son côté, celle-ci promettait de payer les coutumes ordinaires au chef des Trarza et à Bovali, et elle s'engageait à envoyer tous les ans deux navires acheter de la gomme à Portendic.

Ce traité mettait donc fin à toutes les difficultés, et faisait aux Français les plus larges concessions; mais il fallait beaucoup de bonne volonté pour le prendre entièrement au sérieux; car on ne pouvait croire que Chandora se considérât comme lié par un arrangement qu'il n'avait ni signé, ni discuté, ni peut-être même connu. Cependant Bovali livra son fort aux Français, et renouvela encore cette donation dans les termes les plus formels, en y comprenant l'escale même et ses dépendances.

Mais le fort de Portendic était loin d'avoir une grande valeur par lui-même. Il n'était armé que de cinq canons, et

(1) LABAT, t. I, p. 159.

il consistait seulement en une habitation en charpente, entourée d'une palissade en planches et d'un double fossé. Il était d'ailleurs fort mal situé, et les deux villages qui l'avoisinaient étaient des plus misérables.

« Tel était, dit la relation, le fort de Portendic, digne fruit des travaux d'une si belle escadre et de la dépense que la Compagnie avait faite pour la mettre en mer, dont la prise est due plutôt à l'amitié que ces peuples ont pour Brüe et à l'autorité qu'il s'est acquise sur leurs esprits, qu'aux efforts qu'on aurait pu faire pour s'en emparer (1). »

On se décida cependant à garder un établissement dont les conditions étaient si mauvaises, et on prit cette résolution pour neuf motifs que la relation énumère. Il s'agissait surtout d'empêcher les Hollandais de revenir à Portendic, de surveiller les Trarza et de préparer la conquête d'Arguin. A cause de ce dernier motif, l'occupation du fort et le choix du gouverneur qu'on devait y laisser avaient une importance exceptionnelle en ce moment. Mais on confia encore ce commandement à un homme tout à fait impropre à un pareil emploi.

« Le sieur de La Rigaudière, dit Labat, se fixa à y nommer pour gouverneur le sieur Marion, malgré la répugnance que le sieur Brüe avait d'y donner les mains, parce qu'il connaissait la trop grande vivacité de cet officier, qui n'était bon que pour faire un coup de main et nullement pour traiter avec les Maures. » Il y avait cependant une raison spécieuse pour choisir Marion, car cet officier avait été désigné par la Compagnie comme gouverneur d'Arguin, et on lui devait une compensation (2). Mais on ne tarda pas à constater combien ce choix était malheureux.

L'escadre quitta Portendic le 9 mars au soir, et entra dans

(1) LABAT, t. I, p. 166.
(2) LABAT, t. I, p. 171.

la rade du Sénégal le 11. Dès le lendemain, on reçut une lettre, que Marion envoya par un bâtiment qui était resté en arrière. Il se plaignait déjà de son poste, et témoignait la plus grande inquiétude de se voir abandonné au milieu des Maures, quoiqu'on lui eût laissé trente et un soldats, et que Bovali lui eût remis deux otages.

Mais ce n'était pas le dernier ennui que Brüe devait éprouver dans cette campagne. Il avait toujours espéré que La Rigaudière et les officiers de l'escadre se décideraient à revenir à Arguin après avoir renouvelé leurs provisions au Sénégal. Il ne tarda pas à connaître combien il s'était trompé.

Deux jours après son arrivée, le 13 mars, le commandant réunit les pilotes de Saint-Louis, et leur demanda combien il faudrait de jours pour prendre 1,200 barriques d'eau à l'embouchure du fleuve ou à Gorée, et retourner ensuite au cap Blanc. Ceux-ci répondirent que, vu le mauvais temps alors régnant, il fallait environ soixante-dix jours.

Quand il eut cette réponse, de La Rigaudière convoqua un nouveau conseil, le 14, pour prendre une dernière résolution. Il présenta l'attestation écrite que les pilotes lui avaient donnée, calcula le temps nécessaire pour prendre Arguin et retourner en France, et déclara que toutes ces opérations exigeraient 218 jours ou sept mois et huit jours. La conclusion de ce beau raisonnement fut qu'on ne devait plus songer à attaquer les Hollandais pendant cette campagne.

Brüe lui répondit en reprenant son calcul; il lui montra qu'on avait à peine besoin de quatre mois pour cela, et il ajouta qu'on pouvait même avoir tout terminé en quatre-vingt-dix jours. Dans son énumération, de la Rigaudière avait demandé au moins trente jours pour prendre Arguin; la relation fait remarquer, à ce sujet, que Louis XIV en avait employé presque autant pour prendre la ville et le château de Namur. Cette réflexion devait être de Brüe.

Mais toutes les explications du commissaire général furent aussi inutiles que sa protestation du 17 février. « Ces messieurs, dit Labat, ne jugèrent pas à propos de faire le moindre retranchement de tous les jours marqués ci-dessus; mais, comme si cela eût été réglé par un décret inévitable du destin, ils représentèrent au sieur Brüe l'impossibilité qu'il y avait de s'exposer à tous ces mouvements, avec les quatre mois de vivres qui restaient dans l'*Apollon* et le *Duc du Maine*, suivant les états qui furent remis par les écrivains de ces deux navires.

« Ils lui dirent que, s'il pouvait leur fournir des vivres pour sept mois huit jours, ils ne demanderaient pas mieux que de retourner faire le siége d'Arguin, la gloire, qui les talonnait de près, ne leur permettant pas de voir d'autre danger à craindre que celui de quelque retranchement de ration (1). »

(1) LABAT, t. I, p. 176

CHAPITRE V

Personnel de la Compagnie des Indes et négociations avec les Trarza. — Troisième siége d'Arguin et tableau du commerce de la Sénégambie.

I

Brüe avait complètement échoué dans la première partie de sa mission, puisque le fort d'Arguin restait au pouvoir des Hollandais; mais il avait encore à juger le conflit survenu entre Charles de Saint-Robert et Julien du Bellay, à apaiser les chefs indigènes mécontents de la Compagnie, à négocier avec Ali Chandora et à examiner la situation commerciale de la colonie.

Pour le jugement des directeurs généraux, il devait s'entendre avec de La Rigaudière et sept autres lieutenants de l'escadre, afin d'apprécier les griefs des compétiteurs et de renvoyer en France celui des deux qui serait déclaré coupable. Mais il n'eut pas à se prononcer sur ce débat. « Le sieur Brüe, dit la relation, trouva leur différends accommodés quand il arriva; ils s'étaient réconciliés de bonne foi, en gens sages et prudents; ils l'avaient écrit à la Compagnie dès le mois de décembre précédent, et le ratifièrent par écrit au sieur Brüe en signant cet article dans son journal (1). »

Si l'on prenait à la lettre ce passage, que Labat a proba-

(1) Labat, t. I, p. 183.

blement copié dans les notes mêmes de l'ancien directeur, on croirait que l'arrangement s'était fait dans les meilleures conditions et de la manière la plus profitable pour la colonie. Cependant il n'en fut pas ainsi, et l'auteur a donné une indication plus exacte dans une autre page qu'il a dû emprunter à une source toute différente.

Voici, en effet, ce qu'il dit de Charles de Saint-Robert. « Ses infirmités l'obligèrent de demander à repasser en France, le 25 avril 1723. Le sieur Julien du Bellay fut mis en sa place, et il y eut tant de plaintes contre lui que la Compagnie jugea à propos de le révoquer et de remettre le sieur Robert dans ces postes de directeur et de commandant général de concession. Il partit de Paris, pour aller occuper ces postes, à la fin de l'année dernière, 1724 (1). »

La contradiction de ces deux passages est d'autant plus frappante que Charles de Saint-Robert céda la place à son adversaire pendant que Brüe était encore en Afrique. Evidemment, le commissaire-général ne pouvait croire à la sagesse et à la prudence de Julien du Bellay qu'on avait déjà vu à l'œuvre, et qui allait bientôt se faire destituer; mais, comme il ne tenait pas à faire connaître ces débats au public, il les avait atténués à dessein dans le récit qu'il avait remis à Labat. Il semble même qu'il n'avait pas eu plus d'autorité pour juger ce conflit que pour diriger la guerre, puisqu'il laissa partir un directeur qui lui était connu personnellement, et qu'il remit l'autorité à un homme qui ne méritait aucunement sa confiance. Quant aux infirmités de Charles de Saint-Robert, elles arrivèrent peut-être fort à propos pour expliquer son départ.

D'ailleurs, Brüe lui-même a indiqué combien cette affaire lui causa d'ennui. Quand elle fut arrangée, « cela le délivra

(1) LABAT, t. I, p. 47.

d'un embarras considérable, dit la relation, et le mit en état de ne penser qu'à régler les autres affaires de la Compagnie et de terminer les différends qui étaient entre quelques rois du pays et les officiers de la Compagnie. Le crédit qu'il s'était acquis sur tous ces princes apaisa bientôt toutes les disputes (1). »

Malheureusement, l'auteur n'a encore donné aucun détail sur ces querelles, qui nous auraient fait connaître la situation de la colonie et la conduite des nouveaux administrateurs. Cependant, on devine sans peine ce qui avait dû se passer au Sénégal, quand on a vu ce qui était arrivé à Arguin.

Ceux qui étaient venus prendre la succession de Brüe avaient trouvé leur travail tout préparé, en même temps que les actionnaires avaient mis à leur disposition des ressources qui avaient toujours manqué à leur prédécesseur. Mais l'organisation même de la Compagnie des Indes avait apporté à notre colonie africaine un nouvel élément de désordre, car cette Société, qui avait de puissants protecteurs et des actionnaires influents, avait été forcée de se charger d'un certain nombre de protégés, sans pouvoir se montrer trop exigeante à leur égard.

En effet, si, pour le poste d'Arguin seulement, elle avait nommé plusieurs officiers comme du Bellay, Duval et peut-être Le Riche, sans compter Marion, il est assez probable que ses autres établissements avaient été également envahis par quelques-uns de ces administrateurs improvisés. Alors on comprend que ses intérêts eussent été bien vite compromis et qu'elle fût forcée de renvoyer Brüe en Afrique, avec une mission extraordinaire.

Celui-ci reprenait donc, pour la troisième fois, une œuvre à laquelle il avait déjà consacré de longues années, et qui

(1) Labat, t. I, p. 183.

s'écroulait toujours malgré les efforts les plus persévérants. Cependant il ne fut pas découragé par la situation fâcheuse dans laquelle il trouva le Sénégal. Il s'était tellement attaché à ce pays, et il avait tant de foi en son avenir, qu'il se remit au travail avec une ardeur toute nouvelle pour réparer les fautes de ses successeurs.

Il s'appliqua surtout à regagner Ali-Chandora, et il compta d'autant plus réussir que ce prince était alors en guerre avec les Brakna et redoutait de voir la Compagnie s'unir à ses ennemis. Il se hâta donc de profiter de la circonstance, et il confia cette négociation au seigneur yoloff Malicoury. « C'était, dit Labat, un homme de tête, bon ami, fidèle, attaché aux Français à qui il avait rendu une infinité de services, et qu'Alichandora regardait comme le meilleur appui qu'il eût et comme son protecteur, et avec raison (1). »

« Le sieur Brüe résolut de se servir de lui pour engager Alichandora dans nos intérêts, et pour le porter à nous livrer Arguin, comme il l'avait livré lui-même aux Hollandais. » D'ailleurs, il eut soin de payer généreusement ses services, car, quoique le seigneur nègre fût son ami, « il ne faut pas croire, dit l'auteur, qu'il eût entrepris cette négociation s'il n'y avait trouvé son avantage particulier (2). »

Il fut décidé entre eux que Malicoury enverrait des agents au chef des Trarza, qu'il tâcherait d'avoir une entrevue avec lui, et qu'un délégué du commissaire général assisterait comme témoin à ces différentes négociations. Ce plan fut arrêté dans une visite que le seigneur nègre vint faire à Saint-Louis, quand il apprit le retour de l'ancien directeur.

Quelques jours après, celui-ci reçut de Chandora une lettre qui était écrite en arabe, et qui portait la date du

(1) LABAT, t. I, p. 184.
(2) LABAT, t. I, p. 192.

29 mars, car les Maures se servaient du calendrier européen dans leurs relations avec les Français. Le chef trarza lui adressait ses compliments, ainsi qu'à Charles de Saint-Robert et à Julien du Bellay, lui annonçait sa résolution de vivre d'accord avec la Compagnie, lui parlait de sa guerre avec les Brakna et le priait d'envoyer des navires à Portendic où il allait se rendre lui-même (1).

Le messager qui avait apporté la lettre compléta en même temps les communications de son maître, demanda qu'on lui fournît des munitions et assura que Chandora allait rappeler ses compatriotes d'Arguin pour en faciliter la conquête aux Français. Brüe répondit au chef maure en lui recommandant la garnison de Portendic et en lui promettant d'y faire porter les munitions qu'il désirait. Il lui annonça, en outre, qu'une personne de confiance allait se rendre auprès de lui pour lui donner des explications plus détaillées.

Vers la même époque, le 3 avril, il reçut encore deux autres lettres, qui étaient également encourageantes et qui lui étaient envoyées par Bovali et par Marion. Ce dernier lui apprenait que Reers manquait de provisions, que la garnison d'Arguin comptait seulement quarante-sept hommes, en y comprenant l'équipage du bâtiment mouillé sous le fort; que les Maures étaient très-bien disposés pour la Compagnie, et que Bovali se proposait d'accompagner les Français quand ils attaqueraient la place hollandaise.

Quoique le commissaire général ne se fiât pas entièrement à la véracité des Trarza qui avaient fourni ces indications, il pensa cependant qu'il y avait quelque chose à tirer d'eux, si le commandant d'Arguin savait s'y prendre.

Malheureusement, Marion manquait de prudence et continuait à demander son rappel. Brüe s'entendit donc avec de

(1) Labat, t. I, p. 185.

La Rigaudière, qui n'était pas encore parti, et il fut décidé que le capitaine de Landouine, qui allait se rendre à Portendic pour y faire la traite de la gomme, remplacerait le chef de ce fort par l'officier de L'Escaude, ou par un autre commis si ce dernier n'acceptait pas. Mais quand de Landouine arriva à l'escale de Bovali, le 15 avril, « il trouva le sieur Marion, ses officiers et ses soldats si dégoûtés, que pas un ne voulut accepter le commandement du fort ni y demeurer en garnison. » Ainsi, on allait abandonner Portendic au moment même où cet établissement prenait une importance exceptionnelle à cause des projets du commissaire général.

Cependant on pouvait s'en passer, si de La Rigaudière consentait à revenir sur sa décision et à reprendre le siége d'Arguin. Il semblait d'autant plus naturel d'attendre de lui une pareille décision, que les circonstances avaient bien changé et que l'entreprise était devenue beaucoup plus facile. Brüe profita donc de l'arrivée de deux nouveaux bâtiments pour faire une dernière démarche auprès de cet officier.

Il échoua encore. « Le sieur de La Rigaudière et le sieur de Joganville, dit Labat, lui répondirent qu'ils ne demanderaient pas mieux que de rendre ce service à la Compagnie, mais que, quand même on lui fournirait des vivres, ils ne pouvaient pas embarquer de l'eau suffisamment, n'ayant des futailles que ce qu'il en fallait pour mettre de l'eau pour deux mois, ce qui ne suffisait pas pour cette entreprise; car il n'y eut pas moyen de leur faire rien rabattre du calcul qu'ils avaient fait du temps qu'ils devaient employer (1). »

Il était donc évident que le commissaire général ne pouvait plus compter sur l'escadre, et qu'il serait mal secondé par les agents de la Compagnie; mais il espéra surmonter toutes les difficultés avec sa diplomatie, et il résolut de mener les négo-

(1) Labat, t. I, p. 194.

ciations avec une nouvelle vigueur. Alors, il fit venir Malicoury, qui ne s'était pas encore mis en rapport avec Chandora, et compléta ses instructions. Le seigneur nègre devait montrer à Ali combien la Compagnie des Indes était puissante, lui faire voir qu'elle pouvait le soutenir contre les Brakna ou donner la victoire à ses ennemis, lui expliquer les avantages qu'il retirerait en réservant le commerce de son pays pour les Français, et demander pour ces derniers l'autorisation de bâtir un nouveau fort à Portendic. Enfin, il était chargé de lui faire certaines communications secrètes.

Malicoury entra tellement dans les vues du commissaire général, qu'il s'engagea à déclarer la guerre à Chandora si ce chef accueillait mal ses propositions ou s'il manquait plus tard à sa parole. Il promit, en outre, de s'entendre avec du Bellay, qui allait rester au Sénégal comme directeur, et il partit le 14 avril, accompagné du commis Demion, qui devait suivre toutes les négociations (1).

Trois jours après, le 17, Serkez, un fils de Chandora, arriva à Saint-Louis avec un autre chef de sa nation. Son père l'avait chargé de renouveler à Brüe ses protestations d'amitié, de l'excuser de ce qu'il n'était pas encore allé conférer avec Malicoury et d'annoncer qu'il se rendrait à Portendic dès qu'un navire y aurait paru. En ce moment, il faisait une expédition contre les Brakna et il attaquait cette tribu avec une petite armée de 1,000 cavaliers et 2,000 fantassins. Brüe reçut avec empressement les deux envoyés, se montra enchanté des bonnes dispositions d'Ali, et lui fit recommander de se rendre auprès de Malicoury, pour s'entendre avec lui au sujet d'Arguin (2).

Vers la même époque, il reçut encore deux agents du chef

(1) LABAT, t. I, p. 190.
(2) LABAT, t. V, p. 195.

des Darmankos, ou Ouled-el-Hadj, qui lui envoyait des présents, des protestations d'amitié et surtout des remerciements pour l'ouverture d'un comptoir à Portendic. Comme ce chef, qui s'appelait Chems et qui était peut-être le successeur de Chamchi, ne lui disait rien de la guerre des Brakna et des Trarza, on pouvait en conclure que sa tribu était réellement indépendante, et qu'elle était à la tête d'une troisième confédération maure.

Le 23 avril, Demion revint à Saint-Louis pour faire connaître le résultat des démarches de Malicoury. Ce seigneur nègre n'avait pas encore pu voir Chandora, mais il lui avait expédié deux délégués et l'avait invité à se prononcer pour les Français, en lui faisant connaître qu'il romprait avec lui si ses avis n'étaient pas écoutés. Il l'avait aussi engagé à envoyer beaucoup de Maures à Arguin, au lieu de rappeler ceux qui y étaient déjà, afin de pouvoir en déloger plus facilement les Hollandais quand le moment serait venu.

Enfin, le chef des Trarza put se rendre à la conférence à laquelle il était invité par Malicoury, le seigneur de Bequio, et les détails de l'entrevue permettent de saisir le caractère de cette diplomatie africaine.

« Le premier jour de mai 1723, Bequio envoya un courrier avertir le sieur Brüe qu'Alichandora était chez lui, à Poume, et le prier de s'y transporter ou d'envoyer le sieur Demion ou quelque autre de sa part pour être présent à tout ce qui se traiterait avec Alichandora ; il lui fit dire aussi que si on pouvait mettre entre les mains d'Alichandora Omar-Ayba, un des chefs des Maures Ebraguena, il n'en fallait pas davantage pour l'obliger de reprendre Arguin et de le remettre à la Compagnie (1). »

« Le sieur Brüe fit repartir sur-le-champ le commis Demion

(1) LABAT, t. I, p. 201.

pour retourner à Poume assister de sa part aux conférences qui s'y devaient tenir. Il affecta de ne point témoigner de répugnance à livrer Omar-Ayba qu'il aurait été facile d'enlever; mais ce n'était pas son dessein, car, outre que la Compagnie n'avait pas de raison ou de prétexte spécieux pour enlever ce chef, il serait peut-être arrivé qu'Alichandora, n'ayant plus cet ennemi sur les bras, se serait moqué de ses promesses. Ainsi, on chargea Demion de ne pas promettre positivement de livrer Omar et de faire espérer que, quand on serait en paisible possession d'Arguin, on secourrait Alichandora de toutes les forces de la Compagnie, et que si on pouvait se saisir d'Omar, ou de quelque autre chef des Ebraguena, on le contenterait en le lui livrant, car il n'est pas de bonne politique de se fier si tôt à un ennemi, ni d'abaisser tellement un parti qu'on lui laisse prendre une supériorité entière. »

Sans entrer dans une discussion détaillée de ces négociations, il suffit d'un mot pour apprécier cette politique qui avait la prétention d'être habile; elle était aussi malheureuse que peu loyale. Au lieu d'agir avec franchise, de revendiquer ouvertement les droits de sa nation et de poursuivre ce but par des moyens légitimes, Brüe se perdait dans des ruses et des procédés tortueux, dont le premier résultat était d'encourager la perfidie de ces populations méchantes, en attendant qu'elles employassent les mêmes armes contre les Français eux-mêmes.

Le commis Demion, qui était reparti pour assister à la conférence des deux chefs, en revint dès le 5 mai, parce que Chandora avait été rappelé bientôt par une attaque des Brakna, mais il annonça que la négociation avait complètement réussi, et cette nouvelle fut encore confirmée par Malicoury, qui arriva quelques heures après lui avec une lettre du chef des Trarza.

« Alichandora, dit la relation, marquait par sa lettre

qu'il acceptait et était très-content des propositions qui lui avaient été faites de la part du sieur Brüe; qu'il l'assurait et lui donnait sa parole qu'il ne tromperait jamais, ni lui, ni les autres Français; qu'il exécuterait loyalement le traité conclu avec Bovali, à Portendic. Il le priait ensuite de recommander fortement au directeur général, qui devait rester au Sénégal, de bien vivre avec lui, comme il fait souvenir le sieur Brüe d'y avoir toujours bien vécu. Il lui remarque que, si ses ennemis lui donnent un peu de relâche, il en profitera pour venir le voir au fort Saint-Louis avant son départ, mais que, si cela ne se peut, il lui souhaite un heureux voyage (1). » Brüe pouvait se fier à ce brave Ali, qui promettait de ne jamais tromper les Français, comme s'il faisait des réserves pour ses autres voisins!

La lettre ne disait rien du fort d'Arguin; mais Bequio déclara que le chef des Trarza était véritablement décidé à chasser les Hollandais de ce poste pour le remettre à la Compagnie, et qu'il lui avait laissé un de ses fils en otage avec un autre jeune Maure comme garants de sa parole. Il rappela, en outre, que Chandora désirait avec passion qu'on lui livrât un chef Brakna, Omar-Ayba ou Ali-Ahemat, et il renouvela sa promesse de soutenir les Français par les armes, si Ali manquait à sa parole.

La lettre de Chandora et les déclarations de Malicoury prouvaient que les négociations de Brüe avaient réussi de la façon la plus complète. Il n'avait donc plus qu'à attendre quelque temps pour voir les Trarza abandonner tout à fait les Hollandais, et se déclarer ouvertement en faveur de la Compagnie française. Mais, au lieu d'assurer ce résultat par sa présence, il se décida à quitter le Sénégal tout de suite, soit qu'il regardât le succès comme certain, soit qu'il voulût hâter l'envoi

(1) Labat, t. I, p. 204.

d'une nouvelle expédition. De La Rigaudière devait être parti déjà depuis le 15 avril.

« Le sieur Brüe, dit Labat, s'embarqua le 8 mai sur la frégate la *Mutine*, à la rade du Sénégal, arriva à Gorée le 11 du même mois, et employa le peu de jours qu'il y demeura à régler les affaires de ce département, et à faire charger sur l'*Apollon* et le *Duc du Maine* qui devaient revenir de compagnie en France, le peu de cuirs, de morphil et d'autres marchandises que les employés de la Compagnie avaient traitées, parce qu'ils avaient manqué presque entièrement des marchandises d'Europe les plus propres aux différentes traites qu'on fait dans la concession (1). »

Ce dernier détail est le seul renseignement que Labat donne sur le commerce du Sénégal à l'époque de la visite de Brüe. S'il n'indiquait pas un oubli accidentel, il prouverait que les opérations commerciales de la Compagnie allaient aussi mal que ses entreprises militaires et son administration. Mais la suite des faits nous permettra bientôt de combler cette lacune.

Le commissaire général quitta Gorée le 18 mai et arriva en France le 18 juillet suivant. Dès qu'il fut parti, la situation de la colonie changea aussitôt; Malicoury abandonna le parti des Français, Chandora rompit avec eux, et les Trarza redevinrent les amis des Hollandais d'Arguin. Ce changement fut causé par la suppression du comptoir de Portendic, qui fut détruit par de Landouine, à la fin de la campagne de 1723.

Mais on comprend qu'une pareille mesure excitât un vif mécontentement chez les Maures, car ces peuples tenaient beaucoup au maintien de cet établissement qui leur permettait d'échanger leurs marchandises dans leur propre pays, au lieu d'avoir à les transporter jusqu'à Arguin ou même jus-

(1) Labat, t. I, p. 204.

qu'aux escales du Sénégal. C'était à cause de cela que le traité signé le 6 mars avec Bovali, et ratifié plus tard par Chandora, avait formellement stipulé que la Compagnie enverrait chaque année deux navires à Portendic pour y faire la traite de la gomme, et c'était pour le même motif que les Ouled-el-Hadj avaient remercié le commissaire général de l'ouverture de ce marché.

Cependant on se décida à abandonner cette place et à en détruire le fort, lorsque Marion eut demandé son rappel et que tous les soldats de la garnison eurent refusé d'y rester plus longtemps. La mesure était d'autant plus blessante pour les Maures, que l'établissement de Portendic n'avait pas été construit par la Compagnie, et qu'il lui avait été donné sous la condition expresse que ses navires continueraient à visiter cette escale. D'ailleurs, on procéda de la façon la plus malheureuse, puisque de Landouine rasa le comptoir sans qu'on eût averti d'avance ni Bovali ni Chandora, et sans qu'on leur eût donné la moindre explication. Voici comment Labat raconte cet événement :

« De Landouine, dit-il, ne fit cette exécution qu'après avoir achevé la traite de la gomme, et, comme les Maures auraient pu s'opposer à la destruction du fort, il trouva le moyen de faire venir Bovali à bord et de le retenir jusqu'à ce qu'on eût transporté dans son vaisseau tout ce qui était à terre et qu'on n'y voulait pas laisser, après quoi on congédia Bovali et ses deux parents, qu'il avait donnés pour otages. Il y a apparence qu'on lui fit quelque présent pour lui faire trouver bon qu'on lui manquât de parole, et il n'y a point de doute qu'il n'ait fait semblant d'être content de recouvrer sa liberté (1). »

Il fallait être véritablement insensé pour croire que cette

(1) LABAT, t. I, p. 209.

petite ruse du capitaine de Landouine écarterait les difficultés, et l'on s'explique sans peine que le chef des Trarza rompît avec la Compagnie, à la suite de cette insulte. Si Brüe avait connu ce projet, il en aurait, sans aucun doute, arrêté l'exécution, puisqu'il avait précisément fait des démarches pour que Chandora lui permît de construire un nouveau fort dans l'escale de Bovali. Il avait même pris la précaution d'y envoyer Jean de Both en qualité de premier commis pour la campagne de 1723. Mais on ne tint pas compte de ses recommandations, et les conseils de l'officier hollandais durent avoir à Portendic autant de succès qu'à Arguin.

Ce qui rendait plus grave encore la décision qu'on venait de prendre, c'est que les Anglais avaient déjà fait des démarches pour enlever à la Compagnie le marché du Sahara occidental, comme ils l'avaient obligée à partager avec eux celui du Cayor. On avait eu connaissance de cette tentative, et c'était un des motifs pour lesquels on s'était d'abord décidé à rester à Portendic.

« La dernière raison qui obligea de garder le fort de Portendic, dit la relation, et qui est assurément la plus importante, fut d'empêcher par là que les Anglais ne vinssent s'y établir. Ce n'était point une imagination ou une conjecture mal fondée; Bovali n'avait pu donner une preuve plus sincère de son ancienne amitié pour le sieur Brüe, qu'en avouant, comme il l'avait fait, que le directeur général des Anglais établis à Gambie lui en avait fait faire la proposition par un brigantin qu'il lui avait envoyé exprès, et qu'il n'attendait que sa réponse pour lui envoyer une garnison, des marchandises et des présents considérables pour lui et pour Ali-Chandora (1). »

La question d'Arguin et de Portendic, qui occupa Brüe

(1) Labat, t. I, p. 170.

depuis 1717, et qui amena la guerre de 1721-1724, est encore une de celles qui touchent aux intérêts généraux de la colonie française. Comme ces deux ports sont les seuls qui permettent aux habitants du Sahara de se mettre en communication directe avec les marchands européens, il est arrivé que les maîtres de Saint-Louis ont toujours cherché à s'en emparer, pour avoir tout le commerce de ce pays, et surtout pour conserver le monopole des gommes. Cette acquisition avait encore l'avantage d'empêcher les Maures de se procurer des armes pour attaquer le Sénégal dans les moments de guerre.

Cependant la Compagnie n'avait pas occupé Arguin, après que les Hollandais avaient été chassés de cette île, en 1678. Au lieu d'y entretenir un établissement, elle avait trouvé plus commode de fermer cette côte au commerce, en sorte que les Maures étaient forcés d'envoyer leurs produits à ses comptoirs ou de s'adresser aux interlopes. Ce système, qu'elle pratiqua par économie, et auquel elle renonça en 1724, fut repris plus tard par les Anglais, quand ils se furent emparés de nos postes d'Afrique (sauf de Gorée). Ils abandonnèrent Arguin et Portendic sans permettre à personne d'y trafiquer, et contraignirent les tribus du Sahara à s'approvisionner à leurs escales du Sénégal (1).

Mais, après avoir indiqué le caractère de cette question, il est impossible d'apprécier ici les difficultés qu'elle a amenées entre les maîtres de Saint-Louis et les populations maures. Cependant, d'une manière générale, on peut dire que la conduite de la Compagnie française était blâmable lorsqu'elle prétendait fermer le littoral du Sahara aux marchands européens, sans s'imposer à elle-même l'obligation d'y faire du commerce avec les indigènes.

(1) Golbery, t. I, p. 215

Enfin, on doit ajouter encore que, si l'observation stricte des principes de la justice est obligatoire partout, elle est particulièrement nécessaire dans les colonies, où il faut, non-seulement assurer la prospérité des établissements qu'on y fonde, mais encore gagner à la civilisation les peuples qui les entourent.

II

Au moment où Brüe quittait l'Afrique, la Compagnie anglaise, dont le rôle en Sénégambie avait toujours été fort modeste, commençait à se ranimer comme l'indiquait la tentative qu'elle venait de faire à Portendic. En 1720, elle avait mis à sa tête le duc de Chandos, et cet administrateur essayait de lui donner une nouvelle direction en lui faisant entreprendre des voyages de découvertes dans l'intérieur des terres. Les premières expéditions qu'il avait recommandées étaient précisément celles auxquelles l'ancien directeur du Sénégal attachait la plus grande importance, car il avait ordonné à ses explorateurs de remonter la Gambie jusqu'au Niger et de chercher le pays de l'or (1). Mais il n'avait pas emprunté au programme de Brüe ces deux idées qui avaient cours depuis longtemps parmi les Européens fréquentant l'Afrique.

Déjà les Anglais eux-mêmes, à l'époque où ils venaient disputer la Gambie aux Portugais, vers 1618, avaient envoyé deux agents, nommés Thompson et Jobson, à la recherche des mines d'or de ce pays, sur lesquelles on recueillit les renseignements les plus fabuleux (2). En 1723, ils ne firent

(1) *Barthélemy Stibbs*. Dans la collection de PRÉVOST, t. III, p. 33, et dans celle de WALCKENAER, t. III, chap. V.

(2) *Voyage de Jobson*. Dans la collection de WALCKENAER, t. III, p. 322.

que reprendre ce projet en le complétant, et ils en confièrent l'exécution au commis Barthélemy Stibbs.

Ce voyageur, qui arriva à Jamesfort le 7 octobre, quelques mois après la mort du gouverneur Glynn, et qui vit encore mourir son successeur Willy, ne partit que dans les derniers jours de l'année. Il utilisa, pour son expédition, un canot qui avait été enlevé à Harriot, le chef du comptoir français d'Albréda, sous prétexte que cet officier avait fait du commerce en dehors des limites assignées à la Compagnie du Sénégal. Il ne découvrit ni les mines d'or ni le chemin du Niger; mais il rapporta de son voyage la conviction que la Gambie avait un cours assez limité, et qu'elle ne communiquait ni avec le Sénégal ni avec le grand fleuve de l'intérieur.

Pendant que les Anglais entreprenaient cette exploration, Brüe, qui avait trouvé le pays de l'or depuis longtemps, rédigeait un nouveau mémoire sur cette contrée, et le présentait à la Compagnie le 25 septembre 1723. Ce projet, qui faisait peut-être partie d'un ensemble de rapports où il exposait les résultats de son enquête, était un complément naturel de ses anciens travaux, et fut le dernier acte de sa carrière administrative (1).

Mais ses idées avaient bien changé depuis 1717, si l'on admet le jugement que Labat a porté sur son mémoire. « Il a cru, dit l'auteur, qu'il fallait s'accommoder au goût et au génie de notre nation, qui ne goûte pas les projets dont l'exécution a besoin de quelque temps avant de produire tout ce qu'on en doit attendre.

« Sachant donc que nous abandonnons les meilleures affaires dès que nous languissons un peu dans leur attente, et qu'un commerce réglé et un établissement de gré à gré sur les lieux

(1) LABAT, t. IV, p. 73.

où l'on peut tirer de l'or, en Bambouc, aurait assez probablement le malheur d'échouer s'il ne remplissait pas promptement l'ardeur de ceux qui y ont intérêt, il a cru que pour enrichir promptement la Compagnie et le public, il fallait tout d'un coup nous établir avec des forces considérables sur les lieux, y bâtir les forts dont on a parlé ci-devant et dont nous avons donné le projet et la dépense, et contraindre les nègres à nous céder les endroits où nous voudrions travailler, et les obliger à sortir de leur léthargie, et à travailler d'une manière qui les puisse faire entrer en partage avec nous des trésors de leur pays.

« Il suppose que, jetant tout d'un coup dans le pays mille à douze cents hommes, on serait en état de donner la loi à tous les nègres, et qu'on ferait aussi tout d'un coup ce qui demanderait beaucoup plus de temps en suivant le premier projet (1). »

Cette nouvelle théorie, comme Labat le fait remarquer, prouvait que Brüe avait accepté les idées que la Compagnie du Mississipi avait développées autour d'elle; mais elle était condamnée d'avance par les principes qu'il avait proclamés lui-même dans son projet de 1717. Quant à la prétention de réveiller un peuple et de le faire sortir de sa léthargie en lui imposant un travail forcé, il est inutile de la discuter; il suffit de dire que c'est une erreur ou une hypocrisie, car la régénération d'une race humaine exige d'autres conditions.

Cependant, si l'on examine le texte même du mémoire, il semble que le commissaire général y répudiait encore toute idée de violence, car on y lit le passage suivant : « Connaissant donc aujourd'hui où sont ces mines, il ne s'agit que de nous établir dessus, sans nous rendre odieux aux naturels du du pays, sans opprimer leur liberté et sans leur faire aucun

(1) Labat, t. IV, p. 72.

tort, mais y aller avec des forces suffisantes pour nous mettre hors d'insulte en commençant les établissements et les travaux. » Mais, derrière ce programme d'apparence séduisante, Labat avait vu l'application qu'on allait en faire (1).

Pour l'exécution matérielle de l'entreprise, Brüe demandait encore la construction de trois forts; seulement, il proposait d'y employer 1,200 hommes au lieu de 210. Ce changement devait élever les dépenses à 500,000 livres par an, mais il estimait que le rendement des mines serait bien supérieur à cette somme. D'ailleurs, il exprimait le désir que le roi s'associât à cette exploitation et qu'il s'y intéressât pour les trois quarts, tout en laissant à la Compagnie la direction des travaux.

Les limites de cette étude ne permettent pas de rechercher ce que devint ce projet. Il suffit de savoir que la Compagnie des Indes s'occupa des mines du Bambouk d'une manière assez active, et qu'elle fit renouveler plusieurs fois l'exploration de ce pays pendant une période de vingt années environ. Mais, quand elle voulut en exploiter les gisements aurifères, elle fut arrêtée par des obstacles purement politiques. « Le ministère s'y refusait, dit Golbery, dans le principe que ces mines d'or ne pouvaient entrer dans la concession que le roi avait faite à cette Compagnie du commerce du Sénégal. » Le gouvernement déclarait que le roi seul en pouvait ordonner la conquête et régler l'exploitation (2).

Il faut ajouter aussi que des obstacles, tout autres que les difficultés matérielles de l'entreprise, sont encore venus arrêter les travaux quand on a voulu reprendre de nos jours les projets de l'ancien directeur du Sénégal. C'est ce qui explique en partie pourquoi les Européens n'ont jamais pu exploiter

(1) LABAT, t. IV, p. 75.
(2) GOLBERY, t. I, p. 464.

les mines explorées par Compagnon, et pourquoi la découverte de ce voyageur est restée à peu près inconnue.

Quant à la décision prise par le gouvernement à l'égard de la Compagnie des Indes, elle paraît étrange d'abord, d'autant plus que cette Société avait formellement reçu la concession des mines qu'elle trouverait en Amérique. Cependant le ministère avait raison de déclarer qu'une association de marchands n'avait pas le droit de faire la conquête d'un pays, car l'indépendance et la liberté des indigènes auraient couru trop de dangers si on lui avait accordé une autorisation pareille.

Pour ce qui regarde les mines du Sénégal elles-mêmes, il est impossible d'examiner ici dans quelles conditions on pourrait les utiliser; mais il faut souhaiter que ces richesses fournissent un premier capital aux populations africaines, lorsqu'elles se mettront au travail et lorsqu'elles prendront place à côté des nations civilisées.

Quoique la rédaction de son mémoire sur les mines du Bambouk eût clos la carrière administrative de Brüe, il y eut cependant encore un événement dont il fut le promoteur et que cette étude doit raconter. En effet, ce fut pour réaliser le projet qu'il avait formé, et qu'il avait vu échouer d'abord, que la Compagnie envoya une troisième escadre à Arguin en 1724.

La nouvelle expédition contre les Hollandais fut préparée dans les derniers mois de 1723, et le commandement en fut donné à Périer de Salvert, qui avait déjà conduit celle de 1721. Cet officier partit au commencement de janvier 1724, avec cinq bâtiments et deux barques du Sénégal, sur lesquels il emmenait trois compagnies de la marine; mais une tempête le força à relâcher aux Canaries, où on le reçut cette fois, et il n'arriva que le 14 février au cap Sainte-Anne, en face d'Arguin. Il répara ce retard par la rapidité avec laquelle il conduisit les opérations.

Comme il n'avait plus à reconnaître ces parages, il s'approcha aussitôt de l'île, et la descente eut lieu le même jour. Aussi les Hollandais, qui ne s'attendaient pas à être attaqués si rapidement, ne purent combler les citernes, et se contentèrent d'incendier le village maure voisin du fort.

Le lendemain, 15 février, on occupa les citernes et on alla camper à une certaine distance des remparts, derrière un repli de terrain qui abritait les soldats contre le feu de l'ennemi. Le troisième jour, pendant que de La Rue amenait les embarcations de l'escadre dans une anse voisine du camp, on fit l'essai de quelques pièces dont les projectiles portèrent au-delà du fort, et l'on commença les travaux pour l'installation des batteries.

Dans la matinée du 17, les Français eurent à repousser la sortie d'un petit corps de Maures qui essaya de reprendre les citernes et qui se battit avec vigueur. Ensuite ils complétèrent l'investissement de la place en établissant une croisière dans le détroit qui sépare l'île de la terre ferme.

Enfin, les batteries furent prêtes à ouvrir le feu dans la matinée du 19 février. Alors le commandant envoya une sommation au gouverneur Reers, et lui accorda vingt-quatre heures pour se décider. Le 20, comme cet officier réclamait encore un nouveau délai, on ouvrit le feu; mais, à la troisième bombe, on vit le drapeau blanc hissé au-dessus du fort, et les Hollandais consentirent à capituler après avoir renvoyé Le Riche et du Vaux. Ils demandèrent seulement à conserver leurs bagages, et à être payés de l'arriéré de leur solde sur les marchandises qui se trouvaient dans les magasins. De Salvert consentit à ces conditions, et prit possession de la place moins d'une semaine après en avoir commencé le siége. Ce résultat prouvait combien les objections de Froger de La Rigaudière étaient mal fondées.

Les opérations marchèrent avec plus de rapidité encore à

Portendic, où les Hollandais avaient élevé un nouveau fort, et où l'on arriva le 1er mars. Ce jour-là même, de La Rue débarqua avec un détachement, pendant que deux vaisseaux bombardaient la place. Mais, quand il s'en approcha, il reconnut que l'ennemi l'avait évacuée après y avoir mis le feu, et tout fut terminé dans la même journée.

Les Trarza n'avaient fait aucune résistance et ne s'étaient pas joints à la garnison. Cependant « on sut par une vieille femme maure, dit la relation, que Alichandora était à deux lieues de là avec 600 Maures, et qu'il en attendait encore trois ou quatre cents pour venir au secours des Hollandais. On aurait souhaité qu'il prît ce parti, on l'aurait payé tout d'un coup de ce que la Compagnie lui devait depuis longtemps. Mais il ne parut point, et on avait des affaires plus importantes que celle de le poursuivre (1). »

L'auteur oublie que ce chef avait aussi quelques comptes à faire entrer en balance avec ceux de la Compagnie.

De Salvert rentra en France le 24 mai 1724. Quoiqu'il n'eût laissé personne à Portendic, il semble cependant qu'on ne tarda pas à y rétablir un comptoir, car Labat comprend ce poste dans la liste des établissements français qu'il donne en tête de son ouvrage. En effet, après avoir nommé le fort d'Arguin, il ajoute que : « on y doit joindre la rade et le comptoir de Portendic, qui n'est qu'à trente lieues au sud (2). » Si ce détail est exact, il prouverait qu'on avait fait la paix avec le chef des Trarza, et on peut croire que cette réconciliation fut le premier acte de Charles de Saint-Robert quand il revint au Sénégal, à la fin de 1724.

Pendant qu'on terminait en Afrique la conquête qu'il avait préparée, l'ancien directeur se retirait définitivement de l'ad-

(1) LABAT, t. I, p. 233.
(2) LABAT, t. I, p. 53.

ministration de la Compagnie. Mais on ne sait rien sur les dernières années de sa vie, et Labat se contente de dire qu'il était à la disposition de ceux qui auraient désiré lui demander des renseignements sur ses travaux. « Ceux, dit-il, qui, ayant quelque doute, le voudront consulter, trouveront un homme d'une extrême politesse, et qui se fera un plaisir de les éclairer (1). » Il est probable cependant qu'il avait économisé assez de fortune pour vivre désormais dans une honnête aisance.

Le premier usage qu'il fit de ses loisirs fut de remettre son journal et ses notes au père Labat, qui commença, en 1725, à écrire la *Relation de l'Afrique occidentale*. Sans doute, il était bien aise que le souvenir de ses travaux ne fût pas perdu, mais il ne tenait pas moins à faire connaître le Sénégal dont il avait si bien apprécié l'importance et la richesse.

Les faits nous ont montré dans quelle mesure il avait raison de croire à l'avenir de ce pays, et d'être fier de son œuvre. Toutefois, avant d'arriver à la conclusion de cette étude, et de porter un jugement définitif sur cet homme, il reste encore à dire dans quelle situation il laissait la colonie française et quelle était l'importance du commerce de la Sénégambie au commencement du XVIIIe siècle.

En 1724, les Français possédaient sur les côtes occidentales de l'Afrique les cinq forts d'Arguin, de Saint-Louis, de Saint-Joseph, de Saint-Pierre et de Gorée, plus les six comptoirs de Portendic, de Joal (2), d'Albréda, de Bintan, de Gérèges et de Bissao. La colonie semble donc avoir fait des progrès considérables depuis 1677, puisque son domaine se réduisait alors aux deux forts de Saint-Louis et de Gorée. Cependant elle était encore

(1) LABAT, t. I, p. 47.

(2) Le comptoir de Joal, dont la fondation n'avait donné lieu à aucun incident, était dans le royaume de Sine et datait de l'époque où Brüe était en guerre avec Latir. — LABAT, t. I, p. 54 et t. IV, p. 242.

sans territoire, sans sujets (1), sans colons, et elle appartenait toujours à une Société de marchands, dont l'organisation n'offrait aucune garantie ni à la France ni aux Africains.

Mais on comprend mieux la situation de cette colonie, si l'on examine dans son ensemble le commerce de la Sénégambie, en calculant le chiffre de ses affaires et celui de ses profits. Alors on arrive à cette triste découverte que tous les achats des Compagnies qui exploitaient ce pays n'atteignaient pas même la somme d'un million, et que le total de leurs bénéfices était inférieur à 300,000 livres.

Ces chiffres montrent à la fois combien le trafic de cette contrée était misérable, et combien les gouvernements de l'Europe avaient échoué dans leurs entreprises coloniales. Pour réussir plus facilement dans leurs projets, ils avaient abandonné l'Afrique à des marchands qu'ils avaient gratifiés des priviléges les plus étendus, et qu'ils avaient affranchis de toute obligation à l'égard des indigènes. Mais, à la fin, il se trouvait que ces marchands avaient été aussi incapables de créer un commerce prospère que de fonder des colonies.

C'est encore le journal de Brüe qui nous permet de faire cette importante découverte, car il a fourni des renseignements assez nombreux pour qu'on puisse connaître toutes les marchandises exportées de l'Afrique, en retrouver le prix et en calculer la quantité. Sans doute, le livre de Labat a omis quelques chiffres qui seraient nécessaires pour qu'une pareille recherche fût entièrement complète. Mais il est possible de combler ces lacunes, en comparant les marchés oubliés avec ceux qui les entouraient, et l'on arrive de la sorte à dresser le tableau des exportations africaines. Si tous les détails qu'il

(1) Arguin avait bien un village, qui existait depuis 1665 environ, mais il ne semble pas que la Compagnie s'occupât des Maures qui l'habitaient. — LABAT, t. I, p. 72.

renferme ne sont pas d'une exactitude incontestable, on peut affirmer cependant qu'il donne un résultat total qui doit se rapprocher beaucoup de la vérité.

Sur les importations d'Europe en Afrique, l'auteur est moins complet, et l'on doit se contenter d'en connaître la nature. Elles comprenaient cinq classes de marchandises : les tissus, les armes, les métaux bruts ou ouvrés, l'eau-de-vie et les articles de bimbeloterie, tels que miroirs, perles de verre, corail, ambre et pièces d'orfévrerie. Dans la liste de ces produits, on n'en trouve que quelques-uns, comme les cardes et les barres de fer, qui pussent servir à l'industrie indigène. D'ailleurs, cette industrie se réduisait au tissage et à la teinture des pagnes, à la confection d'une poterie grossière, à quelques travaux de charpente et à la fabrication d'un certain nombre d'instruments en fer (1).

Voici maintenant le tableau des marchandises exportées de la Sénégambie. Ce pays livrait annuellement aux Européens :

80,000 cuirs verts,
4,000 on 4,500 esclaves,
2,000 quintaux de cire,
2,500 quintaux d'ivoire,
500 marcs d'or,
14,000 quintaux de gomme, à 100 livres le quintal,
1,000 pagnes,
de l'ambre, des plumes et des provisions en quantité indéterminée (2).

(1) Labat, t. IV, pp. 234 et suivantes.

(2) Indication des marchandises fournies par chaque région de la Sénégambie à l'époque de Brüe :

Gorée. — 20,000 cuirs (autrefois 80,000), 200 quintaux d'ivoire, 2 ou 300 esclaves; t. IV, p. 232.

Pays des Maures. — Les Brakna ont vendu, dans une année exceptionnelle, 3,600 quintaux de gomme, à 350 livres le quintal; t. II, p. 207.

Si l'on examine d'abord la nature de cette exportation, en laissant de côté les esclaves dont la traite nous est déjà connue, on voit qu'elle consistait surtout en produits naturels que les nègres se procuraient presque sans travail. Il a fallu attendre la découverte de l'arachide pour que le commerce européen donnât quelque encouragement à l'agriculture indigène, mais il n'a pas encore utilisé les cotonniers qui viennent naturellement dans la vallée centrale du Sénégal, et qui donneraient de belles récoltes.

Les Ouled-el-Hadj, qui étaient les plus riches en gomme, en vendaient jusqu'à 1,000 quintaux, à 700 livres le quintal; t. I, p. 197.

Haut-Sénégal. — Or, ivoire, esclaves, sans chiffres indiqués; t. IV, p. 83.

Pays des Fouls. — Or, ivoire, esclaves, sans chiffres indiqués; t. III, pp. 238 et 260.

Sine. — 3,000 cuirs, 12 à 15 quintaux d'ivoire, de 4 à 500 livres de cire, 200 esclaves; t. IV, p. 243.

Saloum. — Beaucoup d'ivoire, jusqu'à 400 marcs d'or, de 7 à 800 esclaves qui y étaient amenés par les Mandingues; t. IV, p. 248.

Ces chiffres indiquaient peut-être la totalité du commerce des Mandingues.

Bintan ou *Vintang.* — Ivoire en quantité assez considérable, or, 200 esclaves, t. V, p. 318.

Géréges. — Cire; t. V, p. 315.

Gambie. — Ivoire, cire, or, esclaves. Le nombre de ces derniers monta dans une saison exceptionnelle à 3,600; t. IV, pp. 318 et 298.

James. — Plus de 500 quintaux de cire; t. V, p. 43

Casamance. — Environ 120 quintaux de cire; t. V, p. 231.

Cacheo. — 100 quintaux de cire, 100 quintaux d'ivoire, 2 à 300 esclaves; t. V, p. 237.

Farim. — 50 quintaux de cire, 50 d'ivoire, quelques captifs; t. V, p. 237.

Géba. — de 80 à 100 quintaux de cire, de 80 à 100 quintaux d'ivoire, de 4 à 500 pagnes, 250 esclaves. Quelques autres marchés voisins ont des marchandises semblables; t. V, p. 241.

Bissao. — 500 quintaux de cire, de 3 à 400 quintaux d'ivoire, 400 esclaves; t. V, p. 86.

Guinala et *Rio-Grande.* — Beaucoup de cire, d'ivoire et d'esclaves; t. V, p. 165. En moindre quantité : des cuirs, de la gomme, des plumes, de l'or, du coton; t. V, 166.

Bissagos. — De 3 à 400 esclaves et le nombre en pouvait doubler; t. V, p. 180.

Rio Numez. — 300 quintaux d'ivoire, 100 esclaves; t. V. p. 157.

Si l'on recherche ensuite l'origine des marchandises achetées par les Européens, on peut constater que les Maures vendaient la gomme, l'ambre et les plumes; que les Yoloffs fournissaient la plus grande quantité des cuirs verts à cause de la richesse de leurs troupeaux; que les Mandingues étaient les plus riches marchands de poudre d'or; que les populations du sud avaient surtout de la cire à vendre, et que l'on trouvait partout des esclaves et de l'ivoire.

Mais il est bien plus important de savoir quelle était la valeur de ces exportations. Or, si l'on compare entre eux les renseignements fournis par Labat, si l'on calcule les prix de chaque vente et si l'on additionne toutes ces sommes, on constate que le total des marchandises exportées annuellement de la Sénégambie ne dépassait pas la valeur maximum de 7 ou 800,000 livres (1).

Il est possible, d'ailleurs, de prouver l'exactitude de ce résultat par un autre calcul, car nous savons que la Compa-

(1) Voici les prix approximatifs des marchandises vendues par les Africains :

Une barre valait.		1 livre 10 sols.
10 cuirs coûtaient		1 barre.
Un esclave de premier choix,	30 barres, ou. .	45 livres.
Un quintal de cire,	16 —	24 —
Un quintal d'ivoire,	18 —	27 —
Un marc d'or		500 —
7,000 quintaux de gomme		40,045 —

LABAT, t. I, p. 245; t. IV, p. 236; t. V, p. 237; t. I, p. 249.

En calculant d'après ces prix la valeur des marchandises exportées, on a les sommes suivantes :

80,000 cuirs verts	12,000 livres.
4,500 esclaves	202,500 —
2,000 quintaux de cire.	48,000 —
2,500 quintaux d'ivoire.	67,500 —
500 marcs d'or	250,000 —
14,000 quintaux de gomme.	80,090 —
Pagnes, ambre, plumes, provisions diverses. . . .	39,910 —
TOTAL	700,000 livres.

gnie de Rouen, la plus riche de celles qui ont possédé le Sénégal avant la Compagnie des Indes, avait voté une mise de fonds de 360,000 livres pour l'entretien de son commerce, de ses navires et de ses établissements. Or, il est certain que cette Compagnie faisait à elle seule autant d'affaires dans la Sénégambie que tous les autres marchands réunis.

Il en résulte donc que cette somme de 360,000 livres représentait plus de la moitié des fonds consacrés au commerce de ce pays, et nous arrivons encore une fois à cette conclusion que tous les échanges auxquels il donnait lieu, ne dépassaient pas, chaque année, une valeur de 700,000 livres ou de 800,000 au plus.

Après avoir reconnu combien ce trafic était misérable, il est moins nécessaire de rechercher ce qu'il rapportait de bénéfices aux acheteurs européens. Il est évident, en effet, que ces derniers ne devaient pas s'y enrichir, malgré la facilité avec laquelle ils plaçaient leurs esclaves en Amérique, et ce fait est encore prouvé par la ruine successive de la plupart des Compagnies françaises, comme par la situation précaire de celles du Portugal et de l'Angleterre. On peut donc admettre que les profits nets de tous ces marchands étaient au plus de 25 ou de 30 pour cent, c'est-à-dire de 200,000 livres environ.

Ainsi, les Etats les plus puissants et les plus riches de l'univers avaient mis les populations de l'Afrique hors l'humanité, avaient abandonné ce pays à l'exploitation des négriers, avaient officiellement confié la traite des esclaves à des Compagnies souveraines, et, pour la Sénégambie et le Sahara occidental, c'est-à-dire pour un vaste territoire ayant trois cents lieues de côte, lorsque le commerce était dirigé par des opérateurs habiles et lorsque les affaires prospéraient, toutes les entreprises, tous les efforts, tous les crimes même, pouvaient rapporter chaque année un bénéfice qui s'élevait à la somme de deux ou trois cent mille livres au plus.

Cette indication, la dernière que nous donnent les mémoires de Brüe, nous montre en même temps quel était le caractère des Compagnies de commerce, le rôle de leurs agents, l'importance de leurs colonies et la conduite de l'Europe à l'égard des populations africaines. Elle fait voir aussi, de la manière la plus éclatante, ce que l'on gagne à se mettre au-dessus des lois de la raison et de la justice.



CONCLUSION

Après avoir examiné en détail les événements de la vie de Brüe, il ne reste plus maintenant qu'à porter un jugement définitif sur cet homme, à indiquer la valeur de son œuvre, et à marquer en quelque sorte le rang qu'il doit occuper dans l'histoire.

Pour faire cette appréciation, il faut considérer l'ancien directeur du Sénégal sous un double rapport : premièrement, à un point de vue général, comme voyageur ou géographe et comme historien de la colonisation européenne dans l'Afrique occidentale ; secondement, à un point de vue plus restreint, comme représentant des intérêts français et organisateur d'une colonie qui nous appartient toujours.

Sous le premier rapport, et considéré comme voyageur, André Brüe ne peut être mis à côté des hommes célèbres à qui la géographie est redevable de ses grandes découvertes. Cependant ses expéditions et ses études ont donné des résultats dont la science doit tenir compte.

Il est le premier qui ait fait connaître le Galam, le Bambouk et une partie du Khasso ; il est le seul qui ait visité le centre de l'ancien empire foul, et il a donné la première description complète du Sénégal.

Avant lui, on ne connaissait pas la race des Sarakholès; on manquait de renseignements précis sur le commerce de l'Afrique occidentale; on ne savait rien sur la route qui menait de l'Océan à Tombouctou; on avait mal étudié le double rôle commercial et religieux de la grande nation des Mandingues, et plusieurs régions de la Sénégambie n'étaient connues que d'une manière insuffisante.

Mais il a eu un rôle plus important comme témoin et historien de la colonisation européenne que comme explorateur et géographe.

Pendant vingt-six ans, il a suivi les travaux des marchands qui exploitaient l'Afrique, du cap Blanc à la Sierra-Leone, ceux qui venaient de l'Angleterre, de la France, de la Hollande, de la Prusse, du Portugal, et son témoignage a d'autant plus de valeur que les opérations de leur commerce étaient mal connues, que ce trafic a duré pendant des siècles et qu'il a eu l'influence la plus marquée.

'Il résulte de sa déposition que le commerce des Européens, considéré dans son ensemble, a été plus funeste qu'utile pour l'Afrique, qu'il n'a préparé aucun progrès sérieux pour ce pays, et qu'il en a dépravé les populations. Mais il en ressort en même temps que ce commerce n'a donné aucun profit à ceux qui le faisaient, qu'il a compromis le succès de leurs entreprises et qu'il a empêché leurs colonies de prospérer.

C'est aussi à cause de cette fatale influence que les efforts de Brüe ont échoué, et que son rôle a été amoindri. Cependant, si on le compare aux autres administrateurs que les puissances maritimes ont mis à la tête de leurs possessions africaines, pendant toute la période qui s'est écoulée jusqu'à l'interdiction de la traite, il mérite sans contredit le premier rang par son intelligence, ses découvertes, ses études, et, pour trouver dans l'histoire de ce pays un personnage qui puisse rivaliser avec lui, il faut descendre jusqu'à nos contem-

porains ou remonter jusqu'aux premiers explorateurs envoyés par le Portugal.

Après cela, si l'on examine le rôle de cet homme au point de vue des intérêts français, il a pour nous une importance toute particulière. Non-seulement il peut être regardé comme l'organisateur de notre colonie du Sénégal, mais encore il a fait sur ce pays de magnifiques études qui en montrent la véritable valeur, et l'histoire de sa vie nous permet de comprendre pourquoi la France a échoué dans ses projets de colonisation.

Il a nettement indiqué le caractère de cette vallée qui touche à la fois au Sahara et au Soudan intérieur, qui est aussi remarquable par ses produits agricoles que par la richesse de ses mines, et qui possède un grand chemin pour envoyer les marchandises européennes jusque dans les régions centrales de l'Afrique.

Il a étudié avec autant d'intelligence les races qui habitaient cette contrée et les intérêts qui les divisaient : les Maures, qui se partageaient en deux confédérations rivales, celles des Brakna et des Trarza, mais qui s'entendaient pour envoyer leurs armées et leurs marabouts à la conquête du Sénégal; les Yoloffs, les voisins immédiats de Saint-Louis, qui étaient gâtés à la fois par l'islamisme et par l'influence des comptoirs européens; les Fouls, dont l'empire était agité par une révolution religieuse; les Mandingues, qui poursuivaient leur double tâche de marchands et de prédicateurs; les Sarakholès, qui laissaient envahir leurs terres pendant qu'ils faisaient des révolutions; enfin, il a connu dans le Bambouk la vieille race des Malinkés, mais il a fallu s'adresser à d'autres voyageurs pour savoir combien cette dernière population sympathisait peu avec la foi de Mahomet. La plupart de ces indications sont encore vraies aujourd'hui et ont conservé toute leur valeur.

En troisième lieu, il a expliqué comment les Français pouvaient fonder au Sénégal une colonie prospère et y prendre un grand rôle, en devenant les arbitres des indigènes, en utilisant les richesses de ce pays, en ouvrant des communications avec la vallée du Niger et en se faisant les intermédiaires d'un vaste commerce. Mais il n'a pas compris quelles étaient les conditions indispensables pour réaliser ces projets, et il a fallu demander cette indication aux événements eux-mêmes.

Sans revenir sur la traite des nègres, sur l'organisation des Compagnies et sur leur monopole, les faits nous ont montré qu'on a commis deux erreurs capitales dans le système appliqué au commerce et à la colonisation du Sénégal.

La première, c'est qu'on a laissé la nation étrangère à ces entreprises, qui étaient réservées pour un petit nombre de privilégiés, et que le ministère réglait seul d'une manière souveraine. Alors, il en est résulté que l'opinion publique n'a pu contrôler les projets du gouvernement, prévenir ses défaillances et soutenir ses efforts.

La seconde, c'est qu'on a prétendu assurer la prospérité de notre colonie sans s'occuper sérieusement des peuples qui l'entourent, et sans faire aucun effort pour les moraliser. Bien loin de travailler à leur régénération morale, on a cru, avec les autres puissances maritimes de l'Europe, que nos Compagnies feraient des bénéfices plus considérables si elles étaient affranchies de toute obligation à l'égard des indigènes et si elles pouvaient les exploiter en toute liberté. L'histoire de Brüe nous a fait voir combien ces calculs étaient faux.

Maintenant, après avoir signalé ces erreurs, il faudrait chercher comment on pourra les réparer dans l'avenir, et surtout il faudrait dire par quel moyen il sera possible de relever les populations africaines et de les associer à nos travaux. Mais cette recherche, dont l'importance est des plus

grandes, exigerait une étude spéciale et demanderait une longue discussion. Elle est donc omise à dessein dans ce livre, et nous arrivons immédiatement à la conclusion dernière de ce travail.

Cette conclusion, c'est que les Français ont au Sénégal un beau domaine à exploiter et un grand rôle à remplir. Ils peuvent y organiser une colonie florissante, y créer un vaste commerce, y trouver des ressources incalculables, et, par-dessus tout, y exercer une influence heureuse au milieu de ces peuples à qui l'Europe doit une réparation pour le mal qu'elle leur a fait.

Mais, pour que cette œuvre se réalise, pour que notre patrie remplisse la mission que la Providence lui a confiée, et pour que le Sénégal devienne une belle colonie, il faut reprendre les projets de Brüe, en les amendant par des principes supérieurs d'humanité, de justice et de vraie civilisation.



ERRATA

Page 6, ligne 13, *lire :* entreprises dans la Sénégambie, *au lieu de :* entreprises dans la Gambie.

ligne 15, *lire :* sur les bords de la Gambie, *au lieu de :* sur les bords de la Sénégambie.

Page 19, dans la note, *lire :* Labat, t. I, p. 11, *au lieu de :* page 2.

Page 27, dans la note, l'ouvrage sur Desmarchais doit être indiqué ainsi : Voyage du chevalier Desmarchais en Guinée, etc. Paris, 1730.

Page 35, à l'avant-dernière ligne, *lire :* 1695 pour 1693.

Page 47, dans la note, *lire :* Revue maritime, XII, *au lieu de :* X.

Page 62, dans la note, *lire :* Revue algérienne, III, *au lieu de :* VIII.

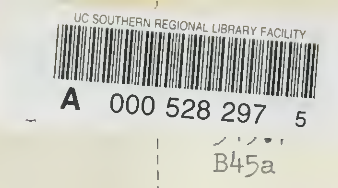
Page 193, ligne 11, *lire :* Cartaing, *au lieu de :* Castaing. Ce dernier nom a été emprunté à Labat, mais il doit être inexact.

TABLE

LIVRE PREMIER

LIVRE DEUXIÈME


Carte
DE
LA SÉNÉGAMBIE
pour servir à l'histoire de
BRÜE
ATLANTIQUE
OCÉAN
Pays des Brakna
Pays des Trarza
Pays des Ouled-el-Hadj
Lac Cayar
Podor
Ile à Morfil
Bilbas
Ancien pays des Fouls
FOULS
GOUMEL
Richard Toll
Dickten
Lac Guier ou Panié-Foule
St LOUIS
Sénégal R.
OUALO
Yoloffs
DJOLOF
Ferlo
ou désert sans eau
CAYOR
BAOL
Cap Vert
Rufisque
Gorée
Portudal
Joal
SINE
Gahone
Saloum
R. Saloum
R. Gambie
BAR
Badibou
Yani
Diamarou
Ouli
Baraconda
Toumane
Kian
Diara
MANDINGUES
Combo
FOGNI
Feloupes
Sedhiou
Casamance
Carabane
Géba
Papels
Balantes
R. Cachéo
Biafares
R. de Géba
Archipel des Bissagos
Rio Grande
Fouls
Sénégal R.
Sarakholés
Guidimakha
Kaméra
BAMBOUK
KAARTA
Bambaras
KHASSO
Mandingues
Farabana
Dambanna
16
14
12
20
Timbo


UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 528 297 5


THE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LOS ANGELES

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

LA TRAITE ORIENTALE, *histoire des chasses à l'homme organisées en Afrique depuis quinze ans pour les marchés de l'Orient.* — Paris Guillaumin, 1870.

THE SLAVE TRADE IN AFRICA IN 1872, *principally carried on for the supply of Turkey, Egypt, Persia, and Zanzibar, translated with a preface by Joseph Cooper.* — Edward Marsh, London, 1872.

DOCTRINA PTOLEMÆI *ab injuria recentiorum vindicata, sive Nilus superior et Niger verus, hodiernus Eghirren, ab antiquis explorati.* — Paris, Guillaumin 1874.

LYON. — IMPRIMERIE ALF.-LOUIS PERRIN ET MARINET.